Requête à joindre au Mémoire du Comte de Cagliostro / [Alessandro Cagliostro].

Contributors

Cagliostro, Alessandro, conte di, 1743-1795.

Publication/Creation

[Paris] : [Lottin], [1786]

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/brb338uk

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org

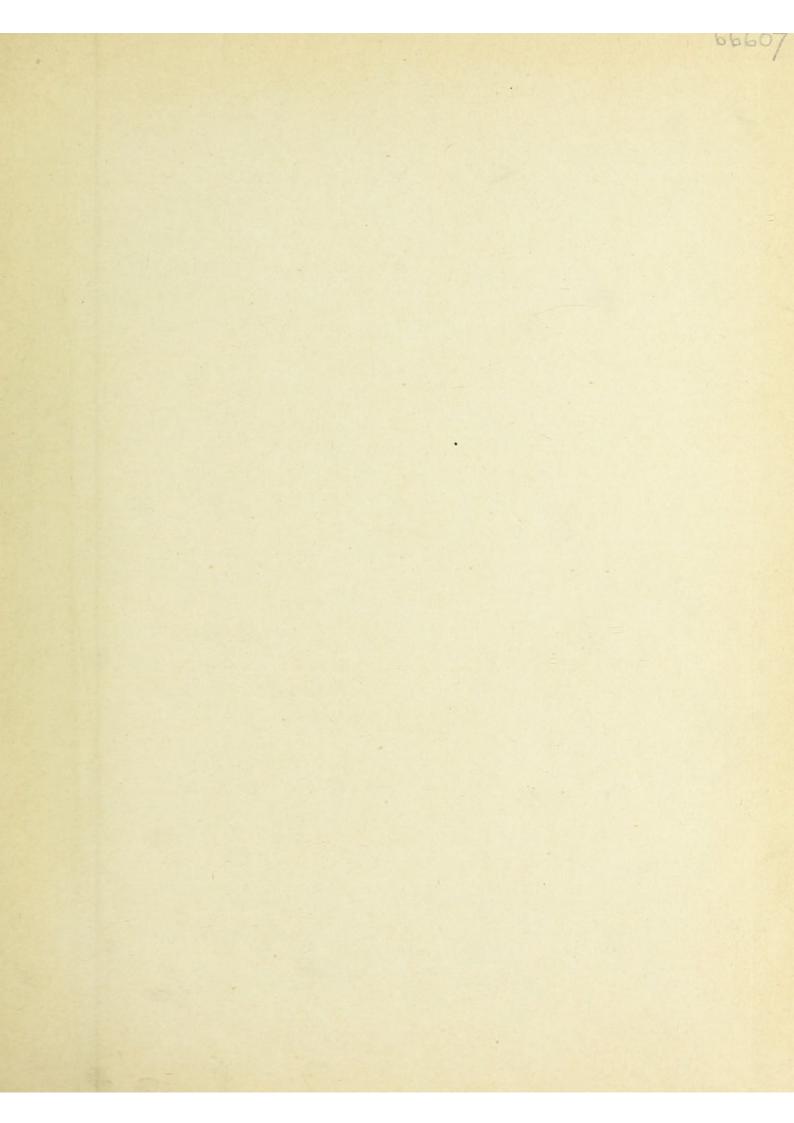


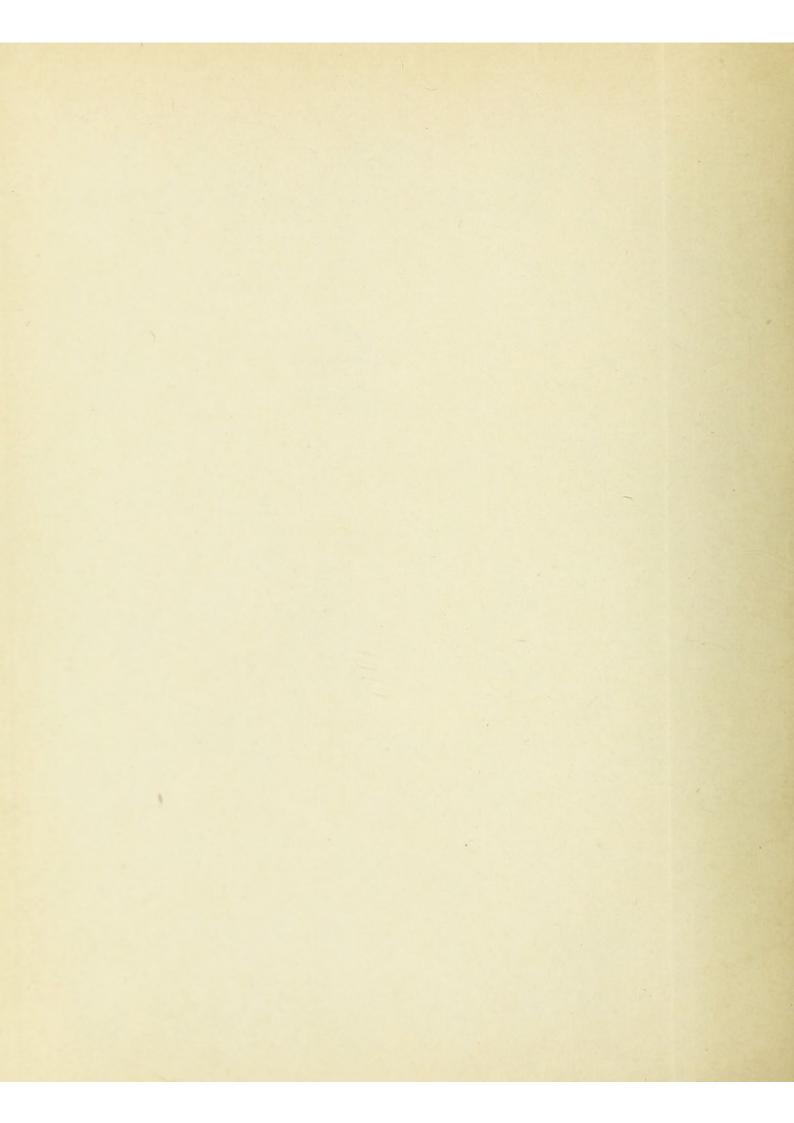
CAGLIOSTRO, Alessandro di Count [Giuseppe Balsamo]

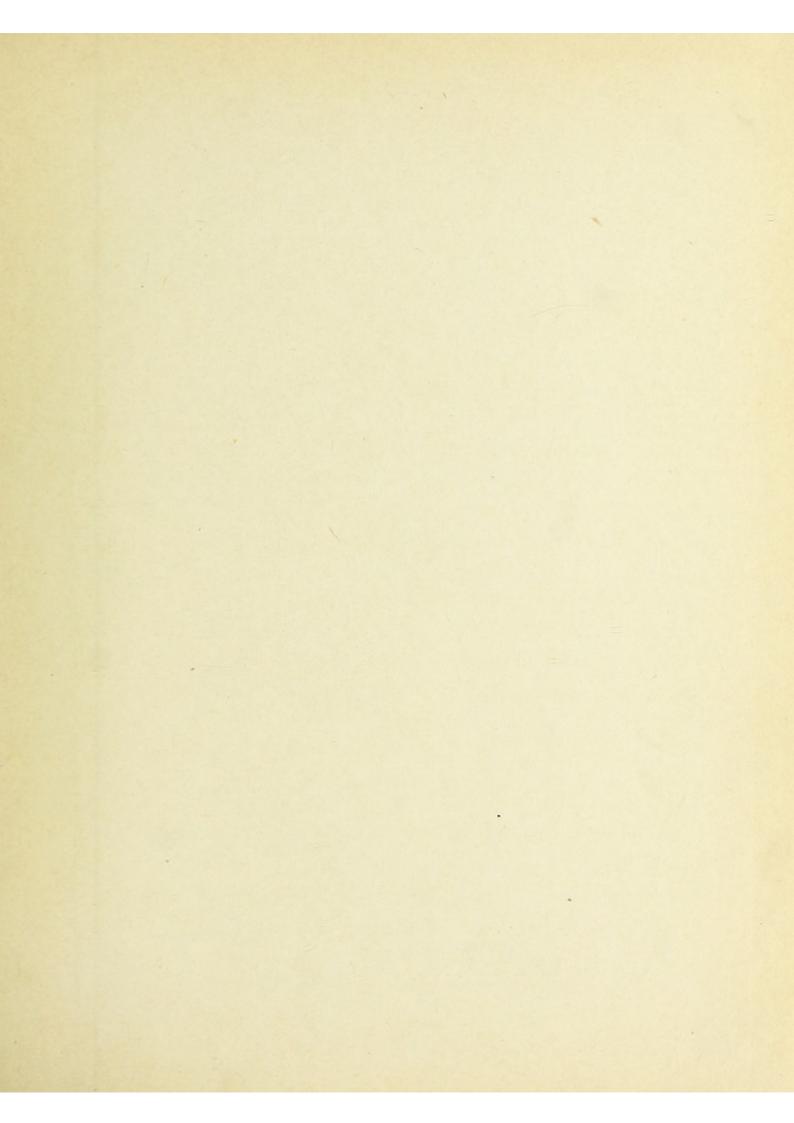


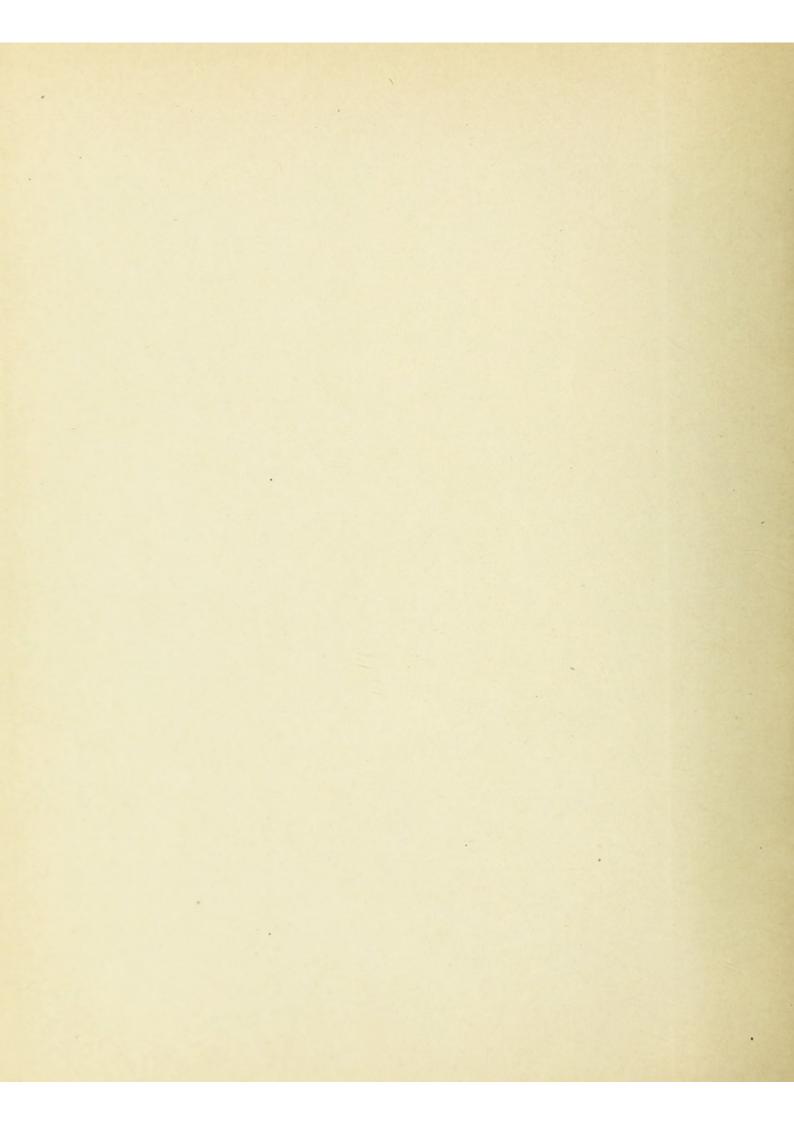


Hansen Hallager Hallager



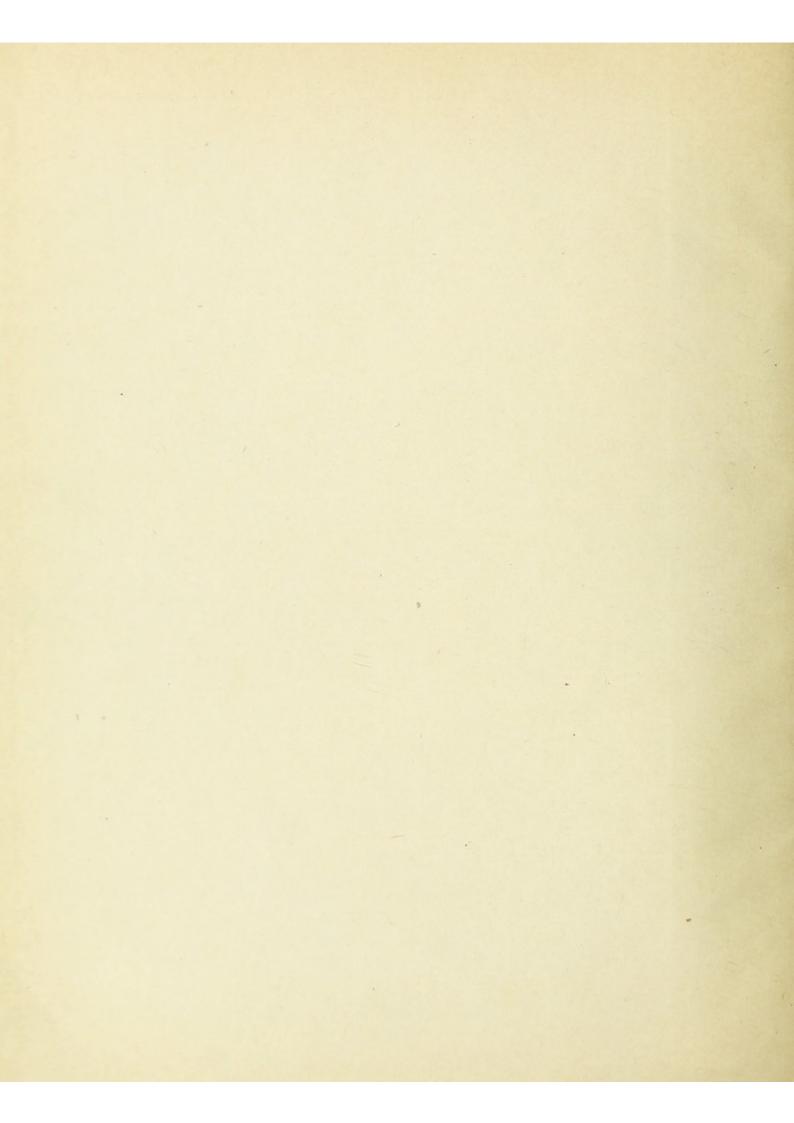


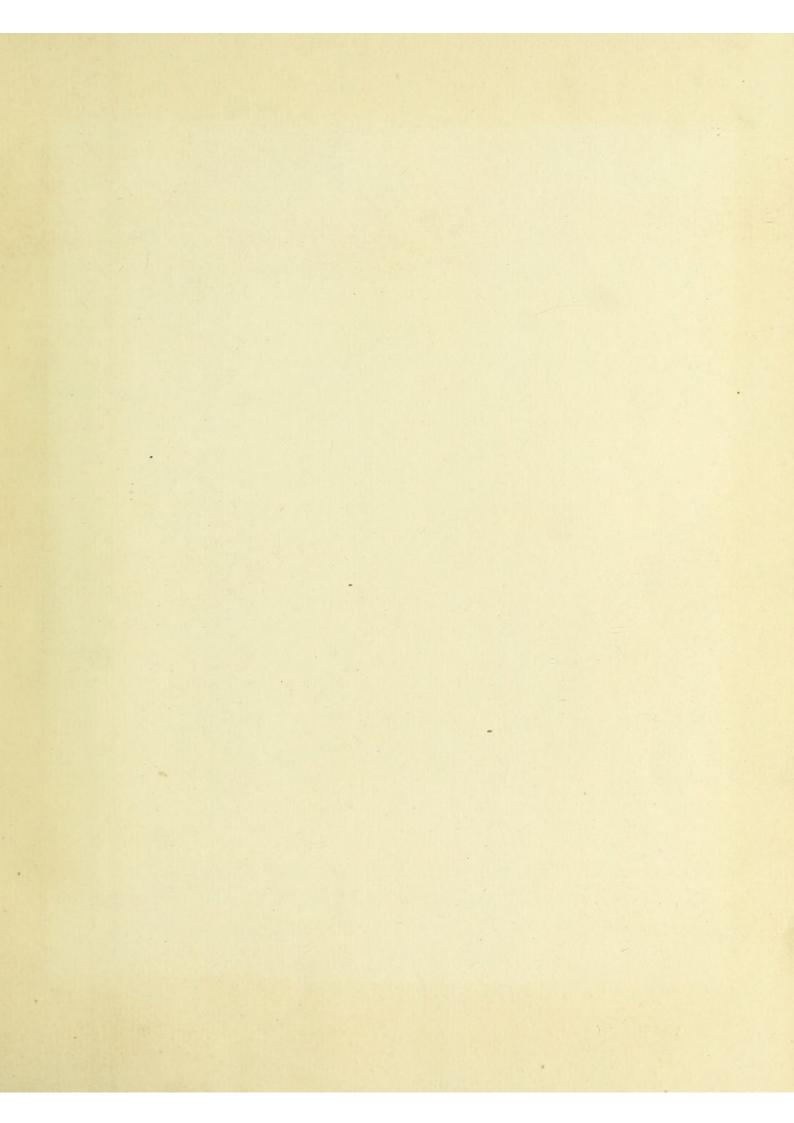




Digitized by the Internet Archive in 2017 with funding from Wellcome Library

https://archive.org/details/b28780346





Gal "hist "de Versailles.



Tableau du temps

grave pur Lectere

CACLIOSTRO (JOSEPH-BELSAMO)

+ 1795

Diagraphe et Pantographe Garan



REQUÊTE

à joindre au Mémoire du Comte de CAGLIOSTRO.

A NOSSEIGNEURS

DE PARLEMENT,

LA GRAND'-CHAMBRE ASSEMBLÉE.

Supplie humblement Alexandre Comte de CAGLIOSTRO, Disant que son épouse & lui ont été accusés par la Comtesse de la Motte d'avoir dépecé le Collier de diamants dont il s'agit au Procès, & de s'en être approprié la plus grande partie.

La dame de la Motte ne s'en est pas tenue à une simple accusation. Pour la rendre plus vraisemblable, elle a cru devoir accumuler les outrages sur la tête des deux infortunés dont elle avoit conjuré la perte. Le Public révolté n'a pu soutenir la lecture des libelles qu'elle a vomis contre eux.

Les déclamations de la dame de la Motte ont eu, pour le suppliant & son épouse, les suites les plus sunestes.

re

le

nt

op

ue

ait

Vi-

tes

ats

ı'il

ent

er, les les pé à re de la Comtesse de Cagliostro; le sieur de Launay au contraire est nanti d'un Acte qui paroîtroit justifier que ces essets auroient été remis à la Comtesse de Cagliostro.

Ainsi une partie de la fortune du Suppliant aura été pillée par la négligence du Commissaire, & le surplus restera entre les mains du Gouverneur de la Bastille, jusqu'au moment où il lui plaira de s'en dessaisir; il saut convenir qu'il étoit dissicile de rassembler plus de maux à la fois sur la tête d'un Etranger. Devoit-il s'attendre à un pareil traitement chez une Nation aussi généreuse que la France?

Le Suppliant, convaincu que la conduite du sieur de Launay dans cette circonstance est entièrement contraire aux devoirs de la place qu'il occupe, & aux intentions connues de Sa Majesté, croit devoir, avec consiance, s'adresser aux Magistrats chargés de prononcer sur son sort; ils sont les protecteurs naturels des Etrangers, & leur sagesse, à laquelle le Suppliant s'en rapporte entièrement, leur suggerera les moyens d'empêcher qu'une partie considérable de sa propriété, ne demeure plus long-temps à la merci du sieur de Launay. En attendant, il les supplie de vouloir bien recevoir sa Protestation contre l'Acte surpris à la bonne-soi de son Epouse.

Le Suppliant ne prévoit pas ce que le sieur de Launay pourroit dire pour sa justification. Car enfin, de deux choses l'une; ou le sieur de Launay avoit reçu l'ordre de rendre à l'épouse du Suppliant l'argent & les effets dont il s'agit, & dans ce cas, en les retenant, il s'est rendu coupable de désobéissance aux ordres du Roi; ou il avoit reçu ordre de les retenir, & dans ce cas, en exigeant de l'épouse du Suppliant, une décharge de ces mêmes effets, il s'est rendu

TOUS les tourmens que le Suppliant à endurés, toutes les persécutions qu'il a éprouvées dans sa personne & dans celle de son épouse, sont dus aux imputations que la dame de la Motte s'est permises contre lui.

La fausseté de ces imputations est démontrée au Procès.

La demoiselle la Tour, niéce de la dame de la Motte, est convenue, à la confrontation, que la prétendue scène magique n'étoit qu'une plaisanterie; que le Suppliant ne lui avoit parléen particulier, ni avant, ni après; qu'elle étoit restée constamment, avec la dame de la Motte, dans le même appartement, & que l'histoire des trente bougies, des croix, des poignards, du serment & des diamants apportés étoit de toute sausset.

Le sieur de Villette, le consident intime de la dame de la Motte, dans sa confrontation avec M. le Cardinal de Rohan, est convenu que le Suppliant & son épouse, n'avoient trempé en rien, ni dans la négociation, ni dans le dépécement du Collier.

La dame de la Motte elle-même a fini par déclarer, dans les dernieres séances de sa confrontation avec M. le Cardinal de Rohan, que le Suppliant & son épouse n'avoient participé en aucune manière à l'affaire du Collier.

Il est vrai que la dame de la Motte a tenté, dans son dernier Mémoire, d'élever quelques nuages sur ce point de fait; mais les nouveaux mensonges qu'elle s'est permis, ne feront point disparoître un aveu qui doit se trouver consigné dans les procès-verbaux de confrontations, & qui d'ailleurs étoit superflu.

La dame de la Motte, en ce qui concerne le Suppliant, demeure donc convaincue de calomnie, de faux témoignage & de diffamation.

Le Suppliant ne croit pas devoir rappeller à la dame de la Motte les peines auxquelles les loix Françoises condamnent les Auteurs de ces sortes de délits.

Il sçait qu'il est en droit de conclure contr'elle en des dommages & intérêts immenses, & de la retenir en captivité, jusqu'à ce qu'elle eût satisfait aux condamnations qu'il auroit obtenues contr'elle.

Mais une malheureuse créature déjà punie par dix mois de la captivité la plus rigoureuse, tourmentée par ses remords, tremblante en attendant le moment terrible où la justice humaine va décider de son sort, ne doit pas craindre que le Comte de Cagliostro vienne en aggraver la rigueur.

Le Suppliant & son épouse déclarent publiquement qu'ils pardonnent à la Comtesse de la Motte tous les maux qu'elle leur a fait soussir, & qu'ils lui remettent pleinement & entièrement toutes les condamnations & tous les dommages & intérêts qu'ils auroient droit de faire prononcer contr'elle.

Puissent les vrais sentiments du Suppliant & de son épouse verser quelques consolations dans le cœur de la Comtesse de la Motte! Puissent-ils, en lui apprenant à croire à la Vertu, lui donner le noble courage de confesser la vérité dans le sanctuaire de la Justice!

Le Suppliant & son Épouse ne se seroient pas même permis l'expression de ce vœu, s'il n'étoit pas totalement désintéressé, & si les preuves de leur innocence n'étoient pas acquises au procès.

ON assure que la dame de la Motte, dans l'une des séances de sa confrontation avec M. le Cardinal de Rohan, a soutenu qu'elle n'étoit pas l'auteur des faits contenus dans les deux premiers Mémoires qui ont été publiés en son nom, & qu'elle a dit notamment que le second, qui n'est point signé d'elle, avoit été composé & publié à son insçu & sans sa participation.

Quoi qu'il en soit, que les saits dissanatoires répandus dans ces deux libelles & dans le Sommaire qu'elle vient de publier, ayent été inventés par la dame de la Motte, ou par son désenseur, ce dernier ne se justifiera jamais d'avoir souillé sa plume par des invectives étrangères à sa cause; il est de la justice des Magistrats de proscrire, dans tous les cas, avec les qualifications les plus sévères, des diatribes indécentes, désavouées par le Barreau françois, & composées dans la seule vue de calomnier.

Le Suppliant avoit, jusqu'à présent, mis sa gloire à mépriser les libelles & leurs auteurs; mais ici le scandale est porté à un tel point que le pardon seroit soiblesse, & que la sevérité

devient justice.

Le Suppliant, en concluant à la suppression des Mémoires publiés au nom de la dame de la Motte, dans le cours du procès, croit devoir au Public, au Barreau & à lui-même, de se reserver tous ses droits contre les auteurs de ces coupables Productions qui n'avoient pas pour excuse la triste nécessité de se justifier,

dellitielle, & fi es printes e

La dame de la Motte, ayant préténdu que le Suppliant étoit secrétement dans cette capitale des le mois de Novembre 1784, ce dernier, pour ne laisser aucune équivoque sur sa sincérité, croit devoir joindre à sa Requête un Acte, en bonne sorme, qui justifie qu'il est arrivé à Lyon au mois d'Octobre 1784, & qu'il n'en est parti que le 27 Janvier 1785.

CE CONSIDÉRÉ, NOS SEIGNEURS, il vous plaise, en procédant au jugement du procès, décharger le Suppliant de l'accusation contre lui intentée, à la Requête de M. le Procureur - Général, en conséquence ordonner que le Suppliant sera relaxé & mis en liberté: à quoi faire, tous Géoliers ou autres qu'il appartiendra, seront contraints par toutes les voies de Droit, même par corps, quoi, faisant, déchargés; ordonner que l'écrou fait de la personne du Suppliant sera rayé & biffé, & que mention sera faite de l'arrêt à intervenir, en marge de tous registres où ledit écrou pourroit se trouver; à quoi faire, tous Greffiers ou autres dépositaires de registres seront contraints par les voies de Droit, quoi faisant déchargés:

Ordonner que les différents Mémoires, publiés au nom de la Comtesse de la Motte, seront & demeureront supprimés en ce qui concerne le Suppliant & son Epouse, comme faux, injurieux & calomnieux. Donner acte au Suppliant de ce qu'il déclare faire remise à la Comtesse de la Motte des dommages & intérêts & autres condamnations qu'il est en droit de répéter contre elle, sous la réserve expresse que fait le Suppliant de se pourvoir par les voies de droit,

droit, même par la voie extraordinaire, contre les auteurs desdits Mémoires, fauteurs, complices & adhérents:

Donner acte au Suppliant de ce qu'il dénonce aux Magistrats le fait certain que, lors de l'ensévement qui a été fait de sa personne & de celle de son Epouse, les scellés n'ont point été apposés en sa maison; qu'on l'a forcé d'ouvrir son secrétaire & d'y laisser la clef, & qu'il en a été soustrait, pendant sa détention & celle de son Epouse, une somme considérable, tant en or qu'en billets de caisse, & autres effets précieux:

Donner acte également au Suppliant de ce qu'il dénonce aux Magistrats le fait certain qu'il existe aujourd'hui entre les mains du sieur de Launay, Gouverneur de la Bastille, de l'argent comptant, des diamants & des Bijoux à l'usage de la Comtesse de Cagliostro, le tout d'une valeur très-considérable, essets dont le sieur de Launay s'est sait donner une décharge par l'Epouse du Suppliant:

Donner acte, à cet égard, au Suppliant, de la Protestation qu'il fait contre la signature surprise à la bonne-foi & à l'inexpérience de la dame son Epouse, le 26 Mars dernier.

Sous la réserve expresse que fait le Suppliant de se pourvoir ainsi & contre qui il appartiendra, tant pour raison de la non-apposition des scellés & des soustractions commises en sa maison, que pour faire prononcer la nullité de l'Acte que ledit sieur de Launay a fait signer à la dame son Epouse, & se procurer la restitution des effets qu'il persiste à retenir:

Ordonner au surplus que l'Arrêt à intervenir sera imprimé & affiché par tout où besoin sera:

Et, dans le cas où la Cour ne jugeroit pas à propos de

prononcer dès à présent sur le sort des Accusés, ce que le Suppliant n'estime pas, en ce cas, subsidiairement seulement, ordonner que, par provision, le Suppliant sera relaxé & mis en liberté, à la charge de se représenter en état de tel décret qu'il plaira à la Cour, sous la réserve expresse de tous ses droits; & vous ferez bien.

Signé, LE COMTE DE CAGLIOSTRO.

PIÉCE JUSTIFICATIVE.

PAR Acte passé pardevant Macors & de l'Horme, Notaires à Lyon, le 3 Avril 1786, contrôlé le 4 du même mois, & légalisé le même jour par le Lieutenant-Général de la Sénéchaussée;

Appert que le sieur Jean Alquier, Négociant à Lyon, & que les demoiselles Forêts, Hôtelières de l'Hôtel de la Reine, situé à Lyon, Port Saint-Clair, Paroisse Saint-Pierre & Saint-Saturnin, ont attesté que le Comte & la Comtesse de Cagliostro sont arrivés à Lyon le 20 Octobre 1784, & ont logé à l'Hôtel de la Reine, depuis cette époque jusqu'au 27 Janvier 1785, époque de leur départ, & que cette Attestation est conforme à ce qui est contenu aux Registres desdites demoiselles Forêts, dont l'extrait a été délivré par les mêmes Notaires.

MM. TITON & DUPUIS DE MARCÉ, Rapporteurs.

BRAZON, Procureur.

CONSULTATION.

LE Conseil soussigné estime que la Requête ci-dessus doit-être présentée, & qu'elle ne peut manquer d'être savorablement accueillie.

Délibéré, à Paris, le 29 Mai 1786.

THILORIER, Avocat.



CONSULTATION

Les Confeil foasigné estimes que la Requêre et-destits dois-être présentes, & qu'esse ne peut manquer d'être sa-vorablement accueillie.

Dibbert, & Paris, k 29 Mai 1786.

THILORIER, Avocat.



The Edmentsheet de LOTTINI; Parad, et LOTTIN de S.-Grenoin, Imprimenta-Librative Ordinana de la Viere, une S.-Andri-des-Arct. (N° 27) Mai 1706.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU MARDI 27 FÉVRIER 1787.

De Cologne , le 19 Février.

L'On savoit déjà, par des lettres de Vienne, que, malgré les bruits qui ont couru, M. le comte de Belgioso viendroit reprendre sa place de ministre - plénipotentiaire au gouvernement des Pays-Bas. Ce ministre a passé ici la nuit d'avant - hier, retournant à Bruxelles.

Le calme & le bon ordre sont rétablis au séminaire de Louvain, où l'on compte déjà 150 éleves : la fermentation s'affoiblit peu - à - peu, & les esprits reviennent des préventions qu'on étoit parvenu à leur inspirer.

De Bruxelles , le 19 Février 1787.

M. le nonce du Pape a quitté cette ville le 16 de ce mois au matin. L'on affure que c'est d'après l'ordre qu'il avoit reçu de sortir des provinces Belgiques dans l'espace de trois jours. Le motif de cet éclat se trouve, dit-on, dans l'introduction de la bulle rendue par la cour de Rome, pour condamner un écrit Allemand, qui parut il y a quelque tems à Vienne, intitulé: Qu'est-ce que le Pape? Cette bulle, en réveillant tous les principes ultramontains, a excité l'attention du gouvernement & des tribunaux, qui en ont désendu la publication.

De la Haye, le 20 Février 1787.

Malgré le repos dont jouit cette résidence, par l'attention continuelle du conseil - comité, il n'y a presque pas de jour qui ne soit marqué par quelqu'événement propre à déceler le fanatisme pour ainsi dire universel qui y regne. Avant-hier, à la descente de la garde, on a trouvé une potence peinte sur le drapeau au -dessus des armes de l'état; l'on n'a point de lumiere sur celui qui peut avoir commis cette action, du genre le plus criminel dans la discipline militaire. Cet événement est d'autant plus fâcheux pour l'officier sur qui les soupçons tombent involontairement, que c'est précisément le même qui,

lors de la réception de ces nouveaux drapeaux, fut mis aux arrêts, pour un trait marqué de mauvaile humeur contre le changement qui avoit été fait des armes du Prince Stadhouder. Il est difficile, en effet, de croire que ce soit un simple soldat qui ait pu se porter à une action de cette nature.

La publicité que le Prince a jugé à propos de donner aux lettres de M. de Rayneval, a excité l'attention de la cour de France, qui, ne pouvant s'empêcher de remarquer en cela la partialité visible avec laquelle on a omis de publier en même - tems celles de M. de Goertz, a cru devoir faire remettre aux Etats - Généraux, par son ambassadeur M, le marquis de Vérac, un exemplaire exact de ladite correspondance. Le public, malgré cela, ne sera pas privé des lettres de M. de Goertz, que le parti Stadhoudérien vouloit soustraire à sa connoissance, par des motifs bien louables, sans doute, puisque les partisans de Mgr. le Stadhouder affirment hautement que ce n'est que par modestie qu'on ne les a pas publices, attendu, difent-ils, qu'elles renferment trop d'éloges de la conduite du Prince. Les plaisans trouvent que jamais on n'a donné de raison aussi bonne, & que c'est un trait d'humilité tout-à-fait exemplaire.

Le refus de S. A. d'entrer en accommodement avec les Etats de Hollande, ou, pour parler d'après la voix de Nimegue, l'impossibilité d'entrer en conciliation, aura les suites qui naturellement devoient en résulter ; savoir que les Etats régleront par eux-mêmes les nouvelles instructions qu'il convient de rédiger, pour couper racine aux désordres coatinuels qu'entraînoit le défaut de fixation précise dans l'exercice du pouvoir des trois grandes charges, héréditairement confiées aux princes de la maison d'Orange. La commission nommée à cet effet, qui est composée de quinze personnes d'un mérite reconnu, va s'occuper incessamment de cet objet, en se partageant en trois départemens particuliers, dont chacun examinera les pouvoirs respectifs attachés à chacune des trois dignités. Le corps des nobles n'a pas manqué de s'oppofer à cette résolution, mais elle n'en a pas moins passé à une forte pluralité. Il est facile de prévoir que, malgré toute la modération que les membres de cette commission se

piqueront sans doute de mettre dans leur examen, le Prince sera inévitablement plus lésé dans ce qu'il appelle ses droits, que s'il eur voulu se prêter aux moyens conciliatoires qui lui ont été offerts.

On fait aujourd'hui, à n'en plus douter, que les feuilles stadhoudériennes ont considérablement exagéré le tapage patriotique qui eut lieu à Utrecht. Tout s'est borné à des vîtres cassées; & ce qui en résulte de plus clair, c'est que la populace de cette ville - là n'est point du tout Orange.

On craint beaucoup ici le 8 de Mars, jour de l'anniversaire de la naissance du Prince. Il est question d'augmenter la garnison. On parle de faire venir le corps de troupes du Rhyngrave de Salm: on en a fait la proposition aux Etats de Hollande; on se décidera là-dessus cette semaine, & dans deux jours ce corps peut être ici.

De Paris , le 18 Février.

M. Robert de St. Vincent, conseiller de Grand'Chambre, ayant annoncé au Parlement qu'il alloit soumettre aux délibérations de la Compagnie, un objet de la plus grande importance, il a fait un discours plein d'érudition, d'éloquence & d'intérêt, quoique très - long, sur l'état des Protestans dans le royaume depuis un siecle. Les esprits étoient si bien disposés, qu'on a arrêté presqu'unanimement, « que ce discours » seroit inséré dans les registres du Parlement, & que M. le » Premier - Président seroit chargé de se retirer par - devers » le Roi, à l'esset de supplier S. M. de peser dans sa sagesse » les moyens de donner un état civil aux Protestans de son » royaume ». Le Parlement, comme on voit, ne doit point supplier le Roi de prendre cet objet en délibération dans l'assemblée des Notables, ainsi que l'ont prétendu plusieurs personnes.

M. le Prince de Vaudemont a obtenu la survivance de Grand-Ecuyer, dont est pourvu M. le Prince de Lambesc, son frere.

Notre police a découvert une bande de filoux qui fabriquoient de fausses lettres de change : six d'entr'eux sont arrêtés ; on a trouvé sur eux pour douze millions de fausses lettres , avec la signature de plusieurs maisons de banque, tant de cette ville, que de l'étranger; mais heureusement aucun de de ces effets falsissés n'a été négocié.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du Courier de l'Europe, dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des Gazettes étrangeres, No. 35, rue du Bout-du-Monde, qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la Poste aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume, pour les Provinces».

s exact II doje &

GRANDE-BRETAGNE. JOURNAL DU PARLEMENT.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du Vendredi 23 Février.

Plusieurs bills, entr'autres ceux relatifs à la loterie & au code des loix pour la colonie de Botany-Bay, reçurent le consentement royal par procuration.

M. Grenville, accompagné de plusieurs membres de la chambre basse, fut député par cette chambre à celle des pairs, pour lui communiquer, que conformément à la partie du discours de Sa Majesté, où il est fait mention du traité de commerce, elle avoit pris cette mesure en considération, & avoit arrêté diverses résolutions, au sujet desquelles elle desiroit avoir une conférence avec Leurs Seigneuries.

On nomma aussi-tôt un comité, & la conférence eut lieu dans la chambre peinte, avec les formes usitées.

Le chancelier revint à fa place, & fit part à la chambre du desir que les Communes avoient témoigné, que Leurs Seigneuries concourussent à leurs résolutions.

Le marquis de Buckingham proposa en conséquence, que la chambre s'en occupât le Jeudi suivant.

Le lord Stormont annonça qu'il avoit plusieurs objections à former contre ces résolutions, & sur-tout contre la maniere dont elles étoient présentées à la chambre des pairs, & qu'il espéroit être entendu avant la discussion du traité.

Le marquis de Buckingham fit alors sa motion en forme, & la chambre s'ajourna au Lundi, qui étoit hier.

Séance du Lundi 26.

La motion du lord Stormont, que l'on avoit annoncée pour ce jour, ne se fera que Jeudi prochain.

M. Irwin, chef des bureaux de la douane, a présenté dans cette séance les mêmes états qui ont été remis à la chambre des communes dans le cours de la semaine derniere, & qui se trouyent imprimés dans la feuille de ce jour, sous le titre ARTICLES DIVERS.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Vendredi 23 Février.

Le major Scott ayant présenté quelques papiers qui faisoient partie de la correspondance relative à Furruckabad, entre M. Hastings & la Compagnie, dans les années 1781 & 1782, la chambre se forma en comité, selon l'ordre du jour, & sut présidée par M. Francis.

Sir Elijah Impey fut appelé à la barre de la chambre, & on lui demanda s'il avoit remis toute la correspondance qu'il avoit en sa possession, relativement aux affaires d'Oude & aux autres événemens arrivés dans l'Inde? Il répondit qu'il n'avoit plus aucun de ces papiers en sa possession. On lui demanda aiors s'il savoit à qui le reste de la correspondance avoit été, ou étoit

confié? Sa réponse fut, a qu'il n'en savoit rien ». On lui fit plufieurs autres questions tendantes au même but; mais ses réponses n'ayant pas été plus satisfaisantes, il eut ordre de se retirer.

M. Middleton qui fut appelé ensuite, se tint également sur la réserve. Le seul aveu qu'il sit, sut qu'il étoit possible que la partie de la correspondance qu'on disoit manquer, se trouvât parmi certains papiers qu'il avoit brûlés, ne les croyant d'aucune importance.

Après qu'il se fut retiré, M. Bastard demanda la permission de présenter de nouveau, avec quelques changemens, le bill qui avoit été rejetté dans la chambre des pairs, la session dernière, sur la résorme des cours ou jurisdictions ecclésiastiques, quoiqu'il ent passé d'une voix unanime dans la chambre des communes.

La motion de M. Bastard fut admise, & la chambre s'ajourna au Lundi.

Séance du Lundi 26.

La motion de M. Burke, relativement aux affaires de l'Inde, qui devoit être agitée aujourd'hui, a été remise à Vendredi prochain. Il a été ordonné que M. Middleton seroit examiné le même jour, & qu'il apporteroit tous les papiers qu'il avoit en main relativement à l'affaire d'Oude.

Le chancelier de l'échiquier ayant fait la motion, que les résolutions prises par la chambre, relativement au traité de commerce, fussent prises de nouveau en considération ; après qu'elle eut passé, il fic celle que le treizieme raport des commissaires des comptes publics sût présenté au même comité; après quoi il observa que les différens impôts mis à différentes époques, sur les denrées importées dans la Grande-Bretagne, ainsi que sur ses exportations, fussent consolidés en un seul droit, pour éviter la confusion à laquelle il étoit impossible de remédier autrement. Il annonça dans la même féance, que fon intention étoit de porter les mêmes réglemens dans la direction de l'accife, & dans celle du timbre. It entra dans les détails historiques des impôts, rappela les époques auxquelles ils avoient été mis ; leur nature , & la maniere dont les paiemens, qui en étoient le produit, se feroient, désormais, aux créanciers publics. Nous donnerons ces détails dans notre prochaine feuille; nous contentant, dans celle-ci, d'annoncer que la proposition du ministre fut adoptée unanimement.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Mardi 27 Fevrier.

Depuis l'année 1765, dit l'Universal-Register, il y a eu des plaintes portées contre le gouvernement Portugais. A cette époque, le comptoir Anglois de Lisbonne présenta un mémoire au comte d'Halisax, contre certains droits & restrictions, qui avoient été mis sur le commerce Anglois. Malgré ces plaintes, les mêmes droits surent maintenus, & ont augmenté depuis ce tems d'une maniere très rapide. On a présenté en vain plusieurs mémoires, à diverses époques, au comte d'Hillsborough, au marquis de Lansdown, & en 1782 à l'honorable

Charles Fox, alors secrétaire d'Etat. Ces mémoires portoient en substance, que la facilité du commerce avoit été restreinte par les impôts exorbitans qui avoient été mis sur les productions de la Grande - Bretagne, impôts qui, selon le traité de 1654 " ne devoient pas excéder 23 p. C., mais qui cependant s'étoien accrus jusqu'à 70 pour cent. Par le traité de Methuen les négocians Anglois avoient droit de participer au commerce de la compagnie d'Alto Duro; mais cet avantage a été réduit presqu'à rien, depuis que le gouvernement Portugais a augmenté les privileges de cette compagnie, qui exporte actuellement les deux tiers du vin importé dans la Grande-Bretagne. Depuis 30 ans le premier coût du vin sur le lieux a presque doublé; & si on laisse continuer l'augmentation des impôts sur nos manufactures, & le monopole des vins, les uns deviendront si considérables, & l'autre si ruineux, qu'il ne sera plus possible de faire le commerce du Portugal.

Le lord Stormont se réserva, Vendredi dernier, le droit de s'opposer au principe & à la forme de la réquisition de la chambre des communes, relativement à la réunion des deux chambres, pour l'adresse à présenter à S. M., qu'il regarde comme une atteinte aux privileges de la pairie : les journaux du parlement ne présentent aucun exemple depuis la révolution, que les deux chambres se soient réunies pour une même adresse. Elles en proposent chacune une, séparément, dans tout ce qui demande d'être discuté; les réglemens qui tendent à faire des changemens austi essentiels au commerce, & qui peut-être, peuvent produire des révolutions politiques dans la constitution, doivent, selon le lord Stormont, être librement discutés par chaque branche de la législation; il doit même solliciter les personnes instruites, & leur demander leur instruction & leur avis. Les dépositions de la chambre des manufacturiers, relativement aux propofitions Irlandoifes, confignées dans les journaux de la chambre, font une preuve frappante de l'utilité & de la nécessité de procéder lentement . quand il est question d'adopter des mesures relatives au commerce.

Un des sarcasmes les plus sanglans qu'on ait jamais saits, est celui de M. Sheridan dans son discours contre M. Hastings. En parlant des contradictions qui se trouvoient entre la relation donnée par cet ex-gouverneur en 1781, sur ce qui s'étoit passa relativement au traité de Chunar, & sa défense à la barre de la chambre en 1786. « A laquelle ajouterons-nous soi ? s'écria M. Sheridan! Supposerons-nous que M. Hastings a dit vrai en 1781, & saux en 1786? Ou devons-nous conclure de ces contradictions frappantes, qu'il n'a jamais dit la vérité? » Continuant ensuite à détailler plusieurs autres contradictions, également palpables, il s'écria: « il faut, Messieurs, que je m'arrête ici: je pourrois pousser ce raisonnement trop loin; je pourrois tellement déprécier le témoignage de M. Hastings, qu'on ne pourroit pas le croire dans ce qu'il dir contre sui-même.»

Extrait d'une lettre de Portsmouth du 23 Février.

« La frégate l'Hébé est arrivée anjourd'hui ayant sait prise d'un gros cutter, appelé le Speedwell. Ce cutter qui appartient à des négocians d'Ostende, a été pris près de l'isle de | un chelin (1) de dommages. Cette heureuse plaisanterie lui Wight, & étoit chargé de 500 ancres d'eau-de-vie, de genevrette & de quatre tonneaux de tabac.

« Le floop de guerre le Nautilus , le Belifaire , le Vernon & l'Atlantic, ont mis à la voile pour la côte de Guinée. Depuis près d'un mois cette flotille a été retenue par les vents du fud, & s'étoit disposée deux fois à mettre à la voile sans pouvoir partir ».

Nous lifons dans le Morning-Herald, que mercredi dernier les collecteurs de la taxe sur les boutiques, étant entrés dans plusieurs maisons, en s'y faisant précéder par un grand nombre de sbires, portant le nom de constables, afin de faire à main-armée, les saisses autorisées par l'acte de création de cet impôt odieux, les boutiquiers dépouillés fonnerent l'alarme, en criant, à tue tête, au voleur!

Ce cri n'intimida point les collecteurs ; la premiere boutique qu'ils attaquerent, fut celle d'une marchande de modes, chez laquelle ils saisirent un ballot de mousseline, qui valoir, au moins dix livres sterling. Ils enleverent de celle d'un horloger, dans Coventry-Street, deux montres de prix quoique leur demande ne fût que de 50 chelins. Le sieur Lat. ert a affiché sur la fenêtre de sa boutique le warrant of diffress (l'ordre de faifir) avec ce titre , Billy Pitt's mode of colleding the shop taxe (méthode adoptée par Guillaume Pitt, pour faire la collecte de la taxe sur les boutiques). Des milliers de personnes s'arrêterent pour lire ce placard. Il paroît, dit le Morning-Herald, que c'est un plan assez généralement adopté parmi les boutiquiers, de laisser saisir leurs effets plutôt que de payer cette nouvelle taxe. Il paroît aussi qu'on les sert à leur gré,

On a jugé derniérement à Westminster-Hall, un procès des plus finguliers & des plus curieux, intenté par un officier de marine, à la comtesse douairiere de Crequi Canaple, pour s'être refulée à remplir une promesse de mariage qu'elle lui avoit faite.

L'avocat du plaignant employa toutes les ressources de son génie, pour prouver que, quoiqu'il n'y est eu qu'une promesse de mariage verbale, de la part de la comtesse, elle n'étoit pas moins tenue de loi donner sa main; mais comme fes argumens n'étoient fondés que sur des présomptions & des demi-preuves, ils furent aisément détruits par l'avocat de la défenderesse, qui dir : que ce procès étoit d'autant plus extraordinaire, que sa cliente n'étoit ni jeune ni belle; qu'il arrivoit affez fréquemment que le sexe le plus foible portoit de pareilles plaintes dans les cours de justice ; mais qu'il étoit étrange de voir un officier jeune & aimable, intenter un pareil procès contre une dame avancée en âge; que sans doute la fortune de sa cliente avoit été le principal objet de la tendresse du plaignante; & que le but de l'amant étoit, en faisant sa cour à la comtesse de Crequi Canaple, d'épouser sa cassette, &c. &c. Ces plaidoyers, qui mirent les jurés en belle humeur , leur firent trouver très-plaisant d'accorder au plaignant

sauve au moins les dépens du procès, qui auroient été trèsconfidérables.

Si nous en croyons nos feuilles, plusieurs riches négocians ont formé le projet de planter des vignes dans les Bermudes. Le climat de ces isles est aussi sain que leur position est agréable. Quoique le fol en soit sec & pierreux, il n'en est pas moins fertile. L'Angleterre paie annuellement près de 200,000 liv. st . pour l'achat des vins de Madere & de Xeres : elle épargneroit la plus grande partie de cette somme, si le gouvernement encourageoit ce projet.

Vendredi dernier, 23 du courant, & le 11me jour du tirage de la loterie, il est sorti de la roue quatre lots de 100 liv. ster. chacun, qui sont échus aux Nos. 20,082, 29,822, 38,581 & 43,291.

Samedi, il est échu un lot de 1000 l. st. au No. 19,844; ainsi qu'un lot de 500 liv. ster. au No. 13,256, & deux lots de 100 1. ft. chacun font échus aux Nos. 8,977 & 29813.

Hier Lundi, le second & dernier lot de 200,000 !. ft. est échu au No. 11,454; il est également sorti de la roue un lot de 10,000 l. st., qui est échu au No. 4,196; un lot de 100 liv. st. est échu au No. 14,953; deux de 500 l. st. aux Nos. 34,034, & 38,269, & en outre trois lots de 100 liv. ft., qui sont échus aux Nos, 8,252, 10,007 & 37,745.

ARTICLES DIVERS.

Extrait des Papiers , Journaux Anglois , &c. Papiers qui sont actuellement sur la table de la Chambre des Communes.

Etat de la quantité des vins de France, que les marchands de Londres ont déclarés être en cave depuis le & Juillet , jufqu'au 29 Novembre 1786; ainsi que de la quantité importée & consommée dans cet espace de tems.

Vins du crû de la France.

salidad ryongidal in the 1999	Rouge.	Blanc.
Vin en cave le 5 Juillet 1786,	10,328	213,92
Idem importé entre le 5 Juillet &	1 4-8 0	5
le 29 Novembre 1786, & payé à la		
douane seulement,	2,189	97
Payé en outre à l'accife & à la	10/12/10/11/11	BLINDIEL
douane,	40,414	1,467
Vin en cave le 29 Novembre 1786,	122,859	17,625

(1) Il fuffit , selon les loix de l'Angleterre , d'accorder un chelin de dommages à une partie plaignante, pour entraîner la condamnation aux dépens. Ce jugement porte condamnation à tous les dépens , & à un chelin au-delà.

-	the state of the s	†)]
	tonn. gal. tonn gal.	Pays. Importations. Exportations.
	Confommé entre le 5 Juillet, & le	L. f. d. ar insmedia f. d.
	29 Novembre 1786 111 100 21 39	Italie 637,155 12 0 513,171 6 10
	Vins qui ne sont pas du crû de la France.	Madere 2,880 0 2 43.978 II 8
		Portugal 428,064 19 11 798,264 19 0
	Vin en cave le 5 Juillet 1786 2,143,075 1,237,971	Russie 1,606,678 7 1 223,998 11 E Espagne 697,712 14 9 788,064 2 6
	Vin en cave le 5 Juillet 1786 2,143,075 1,237,971 Idem importé entre le 5 Juillet & le	Espagne 697,712 14 9 788,064 2 6 Gibraltar 2,616 9 11 86,237 13 10
	29 Novembre 1786, payé à la douane	Détroits Idem 306,028 3 9
	feulement 219,457 90,148	Suéde 203,765 15 7 65,307 5 5
	Payé à l'accife & à la douane 785,227 414,093	Turquie 146,906 1 3 82,49 10 4
	Vin en cave le 29 Novembre 1786 1,941,661 1,154,907	Venise 69,194 12 4 20,294 18 7
	Confommé entre le 5 Juillet & le	Groenland 74,523 8 11 2,609 4 9
	29 Novembre 1786 1,206,98 587,305	Alderney 22 15 0 4,517 6 IE
	tonn, g. tonn, g.	Guernsey 32,829 19 8 60,581 1 8
	Formant 4,786 26 2,330 145	Jersey 15,649 1 11 29,150 14 11
	(Signé) D. Papillon, A. Lucas, W. Burell,	Sark 81 9 5 54 0 0
	S. Brooksbank, M. Whish, H. Reveley.	Canada 111,451 13 0 267,384 14 9 Caroline 228,070 15 10 310,198 3 7
	R. Waring, treforier.	731 6.1
	Bureau de l'Accise, Londres,	Georgie 18,096 3 3 4,633 0 10 44,369 4 6
	le 6 Février 1787.	Baie d'Hudson 11,270 5 2 5,125 10 4
	Etat de la quantité du vin de France , qui se trouvoit dans les	
	caves des marchands , le ter. Septembre 1985 ; ainsi que de	Terre-Neuve 63,584 II 7 (1) 198,227 6 4
	celle importée & confommée , entre le 5 Juillet & le 32 Août	Nouv. York 61,671 10 9 405,762 12 0
	1786. Anguard angiov	Nouv. Ecosse 7,084 9 10 207,345 9 8
	Vins de France.	Penfylvanie 57,705 6 5 369,215 8 5
	Rouge, Blanc.	Virginie & Ma-
	gallons, gallons,	ryland 443,580 6 2 1,015,102 8 3
	Vins en cave le Ier. Septembre 1786 106,890; 18,371	Anguilla 2,829 15 6
	Idem importé entre le 5 Juillet & le	Antigoa 384,651 7 7 82,463 19 0 Bahama 14,150 8 1 33,235 5 4
	31 Août 1786. Payé à la douane seulement 2 2,189 97	D 1 1
	T1 10: C 0. 11 1	Bermudes 990 18 9 6,118 5 10
	Consommé entre le 5 Juillet, 9,463 507	La Dominique 257,967 2 8 61,695 2 0
	tonn. gal. tonn. gal.	
	& le 31 Août 1786 49 129 13 89	Baie d'Honduras 29,153 16 5 1,647 15 6
		La Jamaique 262,905 3 8 626,310 0 9
	Vins qui ne sont pas de France.	Montserrat 44,055 6 5 6,629 15 0
	gallons. gallons. gallons. 1,155,402	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
	Idem importé entre le 5 Juillet & le	Nevis 88,213 6 10 6,838 17 9 St. Euftache 338 7 0
	31 Août 1786.	St. Eustache St. Kitt's 318,618 to 8 67,753 4 6
	Payé à la douane seulement 2 219,457 90,148	Ste. Lucie 18,572 19 3
	Id. à l'accife & à la douane \$ 236,192 164,326	
	Confommé entre le 5 Juillet 659,057 323,188	
	tonn. gal. tonn. gal.	St. Vincent 157,144 5 1 54,432 18 3 Tobago 40,733 16 5 313 3 8
	& le 31 Août 1786 3 2,579 149 1,232 124	Tortola 85,876 I 7 18,406 8 0
	Signé par les mêmes personnes que l'état qui précede.	Surinam 115 o
	Etat de la valeur, en masse, de toutes les marchandises exportées	Pêche du Nord 1,554 2 5
	de la Grande-Bretagne, & importées dans ledit royaume,	
	dans le courant de l'année 1785.	Nouv. Orléans 727 10 0 sh shutta1,583 0 5
		noies étrangeres &
	Pays. Importations. Exportations. L. f. d. L. f. d.	lingots 652,560 13 6
	Afrique 48,535 12 0 (1) 587,166 10 2	Marchandifes confif-
	Isles Canaries 4,457 15 11 17,034 19 2	quées 34,076 17 0 (2) 30,941 10 0
	Danemark &	
	Norvege 117,172 7 8 322,395 15 4	Total 16,279,419 1 3 16,770,228 17 9
	Levant 483,485 15 8 97,783 15 5	Thomas Irving, Inspedeur-Gen. des import.
	Indes Orientales 2,703,940 14 I 1,153,532 14 9	& exportations de la Grande-Bretagne.
	Flandres 222,368 17 2 (2) 1,73,906 12 5 France 117,366 7 2 258,244 16 11	Bureau de l'inspedeur-gén. à la Douane,
	A11. 3701-44 10 11	Londres, 9 Février 1787. ** Nous avons donné ces comptes tels qu'ils sont impri-
	Hollande 468,121 16 11 1,506,303 12 7	* 1000 atoms domine on compression dams four limbit-

⁽¹⁾ Il est probable qu'il y ait ici quelque double emploi, (2) Voyez la note précédente,

1,506,303 12 7

2,168,634 4 31,868 0

559,177 19 0 468,121 16 11 2,012,288 15 10

8,319 10 6

Isle de Man

Irlande

(1) Ces exportations sont, sans doute, forcées, & ne peut-vent pas être habituelles, quoiqu'il y ait des forts à garder. & des troupes, ainsi qu'une petite escadre à entretente dans ces

parages.
(2) Cet article n'est sûrement pas exact. Il doit être infinia plus considérable.

més, & tels qu'ils ont été fournis à la chambre des communes ; , ne soit plus mis de nouvelles taxes. Cette motion occasionna mais comme ce ne sont que les comptes d'une année, & que fous les titres de Flandres & Hollande, la plus grande partie du commerce que l'Angleterre fait avec la France se trouve compris, ces états ne sont pas affez exacts, relativement à cette Puissance, pour que l'on puisse y compter; mais c'est jusqu'à présent ce que l'on a de plus positif, les relevés des départs & des arrivées, ayant été pris sur les déclarations faites à la douane.

Abregé de l'information faite pur M. Burke, contre M. Hastings , au sujet du traité de Furruckabad.

, La longueur des accusations contre M. Hastings, dont nous avons imprimé les premiers chefs, ne nous ayant pas permis de les continuer, & de les donner avec tous les détails qui se trouvent dans le pamphlet de M. Burke, nous nous contenterons d'extraire de ceux des chefs dont nous n'avons

pas encore parlé, ce qui paroîtra le plus frappant.

Il est dit sur le troisseme chef, que quoique le Nabab ne pût point payer l'ancien tribut, à cause de la famine qui régnoit à Furruckabad, il avoit, cependant, été augmenté par un nouvel impôt, en forte que tout le produit du revenu de ces districts, se trouvoit absorbé par l'ancien & le nouveau tribut, & qu'il ne restoit absolument rien pour la subsistance du Nabab & de sa famille. Dans cette situation, les oncles de ce Prince, freres du dernier Ahmed Chan, qui avoit rendu des fervices importants à la compagnie!, & leurs enfans, présenterent sans effet une pétition au résident, dans laquelle ils lui disent: « notre misere a commencé bientôt après la » succession de Muzuster Jung. Les jaghires (appanages) qui » nous faisoient subsister, nous furent retirés; nous sommes » dans la plus grande détresse. Nous n'avons ni de quoi nous » nourrir, ni de quoi nous vêtir. Quelque répugnance que » nous eussions à faire connoître notre situation, aous nous » serions cependant rendus à Calcutta pour demander du » secours, si nous avions eu les moyens de faire ce voyage. Ce » n'est qu'avec la plus grande peine que nous nous soutenons. » Ce n'est point la coutume de la compagnie de priver les » Zemindars & les Jaghurdars des moyens de subsistance. » Nous nous reposons sur votre justice, &c. &c.»

> IRLANDE. De Dublin , le 18 Février 1787. JOURNAL DU PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. Séance du Jeudi 15 Février.

La chambre s'occupa des subsides dans cette séance. Il y fut résolu, que la dette de la nation se montoit, à la Notre-Dame du mois de Mars dernier, à la somme de 2,052,766 liv. sterl. 10 ch. 10 1; qu'elle s'étoit obligée à payer la somme de 440,000 liv. st. enannuités, à 6 p. C., ainsi qu'une autre somme de 300,000 liv. st. à 7 ? p C.; que les troupes à maintenir pour la défense du royaume, se monteroient à 15,092 hommes effectifs, en y comprenant les officiers.

Le chancelier de l'échiquier ayant présenté un état détaillé & exact des ressources de l'Irlande, le comité accorda pour différens objets, la fomme de 92,830 liv. st. 11 ch. 5 s.

Les séances du 6 & du 7 se passerent à recevoir le rapport des différentes résolutions prises dans le comité des subsides.

Dans la séance du 9 M. Conolly fit une motion tendante, à ce que la dette nationale ne soit pas augmentée, & qu'il quelques débats, mais elle passa ensuite d'une voix unanime.

Séance du Lundi 19 Février.

On a lu pour la feconde fois dans cette féance le bill propofé par le procureur-général, pour mettre un frein aux assemblées rumultueuses, & pour faire plus efficacement punir les personnes qui seront coupables de malversation dans ces assemblées illégales, & enfin contre les fermens reçus & administrés par des gens qui ne sont point autorisés par les loix à les faire

Lorsqu'on en fut à la clause où il est question de détruire les chapelles des Catholiques Romains, & d'en vendre les ornemens, elle occasionna des débats très-longs; la majorité se déclara en faveur du bill , 192 membres ayant voté contre 30.

Séance du Mardi 20.

La chambre se forma en comité pour discuter, clause par clause, le bill dont il avoir été question la veille. Il passa dans cette séance avec une majorité de 167 voix contre 45; mais la clause relative à la destruction des chapelles Catholiques Romaines en fut cependant retranchée dans cette féance.

MELANGES DE LITTÉRATURE, POÉSIE, POLITIQUE, &c. REPONSE

Du Rédadeur du Courier de l'Europe, au sieur BALSAMO, foi-difant ALEXANDRE, COMTE DE CAGLIOSTRO, sur ce qui le regarde dans sa Requête présentée au Roi & au Confeil.

Vous n'êtes ni Alexandre Comte de Cagliostro, Monsieur, ni je n'ai pas été payé pour vous calomnier, comme vous l'affirmez si rondement, pages 7, 8, 9 & 10 de votre requête. Des affertions ne sont pas des preuves; & si je n'avois pas démontré que vous êtes un charlatan & un fourbe, & que vos partifans font des dupes, plus clairement que vous n'avez démontré que j'ai été payé pour le dire, je ne vous aurois pas réduit au cercle étroit dans lequel vous végétez à Londres. Après vous avoir fait subir des interrogatoires, qui depuis long-tems ont fait prononcer votre sentence, je ne me serois pas attendu à vous voir encore sur la scene.

Votre conseil à eu beau s'évertuer pour dire que vous avez été volé & calomnié; pendant que je m'évertuois, comme vous le dites si agréablement, à prouver que vous n'étiez d'abord qu'un pauvre peintre, devenu ensuite un pauvre charlatan, avant d'être un imposteur fameux, il ne vous a pas réhabilité dans l'opinion publique. Je vous ai si bien pris dans les tenailles de la vérité, que je vous ai forcé d'avouer plus des deux tiers de ce que j'ai avancé sur votre compte, & que tous les faits dont vous n'êtes pas convenu, sont si fortement & si évi-demment prouvés; vous ont tellement embarrassé, que vous n'avez pas ofez me répondre un feul mot. Quelqu'audacieux que vous soyez, quelque fanatique que soit le crédule SEIDE à qui vous avez mis le poignard en main, vous ne détruirez pas un de ces faits, & il n'accréditera aucune des impostures que vous l'avez chargé de propager en votre nom.

Comme je ne dois pas perdre mon objet de vue, & que je ne suis payé pour être le défenseur de personne, ce que votre conseil ne peut surement pas dire: je me contente de vous défier, & je le fais publiquement, de prouver que j'aie reçu un seul écu pour vous définir. Mes lecteurs voudront bien, en attendant que vous ayez fait cette preuve, & qu'ils aient vos mémoires en main, recourir aux aveux que je vous ai forcé de faire, ainfi qu'aux affertions dénuées de la moindre vraifemblance, que vous avez opposées, dans votre lettre aux An-

glois, aux témoignages les plus respectables.

Vous dites dans votre requête AUROI, « qu'avant votre arrivée à Londres, on n'avoit dit que du bien de vous dans le Courier de l'Europe; » à quoi je réponds, que le seul article qui eut paru dans cette feuille, vous concernant, avant votre arrivée à Londres, fut « que, selon votre mémoire, il paroissoit » que vous étiez un des descendans des princes de Trébisonde, élevé à Médine, &c. »: vous l'aviez écrit; cela se répéta à Paris ; je le réimprimai après vous. Ce mensonge absurde n'est pas de moi, c'est le vôtre, & on me l'écrivit de Paris. Vous ne me teriez pas ce reproche si j'eusse lu votre mémoire, parce que j'ai lu les Mille & une Nuits.

Vous prétendez, après cet exorde, « qu'un parent de » votre partie adverse a fait un marché avec moi pour me faire » écrire contre vous, & que je suis convenu de ce fait dans » une note inférée dans le No. du Courier de

» l'Europe, de l'année 1786. »

Comme je me pique d'être un peu plus exact, & un peu moins ambigu que vous, j'indiquerai le numéro du Courier qui vous sert d'autorité, & que vous avez laissé en blanc. Je répéterai ce que j'ai dit dans ce numéro, pour ne pas donner à mes lecteurs la peine de le chercher, & je m'expliquerai de maniere à ne pas laisser de doute sur votre calomnie.

C'est dans le No. 20 que j'ai imprimé dans une lettre aux souscripteurs du Courier de l'Europe, l'aveu prétendu que votre SEIDE présente à sa maniere dans votre requête. Voici

mot à mot ce que j'ai dit:

« Les choses sont restées dans cet état pendant plus de deux » mois; un officier des gardes du corps, actuellement en » France; un ancien mousquetaire, très-connu & très-estimé, » qui est aujourd'hui à Paris; un capitaine de dragons, qui » probablement est également dans cette capitale, peuvent rendre au rédacteur la justice de déclarer aux personnes qu'ils auront occasion de voir, qu'on lui a proposé d'insérer n dans le Courier de l'Europe, une réponse aux faits apo-no cryphes, on peut même dire faux, confignés dans le der-» nier mémoire du Comte, & qu'il a prié la personne qui le » lui a demandé de l'en dispenser. Il auroit persévéré dans la même résolution, si l'esclandre fait par le sieur de Caglios-tro à l'H..... de F...., ne lui avoit pas fait partager l'in-» dignation que tout le monde éprouva à cette occasion. Il en » rendit compte le lendemain dans le Courier, & le fit avec in-» finiment plus de ménagement que n'en méritoit le prétendu » prince de Trébisonde, né en Sicile, s'il n'a pas fait un parjure dans les tribunaux où il a été cité en Angleterre.»

Voilà, Monsieur, le passage que vous indiquez : tel est l'aveu que vous présentez comme une preuve, que j'ai été grassement payé pour dire que vous étiez un aventurier sans fortune. Je conviens d'avoir administré cette preuve de la maniere la plus évidente; mais je nie que j'aie été payé; je nie qu'il m'ait été fait des offres ; je nie que qui que ce soit ait jamais eu intention de me payer. Cependant, pour vous mettre parfaitement à votre aise sur ma facilité en affaire, je ne vous cacherai point ma foiblesse, & je vous dirai franchement, que fi vous croyez que quelqu'un veuille se charger de les remplir, j'acheterai, des demain, des écrins de toutes les formes & un coffre-fort à compartimens, & permettrai qu'on les remplisse de bijoux, de rouleaux, de billets de banque, &c. &c. je ne refuserai pas même des sacs. Mais malheureux Balsamo! Pauvre SEIDE! Quel aveuglement est le vôtre, d'imaginer que pour répondre aux colomnies d'un imposteur reconnu, & repouffer les coups mal-affurés d'un fanatique, il y ait des gens qui non-seulement voulussent acheter le suffrage d'un homme, qui en vous attaquant, a, dites-vous, également choqué le bon sens & les bonnes mæurs; mais qui même voulussent payer le papier qui a été souillé du récit de vos aventures!

J'ignore si la personne qui m'a proposé d'imprimer une réponse à la premiere requête que vous présentâtes au parlement à votre sortie de la Bastille, est parente de votre partie adverse; mais je sais que c'est un homme infiniment trop honnête pour lutter avec vous, & qu'une des raisons que je lui donnai pour ne pas inférer une réponse à cette requête , qu'il me communiqua, fut qu'elle étoit infiniment trop modérée, & que des accufations aussi graves que celles auxquelles on répondoit, devoient être repoussées avec toute l'indignation qu'éprouve un homme calomnié. Voilà ma réponse mot pour mot, & j'at--, ancien capitaine de dragons, & M. de Jancien moufquetaire noir, qui tous les deux étoient présens à cette conversation, & qui sont à Paris aujourd'hui. Deux témoins aussi respectables suffisent bien pour détruire l'affertion d'un Balfamo, quand il feroit escorté par tous les convulsionnaires qui ont dansé autour du tombeau de Pâris, & suivi de toute la phalange Egyptienne ; fi , fur-tout , fes enthoufiafles ne donnoient pour garant de leurs opinions que le fourbe qui

les a toués.

Je n'abuserai pas de la patience de mes lecteurs, & je les renvoie à votre Lettre au Peuple Anglois, pour prononcer si vous avez été calomnié: c'est votre propre témoignage que j'invoque fur vous; c'est à celui des personnes que vous avez eu l'audace de nommer, que j'en appelle sur ce qui me regarde dans cette réponfe. On y verra les aveux que je vous ai arrachés, & l'astuce avec laquelle vous avez évité de répondre à tout ce qu'il vous étoit impossible de combattre. On y verra que vous avez avoué que vous n'étiez ni Colonel ni Comte; que vous avez nié, balbutié, récriminé, sans citer un seul temoin qui puisse détruire les faits qui ont été avancés contre vous. On y verra que vous avez feint de ne pas favoir l'adresse de l'homme qui vous accuse, sans détour, d'avoir mis en gages les bijoux de votre ami Ricciareli, & cette adresse se trouve dans l'article auquel vous répondiez. On y verra que le témoignage du fieur Carlini, homme aussi honnête qu'il est estimé comme artiste, n'est pas même révoqué en doute ; que ceux du pere , de la mere , du frere & de la sœur, de l'interprête Botibol, qui vous a servi sous le nom de Bulfamo, subsistent dans toute leur force. On y verra que tout impudent que vous êtes, vous n'avez pas ofé répliquer un mot sur ce qu'a dit de vous M. le chevalier Hales, qui vous a employé comme peintre, & qui n'ayant trouvé en vous qu'un barbouilleur igno ant, vous a chassé pour cause d'insolence. On y verra enfin, que tous les gens que vous avouez avoir connus; ceux avec qui vous avez eu des procès; ceux qui ont été vos procureurs, vos avocats, vos juges, ont tous éré des malhonnêtes gens, & que vous avez eu raison avec tout le monde. Il est vrai, que c'est vous seul qui le dites, & que personne n'est de votre avis.

Ce seroit abuser, en effet, de la patience de mes lecteurs que de récapituler ici tout ce que je pourrois dire de plus, sur votre lettre aux Anglois, après la réponse que j'ai déjà faite à cette lettre dans le No. 44 du dernier volume du Courier de l'Europe, fur-tout après l'engagement que j'ai pris envers le public de donner vos véritables Mémoires. Cet engagement seroit déjà rempli, si je n'avois pas voulu vérifier bien d'autres anecdotes qui me sont parvenues sur votre compte, avant de les publier. Croyez que ce n'est pas pour tirer parti de vos mémoires que je les publierai , j'ai un but qui me flatte infiniment davantage; c'est celui de donner l'histoire de la charlatanerie avec des couleurs affez tranchantes pour qu'elles ne puissent jamais s'effacer. Vous êtes déjà remis à votre place; mais ce n'est rien que d'avoir mis bas un Comte de Cagliostro, il faut

empêcher qu'il ne s'en éléve d'autre.

LE REDACTEUR.

SPECTACLES.

Opéra de Londres. 10 11 11 11

Chaque jour voit éclore de nouveaux ballets & donner de

nouveaux opéras sur le théâtre de Londres. Si le public a trant de succès dans le divertissement donné à l'occasion de l'anquelque chose à desirer , & si ce spectacle ne remplit pas parfaitement son attente, ce n'est ni la faute du directeur, ni celle du maître des ballets.

On a beaucoup crié contre la sage économie du sieur Gallini, que ses antagonilles ont qualifiée d'avarice ; mais ils seront contraints de convenir aujourd'hui, s'ils persistent à l'attaquer sur une vertu aussi nécessaire, quand on est à la tête d'une en re-prise dispendieuse, que si le sieur Gallini est l'avare dont ils parlent, c'est au moins l'avare magnifique, puisqu'il n'épargne rien pour la pompe du spectacle confié à ses soins.

Il est sans doute à regretter que l'énormité des appointemens que demandoit Madame Mara ait fait consentir M. Gallini, pour l'engager à meilleur compte, à lui laisser prendre des engagemens particuliers qui l'épuisent, & la mettent hors d'état de remplir ses devoirs au théâtre. Un autre inconvénient attaché aux engagemens particuliers, c'est que l'actrice qui chante dans des concerts, quelque talent qu'elle ait, n'est plus neuve pour des spectateurs qui s'accoutument à son organe; ou qui l'ayant vue de trop près, deviennent plus févères fur fon maintien ; remarquent des défauts qu'ils ne lui trouveroient peut-être pas, s'ils la voyoient plus rarement, & fi elle fou-

tenoit l'illusion de la scène à leurs yeux.

Il ne faut pas se déguiser, non plus, que malgré tout le zèle de M. Gallini, il ne lui manque beaucoup de sujets pour exécuter ses ballets. Quoique M. Hus en ait donné plusieurs très-in éressants, quoiqu'il se soit dévoué, lui-même, ainsi que toute sa famille, à leurs succès, il éprouve cruellement cette disette. On ne l'a jamais mieux sentie que dans le ballet de Zémire & Azor, dans lequel il a été obligé de substituer la pantomimetoujours froide dans un ballet, quand elle n'est pas très-rapide, aux danses qui auroient dû exprimer les situations qu'il s'est efforcé de rendre, & qu'il a rendues assez agréables, malgré le manque de sujets. Il a perdu par-là l'avantage de plufieurs fituations dont il auroit tiré le plus grand parti. Ce qui doit ajouter aux regrets des spectateurs, c'est qu'aux danseurs près, ce ballet offre abondamment tout ce qui peut prêter à l'illusion & à la beauté du spectacle. Il est impossible de s'acquiter avec plus de grace, d'ame & d'ex-pression, du rôle de Zémire, que ne l'a fait Mme. Perignon. Mlle. Mozon, ainsi que les sieurs Goyon & Laborie, ont fait également tout ce qu'ils ont pu pour plaire au public ; mais la scène se trouve trop souvent dégarnie pour que l'on éprouve tout le plaisir que l'on goûteroit, si M. Hus avoit eu les moyens de la remplir. Les endroits de Zémire & Azor qui ont fait le plus de sensation, sont la métamorphose d'Azor en monstre. Cette métamorphose qui se fait d'un coup de baguette que donne sur le turban d'Azor la demoiselle Delfevre (qui joue le rôle de la fée malfaisante) s'exécute avec une rapidité frappante. La scène dans laquelle Mme. Perignon joue du piano-forte pendant que Mlle. Simonet danse un pas seul, est joliment imaginée; si Mme. Perignon pouvoit danser ce pas, au lieu de jouer, ce seroit un agrément de plus. La danse des fées & des génies qui portent les chiffres de Zémire & Azor, fait un effet des plus finguliers, ainfi que le couronnement, qui offre de très-beaux grouppes. La musique qui est presque toute de Gretry, a dédommagé les spectateurs un peu difficiles, de ce qu'il étoit impossible au directeur du théatre d'ajouter à la pompe, & au maître des ballets d'imaginer pour l'agrément du spectacle.

* Le bénéfice de Mile. Mozon est fixé pour le 8 du mois prochain; elle dansera le pas Russe qu'elle a dansé avec

niversaire de la fête de la Reine, ainsi que la Provençale, dont elle s'est acquittée avec les applaudissemens de tout le Public, dans le divertissement de la Fête Marine, de la composition du sieur Degville. Jeudi prochain, jour du bénéfice de M. Carnavalle, directeur-adjoint, on donnera l'opéra de César en Egypte, musique de Handel; & un nouveau ballet, intitulé le Triomphe de Jules Céfar.

M M E R

Arrivées & Départs qui peuvens inséresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe,

ARRIVÉES.

Dansla Tamife. De Boulogne, le Four Friends. De Smyrne, le London. De Gênes, la Nancy. D'Opporto, le Hope. -Briftol. De Séville, le George & Frederick. - A Pool. De Lisbonne, la Catharine. - A Cowes. De Malaga, la Malaga, la N. S. del Carma. — A Douvres. De Séville, le Little-Dick. De Messine, le Jupiter. — Cap-François. De Dunkerque, la Minerva.

DÉPARTS.

De la Tamise. Pour les Grandes Indes, la Rose, le Glatton, navires de la Compagnie. Pour Lisbonne, la Maria. Pour Ostende, l'Unie. Pour Roterdam, la Britannia. Pour la Corogne, le Three-Brothers. — De Pool. Pour Bilbao, la Chance, l'Industrious-Bee.—De Portsmouth. Pour les Indes Orientales, le Rodney, le Francis, l'Admiral Barrington, le H. Dundas, le Hawke, navires de la Compagnie des Indes. Pour le Havre, le Triumph .- De Waterfort. Pour le Havre, l'Ann & Francis.-De Belfast. Pour Bordeaux, la Mary.

** Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille , pour

ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils fo trouvent sur la Liste de ce soir, 27 Février 1787.

PRIX DES FONDS.

Actions de la Banque 153 Actions de la Banque 153 — Des Indes
Traites de la compagnie 54 — 3 Idem Conf. 1 164 74: Billets de loterie 16 l. 18 f. o.d.

COURS DES CHANGES. Amsterdam 2; Us. 36. 10 à vue 36. 7 — Roterdam 2 us. 36. 11 — Hambourg 2; us. 34. 7 — Altena 2; us. 34. 8 Paris 1 jour date 29; — 2 usances 29. — Bordeaux dito 28; — Cadix 36; — Madrid 36; — Bilboa 35; Livourne 48; — Gênes 45; — Venise 49; — Lisbonne 5. 6; Porto 5. 7; — Dublin 8.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent.

M A T I E R E S.
Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8. 5. 1 . Argent en lingot 5 2 ..

ARRIVÉES DES MALLES.

ł		MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
а	MALLES	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
١	d'Irlande	I]	
ı	deHollande					I	I
	de Flandres	I	1-5	-		I	I
	de France	-			I		
ı	de Portugal	1-	1	-		1	

Imprimé à Londres. On fouscrit à Paris, au Bureau-général des Gazertes Etrangeres, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulieres & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnoissance, à l'adresse du Rédacteur du Couvier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres.



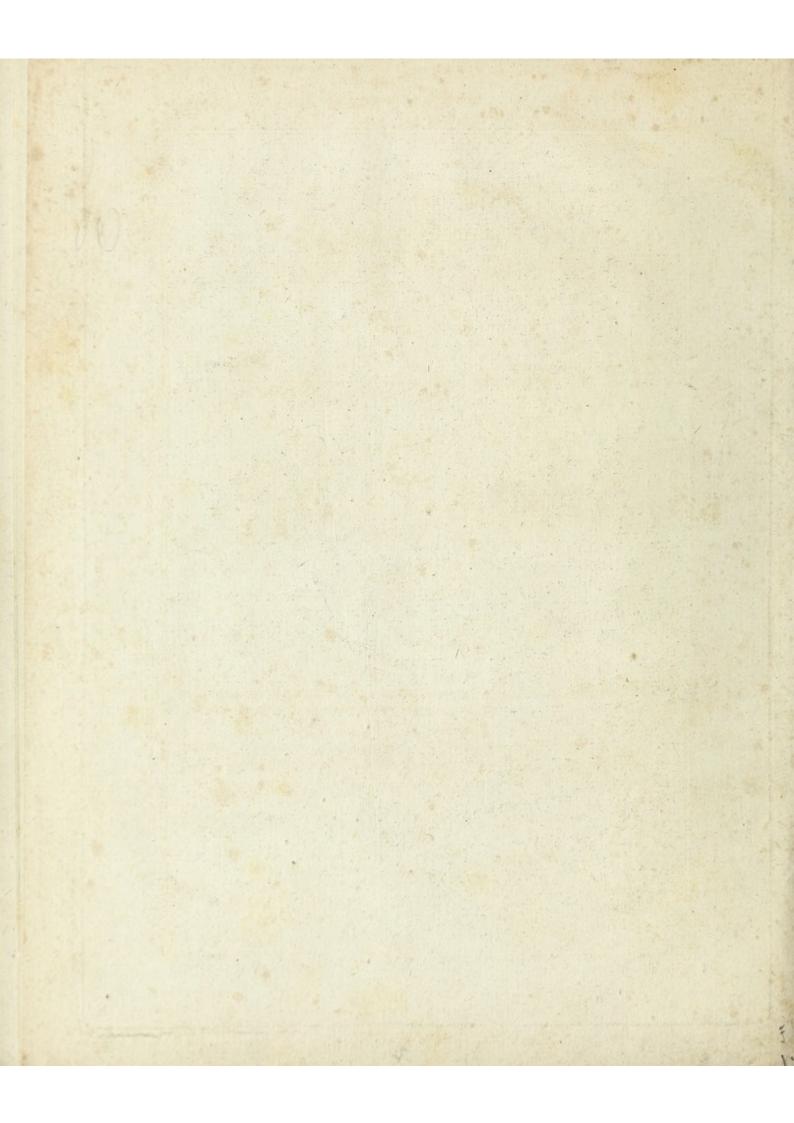
LE COMTE DE GAGLIOSTRO.

De l'ami des humains reconnoissez les traits,

Tous ses jours sont marqués par de nouveaux bienfaits,,

Il prolonge la vie, il secourt l'indigence,

Le Plaisir d'être ûtile est seul sa récompense.



COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU VENDREDI 30 MARS 1787.

Constantinople , le 29 Février 1787.

A cour Ottomane n'est pas sans inquiétude sur l'arrivée de l'Impératrice de Russie à Cherson, & la visite que l'Empereur doit lui faire, ne peut qu'augmenter les appréhensions du Divan. On voit des mouvemens extraordinaires, & tout indique ici que notre ministere fait des préparatifs pour n'être pas attaqué à l'improviste. Les garnisons tant du côté de la Crimée, que des provinces Européennes, sont renforcées; on y envoie abondamment des munitions de toute espece; les batteries y sont réparées & mises en état de servir essicacement; ensin on releve & on rebâtit tous les forts & tous les fortias, qui par négligence étoient tombés dans un dépérissement impardonnable.

On leve de nouvelles milices, & l'armée qu'on destine à couvrir les frontières menacées, sera portée à deux cens mille hommes.

Le Sultan a fait expédier les ordres nécessaires pour qu'une flote de 31 vaisseaux fût en état de mettre en mer au premier

ordre.

Nous venons d'avoir ici un incendie des plus terribles; les flammes ont dévoré deux cens maisons dans six heures de tems; il n'a pas été possible d'en modérer la fureur, qu'après ce long intervalle. Le dommage est inappréciable, puisque ce sont des magasins & des boutiques qui ont été la proie des flammes. Le Grand-Seigneur a passé toute la nuir, jusqu'à sept heures du matin, dans le quartier où le seu avoit pris; S. H. a donné elle-même les ordres nécessaires, pour maintenir la tranquillité & arrêter les progrès de ce sséau terrible.

Il n'est donc pas vrai, comme on en a répandu le bruit en Europe, que le Sultan languisse & tende à sa fin; il est au contraire évident, par les lettres que l'on a reçues, que ce

monarque jouit d'une très-bonne santé.

On n'a pas de nouvelles du Caire; on dit que le Capitan-Pacha n'ole pas revenir ici, crainte de perdre la tête en arrivant.

Extrait d'une Lettre de Kiow , du 10 Février 1787.

« Notre voyage par la Russie - Blanche & l'Ukraine, a été assez heureux; jusqu'ici nous avons parcouru, vu les détours

qu'il a fallu faire, environ 2000 miles; à chaque station il s'est trouvé 550 chevaux, en tout 50,000. Les Tartares & même les Mahométans se sont empressés de nous procurer, dans l'occasion, tout ce qui dépendoit d'eux; ils nous ont sourni très - souvent des chevaux, & jusqu'à leurs propres voitures. Les Popes, les Cosaques & les Grecs, où nous avons logé, nous ont tous régalés à l'envi & très-splendidement. A compter d'hier, jour de notre arrivée, nous resterons ici deux mois & demi, puis nous continuerons notre route pour Cherson, &c.

De la Haye , le 23 Mars 1787.

Les Etats de Hollande, qui ont ouvert Mecredi dernier leurs assemblées ordinaires, se sont occupés du tumulte qui a eu lieu, & qui continue encore à Hoorn, en Nord-Hollande : la frénésie du peuple en cette ville s'est portée aux derniers excès, & l'autorité ouveraine y est absolument méconnue. Les troupes envoyées par L. N. & G. P. pour y rétablir l'ordre, ont trouvé les portes ermées; on les a même menacées de violence, & elles ont di se replier sur Alkemar, jusqu'à ce que les Etats aient décidé ce qu'il conviendra de faire. Cet événement eut tranché d'un seul oup la question en faveur du Prince, s'il avoit pû se propager le ville en ville, comme on en avoit le dessein; mais au contrare la majorité des villes de la province a témoigné le plus viiressentiment de ce qui s'y est passé, & une indignation tropadive, pour devoir s'en tenir là. La Brille & Hoorn, en levan ainsi le masque, & défiant en quelque façon tous les membres de l'affemblée fouveraine, ne font pas affez fortes à elles deux, pour éviter les rigoureuses recherches qui viennent d'être ordonnées. On s'attend à des exécutions exemplaires: mais le plus embarraffant est de remonter à la fource de ces désordres. Les personnes qui mettent en jeu les agens subalternes de ces sortes de scènes, sont ou cachées derriere le rideau, ou trop puissantes pour que les loix ne viennent point se briser contre elles. Cependant, comme c'est à présent le vrai moment de crise, & qu'il faut aujourd'hui ou que les Etats triomphent, ou que le Prince l'emporte, les premiers sont forcés à mettre en œuvre tout ce qui leur reste d'autorité; ainsi nous sommes à la veille de voir des scènes anglantes de part & d'autre.

[----]

Dans le moment, nous apprenons que les principaux boutefeux qui ont soulevé la populace à Hoorn, craignant de n'être
pas suffisamment soutenus par elle, viennent de prendre la
fuite. La commission des Etats pour prendre connoissance de
ces délits est assemblée à Alkemar, d'où elle va procéder
contre les perturbateurs: les patriotes, qui se trouvent à Hoorn,
quoique en assez grand nombre, courent un risque évident
d'être égorgés, vu que la canaille qui s'est rendue maîtresse de
l'arsenal & des portes de la ville, menace de mettre tout à
feu & à sang, au premier mouvement que feront les troupes
pour en approcher. Ces dispositions engageront les Etats à
beaucoup de prudence, bien certains que la fermentation qui
regne dans ladite ville n'ira pas plus loin, & que le funesse
exemple de 1748 ne sera pas renouvellé.

La bourgeoisse de Leyde vient de remporter un triomphe patriotique sur les magistrats aristocrates, qui resuscient d'admettre légalement les constitués des bourgeois.

La ville de Heusden est décidée à laisser déposer la nouvelle magistrature qu'elle avoit substituée à l'ancienne; mais les anciens régens ne sont point réintégrés pour cela: on attendra pour se décider à ce sujet, que les Etats aient pris une connoissance suffiante des griefs allégués par les bourgeois, ainsi que des privileges dont ils demandent la restauration. Ce moyen modéré, adopté par la bourgeoisse, & qui est conforme à l'ordre, ne peut manquer de faire tourser la décision de cette affaire au gré des desirs de ladite ville. Le tems est absolument passé où les régences se croyoient indépendantes de leurs constituans.

Les diverses tentatives du parti Orange maiquant ainsi leur but de tous côtés; il en résulte peu à peu une impossibilité morale, que ce parti, dans la province de Hollande, se rétablisse par les moyens qu'il emploie. Nous ne pouvons nous empêcher de répéter encore qu'il n'a rien à attendre du côté de la Prusse, si ce n'est l'osfre d'une médiation amicale; & cette derniere devient de jour en jour plus dissicile à proposer.

M. de Thulemeyer, ministre de Prusse, est allé faire un voyage à Nimegue.

Paris , le 19 Mars.

M. le duc d'Orléans a cru devoir s'absenter de sor comité, pendant qu'on y agiteroit la question des traites, dont le nouveau plan lui fera supporter une perte considérable. Il a craint que sa présence ne génât les délibérations. M. le ducde Clermont - Tonnerre préside le bureau de Son Altesse, en son absence.

L'on ne peut plus fixer quel sera le terme de la enue de cette assemblée; on lui a annoncé qu'elle n'auroit devacance que depuis le Mercredi de la semaine sainte, jusqu'au Mardi de Pâques. La convocation des pays d'états a été prorogée au mois d'Août.

M. le contrôleur-général a adressé à MM. les Notables, un mémoire raisonné & justificatif de son système, dans lequel il bat en ruine leurs difficultés, & leur démontre que l'intérêt de l'état est sacrissé à des intérêts particuliers. On dit ce mémoire frappé de main de maître; on prétend qu'il a fait d'autant plus de sensation sur l'esprit de MM. les Notables, que M. de Calonne leur a annoncé qu'il alloit le faire imprimer.

L'on débite une petite histoire sur un des maires de l'affemblée qui, dit-on, a été accosté par deux agréables, & fatigué par eux de questions & de plaisanteries, leur dit : « MM. je » vois bien que vous voulez me persistler; je crois que vous » avez tort, vous ne me connoissez point : je ne suis point un

» homme de génie; mais je ne suis pas non plus un sot, je » suis entre deux ». A cette derniere phrase, les plaisans sirent une pirouette sur le talon. En général MM. les Maires, sur lesquels on avoit d'abord plaisanté, tiennent très-bien leur coin dans l'assemblée.

Le comte de Mirabeau est arrivé en grande hâte de Berlin, pour composer, & présenter aux Notables, une satyre contre l'agiotage, qu'il prétend être la source de tous les maux de l'état. L'auteur nomme tous les intéressés dans les différens agiotages. Le Roi a marqué publiquement son improbation sur cet écrit: en général l'on n'aime point les empiriques qui se mêlent de târer le poulx à l'état, & publient, sans mission, des consultations imprimées sur son salut.

M. Hocquart de Couberon a fait paroître aussi un ouvrage sur les finances; c'est un projet d'abolition de tout impôt, avec une simple perception de 10 pour cent sur chaque chose qui seroit vendue. L'ouvrage, en général, est d'un homme de méri e; mais il propose un régime impraticable.

Des lettres arrivées de Naples parlent de la mort de M. l'abbé de Bourbon. On espere que ce bruit ne se confirmera pas.

MM. les fermiers-généraux ont fait la semaine derniere une capture fort intéressante dans le fauxbourg St. Denis, ayant découvert un souterrain qui communiquoit hors de la barriere, & dans lequel ils ont trouvé pour plus 1,500,000 liv. de marchandises prohibées. Ils ont dû cette découverte à une fille qui vivoit avec le propriétaire de la maison, qui s'est prise de querelle avec lui, en a été battue, & l'a été dénoncer pour se venger.

Un daim chassé près la porte Maillot par M. le duc d'Orléans, est entré dans Paris par la rue de Clichi & la Chaussée d'Antin, ayant toute la chasse à sa suite, & a été tué au haut du fauxbourg St. Honoré; ce spectacle fort étrange dans les rues de la capitale, a causé comme de raison un grand fracas, & a été fatal à cinq curieux qui ont été griévement blessés: on cité de ce nombre un Capucin renversé par un joket.

AUX SOUSCRIPTEURS.

a MM. les Souscripteurs du Courier de L'EUROPE; dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés d'envoyer teurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne foit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des Gazettes étrangeres, No. 35, Rue du Bout-du-Monde, qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la Poste aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume, pour les Provinces. »

GRANDE-BRETAGNE. JOURNAL DU PARLEMENT. CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du Jeudi 29 Mars.

On a lu pour la premiere fois le bill de divorce, entre M. Foley, & lady Anne Coventry, fon épouse. Avant cette lecture on examina de nouveau quelques témoins, qui rendirent compte des privantés criminelles qui servent de base au divorce. Il a été question , entre autres , d'une scene de jardin, ! dont les détails ont été rendus si énergiquement, qu'ils auroient fait rougir tous les pairs, s'ils n'étoient pas aguerris par le nombre de procès de ce genre qui sont portés devant eux. Ce bill doit être examiné en comité Mardi prochain.

Un M. Nash qui follicitoit un bill semblable, n'ayant pas prouvé d'une maniere satisfaisante pour les pairs, que son front avoit été injurié, le bill fut rejetté, & la chambre s'ajourna.

Reprise des débats de la séance du Lundi 26 Mars.

La convention conclue entre S. M. B. & le Roi d'Espagne , relativement à la côte des Musquitos, ayant été le sujet des débats de cette séance, le lord Rawdon a prétendu que ce traité étoit honteux & déshonorant pour l'Angleterre, qui avoit cédé un pays qui a entre 4 & 500 miles de longeur fur 100 de largeur, pour une langue de terre de 11 ou 12 miles de largeur au plus ; que le 14 ne article , fur-tout , étoit d'autant plus humiliant, que le gouvernement Anglois en l'adoptant, reconnoiffoit n'avoir aucun droit sur ce pays, tandis que ce droit avoit toujours été reconnu. Qu'outre le déshonneur qu'il y avoit de renoncer à des drons établis depuis long-tems, il n'y en avoit pas moins a abandonner un peuple libre, qui avoit été l'allié fidele de la nation Britannique. S. S. fit enfin une motion, qui porte en substance, ainsi que nous l'avons dir, que la chambre ne voyoit pas cette convention d'un œil favorable.

Le marquis de Carmarthen dit, que les faits allégués par le noble lord, n'étoient pas exacts, sur-tout quant à l'étendue du pays recu en échange pour la côte de Musquitos; qu'au reste, les ministres de S. M. n'avoient point figné cette convention fans avoir eu de bonnes raisons de le faire; raisons qu'il seroit

imprudent de faire connoître.

Comme cette convention avoit été stipulée en substance dans le dernier traité de paix , le duc de Manchester qui a négocié la paix, ne pouvoit pas condamner la clause relative à la convention; mais il fit entendre que les ministres l'avoient trop étendue; que si cependant elle pouvoit devenir un moyen de former une alliance avec l'Espagne, la cession faite de la côte de

Musquitos ne seroit point à regretter.

Le lord Carlifle convint qu'il pouvoit être imprudent de demander les raisons qui avoient porté les ministres à signer cette convention. Il dit, qu'il vouloit bien croire qu'ils en eussent de solides. Mais l'article 14me n'en étoit pas moins humiliant & déshonorant pour la Grande-Bretagne, en ce qu'elle avoit livré, par là, à la merci du Roi d'Fspagne, les habitans d'un pays, qui avoient toujours été inviolablement attachés aux Anglois, qui ne s'étoient jamais soumis au joug de l'Espagne, mais qui avoient maintenu avec fermeté leur indépendance, & leur liberté. L'Espagne n'avoit jamais posséédé cette côte; au lieu que l'Angleterre y avoit eu des établiffemens depuis plus d'un fiecle, &c. &c.

Le lord Stormont appella cette convention, une mesure inutile, imprudente & déshonorante : comme il entroit dans des détails sur cette cession, le duc de Richmond l'appella à l'ordre. Mais n'étant pas senu sur ses gardes, & ayant luimême dit, qu'il pourroit nier une partie de ce qu'avoit dit le duc de Manchester, il fut appelé à l'ordre à son tour par le lord Porchester. Alors le vicomte de Stormont se leva de nouveau, & développa ce que le lord Carlisse avoit dit touchant le 14me

article de la convention.

Le lord chan elier justifia les ministres d'avoir exécuté la convention, & de garder le silence sur les raisons qu'ils avoient eues pour le faire. Le pays des Musquitos n'avoit jamais été regardé par ce gouvernement, comme faisant partie de l'empire Britannique. Les Espagnols, au contraire, en avoient été en pollession, long-tems avant que les Anglois y eussent des établissemens. L'Espagne n'avoit jamais cessé de réclamer ce pays, & l'Angleterre n'avoit pas toujours désayoué invariable-

ment ses prétentions, puisqu'après la paix de Paris en 1763, le gouverneur de la Jamaique avoit envoyé des ordres pour démolir les fortifications, & faire retirer les troupes de tout le continent. Pourquoi l'Angleterre s'obstineroit-eile à vouloir foutenir des droits non fondés, sur un pays qui ne pouvoit être utile qu'aux boucanniers , contre une puissance avec laquelle elle étoit en paix, &c. &c. ?

Enfin la motion du lord Rawdon fut rejettée par une majorité

de 36 voix ; 17 ayant voté pour , & 53 contre.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Mardi 27 Mars.

Avant de procéder aux affaires de cette féance, il fut remis à la chambre plusieurs papiers de la part de la compagnie des Indes, relatifs aux présens, & l'impression en fue ordonnée.

Il fut ordonné aussi de présenter à la chambre les états suivans, favoir:

« Un état général de la dette de la compagnie des Indes Orientales, depuis l'année 1770 jusqu'à l'année 1775; depuis 1775 jusqu'en 1780; depuis 1780 jusqu'en 1785, & depuis 1785 jusqu'à la présente année.

« L'état des revenus de la même compagnie aux dissérentes époques ci-desfus indiquées, jusqu'à l'année courante.

« Et enfin un état en gros des dépenses dans les départemens civil & militaire de ladite compagnie, depuis l'année 1760 jusqu'en 1765, & ainsi de suite jusqu'à cette année.

Le secrétaire de l'amirauté présenta ensuite à la chambre,

« Un état des dépenses qu'a entraîné la presse des matelots durant le cours de la derniere guerre, &c.

« Un état du nombre des hommes qui sont morts après avoir été pressés, & avant qu'ils fussent mis à bord des vaisseaux sur lesquels ils étoient destinés à servir.

« Un état du nombre des hommes au service de la marine royale, qui ont déserté pendant la derniere guerre.

« Et enfin un état du nombre des protections accordées durant le même espace de tems. »

Après que les titres de ces états eurent été lus, il fut ordonné qu'i s resteroient sur la table.

Le rapport des résolutions suivantes sera fait demain à lachambre, favoir:

« Qu'un droit de douane de 33 l. st. 12 ch., sera imposé suc chaque tonneau de vin du Rhin, d'Allemagne, ou de Hongrie, importé dans ce royaume dans des navires de construction Angloise; & un droit de 37 l. ft. 16 ch. par tonn. sur les vins de la même espece, importés dans des navires étrangers.

« Qu'un droit de douane de 19 l. st. 12 ch. par tonneau fera imposé sur tous les vins de Portugal, de Madere & d'Espagne, importés dans le port de Londres dans des navires Anglois, & un droit de 22 1. st. 8 ch. par tonneau sur ceux des mêmes pays, importés dans des navires étrangers.

« Qu'un droit de douane de 16 l. st. 16 ch. (1) par tonn. soit

⁽¹⁾ Par cet ade les droits sur les vins sont de cinquante-six chelins plus haut par tonneau dans le port de Londres, que dans les autres ports de la Grande-Bretagne,

mis sur tous les vins de Portugal, & autres, importés dans, non-conformisses des droits qu'avoient tous les sujets? La un droit de 19 liv. st. 12 ch. par tonneau, s'il est importé par des navires étrangers. »

Ces différentes résolutions ayant été lues, on fit la motion que le rapport des charges contre le Sr. Warren Hastings seroit fait à la chambre.

M. Hamilton proposa de remettre la grande question de l'impeachment de M. Hastings jusqu'après les vacances de Pâques, au lieu de la faire Lundi prochain, qui étoit le jour défigné pour faire le rapport des charges. L'opinion de Mr. Hamilton fut qu'il étoit parfaitement inutile de voter l'impeachment dans le cours de cette session, vu que le procès de M. Hastings ne pourroit pas être jugé avant la levée du parlement.

Les deux partis de la chambre étant d'avis contraire, & s'étant opposés également à cette motion, M. Hamilton la

Il a paru par la tournure des débats, & par le parti qu'a pris le major Scott, que M. Haftings n'auroit pas été éloigné de voir reculer le moment de l'impeachment, au moins jusqu'après les vacances de Pâques.

Le major Scott répondit dans son discours à plusieurs des faits qui ont été allégués contre M. Hastings dans les différentes charges; mais le rapport de la grande question d'impeachment ne fut pas moins fixé à Lundi prochain.

M. Dundas en démontra la nécessité, en faisant remarquer à la chambre, combien le nombre des membres diminuoit tous les jours. On pourroit toujours procéder à l'impeachment sur les charges connues, en attendant que les autres fussent présentées & discutées.

MM. Burke & Fox ayant été du même avis , le combat finit faute de combattans, & la chambre s'ajourna julqu'au lendemain.

Seance du Mercredi 28 Mars,

Après quelques affaires de forme , M. Beaufoy fit la motion qu'il avoit annoncée, à l'effet d'engager la chambre à révoquer les actes de corporation & de test, qui obligent tous ceux qui font reçus dans des corporations ou qui ont accepté un emploi civil, ou militaire, ou quelque place de confiance sous le gouvernement, de recevoir la communion, & de prêter le serment de fidélité selon les régles de l'église Aglicane.

Trois classes nombreuses de sujets gémissoient, dit ce membre, fous les rigueurs de ces actes ; favoir les non-conformilles Protestans, connus sous le nom de Presbytériens, les Indépendans, ou Anabaptiftes, & les Calviniftes de l'églife d'Ilcosse. Les ministres de l'église Anglicane, qui étoient obligés d'administrer la communion à ceux qu'ils en croyoient indignes, éroient également mécontens. La tere, classe étoit composée de plusieurs milliers de sujers fideles, qui sousfroient de se voir dégradés par des actes, qui leur défendoient d'occuper des emplois, foit civils, foit militaires, & leur ôtoit les privileges de leur naissance, Cette exhérédation étoit odieuse & injuste; elle étoit même dangereuse. Pourquoi priver les

tout autre port d'Angleterre par des navires Britanniques ; & différence d'opinion en matieres religieuses , étoit-elle un crime?

Les raisons qui avoient fait adopter ces loix ne subsistoient plus. Le peuple soupçonnoit alors (en 1672) le Roi d'être Catholique, & le duc d'York, qui étoit héritier présomptif de la couronne, professoit ouvertement la religion Catholique. Les non-conformisses avoient bien voulu ne pas réclamer leurs privileges dans ce moment de danger ; mais il étoit tems de les leur restituer. L'église & l'état, bien loin d'en souffrir, en feroient d'autant plus affermis. Nous étions dans un fiécle éclairé; l'esprit de tolérance régnoit par-tout. On ne connoissoit point d'acte de test en Hollande, en Russie, en Prusse, en Allemagne; la religion dominante en étoit-elle moins respectée? Il y avoit 7 ans que l'Irlande avoit révoqué l'acte du test : en France, on avoit annullé plusieurs des loix contre les Protestans; on s'occupoit aujourd'hui de les révoquer toutes. L'Angleterre devoit-elle être la seule nation, qui persistat dans son ancien fystême?

M. Beaufoy proposa enfin , « que les statuts de la 13me. & « de la 25me, année du regne de Charles II, en tant qu'ils « avoient rapport aux non-conformistes Protestans, fusiont « révoqués.»

Sir Harry Houghton feconda la motion.

Le lord North s'éleva avec chaleur contre cette mesure, parce qu'elle tendoit à anéantir un acte qui étoit le boulevard de la constitution Angloise. Il observa que les non-conformistes n'avoient aucun juste sujet de plainte; qu'en 1778 le corps législatif avoit accordé une tolérance religieuse universelle; mais qu'il ne falloit pas confondre l'exclusion aux emplois donnés par les gouvernemens à certaines classes de sujets, avec les entraves mifes à l'exercice du culte religieux ; que tous les états avoient toujours joui, jouissoient, & jouiroient toujours de ce droit d'exclusion. Il étoit absurde d'avancer que les nonconformiftes avoient un droit naturel d'occuper des emplois civils, ou militaires. Tous les hommes pouvoient donc le réclamer également. Pour avoir le droit de donner sa voix pour l'élection d'un membre, il falloit posséder un franc-fief de 40 chelins de rente, & en sus. Ceux qui n'ont pas cette qualification, pouvoient-ils réclamer le droit de voter? &c. &c.

M. Pitt fut du même avis que le lord North, & se déclara contre la motion.

M. Fox foutint, au contraire, qu'il étoit de la sagesse de la chambre, de révoquer ces actes.

Enfin la motion de M. Beaufoy fut rejettée par une majorité de 78 voix ; 176 ayant voté contre 98.

Séance du Jeudi 29.

Le lord Mornington présenta le rapport du comité relativement à la diminution des droits sur les vins de Portugal & d'Espagne. Après quoi la chambre se forma en comité général, sur la consolidation des droits de la douane; M. Rose fit ensuire la motion, que l'espace laissé en blanc dans le bill pour fixer la date du jour où il auroit force de loi, fût rempli de ces mots ; le dix Mai mil fept cent quatre-vingt-fept ; après quoi il fit une autre motion pour remplir les autres blancs. Dans une conversation qui eut lieu entre MM. Pitt & Francis, au sujet de la prohibition des blondes, on entendit dire au chancelier de l'échiquier (sur l'observation de M. Francis, que les droits produiroient un revenu de 30,000 l. st. par an), que s'il pouvoit procurer cet accroissement aux revenus de l'Etat, sans faire tort aux manusactures, il ne s'opposeroit point à cette mesure. Le réglement relatif au changement des sûretés qu'avoit le public pour les prêts faits au gouvernement, sut examiné, ainsi que les droits sur les bois à bâtir, qui éprouverent quelque opposition; mais une motion du chevalier Cooper à ce sujet sut négativée sans division.

M. Burke proposa que la motion relative aux présens qu'avoit ceçus M. Hastings, qui devoit être faite dans cette séance, sût remise à Lundi prochain. Il annonça en même-tems que cette charge n'étant pas longue, n'interféreroit point avec les ordres du jour, & que l'on pourroit faire le rapport après qu'elle auroit été présentée; à quoi M. Pitt consentit, pourvu que les débats sur cette charge laissassent le tems de délibérer sur le rapport. Cette proposition étant adoptée, la chambre s'ajourna jusqu'à ce jour.

Reprife des débats du Lundi 26 Mars.

Le lord Frédérick Campbell ayant fait le rapport de la résolution prise par le comité sur le bill relatif aux pêcheries Britanniques, la chambre autorisa ledit comité à y insinuer les clauses de ladite résolution.

M. Weston, de la douane, présenta ensuite à la chambre un état du nombre de chaldrons (1) de charbon importés dans le port de Londres, depuis le 31 Décembre 1785, jusqu'au 31 du même mois 1786, inclusivement, ainsi que des droits que ce charbon a payés.

Il fut présenté une pétition de la part de la ville de Plymouth, pour les réparations à faire à son port, que le chancelier de l'échiquier recommanda à la chambre, au nom de Sa Maiesté

La chambre en comité s'occupa de la consolidation des droits de douane & d'accise, & il sut décidé que la considération du bill qui y est relatif, feroit différée au Jeudi suivant.

M. Rose présenta ensuite l'état des surplus arrêtés jusqu'au 10 Octobre 1786. On observe dans cet état le nota benè suivant. « Le caissier de l'accise a versé sa recette dans les cossres de l'échiquier, à un farthing près.

Comme on alloit faire la troisseme lecture du bill relatif au commerce de l'Amérique, le lord Penryn observa, que le Canada, au lieu de devenir, comme on l'avoit annoncé, un marché favorable aux productions des Indes Occidentales, seroit au contraire un marché très-dangereux pour ces isles; en ce que les Canadiens qui y portoient leurs denrées, en recevoient la valeur en argent, avec lequel ils achetoient dans les isles Françoises, des mélasses, dont ils fabriquoient chez eux une espece de rum.

M. Grenville convint qu'il falloit encourager, autant qu'il étoit possible, l'importation des productions des isses dans le Canada. Cependant il ne croyoit pas que le rum que pouvoient exporter les isses Britanniques, pût suffire à tout le Canada.

La chambre alloit se former alors en comité, selon l'ordre du jour, pour prendre en considération cette partie du discours de S. M. qui a rapport à la simplification des droits de douane, lorsque Sir Grey Cooper dit qu'il doutoit que le comité pût former des résolutions pour la diminution des droits, sans y être expressément autorisé.

(1) Le chaldron est de 21 à 25 quintaux, selon la qualité.

L'orateur ne fut pas de son avis, non plus que le chancelier de l'échiquier, qui prétendit que le comité étant autorisé à hauffer les droits, il feroit absurde de supposer qu'il ne le fûr pas à les diminuer. En conféquence de cette décision , la chambre se forma en comité, & M. Pitt proposa la réduction qu'il avoit annoncée sur les vins de Portugal, selon l'esprit du traité de Methuen, & d'étendre cette même réduction aux vins d'Espagne. Il dit qu'il espéroit que le traité avec le Portugal feroit bientôt conclu à la satisfaction de ce pays; qu'un des sujets de plainte le plus grave que la cour de St. James eût contre celle de Lisbonne, étoit la distinction que cette cour avoit faite entre la Grande - Bretagne & l'Irlande, au moyen de laquelle ce dernier royaume avoit été exclu des avantages stipulés dans le traité de Methuen; exclusion directement contraire à la lettre & à l'esprit du traité, & extrêmement nuifible aux droits légitimes de l'Empire Britannique. Au reste, cette cause alloit s'évanouir par le nouvel arrangement. Un autre sujet de plainte très-important, étoit l'angmentation des droits fur plusieurs articles Britanniques importés en Portugal. Cette difficulté seroit aussi bientôt applanie. Cependant il y avoit encore plusieurs autres points en dispute, qu'il étoit nécessaire d'arranger, comme les priviléges des consuls & résiders, & le droit de la factorerie Britannique à une portion de commerce d'exportation du Portugal. Il ajouta, qu'en proposant cette réduction, il n'avoit d'autre objet en vue que celui de faire terminer d'une maniere satisfaifante les contestations qui subsistoient entre les deux cours, & que cette réduction ne devoit pas continuer à être en force, si le Portugal ne donnoit pas une entiere satisfaction à l'Angleterre; cependant comme la négociation pouvoit traîner en longueur, il croydt qu'il valoit mieux fixer une époque pour la continuation du nouveau droit, parce que si dans la session prochaine, ou i toute autre époque, il n'y avoit point d'espé-rance d'un accommodement juste & équitable avec le Portugal, il seroit alors au pouvoir du parlement de remettre le droit fur le pied actuel, ou d'imposer tout autre droit que la chambre approuveroit.

M. Pitt observa aussi au comité qu'il ne pouvoit encore rien dire de positif sur l'article des drogues, & sur la manusacture du verre; qu'il se bornoit en conséquence à parler de la réduction des drois sur les vins de Portugal & d'Espagne; réduction qui n'alarmeroit point le ministere de France, qui en étoit déjà instruit. En conséquence, il proposa les résolutions qui se trouvent dans le rapport fait à la chambre; voyez page 221.

M. Fox fut entiérement de l'avis du chancelier de l'échiquier fur tous les points que celui-ci venoit de discuter, & déclara que si le Portugal refusoit de donner la satisfaction que l'Angleterre avoit droit d'en attendre, il seroit le premier à demander la rupture du traité de Methuen.

Les résolutions proposées par M. Pitt furent ensuite approuvées l'une après l'autre.

Après que les résolutions eurent passées, le capitaine Macbride prétendit que le lieutenant-gouverneur de l'hôpital de Greenwich étant sur la liste des capitaines de vaisseau à demipaie, ne pouvoit point occuper cette place, parce que tout offi-

cier recevant la demi-paie, s'engageoit par ferment à ne pas avoir d'emploi civil. On lui répondit que quoique cet officier fût sur la liste,

cependant il ne recevoit point la demi-paie; & que d'ailleurs la chambre ayant décidé que la place de gouverneur de l'hôpital étoit un emploi militaire, il étoit absurde de prétendre que celui du lieutenant-gouverneur fût un emploi civil.

Le major Scott fit la motion que William Markham & David Anderson, écuyers, se rendroient à la chambre Vendredi prochain, pour y être examinés, & sa motion passa.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Vendredi 30 Mars.

Les lords de l'amirauté se sont assemblés hier, en conséquence d'un message du ministre, & relativement à des affaires qui concernent directement ce département. On ignore encore de quoi il est question, mais on dit que c'est à raifon de ce qui s'est passé entre une frégate de l'escadre du commodore Cosby, en station dans la Méditerrannée, & un vaisfeau de guerre François, dont il a été fait des plaintes au gouvernement.

nombre de spectateurs s'étoient assemblés pour voir décider
les paris considérables que l'on avoit faits sur l'issue de ce combat. S. A. R. Mgr. le Prince DE GALLES, le Marquis de
Buckingham, & plusieurs autres Seigneurs, se trouvoient parmi les spectateurs, & le moment où les champions étoient sur
le point de commencer étoit déjà arrivé, quand un détache-

L'opinion que le traité de commerce ne seroit en force qu'au mois de Septembre prochain, étoit sondée sur la connoissance des formes usitées en parlement : comme le ministre ne s'y est pas astreint, & que les délibérations de la chambre des pairs ont été prévenues par la méthode qui a été adoptée, cette nouvelle maniere d'expédier un bill que l'on désire faire passer avec célérité, a abrégé de plus de deux mois les préliminaires, & le 10 de Mai prochain les spéculateurs pourront recueillir le fruit de leurs spéculations, s'il ne survient aucun obstacle étranger. Il paroît, par le silence du ministre & des membres de l'opposition, au sujet de la rumeur qui s'étoit répandue, qu'il s'étoit élevé des difficultés dans la négociation, que s'il y en a eu, elles ont été applanies.

L'amiranté vient de donner des ordres, pour que les vaiffeaux qui doivent aller remplacer ceux qui sont stationnés à la Jamaïque & aux isses sous le vent, soient prêts à mettre à la voile pour leurs destinations respectives d'ei au 10 du mois prochain.

Les officiers commandans des régimens qui sont destinés à relever les garnisons dans les Indes Occidentales, & qui doivent partir durant le cours de l'Eté prochain, ont reçu des ordres du bureau du secrétaire de la guerre, de se tenir prêts à marcher au premier avis pour les lieux de leur embarquement. Il est défendu aux colonels d'accorder des congés à aucun officier subalterne ni aux soldats.

On n'a jamais vu, dit le Gazetteer, une plus grande rareté de matelots en tems de paix, que celle que l'on éprouve actuellement. Les encouragemens qu'ils trouvent dans le service étranger, en ont fait partir un nombre considérable. On demande comment il seroit possible de les rappeler en cas de guerre? Il est probable, ajoute cette seuille, que le traité de commerce avec la France en enlevera bien davantage encore; ergo, &c. &c.

Il est arrivé Mardi dernier au bureau du lord Sydney un exprès venant de Plymouth, qui a apporté la nouvelle de l'arrivée dans ce port d'un sloop de guerre venant d'Halifax en Amérique, avec des dépêches du lord Dorchester, gouverneur du Canada, que cet officier avoit envoyées par terre à Halifax, pour qu'elles parvinssent avec plus de diligence en Angleterre. Il n'a encore rien transpiré de leur contenu; on sait seulement, que dans la Nouvelle-Ecosse, l'Hiver a étési doux, que les glaces n'ont pas interrompu une seule sois la navigation de ce port.

Mardi dernier étoit le jour fixé pour un combat à coups de poings, entre un BOUCHER & un JUIF, fameux dans ce genre d'escrime. L'échafaut sur lequel ils devoient se battre étoit dressé dans la plaine d'Ealing, & un très-grand

les paris considérables que l'on avoit faits sur l'issue de ce combat. S. A. R. Mgr. te Prince DE GALLES, le Marquis de Buckingham, & plusieurs autres Seigneurs, se trouvoient parmi les spectateurs, & le moment où les champions étoient sur le point de commencer étoit déjà arrivé, quand un détachement de 50 dragons, à la tête duquel étoit un juge à paix, avança; & après avoir lu le Riot Ad (l'acte qui défend les affemblées tumultueuses) pour faire disperser la populace, procéda à la démolition de l'échafaut sans la moindre interruption. Son Alteffe Royale, & tous les Seigneurs qui l'environnoient, donnerent l'exemple de la foumission aux loix, en fe dispersant. Vingt mille personnes, au moins, étoient afsemblées à cette occasion. Quelques-unes de nos feuilles prétendent que c'est Sa Majesté, elle-même, qui avoit ordonné que les troupes marchassent pour empêcher que le combat n'eût lieu. Le principe de l'ordre fait honneur au cœur du Roi; mais la maniere mal-adroite dont il a été exécuté, est un rafinement d'un magistrat, que l'on a trouvé fort indécent dans le public. Celui qui a été chargé de cette commission délicate auroit pu remplir son devoir sans manquer de respect à son prince, en faisant mettre bas l'échafaut quelques heures plutôt, & faisant avertir S. A. R. de ne pas paroître. Sa conduite est d'autant plus blâmable, que s'îl y eût eu de la réfistance, l'acte du parlement autorisoit à faire tirer sur la populace. La crainte du crime affreux qui auroit pu être la suire de cette réfistance, auroit bien dû lui inspirer plus de ménagement.

Averti fement Extraordinaire.

Il sera vendu, incessamment, à l'extinction des bougies:

1°. Un ancien parchemin, digne de la plus grande vénération par son ancienneté, appelé Magna Charta. Il sut fabriqué
près de Windsor, mais il est extrêmement usé, & n'est pas
fort utile aujourd'hui à ceux qui le possedent.

- 20. Un manuscrit d'une longueur considérable, qui est devenu très-inutile : on l'apelle le bill des droits.
- 3°. Une très-grande quantité de vieux parchemins, sur lesquels ont été enregistrés plusieurs traités de commerce, &c. ainsi que des contrats, actuellement surannés.
- 4°. Une très-grande quantité de mémoires, de pétitions, de manifestes, de lettres, &c. d'adresses au ministre, qui seront vendues à la livre comme vieux papier.
- N. B. On donnera avis de l'époque où la vente sera faite; en attendant, les objets ci-dessus seront exposés à la vue du public. On pourra, pour les particularités de cette vente, s'adresser à W. P***, huissier-priseur.

Il est arrivé Samedi dernier à Enfield un accident qui prouve à quel excès de folie l'amour entraîne un amant passionné.

Un jeune homme & une jeune fille s'étant rendus derniérement à l'églife pour la célébration de leur mariage, la future changea tout à coup de fentiment; ni les prieres de l'amant, ni celles des parens ne purent la faire revenir de sa résolution. Samedi dernier cet amant infortuné se rendit chez sa maîtresse, & la supplia avec les instances les plus sortes de lui accorder sa main; ce qui lui sut resusé de la maniere la plus formelle & la plus décidée. Dans un accès de frénésie que ce resus sit naître, le malheureux jeune homme s'écria en tirant un pistolet de sa poche: «Eh bien! puisque vous ne voulez pas de moi, je serai la proie du diable ». Et dans le même instant il se cassa la tête, & tomba roide mort à ses pieds.

Le départ subit du fieur Cagliostro de sa maison de Knight's Bridge, & l'arrivée à Londres de quelques personnes qui ont de fortes raisons de desirer une entrevue avec son caissier, ont fait ouvrir les yeux au petit nombre de bons Suiffes qui l'ont recu pendant quelque tems chez eux. Tout est dit en Angleterre pour le fils de la Natoure ; il est enfin connou de tout le monde, & il n'y a plus qu'une voix sur son compte. Eliminé par les gens qui ont eu peur que la baguette de ce nécromancien ne touchât leurs poches; abandonné par les personnes honnêtes qu'il a trompées, il doit voir aujourd'hui que s'il eût médité sérieusement sur l'aveu du prophête, mon empire est détruit, fi l'homme est reconnu, il tauroit pas fait faire des recherches auxquelles il falloit nécessairement qu'il succombat. Il ne seroit pas en fuite aujourd'hui, & reconnu par tout le monde pour un imposteur. Il est heureux pour les pays où cet aventurier se présentera à l'avenir, qu'il ait eu l'effronterie de venir en Angleterre, & l'imbécile audace de résister aussi gauchement & aussi long-tems qu'il l'a fait, à la vérité. S'il eût senti qu'il ne pouvoit pas soutenir la coupele, & qu'il se fût contenté d'opérer submiffa voce, il auroit pu avec le tems faire beaucoup de dupes dans ce pays-ci. En voulant se faire passer pour un homme merveilleux, il a été montré tel qu'il est, & on l'a jugé en dernier reffort. Si les Macons Egyptiens n'abjurent pas encore leur erreur; si le conseil du fieur Cagliostro continue à le défendre, avec la conviction qu'il défend un homme & une cause insoutenables, ce n'est sûrement plus à leur idole qu'ils sacrifient. Le public verra qu'avant peu il n'y aura plus de Loges Egyptiennes : les membres de cette nouvelle société ne pouvant se flatter que l'on oublie leur fondateur, chercheront à se dérober eux - mêmes à un souvenir qui ne peut que les humilier. C'est l'amour-propre, sans doute, qui a retenu jusqu'ici le plus grand nombre des partisans de M. de Cagliostro; c'est lui qui finira par les lui enlever tous. On peut être affuré, en attendant que l'on sache ce qu'il est devenu, que s'il y a encore des Cagliostriens, ce ne sont pas des dupes.

ANECDOTE.

Il n'y a pas long-tems, dit le Gazetteer, qu'un juge du pays de Galles ayant fait un long discours en jugeant un criminel, les jurés & les avocats s'endormirent profondément. Soit que ce fût l'effet de la longueur du discours, ou de la chaleur du jour, ou de la digestion du dîner, le geolier s'en reffentit aussi. Un spectareur s'étant apperçu de cette léthargie générale, & craignant que le pri onnier n'en profit à pour s'échapper, cria qu'on éveillat le geolier. « Cela est inutile, s'écria le juge; le prisonnier dort lui-même d'un sommeil aussi profond que son gardien »,

IRLANDE.

De Dublin, le 21 Mars 1787.

JOURNAL DU PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Mardi 21 Mars.

Après la seconde lecture du bill pour l'encouragement de la marine & de la navigation, la chambre s'étant formée en comité pour procéder à sa discussion, M Grattan sit les objections qu'il avoit à proposer contre cette mesure, fondée sur l'acte de navigation passé en Angle: erre dans la douzieme année du regne de Charles II. D'abord les deux royaumes avoient été mis par cet acte sur un pied d'égalité; mais par un acte de la quinzieme année de même regne, & par des loix subséquentes, l'exclu-sion, totale des avantages qui en résultent avoit été donnée à l'Itlande. Il étoit désendu à ce royaume d'exporter des marchandifes Européennes dans les colonies, & d'importer des marchandifes du crû des colonies. Par le même acte, l'Irlande étoit obligée de recevoir de l'Angleterre les articles des colonics, tandis que l'Angleterre n'étoit pas tenue à recevoir les mêmes articles des mains de l'Irlande. Cette clause ne sentoitt-elle pas la tyrinnie ? En un mot , ajouta M. Grattan, l'Angleterre seule jouit de tous les avantages de l'acte de navigation, & l'Itlande lu est étrangere. Il proposa en conséquence un amendement qui portoit en substance, « que l'esprit de l'acte » de navigation étoit que l'Irlande participeroit aux mêmes » avantages que l'Angleterre ». Mais il fut rejetté par 127 voix contre 52.

Le bill fut ersuite lu dans le comité, & passa.

Londres, le 13 Mars 1787.

CONCERTS SPIRITUELS.

SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTE'S,

Et fous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN, Président-Honoraire; Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Viconte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Chevalier Watkin Williams Wynn, & de Joah Bates, Ecuyer; Vice-Présidens-Honoraires.

Il sera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYE DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5; dont les différens Morceaux sont de la composition de l'immortel HANDEL. ——Le produit en est destiné à l'accroissement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

Il fera donné avis dans cette feuille du bureau où les billets feront distribués, le prix sera d'une guinée pour chaque Concert.

Les personnes qui voudront honorer ces Concerts de leur présence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution devant en être suspendue aussitôt qu'on aura disposé du nombre sussissant, pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

MELANGES

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c.

De Paris, le 19 Mars.

Extrait d'une Lettre de M. Beaupreau, Intendant de la Marine de Brest, à M. Souderval, Commissaire des Ports & Arsenaux à Nantes.

« Le ministre me marque, Monsieur, qu'il y a long - tems que le gouvernement a tenté de tirer partie de ses immenses

possessions à la Guyane Françoise, & qu'il a prodigué toute | devenu beaucoup plus salubre par les desséchemens & les déespece d'encouragement aux capitalistes qui ont voulu aller s'établir dans cette partie de l'Amérique; mais que si les efforts ont été jusqu'ici sans succès, le tems, les sautes même qu'on a commiss, ont servi à éclairer sur le plan qu'il falloi désormais adopter, & sur les causes qui avoient mis la culture de la Guyane dans un état de langueur dont on a enfin trouvé le moyen de la tirer, pourvu que les vues & les facrifices du gouvernement soient secondés par des capitalistes qui veulent y porter des bras & des secours.

« Vous favez que la Guyane produit abondamment, & dans une qualité supérieure, toutes les denrées qui ont enrichi nos autres colonies, & qu'elle a en outre des productions qui lui font particulieres, & dont on peut tirer le plus grand parti fans parler de ses bois qui offrent des reflources considérables , & les nombreux bestiaux qu'on peut y élever pour l'approvifionnement des isles Françoises de l'Amérique, avec qui la Guyane ouvriroit une branche de commerce qui lui seroit aussi utile qu'aux autres colonies, qui ne seroient plus obligées de recourir aux Espagnols & aux Américains pour ces objets de pure nécessité. »

« Tant d'avantages perdus ont fait rechercher les caufes d'une inaction aussi préjudiciable aux intérêts de la Guyane & à ceux de l'Etat. On les a trouvés dans l'inexpérience des premiers cultivateurs, qui s'étant établis dans les terres hautes, n'ont cultivé qu'un fol ingrat qui n'a pu récompenser leurs travaux, & par conféquent attirer de nouveaux colons. »

« Les Hollandois donnoient à Surinam l'exemple d'une industrie mieux combinée ; ils n'avoient défriché que les terres baffes, & on a reconnu que leur procédé étoit le feu l qui dût être adopté. L'administration a attiré un ingénieur habile de cette nation, & l'a fait travailler sur ce nouveauplan. Ses esfais ont complettement réussi; les habitans ont ouvert les yeux, & plusieurs ont déjà abandonné leurs anciennes cultures pour aller s'établir fur les bords des rivieres où les fecours quilleur ont été donnés, & la nouvelle industrie qu'ils ont développée, leur ont obtenu bientôt un succès si rapide, que l'ancien plan paroit aujourd'hui généralement abandonné. »

« Une pareille révolution n'a fait que prêter une nouvelle énergie aux vues du gouvernement. Depuis quatre ans , il n'a cessé d'encourager ses cultivateurs, & même de leur donner l'exemple ; il a fait niveller & deflécher en partie un espace confidérable de terrain fur les bords des rivieres Aparwaça & d'Oypock, qui ont paru présenter le plus d'avantages pour la réunion & l'établissement d'un grand nombre d'habitations. Ces fertiles emplacemens n'attendent plus que des cultivateurs ; & déjà plusieurs particuliers y ont démandé des concessions.

« D'après ces apperçus, Monsieur, le ministre me charge de vous inviter à rendre publics, dans l'étendue de votre dépar-tement, les moyens qui ont été pris pour régénérer cette riche colonie. Tout particulier, de quelque religion qu'il soit, qui s'y transportera avec des fonds suffisans, sera sur, indépendamment des facilités qui lui seront accordées pour son paffage, d'y obtenir des concessions, d'y profiter de la pro-tection & des encouragemens que le Roi accorde aux nouveaux colons, & d'y jouir paisiblement du fruit de son travail. Vous pouvez raffurer les esprits encore imbus, peurêtre, de la mauvaise qualité du climat de la Guyane. Il est frichemens qu'on a fairs ; & plus les travaux en ce genre seront étendus, moins on devra redouter une insalubrité, qui ne venoit que des marais & des épaisses forêts dont le pays est

« Faites-moi connoître l'effet qu'aura pu produire cette proposition sur le plus grand nombre de ceux à qui vous l'aurez communiquée, afin que je puisse en rendre compte au minis-tre, qui paroît avoir fortement à cœur d'attirer des capitalistes à la Guyane, »

M M E R

Arrivées & Départs qui peuvent inséresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

V É E S.

Dans la Tamise. Des Grandes Indes, le Hartwell, navire de la compagnie des Indes. De Livourne, le John. De Dort, le Vrow Anna. De Roterdam , le Thomas. D'Amsterdam , le Goodwill. D'Harlem, la Vrow Joennes. - A Hull. D'Amsterdam, l'Amsterdam. De Roterdam, le Scarborough.-A Scarborough. De Hollande, le Brothers, le Willing Mind. - A Plymouth. Du Havre-de-Grace, l'Ann. De Roterdam, la Jane. —A Darmouth. De Vannes, le Hart of Oak. — A Dublin. De Bordeaux, le Hopewell. De Roterdam, la Sophia. — A Waterford. De Bordeaux, l'Union. Du Havre-de-Grace, l'Ann & Francis. - A Guernsey. De Cette, le Don de Dieu.

** Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 30 Mars 1787.

PRIX DES FONDS. Actions de la Banque 155; - Des Indes Traites de la compagnie - 3 Idem Conf. 761 Billets de loterie

COURS DES CHANGES. Amsterdam 2! Us. 36.8 à vue 36.5 - Roterdami, 2 us. 36. 9 - Hambourg 2; uf. 34. 6 - Altena 2; uf. 34. 7 Paris I jour date 29 — 2 usances 28!. — Bordeaux dito 28!. — Cadix 36! — Madrid 36! — Bilboa 35! Livourne 48! — Gênes 46! — Venise 49! — Lisbonne 5.6! - Dublin 8. Porto 5. 71 -

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Centa MATIERES.

Portugaifes 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8. 5. 1 . Argent en lingot 5 3 ..

ARRIVÉES DES MALLES.

	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande	1				I	
deHollande	CONCERN NO PROPERTY				-	I
de Flandres	-	-	-		1-	I
de France	T 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10				-	1
de Portugal		1		1 1	H T	FEBRUARY

Imprimé à Londres. On fouscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangeres, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre an même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Cuatre aux Cettres particulieres & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnoissance, à l'adresse du Rédacteur du Leurier de l'Europe, chez M. Brookes, No. S. Coventry street, à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine ageturi

DU MARDI 3 AVRIL 1787.

Constantinople, le 18 Février 1787.

LE prince Ypsilanti, nouvel Hospodar de Moldavie, après avoir reçu les marques de sa dignité, a fait, avec les cérémonies usitées, le 8, sa sortie solemnelle de Constantinople. Son prédécesseur, le prince Alexandre Mourocordato, qui devoir revenir ici, au lieu d'obéir à cet ordre de la Porte, a jugé à propos de s'évader, la nuit du 5 au 6, de Jassy, accompagné de quelques personnes de constance, & emportant avec lui des sommes considérables en argent & en bijoux. On dit qu'il s'est retiré dans la Pologne, & delà en Russie.

De Vienne , le 17 Mars.

Il a paru le 15 de ce mois une patente impériale, qui iupprime toutes les anciennes loix concernant l'usure. Dorénavant on n'admettra en justice aucunes plaintes sur ce sujet, mais en revanche on ne poura non plus y poursuivre l'exécution d'une dette, que dans le cas où les intérêts ne seront pas au-dessus de quatre pour cent, avec hypothèque, ou de cinq pour cent sans hypothèque, comme sur les lettres de change mercantiles. Nous reviendrons une autre sois sur cette ordonnance, qui mérite à tous égards une sérieuse attention.

De Berlin , le 20 Mars.

Frédéric Guillaume continue par ses manieres douces & populaires de gagner de plus en plus l'affection de ses sujets. On aime beaucoup les promenades qu'il fait en gardant l'incognito, parce que sous ce costume il lui échappe souvent mille traits qui découvrent le fond de son caractère. Il va quelquefois seul & à pied, quelquefois seul dans un fiacre.

Ce fut dans une de ces promenades, où il cacha son rang fi soigneusement, qu'il sur informé pendant le carnaval dernier, que la noblesse avoit projetté de ne laisser entrer aucune personne de la bourgeoisse à l'un des bals publics qui devoient se donner. Cependant une bourgeoise qui vouloit être de la fête s'étoit adressée à l'entrepreneur, qui resus de lui accorder la permission d'entrer. Mais le Roi l'ayant su, sit publier le lendemain, que le bal seroit ouvert à chacun, sans distinc-

tion de qualité ou de roture. Les dames de la noblesse irritées de cet ordre, mais n'osant y contredire ouvertement, firent le complot d'y paroître, mais d'en sortir toutes à une heure fixe, & d'y envoyer leurs gens à leur place. Ce complot vint encore aux oreilles du Roi, qui sans faire d'éclat trouvale noyen de l'éluder, en disant dans un cercle où se trouvoient beucoup de dames de la premiere qualité, qu'il se faisoit d'avaice une sête de se trouver à ce bal, pour s'y amuser d'un quadrille de laquais, dont l'on avoit projetté de donner le spetacle. Ce mot sit son esser ; le Roi se trouva au bal qui fut très-brillant; la bonne bourgeoisse contribua à l'embellir conjointement avec la haute noblesse, & aucun laquais n'y parut.

De Livourne , le 28 Février.

La plus grosse des galeres du Dey d'Alger, qui depuis longe tems infestoit ces parages, & venoit croiser jusqu'à l'entrée de notre port, a été prise, après un combat opiniâtre, par un vaisseau de guerre Maltois, qui l'a amenée ici. Le carnage a été grand des deux côtés. Les deux vaisseaux sont en trèsmauvais état. Le capitaine Maltois, & la plupart de ses officiers sont blesses. Le capitaine Algérien & deux de ses premiers officiers ont été tués, & la plus grande partie de son équipage a péri. Il s'est trouvé à bord de la galere, un butin immense fait sur des navires de différentes nations, & une quantité considérable d'argent de Portugal.

De Paris , le 25 Mars.

Le 18 de ce mois, le comte de Luxembourg a prêté serment entre les mains du Roi pour la charge de capitaine des gardes-du-corps de S. M., dont il a été pourvu en survivance du prince de Luxembourg, devenu titulaire de cette charge par la retraite du prince de Tingry.

Le 16 au foir, les chanoines de la Ste. Chapelle du palais, ont reçu ordre, de la part du Roi, de s'assembler le 17, à huit heures du matin, dans leur église. M Faydeau de Brou, directeur des économats, a paru ayant avec lui le sieur Remy, conseiller en la chambre des comptes ; le commissaire de S. M. a intimé aux chanoines , l'arrêt de leur suppression. Ledit sieur Remy a apposé les scellés dans les trois salles du trésor, qui fera, dit-on, transporté à Notre-Dame. On prétend que les chanoines feront obligés d'aller à Versailles faire le serice de la chapelle du Roi, à la place des Lazaristes. On a faità Vincennes, la même opération qu'à Paris. L'entretien de c's deux chapelles, coûtoit au Roi chaque année 360,000 liv.

Le 23, au fortir de la Messe, le Roi trouva dans è salson d'Hercule, le fils du Roi de la Cochinchine, qui lui fu préfenté par M. le maréchal de Castries : c'est un enfant de 7 ans ; il se prosterna aux pieds de S. M., qui s'empressa de le relever avec bonté. Deux de ses parens, qui l'accompagnent, se prosternerent le front contre terre : il avoit à sa suite deux ou trois pages, & à côté de lui le missionnaire évêque in partibus, qui l'a conduit en France. Ce jeune prince resta toute la journée à la cour ; il y plut beaucoup ; il a de la grace , de la modestie , & plus de noblesse dans le maintien que n'en ont les enfans de son âge. Il balbutia quelques mots de François qu'il a appris pendant sa traversée. Son vêtement est une robe de nousseline, qu'enveloppe une espece de manteau broché en or. C'est l'intendant des douanes & des impôts, qui est parvenu : se rendre maître du royaume, & à détrôner son pere, qui l'est retiré dans la partie la plus éloignée d'une de ses provinces maritimes. Ce monarque infortuné, qui n'a pas encore jo ans, fe défend dans cet afyle avec quelques fujets fideles qui l'ont accompagné : il a refusé les secours que les Hollandois & même les Anglois lui ont offerts. L'évêque in partibus l'a déterminé à ne rechercher que l'appui de la France.

On affure que les réformes projettées, & les suppressions à faire dans l'armée & la maison du Roi, produiront une économie annuelle de 60,000,000 de liv.

Les Notables observent le plus grand secret. Quarante d'enare eux examinent, dit-on, les états; mais rien ne transpire de leurs résolutions. On sait d'avance que les bureaux seront fermés depuis le 3 jusqu'au 10 Avril. Le duc de Luxembourg préfide le bureau de Mgr. le prince de Conti.

En attendant la publication du fecond mémoire de M. de Calonne, voici un extrait qui nous est parvenu, que l'on nous affure être fidele.

« S. M. a vu avec fatisfaction, qu'en général vos fentimens s'accordoient avec ses principes ; qu'ils ne différent que dans la forme & dans les détails de l'exécution. Pénétrés de l'esprit d'ordre & des intentions, qui dirigent toutes ses vues, vous yous êtes montrés animés du desir de les adopter. Vous n'avez opposé les difficultés dont elles peuvent être susceptibles, qu'afin de les prévenir & de faire appercevoir les moyens de les éviter. Enfin les objections qui vous ont frappé, & qui sont relatives aux formes, ne contrarient pas les vues essenzielles que S. M. a fait paroître, d'améliorer ses finances & de foulager ses peuples par la réformation des abus. - Le Roi ne doute pas plus des sentimens qui ont dicté vos observations, que yous ne devez douter de ceux, dans lesquels S. M. les

recoit. Elles ne s'accorderoient point avec l'intention paternelle de S. M., si elles n'avoient pas le caracere de franchise, qui convient à des François, consultés par le Roi sur les intérêts & les besoins de son peuple. - Assurée de vos dispositions comme de votre juste reconnoissance, S. M. ne s'est point attendue d'en recevoir un hommage passif & aveugle. C'est la vérité qu'elle chérit ; & elle sait que la vérité s'éclaireit par le choc des opinions. »

La réclamation à laquelle ce discours a donné lieu, a été dressée dans la forme suivante par l'un des bureaux ; & tous se sont expliqués à-peu-près de même à cette occasion, dans la féance du 13 de ce mois.

« Le bureau , alarmé du sens & de la valeur qu'on pourroit donner à certaines expressions du discours prononcé par M. le contrôleur-général à l'affemblée-générale d'hier, desquelles on pourroit induire, « que les bureaux ont adopté les principes contenus dans les différens mémoires, sur lesquels ils ont » délibéré, & qu'ils ne différent que dans la forme & les dé-» tails », a arrêté de supplier S. M. de faire remettre au bureau le discours prononcé par M. le contrôleur-général, & a prié M. le prince de *** de vouloir bien remettre au Roi le présent arrêté.

Le Roi s'est rendu aux desirs des notables ; ils ont examiné ce discours, & ils ont reconnu que les expressions, desquelles ils craignoient qu'on ne tirêt des inductions défavorables à leurs. sentimens, présentoient un sens assez clair & assez juste sur leur véritable disposition. En conséquence ils se sont aussi-tôr occupés des objets de la seconde section du plan de M. le Contrôleur-général : ils en ont discuté les objets soumis à leur examen: & déjà deux ou trois bureaux avoient fort avancé leux travail avant-hier.

AUX SOUSCRIPTEURS.

a MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE » dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, fonc priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne foit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général » des Gazettes étrangeres, No. 35, Rue du Bout-du-Monde, » qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la Poste aux lettres', dans toutes les villes principales du Royaume, » pour les Provinces. »

iovs ligg GRANDE - BRETAGNE. JOURNAL DU PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Vendredi 30 Mars.

La chambre s'étant formée en comité général pour reprendre la discussion des charges contre Warren Hastings, écuyer, M. Markham, fils de l'archevêque d'York, qui avoir été secrétaire particulier du Sr. Hastings, parut à la barre, & fut interrogé par le major Scott, par M. Sheridan & M. Francis. Cet examen dura deux heures : ce témoin avoua, « que » Cheit-Sing, Zemindar de Benarès, avoit fait à M. Hastings » un présent de deux lacques de roupies, que le gouverneur avoit d'abord refusé de prendre, mais qu'il avoit ensuite acceptées ».

Le second témoin fut David Anderson, écuyer, qui avoit servi la compagnie des Indes en qualité de président du comité du revenu dans le Bengale, & qui avoit été employé dans la négociation de la paix avec Madajée - Scindia, chef des Marattes.

M. Francis l'interrogea fur la collecte des revenus, & principalement fur les quatre lacques de roupies qu'on supposoit avoir été offerts au gouverneur général par les deux Rajahs, Kulhiam - Sing & Kellaram, nommés en 1781 fermiers des revenus de la province de Bahar.

M. Anderson répondit que le bruit avoit fortement prévalu dans l'Inde, que Kulhiam-Sing avoit attesté le fait, & que quant à lui, il croyoit que cette somme avoit été portée au compte de la compagnie.

Le major Scott ayant voulu faire quelques questions à M. Anderson sur l'état de détresse où se trouvoit le Carnate à l'époque de la négociation pour terminer la guerre des Marattes, M. Burke prétendit que ces questions étoient étrangeres à l'acceptation des présens & à l'administration du revenu.

Le major foutint le contraire, parce qu'en établissant la détresse du Carnate, c'étoit fournir une excellente excuse pour l'acceptation des dons extraordinaires & gratuits.

M. Burke ayant ensuite fait une question à M. Anderson, relativement aux raisons données par M. Hastings, pour le mener à Benarès en 1781, le major Scott demanda que le témoin se retirât, & observa au comité qu'il étoit d'autant plus hors de saison de faire une pareille question, que les raisons assignées par M. Hastings étoient inscrites dans les minutes qui étoient sur la table.

M. Burke soutint que les minutes ne disoient pas un mot de Benarès, & qu'il étoit en droit de faire cette question, sans que qui que ce soit eût celui d'instruire le témoin de la réponse qu'il avoit à faire.

Le major Scott prit la quinte, & dit que l'honorable membre prenoit des libertés avec lui qu'il ne vouloit pas lui permettre; qu'il méprisoit son allusson, ainsi que le rire moqueur & indécent dont il l'avoit accompagnée.

M. Burke eut beau dire qu'il n'avoit pas eu intention d'infinuer la moindre chose au préjudice de l'honorable membre,

Le major Scott répéta que cette infinuation avoit été dirigée contre lui, & qu'elle étoit aussi fausse qu'indécente; ajoutant qu'il ne soussirioit pas que l'honorable membre prît des libertés aussi extraordinaires avec lui, sans les relever.

Les mots à l'ordre, à l'ordre, mirent fin à cette dispute, après laquelle le major Scott voulut interroger le major Popham, membre pour Taunton; mais ce membre refusa de subir l'interrogatoire, le privilége des membres de la chambre étant de refuser de répondre, s'ils le veulent.

M. Middleton & M. Wright furent ensuite examinés, & le comité s'ajourna au Lundi, qui étoit hier.

M. Sheridan a proposé dans cette séance la motion relative aux présens qu'a reçus M. Hastings dans l'Inde, & fit un discouts de deux heures & demie, qui n'a pas été moins bien recu que celui qu'il fit il y a deux mois au sujet des Princesses d'Oude. Les documens dont il s'est appuyé ont été pris sur les minutes des dépêches de la compagnie ; il s'y trouve une lettre écrite de Parna le 20 Janvier 1782, au comité secret de la cour des directeurs, dans laquelle M. Hastings dit que le Nabab-Visir lui avoit offert en présent, tandis qu'il étoit à Chunar, la somme de dix lacques de roupies, qu'il avoit acceptée sans hésiter, & avec d'autant plus de plaisir, qu'il n'avoit ni ressources, ni crédit, soit pour le service de la compagnie, soit pour subvenir à ses propres besoins. Il leur dit, dans cette même lettre, qu'il laisse l'entier emploi de cette fomme à la disposition de la cour; mais il fait entendre, en même tems, qu'il seroit très-aise d'en être le dépositaire, & qu'il regarderoit cette faveur comme une récompense de ses longs & pénibles services.

Il a paru que le Sr. Hastings avoit reçu incontestablement en présent, des dissérens Princes & autres personnes dans l'Inde, 19 lacques 64,540 roupies; ce qui fait 250,000 liv. sterl.

Après que MM. Scott, Dempster, Burke, Pitt eurent parlé contradictoirement sur cette question, la chambre se divisa, & 165 voix contre 54 déciderent que M. Hastings méritoit d'être impeached sur la réception des présens. On passa ensuite au rapport de toutes les résolutions, qui sut fait sans division, après quelques débats, & il sut enfin décidé que ce seroit dans la séance de ce jour que se feroit la seconde lecture du rapport & la motion de l'impeachment.

* Nous rendrons compte dans notre feuille prochaine de ce qu'il y a eu de plus faillant dans cette séance, & de ce qui se passera aujourd'hui.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Mardi 3 Avril.

Des lettres du Nord assurent que le prétendu voyage de l'Impératrice à Cherson, n'a été que pour masquer le plan d'attaque d'Ochzakow, & que l'escorte de Catherine II est devenue, par les précautions que l'on avoit prises pour rassembler des troupes sur sa route, une armée de 70,000 hommes. Ces lettres ajoutent que dans ce moment - ci Ochzakow, qui est la clef de Constantinople, est probablement au pouvoir de cette Souveraine. L'Empereur & le Roi de Pologne étoient disent les lettres que nous avons vues, dans le secret de cette expédition, qui sera terrible pour l'Europe dans ses conséquences. Depuis trois ans, nous avons répété plusieurs fois dans notre feuille, que les projets de l'Impératrice de Russie ne se bornoient pas à la Crimée ; il est bien à craindre aujourd'hui qu'ils ne se bornent pas à appeller & réunir les Grecs épars sous la domination Turque, dans ses nouvelles acquisitions, & que les facilités qu'elle a déjà trouvées à s'emparer de la Crimée, & qu'elle vient de trouver pour s'affurer la clef de l'empire de la Mer-Noire, ne soient bientôt suivies d'opérations, dont les autres puissances de l'Europe ne pourront pas être les tranquilles témoins. Le fiecle des Croifades est passé, & autant il importe aux puissances chrétiennes d'exterminer les corsaires qui infestent la Méditerranée, antant il leur convient de maintenir le Turc en possession de ses Etats d'Europe, qui seroient à la disposition de l'Impératrice de Rassie, fi elle avoit le tems de se fortifier sur le Dniester, & si ! Empereur réuffiffoit, de son côté, à s'emparer de la Moldavie & à s'affurer l'embouchure du Dniester.

S'il faut en croire le General - Advertiser, il s'est élevé des fortes diffentions dans le cabinet ; l'harmonie n'y regne plus depuis long-tems, & c'est l'affaire de M. Hastings qui est la cause de cette discorde. Le premier ministre est inflexible, & est déterminé à s'en tenir aux sentimens qu'il a exprimés d'une maniere aussi solemnelle dans la chambre des communes, relativement à l'impeachment. D'un autre côté, l'on affure qu'un des membres du conseil, qui a le plus de poids, & qui en cela voit du même œil que son maître, regarde M. Hastings comme le sauveur de l'Inde, & comme un homme qui ne mérite aucune punition.

Il a été ordonné par le chancelier, qu'il seroit remis annuellement à la Cour de la chancellerie, & à la fin des fessions de la Trinité, un état des fonds versés dans le trésor de ladite Cour (I), tel qu'il existe actuellement à la banque.

La compagnie des Indes Orientales vient de contracter pour fix navires neufs pour son service, qui doivent être achevés à la fin de l'année courante. Ils doivent être du port de 1000 conneaux chacun.

Extrait d'une Lettre de Portsmouth, du 28 Mars.

« Le commodore Phillips est encore ici avec la flotte destinée pour Botany-Bay. On ignore la raison qui retarde son départ. Les vents ont été cependant affez favorables pour mettre à la voile.

Du même lieu le 30,

« Le cutter l'Expédition est arrivé ici d'une croisiere dans la Manche.

« Le floop de guerre l'Oreste, a mis à la voile pour se rendre à Plymouth.

« Le vaisseau le Leander & la frégate la Hyenna sont dans la rade de Spithead.

« Le Syrius, ainfi que les transports destinés pour Botany-Bay, font à Mother-Bank ».

« Le commodore Parker, qui commande le Jupiter, vaisseau de 50 canons, & la Sybil, ont mis à la voile pour Antigue.

« On prépare, & l'on doit armer incessamment deux frégates de plus. »

(1) Les fonds qui font foumis au contrôle du chancelier, font les fonds appartenant à tous les mineurs du royaume; S. S. en est le curateur - né, par sa place.

Les réclamations des habitans de St. Eustache, furent discutées de nouveau Vendredi dernier, devant le conseil privé de S.M. Après avoir entendu les avocats des deux parties dans la cause de Lindo, il fut décidé, définitivement, que le lord Rodney & le général Vaughan restitue roient les sommes réclamées par les héritiers de ce négociant. La décision de cette cause entraîne celle de la plus grande partie des procès relatifs aux captures. aus il bontes

Extrait d'une Lettre de Bath , du 28 Mars.

« Les eaux font beaucoup de bien au Lord Mansfield, qui se leve tous les jours de très-bonne heure pour se promener fur la place d'arme (the Parade), ce qui est très à la mode ici. Ce vénérable vieillard est accompagné de Miss Murray, sa niece; il paroît qu'ils resteront dans cette ville jusqu'à la session prochaine du King's Bench, & qu'alors, au lieu d'aller s'affeoir parmi les morts, Mylord ira juger les vivans ».

Le vieux comédien Macklin jouant la semaine derniere devant le Roi , dans une piece dont il est l'auteur , intitulée The Man of the World, Sa Majesté fut si frappée du jeu de cet homme extraordinaire, qu'elle lui fit demander pendant un des entre actes', quel âge il avoit exactement. L'acteur fut si transporté d'aise de cette marque d'attention de son souverain, qu'il supplia qu'il lui fût permis d'aller rendre son hommage au Roi , & l'en instruire lui-même , ce qu'il fit dans ces termes ; « Sire , je suis né dans la derniere année du dernier siecle , & « j'espere avoir l'honneur de contribuer aux amusemens de « V. M. dans le prochain. »

Nous lisons dans une de nos feuilles , que le plus jeune , & le plus riche des ducs du royaume (2), se trouvant derniérement dans une assemblée, dans la province de Gloucester, y vit une jeune demoiselle, dont la beauté & les charmes firent une impression si vive & si forte sur son cœur, qu'il la demanda en mariage. Le pere flatté de cette alliance, donna sans balancer son consentement, & il présenta à sa fille cet amant titré. La jeune demoiselle reçut avec beaucoup de grace, les offres que lui fit le duc de l'épouser ; mois elle lui déclara en même tems qu'elle avoit des raisons qui ne lui permettoient pas d'accepter sa main.

Ce refus jetta le pere & l'amant dans la plus grande surprise. On lui en demanda la cause, & elle répondit avec candeur que son cœur étoit engagé à un jeune gentilhomme du voisinage, qui jouit de mille liv. ft. de rente au plus. Le duc rengaîna son compliment sur cet aveu, & renonca à ses prétentions. Le pere en homme de bon sens, a consentià l'union que sa fille avoit projettée à son insu.

Le duc de Bedford achete actuellement, à quelque prix que ce foit, tous les jeunes poulains de l'année, de forte que dans deux ou trois ans, il pourra se flatter d'avoir le plus fuperbe haras du royaume. Son coup d'effai à New - Market a été un coup de maître. Ce jeune seigneur ayant pris un

⁽¹⁾ C'est pour ne pas nommer le duc de B _____, qu'on prend cette tournure ingénieuse. man les avocars des

pari de 1000 guinées contre 25, qu'il nommeroit tous les chevaux qui gagneroient les courses dans six divisions qui devoient courir en un certain jour. Il gagna ce pari au grand étonnement de tout le cercle des parieurs.

- La fuite du sieur de Cagliostro de l'Angleterre est certaine, & elle est accompagnée de circonstances qui doivent fervir de leçon à jamais, à tous les hommes qui te laissent entrainer au merveilleux. C'en est une terrible pour l'enthousiaste qui l'a défendu. Qu'il le justifie aujourd'hui , s'il le peut , d'avoir dépouillé sa malheureuse femme de tous ses bijoux, & des diamans dont on lui avoit fait présent; de lui avoir enlevé jusqu'à sa montre, & d'être parti sans payer les gages de son valet : voilà un beau sujet pour sa plume! Quand il l'aura lavé dans l'opinion des honnêtes gens, il pourra se flatter d'avoir remporté le premier prix qui ait jamais été décerné à l'éloquence. Comme nous devons, en donnant ce texte, ne rien oublier de ce qui peut embellir le nouveau mémoire de ce Seyde moderne, nous ne lui cacherons pas les causes du départ de son Acharat.

Parmi les moyens dont s'est servi l'Altesse Trébisondine pour en imposer à tous ceux avec qui elle a eu des relations d'affaires, le Comte, incognito, a eu recours à tous les tours, à toutes les supercheries inventées par les charlatans qui ont travaillé au grand-œuvre. Dans les détails que nous avons donnés sur sa conduite à Londres en 1777, nous avons rendu compte de ceux qu'il a joués au fieur Ricciarelli, qui est une des personnes qu'il a trompées par ses escamotages, avant de lui enlever ses bijoux. Nous avons parlé auffi des effais qu'il a faits par le moyen de Vitellini, son co-adjuteur & son ami. Nous avions, en citant ces traits, de fortes raisons de soupconner, mais nous n'en étions pas encore certains, que ses protecteurs modernes avoient été trompés de la même maniere. La chose est évidente aujourd'hui. Voici la maniere dont son imposture a été découverte.

Quelque partialité qu'eussent pour M. de Cagliostro les personnes à qui il s'étoit efforcé de persuader ses chimeres, les aventures publiées dans le Courier de l'Europe se rapportoient tellement à ce qui se passoit tous les jours sous leurs yeux, qu'elles n'ont pû s'empêcher de se livrer aux inquiétudes que leur donnoit cette ressemblance. En vain, M. de Cagliostro s'est-il efforcé de rassurer , par ses promesses , ceux qu'il avoit eu l'art d'intéresser à ses succès; l'inquiétude a augmenté à mesure que ses promesses ont paru plus stériles; & enfin, il s'en est suivi une explication qui a ajouté aux inquiétudes qu'avoit l'adepte sur l'envoi à Londres des billets qu'il avoit faits en Espagne au sieur Silvestre, sous le nom de Marquis de Peregrini (1), & il a perdu la tête.

S'étant d'abord enfui de sa maison , il s'est tenu caché à Hammerlinith pendant quelques jours, chez le fieur L-, peintre conne & estimé, qui sans doute ignoroit quel étoit l'homme qu'il voit reçu chez lui. C'est dans sa retraite qu'il a joué la deniere scene de son rôle en Angleterre; cette scene a amené a catastrophe : la farce est finie, & le rideau est enfin

Comne le récit de ce qui s'est passé pourra empêcher beaucoup d'ionnêtes gens d'être trompés, nous allons en donner l'historque, tel qu'il nous a été rendu par un homme digne

Une des opérations de l'adepte Cagliostro, à laquelle il paroît avoir eu souvent recours, est celle de faire de l'argent avec du mercure. Depuis plusieurs mois, il faisoit attendre le résultat de quelques travaux préparatoires, à un homme honnête, qui ayant été féduit par des escamotages, croyoit avoir vu en effet des expériences affez frappantes pour ne pas douter de son habileté; cependant il n'étoit pas sans inquiétude. L'agitation dans laquelle il voyoit M. de Cagliostro depuis quelques semaines, les contradictions dans lesquelles il l'avoit surpris, sa fuite de sa maison, avoient opéré sur son esprit, & il lui témoigna ses inquiétudes dans une lettre. It recut pour toute réponse l'ordre de lui envoyer une certaine quantité d'une poudre, dont la garde lui étoit confiée; affurant une Dlle. H-, qui s'étoit chargée de son message, qu'il feroit avec cette poudre l'opération promise. Le dépositaire de la poudre ayant envoyé à l'adepte un mélange de cendres & de tabac broyés insemble, & humectés, Cagliostro fit avec cette poudre, la transmutation de quelques pieces de cuivre, sur lesquelles il versa du mercure, & remit à la Dlle. H- trois onces d'argent fin, produit de cette opération, qu'elle fut chargée de porter à l'honnéte homme impatient qui s'étoit lassé d'avoir été leurré I long-tems : convaincu par cette supercherie des droits qu'avoit M. de Cagliostro à sa confiance, il a cassé la glace, & a confondu l'imposteur, en lui reprochant sa fourberie. Le coutage a manqué au fils infortuné de la natoure en cette occaion, & il a abandonné la partie; mais comme il a craint de ne pas pouvoir trouver les moyens d'opérer de fitôt, il est parti muni de tous les diamans & effets précieux de la femme infortunée qui a uni son sort au sien.

Nous donnerons incessamment la liste des bijoux qu'a emportés M. de Cagliostro, pour que ses traces ne soient pas perdues, & que quand il les mettra en vente, on fache quel est le vendeur. En attendant, nous croyons devoir au public de finir ce que nous avons commencé; & comme en indiquant la route qu'avoit prife l'affaffin Chamorant, & en donnant le signalement du faussaire Rinquet, on a mis fin à leurs déprédations, nous donnerons dans notre feuille le

⁽¹⁾ Il nous a été assuré par M. Alberto Salvagni, médecin connu, qui a résidé dix ans à Rouen, que M. le MARQUIS DE PEREGRINI avoit été pendu en essigie en sa présence à Vienne en Autriche ; de-la, sans doute, l'histoire imbécile contée par quelques écrivains gagés par le sieur Cagliostro, & rapportée dans le No. 34 du 20me, vol. de notre feuille, qu'il | homme qui n'est que pendu en effigie ressuscite!

avoit été pendu à Vienne pour avoir jetté sa femme dans le Danube ; qu'il étoit reffuscité à l'amphithéatre , & que sa femme avoit été péchée, & étoit reffascitée auffi. Il n'est pas étonnant qu'un

fignalement d'un imposteur qui à fait infiniment plus de mal qu'eux. Nous le mettrons peut-être par-là dans l'heureuse impossibilité de continuer à en faire.

Joseph Balfamo, fai-difant Cagliostro, né à Palerme, dins le royaume de Sicile, dans l'année 1743, est un homme d'etviron einq pieds un pouce, d'une taille épaisse, qui a le cou gros & court, brun de figure, le front & la tête chauves, & qui cen général très-peu de cheveux, qu'il porte ordinairement sisse en rond, ou attachés en catogan. Il a l'æil noir & assezifes en gros & rond, les levres épaisses; il ouvre désagréablement labouche en parlant, ce qu'il fait d'une maniere aigre-forte avec un acceur Calabrois très-marqué, quand il parle Italien; c'est la seule langue qu'il entence passablement. Il s'énonce en François dans un baragouin presque inintelligible.

Quoique le ton & les manieres de M. de Cagliostro annoncent les vices de son éducation, il ajoute beaucoup à seur rudesse par affectation, croyant par-là en imposer sur son origine, & que plus il paroîtra se mettre au-dessus des usages, plus il approchera de son but, & se fera regarder comme un homme supérieur.

Ignorant sur tous les points, même sur l'administration de ser remedes, auxquels il à donné des noms singuliers, mais qui sont tous connus ayant lui; sa maniere de raisonner sur les maladies, prouve qu'il n'a jamais été à portée d'accuérir des connoissances en médecine, & qu'il n'a pas les premiers élémens de cet art; quoiqu'il ait osé le pratiquer avec une audace qui, parmi les nombreux sacrifices qu'il a faits aux sarques, lui a fait obtenir quelques succès.

Indépendamment de la description de la figure & de la taille de M. Cagliostro, de la maniere dont il s'énonce, de son maintien, & du genre d'existence qu'il s'est fait; on le reconnoîtra par ses conversations; voici, en général, sur quoi elles soulent.

- 1°. La Médecine Universelle; c'est un des textes sur lesquels il glose presqu'à tous propos, en disant du mal de tous les médecins, condamnant les principes par lesquels ils traitent les maladies, sans être en état d'en indiquer de meilleurs.
- 2º. La Maçonnerie Egyptienne, à laquelle il mêle non-seulement les rêveries absurdes de sa doctrine médicale, & de sa philosophie, mais des farces nécromanciennes, qu'il appuie par des tours si audacieux, qu'il en a imposé à beaucoup de gens. Des personnes très-éclairées ont été éblouies par ses prestiges, au point de s'interdire la réslexion sur les moyens qu'il a employés pour les tromper.
- 3°. La Pierre Philosophale, dont il varie les prétendus effets par la fixation du Mercure, ou la transmutation des métaux imparfaits. Ceci est le grand moyen dont il se sert pour souiller dans les poches des personnes avec lesquelles il opere; il a souvent réussi jusqu'ici à extraire de l'or des lieux où il y en avoit, mais il n'a pas encore découvert l'art d'en faire.

Voilà les chevaux de bataille de M. de Cagliostro! C'est par-là qu'il a atrappé le sieur Silvestre à Cadix. La dame Fry, le sieur Scott, Ricciarelli, Saunders, les sieurs Priddle; Swardi, Seraphini, ont été, les uns témoins, les autres dupes; de ce qu'il a fait dans ce genre, dans son second voyage en Angleterre.

Nous le trouvons en Pologne atrappant le Prince Poninski de la même maniere, & lui perfuadant, ainfi qu'il l'avoir fait à Londres à Mme. Fry, qu'avec des petits diamans on en faisoit des gros. Strasbourg, Bordeaux, Lyon, Paris ont été également témoins des essais de cet adépte. Les succès momentanés qu'il a obtenus dans ces disférentes villes ne sont que trop connus, & sont trop récens pour qu'il soit besoin d'en rappeller le souvenir.

Il étoit réservé à notre feuille de mettre sin à tant d'impossures, en dérangeant les combinaisons & les plans du sourbe qui les a imaginées. Heureusement pour le public, que sa destinée l'a jetté sur les côtes d'Angletetre, & qu'il nous a obligé de le démasquer. En vain il a voulu un moment lutter contre la vériré; nous avons réussi en persévérant à la lui dire, à renverser ses athanors & à briser ses creusets. Ensin nous l'avons chassé de Londres (1). Nous avons ouvert les yeux de toute l'Angletetre sur son compte. Nous osons dire plus; nous avons convaincu l'Europe, qu'elle n'a jamais produit un imposseur aussi audacieux.

Mais, quels que soient les préjugés que l'on peut avoir adoptés contre Mme. de Cagliostro, en raison de son union avec le nisérable qui l'a abandonnée, après l'avoir dépouillée de tout, nous croyons devoir la défendre contre l'opinion qu'elle a trempé dans ses forfaits. Forcée de se soumettre aux volontés de son tyran, il paroît qu'au lieu d'être sa complice, elle n'a été que sa victime. Que souvent elle a gémi de sa situation, & de fon fort; & qu'elle a plutôt cédé à la férocité de l'hypocrite, qui, en lui rendant des hommages publics, lui faisoit essuyer en fecret les traitemens les plus cruels , qu'elle ne s'est prêtée à le seconder. Il est du devoir des personnes qui ont recu. qui ont accueilli cette infortunée, & qui l'ont trouvée autrefois aimable & intéressante, de s'empresser aujourd'hui à adoucir son sort, & à pourvoir aux moyens de sa subsistance. Si nous avons contribué à ses malheurs, c'est le seul regret qui nous reste de cette rixe fastidieuse. C'est l'imposteur Cagliostro que nous avons dénoncé au public ; c'est lui seul que nous avons poursuivi, & que nous avons dû faire connoître. Si la compagne qui s'est affociée à lui dans un âge où elle ne pouvoit avoir encore aucune opinion à elle, a paru quelquefois concourir à l'exécution de ses projets iniques, que l'on ne perde pas de vue qu'une femme timide & tremblante, ne peut ni ne doit pas être responsable du mal que son mari l'oblige de faire. Nous avons des raisons de croire que son cœur n'y a pas participé, & que les terreurs & les transes dans lesquelles elle a toujours vécu l'ont forcée à se soumettre aux volontés du malheureux auquel ses parens l'avoient livrée.

⁽¹⁾ Cagliostro a fait courir le bruit qu'il étoit allé à Bath; mais la route d'Ossende qu'il a prise ne conduit pas à Bath.

ARTICLES DIVERS.

Tirés des Papiers , Journaux Anglois , &c.

Lettre originale du Capitaine Mercer à Phillippe Francis, écuyer.

(Tirée du Gazetteer.)

Monsieur Asquesta de Le major Webber s'étant rendu, il ya quelques jours, chez mon ami, M. Walker, dans Upper Charlotte-street, pour savoir si j'étois de retour d'Irlande; & M. Archdekin s'y étant rendu ce matin, en mon absence, & ayant dit à M. Walker, que le but de la visite du major & de la sienne, étoit de s'informer de votre part si j'avois fait une offre positive à M. Hastings, d'acheter une quantiré considérable d'opium, qui su exportée pour le compte & aux périls & risques de la compagnie, sous prétexte que les marchands ne l'acheteroient pas, comme ils l'avoient sait dans les années précédentes; & M. Archdekin ayant donné à entendre qu'il étoit probable que je serois examiné sous peu de jours, relativement à cette affaire, dans la chambre des communes, je prendrai la liberté de vous raconter dans cette lettre tout ce que j'en sais, asin que vous jugiez s'il est important, ou non, que je sois cité à la barre de la chambre.

Lorsqu'on fut bien convaince de l'inutilité & des dépenses monstrueuses de la petite escadre du Bengale, composée de petits vaisseaux de guerre, & que le gouvernement jugea à propos de les mettre en vente, j'achetai le vaisseau la Resolution: comme je n'avois fait que se commerce de la côte des Malays & de la Chine , voulant le continuer sur un plan plus étendu, & augmenter la probabilité du succès, je crus qu'il étoit prudent de me rendre à Bombay, pour faire doubler mon vaisseau en cuivre. Cette réparation ayant été faite en Juin 1781, j'arrivai au Bengale dans le mois d'Août de la même année, & j'eus la mortification d'apprendre par M. Weston, mon ami, qu'il ne s'étoit point procuré d'opium pour moi, « parce que, me dit-il, on ne l'avoit pas mis en vente cette année, sous préet texte qu'il n'y auroit point eu d'acheteurs, & l'on affure « qu'il doit être tout exporté pour le compte de la compae gnie. La raison qu'on donna de cette nouveauté, fut la « présomption que les négocians n'entreprendroient pas de faire u ces achats.n

Dans ma réponse, je plaisantai avec mon ami, & lui demandai, « si le bruit avoit couru à Calcutta, que je susse mort, ou « que j'eusse fait naufrage; que sans cela il n'étoit pas possible « que le gouverneur & le conseil, ne présumassent qu'il y a au

a moins un achereur très-confidérable. »

L'avis de mon ami Weston, confirmé par le bruit général de la ville, que l'opium devoit être exporté cette année pour le compte de la compagnie, ne me fut pas fort agréable. Pavois préparé mon navire à grands frais pour un voyage important ; je devois acheter de l'opium, & je ne voulus pas renoncer à mon projet, jusqu'à ce que je suffe par autorité du gouverne-ment, qu'il ne m'étoit pas possible de le mettre en exécution. Je me rendis en conséquence chez M. Wheeler, qui rem-plissoit en Août 1781 l'office de gouverneur & de conseil-général, (M. Hastings étant dans ce moment assiégé dans le fort de Chunar-Ghur, en conséquence de sa mémorable expédition de Benarès). M. Wheeler m'apprit qu'il avoit été resolu d'exporter l'opium cette année pour le compte de la compagnie, & que cette résolution avoit été prise en conséquence de l'opinion qu'on s'étoit formée, qu'il ne se présenteroit point d'acheteurs, comme auparavant. Je lui témoignai ma furprise & mon mécontentement ; ma furprise , en ce que j'avois donné commission à Charles Weston, d'en acheter une grande quan-tité pour moi, à quelque prix qu'il fût; & dans le cas où le prix auroit été modéré, de faire un achat beaucoup plus considérable qu'à l'ordinaire ; mon mécontentement , en ce que j'avois fait de grandes dépenfes pour préparer mon navire précifément pour cet objet, & que je ne savois pas alors, ce que

J'en pourrois faire. M. Wheeler me dit, qu'il en étoit aussi fâché; & en continuant la conversation avec lui, je vis qu'il n'y avoit pas long-tems que tout étoit arrangé pour l'exportation, & que le navire de M. Tornhill, qui devoit transporter l'opium à la Chine, n'étoit pas encore arrivé à Bombay.

Jugeant par là qu'il étoit possible que la résolution du conseil pour exporter l'opium, pour le compte de la compagnie, n'eû pas été prise d'une maniere irrévocable, je crus faire une offretres-hardie, & qui paroissoit devoir être très-avantageuse à la compagnie; savoir celle d'acheter tout l'opium de la compagnia, qui étoit alors à Calcutta, & dont il y avoit 1300 caiffes, au prix de 375 roupies courantes par caiffe; & comme il état notoire que le trésor étoit vuide dans ce moment-là, j'ajoutai que j'en payerois tout le montant dans fix jours. M. Wheeler refusa mon offre ; mais en faisant ce refus, il crut qu'il étoit nécessaire de me donner les raisons qui lui faisoient rejetter une propolition que la plûpart des hommes auroient regardée comme très-favorable, dans un tems où le gouvernement étoit en souffrance d'argent ; & certainement, Monsieur, ses raisons ne furent pas trop solides. « Si, dit-il, vous vous at-» tendez à faire des profits en achetant cet opium, & en l'ex-» portant pour votre propre compte, pourquoi la compagnie » ne pourroit-elle pas se flatter des mêmes espérances, en l'ex-» portant pour le sien? » Je convins de cela, pourvu toutefois que la compagnie trouvât un homme qui la servit avec le même zele, & la même fidélité, que Thomas Mercer se servisoit lui-même. Après plusieuts autres choses, M. Wheeler me recommanda de faire ma propolition au gouverneur-général, qui étoit alors à Chunar Ghur. Je m'y refusai, en disant à M. Wheeler, que le gouverneur-général, ou ne répondroit pas à ma lettre, ou me répondroit d'une maniere ambigue, & en tergiversant. J'avoue que je me servis de ce dernier mot, qui n'est pas très-respectueux, pour observer la conte-nance de M. Wheeler, & pour découvrir s'il conservoit en-core quelques-unes de ses anciennes impressions sur le compte de M. Hastings. Sa réponse, & le ton qu'il y mit, me convainquirent, qu'il avoit fait tous ses efforts pour les effacer.

"Je suis fâché, me dit-il, capitaine Mercer, de vous entendre parler de la sorte, sur le compte du gouverneur-général. » A cela je sui répliquai: « je suis un homme simple sans affectation. J'ai sacrissé toute ma vie, à la vérité, ce que j'au-rois pu souvent obtenir en flattant les passions des hommes « en place, dont je connois le côté foible: j'ai eu affaire » avec plusieurs d'entre eux, dans différentes parties du

» monde: je n'ai jamais eu une autre conduite. »

Je conclus en disant à M. Wheeler, « que j'allois mettre » mes offres par écrit, que je les lui enverrois le même jour, » & je sui observai, « que lorsqu'elles seroient fixées sur le pa-» pier, il seroit plus en état de les examiner avec l'attention

« qu'elles méritoient. »

C'est ce que je sis en esser, & le lendemain M. Wheeler m'écrivir qu'il désiroit me voir. M'étant rendu en conséquence chez lui, il me dit, « qu'il étoit fâché que les résolu-» tions du conseil ne pussent pas être révoquées, & après une pause, il me demanda, « si je regardois ma lettre comme consitenant une offre publique, ou particuliere, » ce qui me sic connoître le motif qu'il avoit eu en désirant de me voir. Je répondis, « que le sujet de ma lettre intéressoit le public, » mais que m'étant parfaitement indissérent d'être inscrit, ou » non, comme gros marchand d'opium, je lui laissois le choix » de saire à cet égard ce qu'il jugeroit à propos. » Il me remercia de ma condescendance, & je pris congé de lui.

mercia de macondescendance, & je pris congé de lui.
Voilà en substance, ce qui se passa entre M. Wheeler, & moi, sur un objet sur sequel la compagnie sit une très-grosse perte. Je n'eus rien à faire avec M. Hastings; ni ne voulus avoir rien à faire avec lui; je connoissois son amour pour les nouveautés; & l'exportation de l'opium à la Chine, étant quelque chose de nouveau, & accompagnée de dangers comme

al addesse etter

étant un article de contrebande ; je connoissois assez son caractere, pour être persuadé, qu'il tiendroit à ce projet avec son inflexibilité accoutumée; je savois très-bien que l'homme qui étoit entré en négociation avec le Berar-Raja; qui avoit continué la guerre avec les Marattes, très long-tems après of!! avoit fu que la guerre etoit commencée avec la France ; qui auroit cédé les Circares du Nord au Nizam, & aux Hollandois un territoire précieux, pour avoir l'assissance inessicace de deux mille Topisses non disciplinés, n'abandonneroit pas son projet, quelque réprésentations que j'eusse pu lui faire ; en sorte que je ne voulus pas prendre la peine de lui écrire. Au reste, je dois lui rendre la justice de croire, que M. Wheeler ne lui communiqua point mes offres.

Je ne chercherai pas, Monsieur, à m'excuser auprès de vous fur la longueur des détails que je vous ai donnés sur l'affaire de l'opium; mais je vous demande pardon d'avoir inséré dans ma lettre bien des choses étrangeres à cette affaire. Au reste, comment retenir fon indignation, quand on entend appeler fauveur de l'Inde, un homme, dont la conduite a été aussi extrava-

gante, que celle du héros de la Manche?

J'ai l'honneur d'être très-respectueusement, Monsieur, Votre, &c.

THO. MERCER.

Upper Charlotte-street , le 4 Mars 1787.

Londres, le 13 Mars 1787.

CONCERTS SPIRITUELS.

SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTE'S,

Et fous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN, Président-Honoraire;

Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Vi-comte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Che-valier Watkin Williams Wynn, & de Joah Bates, Ecayer; Vice-Préfidens-Honoraires.

Il sera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYE DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5 ; dont les différens Morceaux sont de la compofition de l'immortel HANDEL. --- Le produit en est destiné à l'accroiffement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

Il fera donné avis dans cette feuille du bureau où les billets feront diffribués, le prix sera d'une guinée pour chaque Concert.

Les personnes qui voudront honorer ces Concerts de leur présence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution devant en être suspendue aussitôt qu'on aura disposé du nombre suffisant, pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

AVIS.

M. Saint Ligier, Md. d'estampes anciennes, modernes, Françoises, Angloises & Italiennes, donne avis aux amateurs & marchands d'estampes de tous les pays, qu'on peut s'adresser chez lui pour toutes sortes d'estampes. Il se contente de dix pour cent de bénéfice sur tous les envois, moyennant qu'on le paye comptant, & garantit la beauté des épreuves comme l'ancienneté de l'impression : il espere mériter la confiance des amateurs comme des marchands, tant par rapport à l'exactitude qu'il aura envers ceux qui l'employeront, que par ses connois-

sances particulieres dans la partie des estampes, & celle des dessins. On peut lui écrire de tous les pays; en cas qu'on affranchisse les lettres, il répondra à tout le monde. Il donne les estampes Angleises au même prix qu'on les donne à Lon-dres. Son magasin est à Paris, sous les galeries du Palais-Royal, à côté des bains des dames, No. 161.

0 M M E R E.

Arrivées & Départs qui peuvent inséresser le Commerce de la France avec l'Angleterre , & les autres Puissances de l'Europe.

ARRIVÉES.

Dans la Tamife. De Rouen , l'Adventure. D'Oftende , Endeavour. De Livourne, le Garland. - A Scarborough. De Dieppe, le Blessing's Increase. De Schiedam, le Good Sama-ritan. D'Amsterdam, le Friend's Goodwill. De Roterdam, le Bleffing's Increase. - A Plymouth. De Trepany, le Squite. - A Darmouth. D'Amsterdam, le Nerenberg. - A Cowes. De Dunkerque, le Jackie. De Cherbourg, la Lioness. — A Limington. D'Ostende, le Centurion. — A Cork. De S. Malo, la Polly. De Roterdam, la Kitty.— A Guernsey. De Bordeaux, je Sisters. - A Philadelphie. De Bordeaux , l'Hanibal.

DÉPARTS.

De la Tamise. Pour les grandes Indes, le Général Elliot; navire de la compagnie des Indes. Pour Valence, le British King. Pour Roterdam, le Denizen. Pour Oftende, l'Antwerpen. - De Hull. Pour Nice, le Senegalia. Pour Cadix, le Douro. Pour Ostende, le Brabant. - De Liverpool. Pour Livourne, le Dispach. - De Plymouth. Pour Amsterdam

** Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille , pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, sels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce foir, 3 Avril 1787.

PRIX DES FONDS.

76:

Actions de la Banque - Des Indes Traites de la compagnie 38 - 3. Idem Conf. Billets de loterie

COURS DES CHANGES. Amsterdam 2; Us. 36.8 à vue 36.5 — Roterdam 2 us. 36.9 — Hambourg 2; us. 34.6 — Altena 2; us. 34.7 Paris 1 jour date 29 — 2 usances 28; — Bordeaux dito 28; — Cadix 36; — Madrid 36; — Bilboa 35; Livourne 48; — Gênes 46; — Venise 49; —Lisbonne 5.6; Porto 5.7; — Dublin 8;

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Centi MATIERES.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8.5. 1; Argent en lingot 5 3; ARRIVEES DES MALLES.

MALLES	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande	1	-	2		I	
deHollande		I	2		1	I
de Flandres		I	2		1	-
de France	I		I		1	
de Portugal		-	-	-		

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangeres, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulieres & Nouvelles , on les recevra toujours avec reconnoissance , à l'adresse du Rédacteur du Courier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8. Coventry ffreet, à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU VENDREDI 6 AVRIL 1787.

Extrait d'une lettre d'Alicante , du 13 Mars.

NE frégate est arrivée ici d'Alger, commandée par le capitaine Fougion. Elle avoit à bord le comte d'Expilly, qui, à raison d'une querelle particuliere qu'il avoit eue avec le Dey, a été obligé de quitter cette régence. Le Dey refuse de continuer à négocier avec lui. On apprend aussi par ce vaisseau, que la peste s'est manisestée à Alger, & que le nombre des morts qu'elle enlevoit, se portoit à 19 ou 20 personnes par jour; il a été ordonné en conséquence que cette frégate feroit une quarantaine rigoureuse.»

De Gibraltar , le 27 Février.

Les Etats Barbaresques sont sur le point d'adopter un systême, dont les effets tendront peut-être à mettre fin à leurs pirateries d'une maniere plus efficace, que tous les efforts qu'on a faits jusqu'ici dans cette vue. On croit qu'ils vont se faire la guerre entre eux, & en voici la cause. L'empereur actuel de Maroc, qui est le plus pacifique des souverains de la côte d'Afrique, est en traité d'alliance avec la plupart des puissances Chrétiennes. Voulant remplir les engagemens politiques qu'il a pris, en conséquence de ces alliances, il y a quelques mois qu'il ordonna qu'aucun corfaire, frégate, ou galère, n'entrât dans aucun des ports de Maroc, ou n'y amenat aucun navire pris sur les puissances Chrétiennes. Malgré cet ordre, une frégate Algérienne, entra dans le port de Larrache, il n'y a pas long-tems, avec un navire Portugais, qu'elle avoit pris, & qui alloit de Malaga à Lisbonne. Le capitaine Algérien alloit vendre sa prise, mais il en fut empêché par le gouverneur Maure de Larrache, qui l'obligea à mettre à la voile, sans emmener le navire, qui fut remis par ordre de l'Empereur, au consul Portugais, pour être rendu aux propriétaires. C'est là le fondement de la guerre qui éclatera probablement entre les Maures & les Deys d'Alger, de Tripoli & de Tunis.

De Cologne , le 19 Mars.

L'Empereur a fait parvenir à son auguste frere, notre archevêque & électeur, la lettre suivante, datée de Vienne le 27 Février. Joseph II, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste, &c. &c. Au Sérénissime Prince, notre très-cher & très-aimé frere & électeur.

C'est avec bien du déplaisir que nous avons appris par la lettre, en date du 22 de ce mois, que votre Dilection nous a envoyée, la maniere incongrue & indécente dont le nonce pontifical Pacca, demeurant à Cologne, a fait, sans en avoir aucunement prévenu votre Dilection, émaner au clergé de votre diocese une lettre circulaire, dont le contenu n'est même relatif en partie qu'à un objet séculier ; procédé par lequel ledit nonce a empiété d'une maniere incompétente sur les droits de souveraineté des Erats de l'Empire. Nous approuvons par conséquent l'ordre que votre Dilection a donné aux curés de son diocese de renvoyer ladite lettre circulaire à celui dont ils la tenoient; & comme, en qualité de chef de l'Empire, & de protecteur fuprême de l'église Germanique, nous ne pouvons, en vertu des capitulations que nous avons juré d'observer, permettre ces prétentions illégales & empiétemens de la cour de Rome, nous cassons & supprimons de plein droit, par la présente, la lettre circulaire susdite, & ordonnons à votre Dilection, amicalement & gracieusement, comme à notre très-cher & très-aimé frere, de faire, audoritate nostra Cafarea, communiquer cette caffation d'après son contenu littéral, à tout le clergé de son diocese; & de nous informer, dans l'espace de deux mois, de la maniere dont elle aura fait exécuter ceci.

Nous fommes, de votre Dilection, &c.

JOSEPH.

De la Haye , le 28 Mars 1787.

S. E. M. le Marquis de Verac, ambassadeur de S. M. T. Chrétienne auprès de L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies, a remis le 23 du présent à L. H. P. le mémoire suivant:

Hauts & Puissans Seigneurs,

Le soussigné ambassadeur de S. M. T. Chrét. eut l'honneur de remettre à V. H. P. au mois de Septembre dernier une Note, par laquelle il leur donnoit à connoître que le Roi son maître, dans la seule vue d'ajouter à l'union des deux nations & à la prospérité de leur commerce respectif, avoit nommé le sieur Chevalier, pour aller résider à Batavia en qualité d'agent de la marine de S. M. & de la nation Françoise. L'ambassa.

deur soussigné pris en même tems V. H. P. de vouloir bien faire expédier au fieur Chevalier, l'exequatur nécessaire pour qu'il soit reconnu en sadite qualité par le gouvernement de Batavia. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis le mois de Sep-rembre dernier, V. H. P. n'ayant encore rien fait connoître de leur intention à cet égard, l'ambaffadeur foussigné vient d'être de nouveau chargé par la cour de réitérer les instances à V. H. P., & les prier de vouloir bien prendre la chole en confidération le plutôt qu'il leur fera possible.

Mais comme le fieur Chevalier, après la nomination de S. M. ne pouvoit prévoir le délai que V. H. P. mettroient à accorder leur exequatur, il a fait partir dès le mois de Novembre dernier tous ses effets pour Batavia, & lui-même a ordre de s'embarquer le 8 du mois prochain sur un vaisseau de S. M., qui doit faire voile pour Pondichery, d'où le fieur Chevalier fe

rendra à Batavia par la premiere occasion.

D'après cet exposé, l'ambassadeur soussigné espere que V. H. P. voudront bien prendre incessamment une résolution definitive sur l'exequatur demandé. Mais, comme d'un coté il seroit possible qu'il y eût encore à cet égard de nouvaux délais, & que de l'autre le fieur Chevalier ne peut absolument différer fon départ, V. H. P. font instamment priées de lui accorder une permission, dont il seroit le porteur, de résider à Baravia tous le tems que V. H. P. jugeront encore à propos de faire attendre leur décision, & de l'exempter pour cette cause de la loi, qui ne permet pas aux étrangers de féjourner plus de trois mois à Batavia.

Le Marquis DE VERAC. (Signe) La Haye , le 23 Mars 1787.

Du même lieu le 30.

Une circonstance qui semble prouver que Mgr. le Stadhouder ne compte pas revenir de sitôt dans cette résidence, c'est qu'il vient enfin de renoncer à son abonnement de la comédie Françoise de cette ville : la nouvelle en est parvenue hier au directeur, qui perd par cet événement environ 30 mille livres tournois par an. Tout le peuple comique est aux abois, & effectivement, c'est un coup funeste pour la troupe, si cette résolution du Prince se maintient.

L'établissement d'un consul, ou agent général de la nation Françoise à Batavia, est une innovation qui déplait furieusement au parti Stadhoudérien : aussi, quoiqu'il eût été décidé, il y a cinq à fix mois, à la pluralité des Etais-Généraux, d'ac-céder aux desirs de S. M. Très-Chrétienne à cet égard, cependant le parti susdit a su si bien intriguer depuis, que la résolution nécessaire pour l'exequatur, n'a pu être prise avant ce mo-

ment-ci.

M. le baron de Thulemeyer est revenu avant-hier du voyage

qu'il a fait à Nimegue.

La province de Frise va donner bientôt à la république un spectacle de troubles civils, si l'on en juge par les dispositions où se trouve en ce moment la plus grande partie de ses habitans. Il circule dans le public une adresse à la minorité des Etats Frisons, laquelle annonce que les corps de bourgeoisie sont fatigués du joug despotique qui pese sur eux depuis l'année dermiere.

Rien de changé dans les principes de la courStadhoudérienne, qui doit aller s'établir le mois prochain au château de Loo.

La commission envoyée par les Etats de Hollande pour prendre connoissance des causes du tulmute de Hoorn, a été enfin reçue dans ladite ville, malgré les oppositions que le parti Orange a tâché d'élever; une forte escorte militaire accompagnoit ladite commission, & elle a commencé tout de fuite les procédures. Quatre des plus fanatiques ont été conduits en prison; malgré les excès condamnables où ces gens fe sont portés, il paroît que l'indulgence, & la compassion présideront à leur jugement, ainsi qu'on l'a vu du tems de Mourand , parce qu'il est plus que prouvé que ces malheureux ne font que les instrumens que les riches du parti ont la lacheté

d'employer, pour opérer la révolution qu'ils n'ont pas le courage de faire par eux-mêmes en se montrant ouvertement.

La plaifanterie que l'on a répandue dans le public, touchant le combat prétendu du Rhingrave de Salm avec un nouveau magistrat d'Utrecht, dans la chambre même du premier, est de l'invention de quelque ennemi da Rhingrave, lequel auraprofité d'une légere discussion, qui a véritablement eu lieu relativement à sa légion, mais sans que les choses aient été pouffées au point que les plaisans l'ont imaginé. La prétendue négo-ciation des 6000 hommes de troupes Françoises à faire venir en Hollande, est un rêve encore plus incohérent.

L'enseigne Van der Hoop, fugitif, a été cité à tous les coins

de rues, pour comparoître au 6 d'Avril prochain.

Dans le courant de la femaine les Etats de Hollande délibéreront sur l'affaire de Heusden; la bourgeoisse a protesté contre la cassation de la nouvelle magistrature; mais elle s'en est tenue-là, persuadée que l'assemblée souveraine lui rendra juslice après l'examen nécessaire de ses griefs contre l'ancienne ré-

Vendredi l'on nommera la commission qui doit fixer le degré d'influence que devra avoir le peuple dans le gouvernement. Les aristocrates & les Stadhoudériens ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher la nomination de cette com-mission; mais la résolution vient enfin d'en être prise, à la petite majorité d'une feule voix.

Il s'est élevé un différend entre la ville de Gorenne & celle de Haarlem, qui aliene considérablement la premiere, & qui

pour le moment l'a rangé du côté de la minorité.

Paris , le 24 Mars.

Le comte de Conway, maréchal de camp, a eu l'honneur de prendre le 4 de ce mois, congé de S. M., pour se rendre à son commandement des troupes & établiffemens François dans l'Inde ; il a été présenté au Roi par le maréchal de Castries.

Le bailli de Suffren, ambaffadeur de Malte, présenta le IF de ce mois au Roi, les faucons que le grand-maître de la religion est dans l'usage d'envoyer annuellement à S. M. Ce préfent fut reçu par le comte de Vaudreuil, grand-fauconnier de France, & par le chevalier de Forget, commandant du vol du cabinet du Roi.

Plus les Notables avancent dans leurs délibérations, plus ils paroiffent avancer vers les fuccès heureux qu'on s'en étoit promis. M. de Calonne a donné quelques explications fur la maniere dont le Roi entendoit faire la perception de l'impôt territo-

1º. Le Roi n'avoit jamais entendu se faire payer l'impôt territorial en nature sur le pied du produit brut des terres ; il ne doit être imposé que sur le produit net ; ce qui réduit.

l'imposition de cinq à deux.

26. Que le déficit étoit de cent millions, & qu'il en falloit bien douze de plus, pour rétablir l'égalité entre la recette & la dépense; parce que sur une imposition aussi considérable que celle du royaume, il falloit au moins douze millions de remife au peuple tous les ans.

3º. Que fi l'assemblée pouvoit proposer de meilleurs moyens que les siens, pour imposer 112 millions, il étoit prêt à les écouter, & à faire valoir l'opinion des Notables; mais qu'il fal-loit nécessairement parer au déscrit de 112 millions.

4º. Que l'estimation des deux vingtiemes actuels, est portée à 57 millions; il a établi qu'un dixieme fur le produit net de toutes les terres du royaume, réparti avec égalité, vaudroit feul 1 10 millions; que cette fomme donneroit par conféquent, les vingtiemes étant supprimés, un revenu de 63 millions aude-là de celui qu'ils fournissent ; revenu qui , joint à l'impôt du fe doivent faire, pourroit mettre la balance entre la recette &

5º. M. le contrôleur-général n'est point convenu, que le Roi abandonneroit le projet de l'impôt territorial en nature, qui est, a-t-il dit, le propre projet de S. M.; mais il a fait entendre que, fi on lui donnoit des moyens pour s'en paffer, il pourroit engager le Roi à changer de résolution à cet égard.

6º. Il a fait un calcul, par lequel, en imposant les terres de premiere qualité à 3 liv. to fols l'arpent, celles de la seconde à I livre 16 fols, celles de la troisieme à 14 fols, & celles de la quatrieme à 4 fols, on pourroit fournir au deficit. Il a paru qu'il proposoit cet expédient comme un moyen de conciliation.

7º. Il a dit, de la part du Roi, que l'intention de S. M. étoit, que l'on pût discuter dans les bureaux la forme & le fond des affaires.

Du même lieu, le 26.

Les Notables sont toujours à l'examen des objets de la seconde section; les traites & les gabelles ne souffrent plus de difficultés; mais celles de l'impôt territorial ne sont pas levées. M. de Calonne réfiste toujours avec la même adresse & le même courage, à cette lutte d'opinions contre ses plans. Le mémoire de ce ministre, qu'on a annoncé devoir paroître, n'est autre chose que la collection de tous les mémoires particuliers sur chaque point de la fection, qu'il a lu aux Notables, & qu'il va rendre publics par l'impression. On les dit lumineux & transcendans ; ce qui embarrasse l'assemblée , c'est que le ministre des finances leur a dit qu'il ne s'agissoit pas simplement de détruire, mais d'édifier : que les besoins urgens de l'Etat demandoient un prompt secours; que si ces MM. n'adoptoient pas les moyens qu'il avoit imaginés, il falloit qu'ils en propofassent de meilleurs, ou qu'ils se bornassent à aviser, comme ils en avoient été primitivement requis par le Roi, à ceux qui seroient les plus propres à faire exécuter le plan propolé. On préfume, d'après ces données, que le système de M. de Calonne fera adopté, avec quelques modifications, sur lesquelles il donne beaucoup de facilités, ne montrant ni humeur ni entêtement. On affure aussi qu'il a produit les comptes qu'on a demandés ; on le foupconne, au moins, par un transport de papiers qui a été fait de Paris à Versailles. Le Roi paroît toujours dans la ferme résolution de soutenir son ministre, qu'il honore de sa plus intime confiance, & de marques apparentes de ses bontés. MM. les Notables n'auront que 6 jours de congé pour les féries de Pâques. Il y aura une affemblée générale de bureaux avant les petites vacances.

Il est très-positif que les scellés ont été mis sur toutes les Saintes Chapelles du royaume, qui sont au nombre de onze. Ces fondations pieuses vont être rapprochées de leur premiere institution, en formant un chapitre à Versailles, qui sera chargé du service de la chapelle de S. M. Cet arrangement entraînera la résorme de l'oratoire actuel du Roi, qui fera un objet considérable d'économie. On s'occupera aussi d'un emploi plus utile des pierreries qui ornent plusieurs reliquaires précieux déposés dans les différentes saintes chapelles. On s'est apperçu

timbre, qui sera établi, & aux économies & améliorations, qui que plusieurs pierres fines avoient été remplacées par de fausses. On a reconnu aussi que quelques-unes étoient trèsdéplacées comme ornement, par le mélange du facré & du profane. C'est ainsi qu'on assure qu'un morceau de bois de la vraie croix, de la Ste. chapelle de Bourg, est décoré avec des onyx & des saphirs gravés, d'une grandeur très-précieuse, mais qui représentent un Jupiter, une Vénus, un Bacchus, une tête d'Alexandre, sujets très mal-séans autour d'une parcelle sacrée de l'arbre de la rédemption.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE, a dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois , sont » priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne » foit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général » des Gazettes étrangeres, No. 35, Rue du Bout-du-Monde, » qu'il faut s'adresser pour Paris ; & aux Directeurs de la Poste » aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume, » pour les Provinces. »

GRANDE - BRETAGNE. JOURNAL DU PARLEMENT. CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du Jeudi 5 Avril.

La chambre s'est assemblée aujourd'hui pour donner le consentement royal à différens bills.

Une députation de la chambre des communes, à la tête de laquelle étoit M. Pitt, se rendit à la chambre, & fit la remise du bill de consolidation des douanes, qui fut lu pour la premiere fois dans cette féance, fur la motion du lord Sydney, & dont la seconde lecture fut renvoyée au Jeudi 19 du courant. Ensuite la chambre s'ajourna jusqu'au Lundi 16.

CHAMBRE DES COMMUNES. Séance du Mardi 3 Avril.

La chambre s'occupa d'abord du bill de réforme des loix eccléfiastiques, de M. Bastard, qui passa en comité, & dont le rapport fut ordonné.

On procéda ensuite à la troisieme lecture du bill relatif aux débiteurs infolvables, malgré la motion de M. Gilbert, ayant pour objet de la différer de trois semaines.

Enfin, selon l'ordre du jour, la chambre alloit s'occuper de la seconde lecture des résolutions prises par le comité chargé: d'examiner les accusations portées contre Warren Hastings , écuyer, lorsque le major Scott observa qu'on lui avoit dit qu'il devoit être nommé un comité, pour donner auxdites résolutions les formes prescrites par les loix, avant que la chambre: votat fur l'impeachment ; que si cela étoit , il attendroit jusqu'à cette époque, à donner son opinion sur l'affaire.

M. Shéridan répondit qu'il voyoit bien que l'intention de l'honorable major, & des autres défenseurs de M. Hastings , étoit de mettre les succès de cet ex-gouverneut-général em opposition avec les démérites de sa conduite; mais alors il falloit prouver l'existence de ses mérites, parce qu'on ne pouvoit pas opposer un fait non prouvé, à un qui l'étoit déjà. Si telle étoit réellement l'intention des défenseurs de M. Hastings, ils devoient être prêts à administrer ces preuves aujourd'hui.

Le chancelier de l'échiquier observa que l'honorable membre (M. Sheridan) n'avoit pas le droit de déterminer le tems où ceux qui disféroient d'opinion avec lui, devoient proposer leurs objections. Chaque membre avoit le privilége incontessable de juger pour lui - même, selon l'impression qu'il avoit reçue. D'ailleurs, M. Sheridan, quoi qu'il pût dire, n'avoit - il pas la veille accordé ce point d'une maniere explicite? Pourquoi vouloit - il aujourd'hui presser la chambre de le discuter? Il y avoit plusieurs membres qui ne s'étoient point rendus à la chambre, en conséquence de ce compromis. Ce seroit donc prendre la chambre par surprise, que de la presser de voter pour l'impeachment, avant de choisir un comité pour le rédiger dans les formes ordinaires, &c.

M. Burke prétendit que si dans une poursuite criminelle, il étoit permis de mettre en opposition les succès d'un accusé, avec ses crimes, c'en étoit sait du pouvoir de la chambre, & de sa jurisdiction. Il convenoit que ce moyen pouvoit être employé au commencement du procès, asin de l'arrêter; mais qu'il ne pouvoit pas avoir lieu, lorsque le coupable avoit demandé à être jugé, & avoit imputé à son accusateur, & cela à la barrê de la chambre, de mettre des senteurs à la poursuite.

Le major Scott promit de présenter à la chambre, lorsqu'il en seroit tems, un corps de preuves, & les témoignages les plus respectables, pour démontrer la propriété, la nécessité, & l'utilité des mesures de M. Hastings. Il déclara aussi que M. Hastings desiroit ardemment d'être cité à la barre de la chambre des pairs pour y être jugé, si la chambre des communes le trouvoit digne d'être impeached, &c.

Après cette discussion préliminaire, M. Burke proposa la lecture de la troisseme résolution du comité; il sit ensuite la motion suivante;

« Que la chambre accède actuellement au rapport dudit comité, qui porte que Warren Hastings, écuyer, est coupable de divers crimes & malversations, ainsi qu'il est exprimé dans le titre dudit chef d'accusation. »

L'orateur proposa la question, & la résolution passa fans division.

M. Burke fit une semblable motion sur le 4me. chef d'accusation, relatif au traitement des princesses d'Oude; sur le 5me, relatif aux révolutions de Farruckabad; sur les 7me. 10me. 11me. & 12me. relatifs aux contrats, &c.; sur le 22me. 10me. 11me. & 12me. relatifs aux contrats, &c.; sur le 22me. 10me. 11me. & 12me. relatifs aux sontrats de Fyzoola Cawn; & enfin sur le 8me. relatif aux sommes d'argent reçues par corruption & d'une maniere illégale. Toutes ces motions passerent.

Cela fait, il lut la résolution qui avoit été approuvée par la chambre, & proposa; « Qu'elle sût renvoyée avec les autres,

pardevant un comité, ainsi que les minutes des dépositions, les papiers & les états présentés à la chambre; & que ledit comité fût priéd'en former les articles d'impeachment pour les crimes & malversations commis par ledit Warren Hastings.»

Cette motion paffa unanimement.

L'orateur chargea alors M. Burke de nommer un comité pour rédiger l'impeachment. Il se retira, & rentra bientôt avec la liste des membres suivans, qui furent approuvés par la chambre pour composer le comité d'impeachment.

Noms des Membres.

M. Burke Sir Grey Cooper, L'hon. C. J. Fox, L'hon. Welbore Ellis, M. Sheridan . Le Colonel North , Sir J. Erskine, Baronnet, M. T. Montague, L'hon. T. Pelham, M. Adam, M. Windham, M. Long, L'hon. M. St. John , Le Lord Maitland, M. Francis, Le Général Burgoyne, M. Anstrufther , M. Angelo Taylor, Sir Gilbert Elliot , M. Gray.

L'orateur recommanda ensuite de donner au comité, le pouvoir spécial de demander les papiers qui seroient nécessaires.

Il fut ensuite ordonné, que ledit comité, ou 5 des membres, s'assembleroient le lendemain à dix heures du matin dans la chambre de l'orateur, munis du pouvoir de demander les papiers nécessaires; & qu'ils seroient autorisés à s'ajourner de tems à autre, & d'un lieu à l'autre, nonobstant l'ajournement de la chambre, & que ce comité seroit un comité secret.

Après que cette affaire fut arrangée, la chambre s'ajourna.

Séance du Mercredi 4 Avril.

M. Pitt annonça qu'il ouvriroit le budget pour cette année, le Vendredi 20 du courant, & qu'il avoit à proposer quelques changemens à la taxe sur les chevaux, qui la rendroient plus productive.

M. Minchin demanda qu'il fût présenté à la chambre un état du nombre des personnes emprisonnées, jugées, acquitées, condamnées, pardonnées ou punies dans la jurisdiction de la province de Middlesex, depuis le Ier. Juin 1786, jusqu'au Ier. Avril 1787, en spécifiant les époques de l'emprisonnement & du jugement, &c.

Le même membre annonça qu'il avoit dessein bientôt après les sêtes de Pâques, de proposer quelques idées relativement aux loix pénales du royaume.

On procéda alors à la troisieme lecture du bill de la consolidation des droits, & pour mettre en exécution le traité avec la France. Lorsqu'elle fut finie, M. Pitt demanda la permission d'introduire une clause, par laquelle les lords commissaires de la trésorerie eussent ordre de présenter chaque année au parlement, 14 jours après l'ouverture de la session, un état complet de la recette saite de l'échiquier, des dissérentes taxes.

La clause fut lue trois fois, & il fut ordonné qu'elle feroit

par M. Rose, relativement à l'appropriation de certains droits.

L'orateur alloit alors proposer la question pour la passation du bill, lorsque M. Jolisse s'y opposa, & combattit avec véhémence le traité avec la France, comme contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne. Il se plaignit sur-tout de la précipitation avec laquelle cette mesure importante avoit été examinée & adoptée par la chambre.

Il considéra le traité sous trois points de vue, savoir, sur sa nécessité, sur ses effets probables, relativement à l'Angleterre, & fur les avantages qu'il procureroit à la France. Il ne voyoit rien dans ce traité qui ne fût nuisible à l'Angleterre, & surtout dans ses suites. Il renouvella toutes les objections déjà faites contre cette mesure. Il développa même, & renchérit fur ceux qui avoient déclamé avec le plus de force contre la France, qu'il représenta, pour changer, comme une nation perfide, traitresse, & d'une ambition insatiable. Il exhorta ses compatriotes avec emphase, à se défier des desseins cachés de ce peuple infidieux. Il compara les François aux Grecs, qui en se retirant de devant les murs de Troye, avoient affecté d'avoir des dispositions pacifiques, mais avoient eu soin d'y laisser le cheval de bois, qui étoit ensuite devenu si funeste aux Troyens. Cette idée neuve, qui n'a été rendue qu'une demi-douzaine de fois au sujet du traité, termina les raisonnemens de M. Joliffe, qui crut montrer son patriotisme en attaquant la France; mais il ne réuffit pas à démontrer que le traité fût défavantageux à l'Angleterre.

Sir James Johnstone dit qu'il étoit très-fâché d'entendre dire que le traité auroit des effets sinistres. Il s'étoit imaginé que ce jour devoit être un jour de jubilation & de réjouissance publique; puisque les dames Angloises alloient avoir le moyen de se parfumer des pieds à la tête, & d'avoir tous les jours des modes nouvelles, & que les évêques pourroient boire en abondance du vin clairet & du Bourgogne, & les membres régaler leurs constituans, d'eau-de-vie, dans certaines occasions, à un prix très-modéré. Cette saillie, qui servit de petite piece à la tragédie du cheval de bois, ramena la gaieté parmi les membres, que M. Joliffe s'étoit efforcé d'attendrir.

M. Dempster témoigna son mécontentement contre le traité, en ce qu'il donnoit la préférence aux toiles Irlandoifes sur les toiles d'Ecosse.

M. Fox s'étendit sur-tout sur ce que le traité donneroit à la France, un tel poids & une telle influence en Europe, qu'elle réussiroit enfin à en être l'arbitre.

Après que M. Pitt eut répondu aux objections de M. Fox, la chambre se divisa. 119 membres voterent pour le bill, & 43 contre. En conséquence le bill passa, & fut envoyé à la chambre des pairs, où il sera lu pour la forme, ne pouvant être discuté par sa nature, la constitution défendant aux pairs de rien changer aux bills qui affectent le revenu.

Séance du Jeudi 5.

La députation de la chambre se rendit dans celle des pairs,

partie du bill; il en fut de même d'une autre clause proposée qui précéda la passation des bills qui ont reçu le consentement

Au retour de la députation M. Steele fit la motion, « que la chambre s'ajournat au Mardi, 17 du courant ; ce qui fut convenu ».

Reprife des débats de la séance du Lundi 2 Avril.

M. Sheridan, avant d'entrer dans le détail du huitieme chef d'accusation contre Warren Hastings, écuyer, relativement aux sommes d'argent reçues d'une maniere illégale, observa que, quoique que ce crime ne parût pas aussi énorme que ceux renfermés dans quelques-unes des résolutions qui avoient précédé, il ne tendoit pas moins à faire voir combien cet ex-gouverneur é oit criminel. En vain ses zélés partisans avoient voulu soutenir qu'il n'avoit point amassé de trésors ; qu'il ne s'étoit point servi de moyens de corruption, & n'avoit pas eu des vues in éreffées; qu'il n'avoit pas été mercenaire, & qu'il n'étoit point riche ; ces allégations vagues ne pouvoient point tenir contre des faits. M. Sheridan avouoit lui-même que pendant long-tems il n'avoit pas cru que le fieur Hastings se fût rendu coupable du crime de vénalité; mais il avoit changé de sentiment depuis qu'il avoit jetté un œil plus attentif sur son gouvernement. Il l'avoit trouvé en effet corrompu & vénal , par méthode & par système.

Dans ses actes publics & ostensibles, son orgueil & sa vengeance séroient également manifestés comme des tourbillons impétueux & des ouragans terribles; mais la corruption avoit été l'ame de toutes ses opérations secretes; c'étoit le vent qui avoit foufflé d'une maniere invariable durant toute fon administration; c'étoit le ressort caché qu'il avoit toujours fait mouvoir. Il étoit en conséquence plus difficile de prouver une malverlation secrete, ténébreuse & constante; mais il se flattoit cependant de produire assez de témoignages, pour porter

la conviction dans l'esprit des membres du comité.

Après ce préambule, M. Sheridan entra en matiere, & dit qu'il ne vouloir pas prendre connoissance des prévarications dont le fieur Hastings avoit pu se rendre coupable avant l'année 1773, parce qu'il n'existoit point alors de loi positive, qui défendit aux officiers de la compagnie de recevoir des présens, des récompenses, &c.; mais à cette époque le parlement avoit fait un acte, qui contenoit une défense expresse de recevoir de qui que ce soit, & sous quelque prétexte que ce fût, aucun présent, don ou récompense, &c. M. Hastings avoit cependant violé cet acte en plufieurs occasions ; 1º. en recevant un présent de deux lacques de roupies de Cheyt-Sing.

Ce prince infortuné étoit pressé par le bureau, à l'instigation du gouverneur, de payer cinq laques de roupies, pour sa quote-part des dépenses de la guerre. Il avoit en vain représenté qu'il lui étoit impossible de payer cette somme annuelle au-delà du tribut fixé. On ne cessoit de le harceler. Enfin en 1780, il avoit député le Buxey Sadanund, pour tâcher de se faire décharger du paiement de ces cinq laques ; & afin d'y mieux parvenir, il avoit chargé ce député d'offrir deux laques en présent a M. Hastings, qui accepta le présent, mais refusa de s'inté-resser pour le Rajah.—Le sieur Hastings avoit toujours laissé ignorer à la compagnie de qui il avoit reçu cette fomme. On ne l'avoit appris que par la déposition du major Scott devant le comité choifi. Etoit-il à supposer que le Rajah seroit plus en état de payer cinq laques, après avoir tiré deux laques de son trésor déjà épuisé? C'étoit cependant bientôt après cette libéralité de la part de Rajah, que le gouverneur avoit projetté sa fameuse excursion à Benarès, dans laquelle il avoit marqué tous ses pas par des violences & des rapines continuelles.

2º. Il parla du présent de 4 laques, reçu des deux fermiers

de Bahar.

Les témoins avoient affez éclairci ce point. M. Anderson avoit dit, qu'avant d'être fait président du bureau du revenu, le bruit avoit couru que M. Hastings avoit reçu en secret de pour entendre la lecture de la commission de Sa Majesté, ces deux fermiers, la somme de 40,000 l. st.; qu'en ayant fait part'à M. Hastings, il l'avoit prié de n'y avoir aucun égard; que toutes les sommes reçues secretement étoient portées sur le compte de la compagnie, & remises à M. Grost, sous-trésorier. La duplicité de la conduite du sieur Hastings dans cette affaire avoit été telle, qu'il n'avoit fait part de rien, même à son secrétaire particulier.

30. Il fut question du présent de 100,000 liv. sterl. fait par

la Nabab Vizir à Chunar.

M. Sheridan fit voir que le gouverneur avoit enfreint l'acte de 1773, en recevant ce présent, & en demandant que la compagnie le laissat entre ses mains, pour l'aider à se soutenir d'une maniere conforme à l'élévation de la place qu'il occupoit, &c. &c.

poit, &c. &c.

4º. Un présent de 34,000 l. st. reçu du Rajah Nobkissen,
en 1782, dans un tems où le sieur Hastings dit, que le trésor
de la compagnie étoit si épuisé, qu'il n'y avoit pas de quoi

payer ses émolumens.

M. Sheridan observa, que M. Hastings, avant de quitter l'Inde, avoit donné un état de ce qu'il avoit payé de sa bourse parciculiere, depuis le 13 Avril 1772, jusqu'au ser Janvier 1784; ce qui formoit une date de 12 ans; que cependant deux ans auparavant, il s'étoit trouvé si court d'argent qu'il avoit été obligé d'en emprunter pour ses besoins particuliers. Pourquoi donc laisser accumuler ainsi une dette pendant 12 ans, contre les ordres de la compagnie? Que penseroit - on d'un commandant en chef qui après 12 ans, présenteroit un mémoire de dépenses casuelles, qui monteroient à près de 40,000 l. s.?

La cinquieme somme reçue par M. Hastings, étoit celle de

La cinquieme forme reçue par M. Haftings, étoit celle de cent autres mile livres sterling du Nabab actuel d'Oude. Le major Palmer avoit été député à la cour du Vizir, pour traiter de cette affaire, sous prétexte de quelques négociations secretes

de politique.

M. Sheridan termina ce chef d'accusation par l'affaire du Rajah de Noncomar, qui ayant accusé M. Hastings d'avoir reçu secretement, & par surbornation, la somme de 40,000 l.st. pour des emplois & des places à sa nomination, avoit été la victime de cette accusation, & avoit étépendu, en vertu d'une loi contre les faussaires, qui n'existoit pas dans l'Inde, sur l'imputation qu'il étoit compable de faux.

Il conclut enfin en faifant la motion ordinaire :

« Que ces divers chefs contenoient matiere à accuser War-» ren Hastings, écuyer, ci-devant gouverneur-général du

» Bengale, de malverfations capitales.»

Le major Scott, le champion constant de M. Hastings, sit tous ses essorts pour affoiblir l'impression que ce huitieme ches d'accusation avoit pu faire sur les esprits. Il récapitula les services que le gouverneur avoit rendus à la compagnie, & à l'empire Britanique, & tâcha de prouver que sa conduite n'avoit eu d'autre but que le bien de la compagnie, qui avoit enfinapprouvé ses mesures, & avoit accepté les différentes sommes reçues de Cheyt Sing, du Vizir, & autres, &c. &c.

Le lord Mulgrave traita de pitoyable cette maniere de défendre le fieur Hastings. En étoit-il moins coupable, parce que les directeurs avoient approuvé sa conduite, & partagé le produit de ses crimes? L'acte du parlement n'étoit-il pas une loi positive? N'étoit-il pas du devoir de M. Hastings, de tenir la main à son exécution? Au lieu de cela, il l'enfreint lui-même; & on prétendra vouloir le laver de ce crime, en citant l'approbation des directeurs, qui avoient eu part au butin! Cette huitieme accusation, étoit, selon le lord Mulgrave, la plus grave qui eût encore paru contre le gouverneur-général. Il falloit donc qu'il sût jugé solemnellement; & s'il étoit trouvé coupable, qu'il sût puni d'une maniere exemplaire.

Après que l'on eut recueilli les opinions, M. Sheridan proposa que M. St. John, président du comité, f ît le rapport à la

chambre pour la seconde fois.

M. le Mesurier s'opposa à ce que ce rapport sût reçu. Il en sut de même du chancelier de l'échiquier. Ensin il sut eonyenu unanimement qu'il ne seroit sait que le lendemain. Par les détails qui précédent, il paroit que les présens qu'a reçus, ou que s'est fait ostensiblement M. Hastings, montent à près de 400,000 l. st.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Vendredi 6 Avril.

Le paquebot le Swallow a apporté des lettres, qui disent que tout est tranquille dans l'Inde, & que la nomination du lord Cornwallis, pour gouverneur-général, paroît être trèsagréable aux Indiens & aux Europée s. Aucun de ses prédécesseurs au gouvernement suprême de l'Inde n'a jamais fait une sensation aussi générale. A son arrivée, il a déclaré publiquement qu'il n'avanceroit que ceux qui auroient un mérite réel.

Sir John Macpherson, le général Sloper, M. Stables, & le général Dalling, doivent s'embarquer pour l'Angleterre dans les navires de retour. On affure que ces navires seront remplis d'un très-grand nombre de passagers.

Le fils du Roi de Delhi étoit attendu à tout instant au fort William, où il se rend en personne pour rendre ses hommages

au nouveau gouverneur-général.

Tippoo-Saïb & les Marattes tenoient encore la campagne, lors du départ du Swallow, mais il n'y avoit eu entre eux aucune action remarquable. Les deux partis professent, en apparence, le plus grand attachement pour le gouvernement Anglois.

L'expulsion de plusieurs membres du bureau de commerce, qui s'est faite par ordre de la cour des directeurs, est une suite des poursuites commencées contre MM. Aldersey & Dacres, qui tous les deux étoient membres du conseil, & qui dans leur réplique ont avancé des faits qui tendent à inculper seurs délateurs. Il leur a été ordonné de pusser en Angleterre pour y être examinés sur leur conduite. Ils sont principalement accusés de mauvaise administration dans la branche du commerce des soies.

Le Ravensworth & le Lansdown, navires de la compagnie, sont arrivés au Bengale le 13 Septembre, & le Foulis le 4 Octobre. Le navire la Queen étoit attendu à tout moment. Le Phænix & le Manship devoient en être expédiés le 21 Novembre, avec permission de toucher à Madras. Le Ganges & le William-Pitt devoient partir pour l'Angleterre le 16 Décembre; le Barrington & l'Oxford le 25 Janvier, & la Queen & le Walpole aussitôt après les autres, qu'ils pourroient avoir leurs chargemens.

L'Hillsborough & le Landsdown étoient destinés pour la Chine, par le passage de l'Est, & le Foulis devoit d'abord être envoyé à Bombay avec du salpêtre, & delà revenir sur ses pas,

& se rendre à la Chine.

M. Wanfittart est mort le 7. Octobre universellement re-

Extrait d'une Lettre de Chatham , du 2 Avril.

« Les ouvriers de ce chantier qui gréent les vaisseaux, ont commencé aujourd'hui à faire des journées doubles. [241

aux officiers & ouvriers de ce chantier ce qui leur étoit dû du quartier de Noël dernier. Ce paiement étant fini le Vendredi, il commença le lendemain à payer l'ordinaire de ce port pour le même quartier.

« Les charpentiers sont passes sur le Royal - George, de

lio canons ».

...IL EST MORT !!! . . .

Nous devons au Public de lui annoncer, que non - feulement Cagliostro est mort civilement, mais qu'il n'y a plus de Cagliostriens parmi les honnêtes gens. S'il existe encore ça & là quelques partifans ténébreux du feu Comte ALEXANDRE, ce font des complices qui pleurent sa fuite. Des intérêts communs leur font probablement éprouver le contre-coup de cette chûte. Mais les personnes qui l'ont soutenu avec le plus de courage, parce qu'elles croyoient à son honnêteté, parce qu'elles avoient cru voir en lui un homme perlécuté injustement, ont des traits marquans par devers elles qui leur rendent inutiles aujourd'hui les preuves que nous avons administrées de sa conduite en Angleterre, dans les deux premiers voyages qu'il y a faits. Cette isle a été bien fatale au fils de la Nature ! Pauvre Acharat ! qu'allois-tu faire dans cette galere ? Que n'allois - tu chez ton ami Sarrafin ? On auroit placé ton buste fur un autel... on t'auroit couronné de lauriers... & il faut aujourd'hui planter des cyprès autour de ta tombe ! On ignoroit encore, on auroit peut - être ignoré à jamais, que charlatan en médecine, hypocrite en philosophie, imposteur sur ton existence, fourbe dans tous les moyens que tu as adoptés pour faire croire à tes chimeres, tu t'es fait une étude continuelle de fasciner les yeux de tes meilleurs amis. Le Destin en avoit ordonné autrement. Il falloit que Cagliostro, qui, nous l'avons déjà dit , a été chenille, crysalide, papillon, vînt finir sa carriere en voltigeant autour du flambeau qui a brûlé ses aîles. Les nouvelles preuves qu'il a récemment données à Londres à ses plus zélés défenseurs, de la malhonnêteré de ses principes, ont été aussi évidentes que celles de ses premiers exploits.

Il ne nous reste, pour compléter notre tâche aujourd'hui, qu'à décider les Maçons Egyptiens à brûler les minutes & à enfouir les ornemens de leurs loges, & à rentrer paisiblement parmi leurs freres. Jusqu'ici il n'est qu'humiliant pour eux d'avoir donné dans le schisme de la Maçonnerie Egyptienne; mais il seroit honteux d'y persévérer. Il faut brûler les selles, les brides, arroser les mangeoires, y faire couler des flots de vinaigre, blanchir les écuries, & les purisser par des sumigations, quand on veut détruire efficacement un mal contagieux. Cagliostro sut le sondateur des loges Egyptiennes, & tant qu'on crut voir en lui un homme pur & irréprochable, il sur révéré. Aujourd'hui qu'il est connu pour le plus grand sourbe de l'univers, le nom de Maçon Egyptien est une injure; & tout homme qui se respecte doit rougir de le porter.

Nous donnerons dans notre feuille prochaine la liste des bijoux qu'a enlevés Cagliostro à sa malheureuse femme, ainsi que de ceux qu'il a obtenus lui - même, soit à crédit, soit des personnes qui l'ont comblé de bienfaits. Nous allons en attendant répéter son signalement, pour que dans tous les pays où se présentera un homme de cette tournure, on soit en garde contre ses artifices.

Joseph Balfamo, soi-disant Cagliostro, né à Palerme, dans le royaume de Sicile, dans l'année 1743, est un homme d'environ cinq pieds un pouce, d'une taille épaisse, qui a le cou gros & court, brun de sigure, le front & la tête chauves, & qui a en général très-peu de cheveux, qu'il porte ordinairement frisés en rond, ou attachés en catogan. Il a l'ail noir & assez vif; le nez gros & rond, les levres épaisses; il ouvre désagréablement la bouche en parlant, ce qu'il fait d'une maniere aigre-forte avec un accent Calabrois très-marqué, quand il parle Italien; c'est la seule langue qu'il entende passablement. Il s'énonce en François dans un baragouin presque inintelligible.

IRLANDE.

De Dublin , le 24 Mars 1787.

Les violences qui se sont commises derniérement à Palmerstown, dans le Fingal, à douze miles de Dublin, prouvent combien il est nécessaire que le gouvernement prenne des me-sures vigoureuses pour arrêter les fureurs d'une populace sans frein, & fasse respecter les loix. Depuis trois ans, un nommé Patrick Weston, homme turbulent, qui possédoit plus de cent acres de terre dans ces cantons, s'étoit obstiné à ne point payer la dime. Comme fon exemple commençoit à devenir contagieux, & que d'autres fermiers refusoient également de payer les droits du clergé, M. Kenny, curé de Worgantown, pro-céda contre Weston aux assisses de Kilmainham, & obtint une fentence qui le condamnoit à lui payer 18 l. ft. 11 ch. 10 d. En conséquence, Jeudi dern'er sept hommes armés arrêterent Weston près de sa maison. A peine se vit - il arrêté, qu'il ordonna à ses fix enfans de soulever le pays, & de faire savoir qu'on l'arrêtoit pour les dîmes, qu'on étoit convenu de ne pas payer. Les recors s'empresserent alors de le mettre dans une voiture pour l'emmener à Dublin; mais ils furent bientôt attaqués par une populace furieuse, & Weston fut délivré sur le champ. Cette populace étoit armée de fourches, de pierres & d'armes à feu. Quatre des recors furent laissés pour morts sur

la place, & la voiture fut mise en pieces.

M. le Juge Graham ayant été instruit de ce tumulte, se mit à la tête d'un parti de cavalerie, pour poursuivre ces cruels perturbateurs; mais on n'a pu en prendre que trois, du nombre

desquels est un des enfans de Patrick Weston.

INDES ORIENTALES. Extrait d'une Lettre de Calcutta, du 12 Octobre 1786.

« L'événement dont je vais vous faire part, démontre que le tigre ne fuit pas toujours à l'approche du feu. Un petit navire de Gaujan ayant eu une traversée plus longue qu'on ne s'y étoit attendu, manqua d'eau & de provisions. Etant près de l'isle de Saugar, six Européens se rendirent à terre pour aller à la recherche de provisions fraîches. Ayant trouvé des cocos, ils s'engagerent un peu avant dans l'isle pour en ramasser. La nuit étant venue, & le navire étant à quelque distance, ces six personnes crurent qu'elles pouvoient passer la nuit dans une vieille pagode qu'elles trouverent sur leur chemin, au lieu de retourner à bord. Elles allumerent un grand seu à l'entrée, & convinrent que deux d'entr'elles seroient

à leur tour la garde pendant la nuit, & donneroient l'alarme | livres, de 7 livres 4 fous, & de 2 livres 12 fous, avec la maen cas de danger ; précaution que la solitude du lieu leur fit regarder comme nécessaire. Le sort tomba sur un orsevre & graveur de cette ville, qui se trouvoit avec eux. Dans le milieu de la nuit, un tigre s'approcha & s'élança, en fautant pardessus le feu, sur le malheureux jeune homme. Cet animal féroce donna de la tête contre le mur de la pagode, ce qui les renverlant l'un & l'autre, ils roulerent sur le feu deux ou trois fois sans que le tigre làchât prise. Dans la matinée, ses compa. gnons trouverent à quelque distance, les os des cuisses & des jambes de cette malheureuse victime, entiérement dépouillé, de leur chair. »

Londres, le 13 Mars 1787.

CONCERTS SPIRITUELS.

SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTE'S,

Et sous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN, Président-Honoraire; Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Vicomte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Chevalier Watkin Williams Wynn , & de Joah Bates , Ecuyer ; Vice-Préfidens-Honoraires,

Il fera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYE DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5 ; dont les différens Morceaux font de la compo-fition de l'immortel HANDEL. — Le produit en est destiné à l'accroissement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

Il sera donné avis dans cette feuille du bureau où les billets feront distribués, le prix sera d'une guinée pour chaque Concert.

Les personnes qui voudront honorer ces Concerts de leur présence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution devant en être suspendue aussitôt qu'on auta disposé du nombre suffisant, pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

FELL PARKER, au Magasin pour vendre des Vins par Commission, No. 259, Wapping-New-Stairs, a Londres;

Prend la liberté d'annoncer aux Marchands de Bordeaux & des autres ports de la France, qu'il a des Caves, des Magafins d'une très-grande étendue, joignant la Tamise à Londres; & fait ses offres de services à ceux qui n'ont point de correspondant dans cette ville, de recevoir leurs Vins, Eaux-de-Vie, Huile, Olives, Vinaigres, Marinades, Jambons, Liqueurs, Confitures, Fruits, ou aucunes autres Marchandises ou fabriques de la France, pour les vendre par commission pour leur compte, & se flatte qu'il leur donnera satisfaction. Sa maison est la plus ancienne dans le trafic des Vins, qui soit à Londres, & a été conduite par la famille des FELL PARKER depuis plus de 110 ans.

AVIS AU PUBLIC.

Magnésie du sieur Glass,

Approuvée & recommandée par les médecins les plus habiles, & qui a été donnée avec succès à S. A. R. le prince de Galles, & aux jeunes princes d'Angleterre, se vend sous la forme de petits cailloux dans des boîtes de 24 livres, de 12

niere de s'en servir. Se vend en gros pour le dehors, chez le sieur de la Wotte, à Oxford, en Angleterre; & en détail se trouve chez le sieur le Duc, rue Dauphine à Paris ; chez les Sœurs Grises de la charité à Lyon; chez le fieur Catanach, sur le Cingel à Amsterdam; à Mayence, chez Frenay, à côté de la grande prévôté; à Pétersbourg, chez Wme. Ramsbottom, & à Bordeaux, chez Paraire, aux Chartrons.

0 M M E R E.

TO DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE

Arrivées & Départs qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

Dans la Tamise. De Dunkerque, le Frédérick, le Prince of Wales, le Hawke. De Harlem, la Daughter Jufina, le Stedwell Buzar. De Norden, le Young Hendrick. De Roter-dam, le Two Brothers. De St. Michel, la Mary, la Nancy. D'East-Frizeland, le six Sisters, & quatre autres navires. De Groningue, la Vrow Gritie & 14 autres navires. De Catalo-gne, la Fortune. — A Hull. De Roterdam, le Scarborough. D'Amsterdam, la New Resolution. De Hollande, la Margaret. De Livourne, le Solerno. - A Liverpool. D'Oporto, le Rochdale. —A Bristol. De Cadix, le St. George. De Livourne, le Steven. —A Darmouth. De Vannes, l'Olive Branch.

DÉPARTS.

De la Tamise. Pour les grandes Indes, le Warren Haftings, navire de la compagnie des Indes. Pour Dunkerque, le Pr. George, l'Integrity. Pour Marfeille, le Godfrey. Pour Roterdam, le Twee Gefusters.

* * Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille , pour

ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se

trouvent sur la Liste de ce soir, 6 Avril 1787.

PRIX DES FONDS.

ctions de la Banque — Des Indes Actions de la Banque Traites de la compagnie — 3, Idem Conf. Billets de loterie

COURS DES CHANGES. Amsterdam 2; Us. 36.8 à vue 36.4 — Roterdam 2 us. 36.8 — Hambourg 2; us. 34.6 — Altena 2; us. 34.7 Paris I jour date 29 — 2 ujances 28;. — Bordeaux dito 28;. — Cadix 36; — Madrid 36; — Bilboa 35; Livourne 48; — Gênes 46; — Venise 49; — Lisbonne 5.6; Porto 5. 7; - Dublin 8:.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent. M A T I E R E S.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8.5. 1. Argent en lingot 5 3.

ARRIVÉES DES MALLES.

No. of the last	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
MALLES	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande deHollande	7	I		I		
de Flandres	AND THE PARTY OF THE PARTY OF					2 I
de France			I		-	I
de Portugal		i	-		1	

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangeres, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier dell'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulieres & Nouvelles , on les recevra toujours avec reconnoissance , à l'adresse du Rédacteur du Leurier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8, Coventry street, à Londres.

VOL2 I (FORMANT LA COLLECTION DES SIX PREMIERS MOIS DE 1787.) Nº 29

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU MARDI 10 AVRIL 1787.

Constantinople, le 25 Février 1787.

E ministre de Russie, ayant demandé le consentement de la Porte, pour établir un consul Russe à Varne ; dans la Burgarie, le Divan le lui a refusé, il y a des gens qui pensent que ce refus pourroit avoir des conféquences fâcheuses, parce qu'en vertu des traités, la cour de Pétersbourg a droit d'établir des consuls dans tous les ports de l'Empire du Croissant; mais la Porte prétend, que ce droit ne s'étend pas aux ports de la Mer-Noire, bien que la Russie, y ait des possessions considerables. Malgré toutes ces difficultés, M. Bulhakow n'a pas laissé de faire part à la cour Ottomane du voyage de sa souveraine, l'Impératrice de Moscovie, ajoutant que l'intention de S. M. étoit de visiter une partie de ses états, pour augmenter le bien-être de ses sujets. Ce voyage a donné d'autant plus de foupcon au ministere Turc, qu'il a appris que les Russes défiloient le long du Niéper, quoiqu'on l'eût affuré qu'ils n'avoient aucun dessein hostile. C'est néanmoins ce qui a donné lieu à de fréquentes affemblées du Divan ; & l'on prétend , qu'on a envoyé les ordres de renforcer les garnisons des deux forteresses importantes de Bender & d'Oczakow.

Les soi-disans prophetes naissent parmi les Turcs, comme les divinités dans les jardins de l'ancienne Egypte. Skeich. Mansour prophétise sur le Mont-Caucase, & on croit ce qu'il prédit. Un autre imposseur de la même espece, vient de s'élever dans la Syrie: il s'est donné le nom de Hadssidere-Bey, il vit en rébelle à la campagne, & a une très-grande affluence de monde à sa suite.

On dit que le Bacha de Bosnie, d'après les ordres de la Porte, de marcher contre celui de Scutari, est parti, sans dépai, à la tête d'une armée de 20,000 hommes; mais que celle de l'ennemi, que l'on dit être de 40,000, est allée à la rencontre de la premiere; qu'il en est résulté une bataille des plus sanglantes, où l'armée du Bacha de Bosnie, a été totalement désaite & mise en suite, & que celui de Scutari, prositant

de sa victoire, a pris trois villes & plusieurs châteaux; étant ensuite allé assiéger la capitale, dont on croit qu'il s'est déjà rendu maitre.

De Vienne , le 21 Mars.

Diverses lettres des villes frontieres de la Turquie avoient annoncé la marche précipitée de plusieurs corps de troupes Ottomanes, dont la destination paroissoit être de couvrir les trois forteresses de Choczim, de Bender & d'Oczakow, particuliérement la derniere. Les lettres de Constantinople, en date du 25 Février, ont confirmé ces avis, en annonçant que ces diffositions avoient été ordonnées à la suite d'une longue conférence qui avoit eu lieu entre M. de Bulhakow, ministre de Russie, & le nouveau Reis-Effendi. Tous les chefs des différens corps de troupes de l'empire ayant été mandés avec l'Aga des Janissaires, le Grand-Vizir leur avoit ordonné, de la part de Sa Hautesse, de prendre immédiatement des mesures, pour que leurs corps respectifs se trouvassent en état de se mettre en marche au premier fignal; & il leur avoit déclaré en même rems, qu'ils répondroient sur leur tête de tout retardement qui pourroit survenir. Le Grand-Seigneur avoit nommé un Seraskier, ou commandant en chef de l'armée destinée à couvrir l'importante place d'Oczakow, avec injonction de s'y rendre immédiatement, & d'y attendre l'armée qu'on y fera passer au besoin. Les ordres les plus pressans avoient été expédiés aux gouverneurs des provinces, tant en Afie qu'en Europe, d'assembler, recruter, & tenir prêtes les troupes que chaque province devoit fournir, conformément à la lettre, qu'on leur avoit déjà expédiée précédemment; & le Pacha de Romélie avoit sur le champ envoyé mille Janissaires à Silistrie, place très-foible, fituée sur la rive droite du Danube. L'on travailloit dans l'arfenal avec une ardeur incroyable à l'armement des 12 vaisseaux de ligne qui s'y trouvent; & quatre de ces vaisseaux étoient déjà armés complettement. L'on mettoit dans tous ces préparatifs une énergie plus qu'ordinaire, & telle qu'on n'en avoit point vue au commencement de la derniere

Dans le tems qu'on croyoit recevoir la nouvelle du départ de celles de préfident du conseil comité, de Baillif de la Haye, & l'Empereur pour Cherson , nous apprenons , au contraire , que ce voyage est de nouveau différé, & que peut-être même il n'aura plus lieu. Toutes les lettres de Vienne semblent s'accorder pour nous inspirer ces doutes; un courier Russe doit avoir changé les dispositions prises pour ce voyage; mais sur-tout les mouvemens qu'on apperçoit chez les Turcs en sont le principal obstacle. Une personne arrivée en dernier lieu de Constantinople, doit avoir affuré que tout n'y respire que la guerre; que le peuple l'a demandée à grands cris & avec ses menaces ordinaires; que le foible Divan n'a ofé lui refuser cette satisfaction, & que le Grand-Seigneur y a fouscrit.

Extrait d'une lettre particuliere de Vienne , le 17 Mars.

« Ni l'ambaffadeur de France, y est-il dit, ni le ministre de Prusse, n'ont encore demandé de congés à leurs cours pour y retoutner; parce que le départ de l'Empereur est aujourd'hui si incertain qu'on n'y croit pour ainsi dire plus ; que d'ailleurs l'horison politique semble s'obscurcir furieusement & au Levant & du côté des Pays-Bas.»

De Naples , le 9 Mars 1787.

Les négociations, entamées pour terminer les différends qui ont subsisté depuis si long-tems entre notre cour & le St. Siege, paroissent être décidément rompues; l'on apprend, que le prélat Galeppi, qui en avoit été chargé de la part du Pontife, est sur son départ pour retourner à Rome.

L'on attend ici de Berlin M. de la Grange, célébre mathématicien, & membre de l'académie Prussienne des belles-lettres; il occupera le poste de préfet ou président de notre académie des sciences ; & il sera préposé en même tems aux études des princes, fils du Roi, avec 2200 ducats d'appointemens par an.

De Florence , le 29 Mars.

Le Grand-Duc a convoqué un concile national composé de tous les évêques de l'Etat, qui aura lieu ici le 23 Avril. Des affemblées particulieres qui précéderont le concile ferviront à établir tout ce qu'on doit y arrêter. Le but du Grand-Duc est d'établir généralement & solidement l'indépendance de la cour de Rome.

De Cadix , le 9 Mars.

L'on écrit de Peniche, que les habitans qui font la pêche for la côte, y recueillent encore chaque jour divers restes précieux de la cargaifon du St. Pedro de Alcantara. Il est certain , qu'il ne manque qu'une petite partie de la valeur qu'avoit le chargement connu de ce navire ; mais l'on n'ignore point que souvent celle de pacotilles inconnues ou non déclarées, monte à des sommes immenses, que dans un naufrage l'on ne sauroit réclamer: & c'est ce trésor particulier, englouti par la mer, qui, après la riche moisson faite par autorité, pourra fournir encore long-tems de quoi glaner avec fruit.

De la Haye , le 3 Avril 1787.

vaquer un grand nombre de places importantes, notamment comme on l'avoit dit; la chose est encore incertaine.

de grand-maître des eaux & forêts de la province, soutes trois lucratives & honorifiques : fans compter cinq ou fix autres de moindre importance, qui donnoient au défunt une prépondé-rance extraordinaire dans le pays. Il étoit l'une des plus fermes colonnes du parti Stadhoudérien; & en sa qualité de premier membre du corps des nobles (après le Prince) il en dirigeoir en quelque façon l'opinion & la voix. Cette multiplicité de charges étoit un véritable abus; le projet est de les diviser sur plusieurs têtes, & il y a de quoi contenter 7 à 8 personnes. On ne fait point encore qui aura le poste essentiel de Baillif de la Haye; il y a plusieurs concurrens sur les rangs, parmi lesquels M. Wassenaar-Starembourg montre le plus d'activité. Il est parti hier pour Nimegue, afin de solliciter Mgr. le Stadhouder, à qui appartient la collation desdites places. On trouve plaisant dans le monde qu'un des plus ardens patriotes connus ait pu prendre sur lui de s'adresser en propre personne au Prince. Voilà lans contredit une lituation chagrinante! plus d'un individu, qui ne s'en vante pas , est très-fâché de s'être déclaré contre celui qui tient encore dans sa main de tels morceaux, si ardemment convoités. Auri sacra fames !

Le parti Stadhoudérien vient de remporter une victoire des plus importantes, & qui change considérablement la face des choses; on sait que les Etats de Holland: avoient nommé une commission pour examiner les prérogatives du pouvoir Stadhoudérien, & en fixer les bornes : cette commission étoit remplie (comme on le juge bien) par des membres attachés au patriotilme; les villes de la province qui tiennent au parti Orange (au nombre de 9) ont réclamé contre la nomination desdits commissaires, prétendant que dans une affaire aussi grave chaque. ville devoit au moins avoir la faculté d'y prendre part, & d'y entrer par un député ad hoc ; le corps équestre a appuyé de toutes ses forces cet argument très-plausible en lui-même, & il en est résulté aux Etats de Hollande dans leur derniere affemblée, malgré toutes les oppositions du parti patriote, une résolution qui admet la prétention desdites villes. En conséquence la commission sera composée d'un député de chaque ville, ainsi que de l'ordre équestre : & il est fort problématique , en ce cas, si non-seulement ces 19 voix pourront s'accorder, mais même si leur majorité ne décidera pas en faveur des droits réclamés.

De quelque part que vienne ce coup inattendu, il est sur que c'est le plus vigoureux qui pût être porté au patriotisme, & le seul peut-être qui puisse maintenir le Stadhouder, & lui faire raison de ses adversaires d'une maniere légale, si toutefois cette commission résiste aux obstacles qu'on sui prépare. En effer, les principales & les plus riches villes de la province d'Amsterdam, Dort, Haarlem, Leyde, &c., sont excessivement piquées, & n'en resteront pas là. Déjà le mécontentement a percé de la part d'Amsterdam : la bourgeoisse, ferme dans ses démarches, a obligé le conseil de rappeler ses députés, d'en nommer d'autres plus agréables aux habitans, & d'exclure pour jamais les premiers de toute commission. De plus, on assure que lesdites villes sont résolues de fermer leur caisse, plutôt que de consentir à l'innovation qui vient d'avoir lieu dans une affaire qu'elles regardoient comme décidée, n'attribuant ce changement qu'à des motifs d'intérêt particulier, dont la fource est bien connue; mais tout cela ne fait qu'embrouiller les choses davantage, & reculer le rétablissement du bon ordre. A vue de pays, cette affaire traînera en longueur; chacun des deux partis se fait une guerre sourde; les cabales, l'intrigue, les coups-fourés, sont substitués de part & d'autre à la force ouverte; c'est ce qui, dans les républiques, éternise ordinairement les querelles, & finit par les rendre ridicules, toutes délastrueses qu'elles sont. Le tems seul peut nous apprendre ce qui en réfultera.

La troupe des comédiens de la Haye paroit avoir pris une La mort de M. Van der Does, seigneur de Noordwick, fait sausse alarme; le Prince n'a point renonce à son abonnement

Paris, le 2 Ayril.

Il faut toujours commencer le bulletin de nos nouvelles par un article fur les Notables. M. de Calonne a remis Jeudi 29 du mois dernier la troisieme section aux bureaux assemblés : le ministre pour cette fois a évité de donner prise aux commentateurs, & aux protestations, en entrant tout de suite en matiere sans discours préliminaire. Les difficultés sont applanies par un ouvrage que Monfieur a composé lui - même sur ces objets, & dont il a remis le manuscrit original à son bureau. Il paroît qu'il n'y a qu'une voix sur la maniere énergique & lumineuse, avec laquelle ces deux questions y sont traitées. Les gabelles avoient d'abord été rejettées comme impraticables, fuivant le nouveau système ; M. le marquis d'Estournelle , les maires d'Amiens & d'Orléans ont protesté contre cette manière tranchante de rejetter des plans, qui tendoient visiblement au foulagement des peuples : il paroît que M. de Calonne a voulu enfin instruire le public de l'utilité des vues qu'il a développées dans les mémoires lus par lui aux bureaux affemblés. Il vient de faire imprimer la collection de la premiere & seconde division. Ils traitent de l'établissement des assemblées provinciales; de l'impôt territorial; du remboursement des dettes du clergé; du commerce des grains, & de la corvée; de la réformation des droits de traite; de ceux fur les marchandifes coloniales; du tabac; de la suppression des droits de marque des fers; du droit de subvention, de jauge & courtage & autres semblables, de celle des droits de fabrication sur les huiles & favons ; du droit d'ancrage , & enfin de la gabelle. Un avertissement en tête de cette collection, annonce qu'elle est donnée au public, pour que le peuple foit instruit des véritables intentions du Roi , & apprenne le bien que S. M. veut lui faire. On résume & réfute en peu de mots, dans cet avertisfement, les objections générales, & non approfondies qui ont circulé dans les sociétés. M. le contrôleur-général qualifie les difficultés qui lui ont été faites, de doutes raisonnables, d'obfervations didées par le zele , d'expressions d'une noble franchise, qui ne peuvent avoir pour principe une opposition malévole. Il ofe préfager que le vœu de la nation conspirera avec celui d'un Roi qu'elle chérit, & qu'elle voit animé du seul desir de rendre ses peuples heureux. Cette impression est faite pour concilier beaucoup de suffrages au ministre des finances, fur-tout ceux de la classe la plus nombreuse du peuple.

Du même lieu le 4.

On distribue ici, depuis le 31 Mars, la collection des mémoires présentés aux Notables. M. de Calonne prévient, dans un avertissement, qu'il n'est point question d'augmentation d'impôt. « C'est par la seule résorme des abus; c'est par une perception plus exacte, des subsides actuels, que le Roi veut augmenter ses revenus, autant que les besoins de l'Etat l'exigent, & soulager ses sujets, autant que les circonstances peuvent le permettre, » —— Au total, le résultat de moyens proposés, doit être qu'ensin le niveau proposé existera entre les recettes & les dépenses. Le premier mémoire traite des assemblées provinciales & municipales, qui seront composées

de propriétaires des terres, dont l'intérêt ne peut jamais être séparé de celui du lieu où sont situées leurs propriétés, & qui sont seuls instruits de leurs communautés. Les assemblées de districts seront fournies par les députés des villes & paroisses de la campagne. Les élections se seront par la voie des suffrages. On sit dans le mémoire sur l'imposition territoriale, que le souverain devant protéger les propriétés de ses sujets, les sujets doivent le prix de cette protection. Le ministre n'admet ni distinction, ni exception.

Tous les bureaux particuliers de l'affemblée ont enfin donné leurs avis sur les trois mémoires de M. le contrôleur - général, concernant les traites, les gabelles & le tabac : ils en ont adopté les plans avec des modifications & de légers changemens, qui leur ont paru nécessaires. Leurs avis ont été rédigés avanthier , pour être présentés au Roi. Ce n'est qu'après le plus mûr examen, après la recherche des renseignemens les plus étendus, qui leur ont été fournis avec empressement, que les bureaux se sont décidés à faire taire l'intérêt particulier : celui de quelques provinces a cédé à l'intérêt général de l'Etat. On se promet les plus grands avantages du nouveau régime introduit dans les gabelles ; & le reculement des barrieres doit être bien précieux au commerce. Si ce dernier objet coûte quelque facrifice à S. M., l'Etat en sera bien dédommagé par la facilité qu'éprouvera la circulation intérieure; & cette facilité ne manquera pas de rendre, à la longue, aux coffres du Roi beaucoup au - del à de ce qu'ils perdront actuellement. Jeudi prochain il y aura une affemblée-générale, dans laquelle M. de Calonne propoferales objets de la troisieme section : cette section embrasse les finances.

Il est arrivé ces jours derniers à Versailles trois couriers, expédiés consécutivement de Constantinople, par M. le comte de Choiseul-Goussier. On ne doute passiei que l'orage qui s'éleve sur les bords de la Mer-Noire, ne soit prêt à éclater.

Les bruits de guerre en Turquie éprouvent des contradicteurs. On réduit à une simple marche triomphale, à une premenade de plaisir, à une cérémonie d'ostentation, le voyage de l'Impératrice de Russie en Crimée, les troupes nombreuses qu'elle a rassemblées, les vaisseaux de ligne qui sont dans ses ports, & qui peuvent en 36 heures de bon vent, se trouver devant Constantinople. On parle cependant d'ingénieurs, qui sont partis de bonne volonté pour cette capitale de l'Empire-Ottoman.

Le Sr. Gaujart, premier commis du contrôle général, a obtenua la place de trésorier de la marine; en conséquence il succède a M. Beaudart de St. James, qui est libre depuis la matinée du 26, & logé chez son beau-frere, le Sr. Faventine. Le Sr. Gerbier, avocat, obtient la commission de M. Gaujart, auprès du ministre des sinances.

Le Roi voulant éteindre totalement la fureur de l'agiotage, qui régnoit sur la place de Paris, & qui a causé tant de fermentation depuis un an, a cru devoir user plus d'indulgence que d'une juste sévérité. En conséquence ses principaux joueurs ont souscrit une déclaration, par laquelle ils s'engagent à ne jamais reprendre leur ancien trafic: On leur sixera un temp

convenable, pour fiquider tous leurs engagemens: Et afin que les joueurs à la hauffe ne puissent profiter des avantages qu'ils avoient su se procurer en accaparant toutes les actions, ni que les joueurs à la baisse soient absolument ruinés, si elles restoient au prix que leurs adversaires y auroient mis; on estimera ces actions à une valeur convenable, qui, sans être trop favorable aux uns, ne sera pas excessive pour les autres. MM. le Couteulx de la Noraye & Haller, ont été chargés à cet égard du vœu de la place de Paris: ils ont dresse l'instruction que le gouvernement a demandée à ce sujet; & ils seront chargés de la faire exécuter par les parties intéressées. Au moyen de cet arrangement, les banquiers seront délivrés de leurs craintes; & les intéresses au jeu des actions verront leur liquidation assurée, sans des profits exorbitans pour eux, il est vrai, mais aussi sans une ruine inévitable pour les autres.

Le petit prince de Cochinchine, qui est venu solliciter ici un secours pour chasser l'usurpateur qui a détrôné le Roi son pere, a obtenu 800 hommes à cet effet, qui seront commandés par M. de Chermont, officier de distinction. Si l'expédition réussit, le voyage du jeune prince en France lui aura valu un royaume.

Le public attendoit avec impatience le jugement du conseil qui devoit prononcer, le 27 du mois passé, sur le sort des Roués; mais on a demandé la production des pieces: un des trois malheureux a succombé, & est mort en prison.

Le président de Labadie a gagné, le 30 du mois dernier, sa cause d'une voix unanime, contre sa femme. Il rentre dans l'administration de ses biens, avec un conseil dont il a lui-même demandé le secours. Les dépens ont été compensés entre les deux parties. La dame Labadie a 10,000 liv. de pension, & est condamnée à passer ses jours dans un couvent. Le conseil du mari est l'avocat Collet. Les sieurs Martineau & Huteau, avocats, ont été, le 31, dénoncés à leur ordre, pour avoir, dans la même cause, servi l'une & l'autre parties. L'arrêt prononcé en faveur du président Bearnois, a été généralement applaudi.

M. Sedaine travaille le sujet de la Barbe-Bleue, pour le théatre Italien: s'il parvient à plaire, on pourra dire, ô Athéniens, vous êtes des enfans!

Le tirage des 8000 bulletins de l'Emprunt de 80 millions, qui participent aux 800 primes de cette année, a commencé Mercredi dernier à l'hôtel-de-ville de Pa is : Le gros lot, de cent-quarante mille livres, est sorti le même jour; il est échu au No. 54,919.

Les numéros fortis au tirage de la loterie-royale de France, le 31 du mois de Mars, font :

77, 58, 60, 59, 18, Le prochain tirage se fera le 16 d'Avril.

AUX SOUSCRIPTEURS.

a MM. les Souscripteurs du Courier De L'Europe, dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne foit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des Gazettes étrangeres, No. 37, Rue du Bout-du-Monde, qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la Poste aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume, pour les Provinces. »

GRANDE-BRETAGNE. BULLETIN DE LONDRES.

Du Mardi 10 Avril.

On affure qu'il y a actuellement sur le tapis un traité de commerce très - avancé, entre les Etats Autrichiens & la Prusse.

Jeudi dernier le capitaine Sydney Smith eut l'honneur d'une conférence avec le Roi, & de prendre congé de S. M. Cet officier s'embarque sur la frégate le Carysfort, destinée pour Gibraltar. Il doit faire l'expérience, dans la traversée, d'un moyen qu'il a inventé pour faire jouer une pompe dans un vaisseau, par le seul mouvement de sa marche, sans le secours des gens de l'équipage; deux hommes suffisent pour conduire la machine qui fait agir la pompe.

On éleve actuellement un phare dans l'isle de May, fur un plan qui sera, dit-on, extrêmement utile aux vaisseaux qui naviguent dans ces parages.

Les revues que S. M. doit faire cette année, sont fixées aux jours suivans, savoir; à Blackheath, le 8 Mai, le régiment appelé les Gardes Bleues; la brigade des grenadiers de la garde à cheval, le 10me. & le 7me. régimens des dragons, le 22me. A Ashford-Common, le 1er. régiment de dragons, le 14 Mai, le 15me. régiment, le 28 Mai; & le 11 Juin le 11me. régiment de dragons.

M. Burke, président du comité choisi pour rédiger l'impeachment contre M. Hastings, se rendit Jeudi dernier, accompagné des autres membres qui composent ce comité, à l'hôtel de la compagnie des Indes, dans une salle qui a été disposée pour que l'on pût y tenir séance, à l'effet de procéder à l'examen des livres, papiers, &c. relatifs à la conduite de cet exgouverneur dans l'Inde.

Nous lisons dans le Gazetteer, qu'un nouveau membre des communes, à l'élection duquel le lord Chancelier a contribué, dit à S. S. au retour de son élection: « Mylord, je me slatte que vous me regardez comme un homme indépendant dans mes principes »: à quoi le chef de la justice répliqua: je croyois, Monsieur, que je vous étois connu. Cette réponse, quoique laconique, est claire. Elle sit taire le nouveau candidat.

On rapporte le trait suivant du philantrope M. Hanway, aussi remarquable par la piété que par ses vertus sociales. —

« Ayant un jour engagé un cocher -, il lui détailla les devoirs qu'il auroit à remplir chez lui, dont l'un étoit d'affister tous les jours à la priere du soir avec le reste de sa famille. « A la priere, Monsieur, lui dit le cocher! — Oui, répliqua M. Hanway; n'avez-vous jamais dit vos prieres? — Je n'ai jamais demeuré dans une famille, où l'on observât ce régime. — Quoi! vous refusez-vous à dire vos prieres? Non, Monsieur, mais j'espere, si je le fais, que vous y aurez égard pour augmenter mes gages. »

On conduisoit derniérement trois scélérats accusés de meurtre, de la prison à la salle de justice de Kingston, pour y être jugés. Un d'eux enleva le chapeau de dessus la tête d'une personne qui les regardoit passer, en jurant, & lui disant;—
α Pourquoi me regardez-vous avant qu'il en soit tems? venez
Lundi, & vous me verrez pendu, droit comme une livre de
chandelles »! Cette indissérence pour une mort ignominieuse,
est la marque la plus certaine de la dépravation des mœurs du
bas peuple.

La réception qui a été faite ici à M. de St. George par Mgr. le prince de Galles, le duc de Cumberland son oncle, & tous les Anglois qui ont voyagé, a été couronnée d'une maniere bien honorable par S. A. R. Ce Prince qui a du goût pour tous les exercices, & excelle dans plusieurs, a voulu juger par lui-même des talens de cer amateur : il est monté à cheval, a fait de la musique avec lui, & enfin hier, veille de son départ, il a bien voulu lui accorder l'honneur de tirer avec lui, dans son palais, en présence d'un très-grand nombre de Seigneurs, à qui S. A.R. a voulu donner le plaisir de voir M. de St. George fous les armes. Pour ajouter au plaisir des personnes invitées par le Prince, M. de St. George a fait affaut avec le Sr. Fabien, qui, quoique battu, a montré des talens qui doivent faire craindre aux maîtres qui sont dans ce pays-ci, un compétiteur auffi dangereux. Ledit Sr. Fabien qui doit , dit-on , s'établir à Londres, s'est montré si avantageusement dans cet assaut, que plusieurs des jeunes Seigneurs qui étoient présens, ont résolu d'apprendre à tirer de lui. La maniere dont il a paré un grand nombre de bottes de M. de St. George, & dont il lui en a porté quelques-unes, a fait voir qu'il ne portoit pas seulement le nom de maître d'armes, mais qu'il étoit en état c'enseigner. Mlle. d'Eon, invitée par le Prince, a assister à cet affaut, n'a pu réfiste r à la tentation de reprendre un exercice qu'elle aime, & a tiré avec M. de St. George: on a remarqué que ses juppes ne l'embarrassoient nullement, & que cet ancien capitaine de dragons entend la riposte aussi bien que la parade. Quelques mauvais plaisans ont ri de la singularité de voir Mile. d'Eon sous les armes, mais le prince a mis fin à ces plaisanteries, en comblant l'amazone de Tonnerre des plus grands éloges.

Le sieur Maulgué de Querville, architecte de Mgr. comte d'Artois, ayant soumis plusieurs de ses dessins à l'examen des membres de l'académie royale des beaux arts, il a été proposé par quelques membres de l'aggréger à la fociété comme correfpondant étranger. On a remarqué, sur-tout, deux dessins de cet artiste, qui ont été généralement admirés. Le premier est le dessin d'un temple national dans lequel on réuniroit tous les monumens élevés aux Rois & aux grands hommes. Le fecond est celui d'une salle d'opéra à construire dans le carrousel, felon le projet qui en avoit été formé. Ces deux dessins qui different l'un de l'autre par leur objet, ont fait regretter aux connoiffeurs qu'ils n'aient pas été exécutés. Si l'opéra de Londres est reconstruit comme on se le propose, il seroit trèspossible que la sensation qu'a faite le sieur Maulgué à Londres lui fit obtenir la préférence. Cet artiste a été invité à revenir incessamment dans cette capitale, qui n'a jamais eu plus grand besoin d'un architecte de son mérite.

Extrait d'une Lettre de Calcutta , du 19 Octobre 1786.

« Le Nabab Muzusser (Mahomet Reza Cawo) arriva Dimanche au matin de Moorshudabad, & s'est rendu chez le très-honorable Gouverneur-Général pour lui présenter son hommage. Il sut salué à son arrivée par une décharge de onze coups de canon, & on lui sit une réception convenable à son rang. Le lendemain matin le lord Cornwallis rendit sa visite au Nabab, qui dîna hier avec Sa Seigneur e à l'hôtel du gouvernement.»

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Extrait d'une lettre de Boston , du 7 Février.

« Il paroît d'autant plus probable que la tranquillité sera bientôt rétablie dans cette République, que les insurgens commencent à sentir l'impuissance où ils sont de tenir la campagne contre les troupes de l'Etat, & à craindre les suites les plus funestes pour eux, si l'on en venoit à un engagement décisif.
Le sameux Shays, qui est à leur tête, & qui connoît leurs
dispositions, vient d'écrire une lettre au général Lincoln,
dans laquelle il lui dit, que quoiqu'il ne prétende pas vouloir
justifier la prise d'armes de ses gens, il y a cependant plusieurs
circonstances qui atténuent leur crime de rébellion; que son
peuple est disposé à mettre bas les armes, pourvu qu'on accorde un pardon général, & il supplie le général Lincoln de suspendre les hostilités.

« En conséquence de cette lettre le général Lincoln a envoyé un courier avec des dépêches à l'assemblée générale qui se tient dans cette ville : mais comme les insurgens n'avoient pas quitté leur poste, il a fait marcher contre eux dans l'intervalle un détachement de dragons & d'infanterie, sous le commandement du général Tupper, qui a fait prisonniers 153 des insurgens qui alloient rejoindre Shays. Un d'eux a été tué dans cette rencontre, & plusieurs ont été blessés. L'armée s'avança, il y a deux jours, vers Petershand, & à son approche, les rebelles prirent la fuite, & se se disperserent dans la plus grande confusion. Leur général leur a donné l'exemple en prenant ces mots, suve qui peut, pour sa devise.

« Ainfi cette confédération qui paroiffoit fi formidable est entiérement dissipée.

« Jeudi dernier le bill pour accorder l'impôt demandé par le Congrès le 18 Avril 1783, a été négativé dans l'assemblée de New-York.

« Il a quelque tems que deux bateaux appartenans à quelques habitans de l'Ohio, étant entrés dans le Mississipi, furent pris en arrivant dans les limites de la jurisdiction que les Espanols réclament. Bientôt après le général Clarke usa de représilles sur deux bateaux Espagnols, qui étoient descendus jusqu'au fort St. Vincent, dans les limites de la jurisdiction des Etats-Unis. Le général Clarke en a donné avis au Congrès, & lui a demandé la permission de lever un régiment pour la désense de St. Vincent.

MELANGES

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c.

Description des Bijoux que le sieur Cagliosito a emportés avec lui d'Angleterre. Ce sont les mêmes qui sont désignés dans l'inventaire déposé au gresse du parlement.

« Une montre à répétition, dans sa boîte d'or, émaillée en bleu, avec étoile d'or, enrichie de diamans par un cercle dessus, & un pareil cercle dessous, avec sa chaîne de diamans à trois brins , terminée par fix gros diamans , & quatre branches de d'amans, à deux desquelles pend un gland de diamans; à la troisieme, une clef d'or, garnie de diamans; & à la quatrieme, un cachet d'agathe, gravé d'un chiffre, les branches du cachet montées en diamans ; ladite montre dans un étui de galuchat verd.

(Cette montre, enlevée par M. de Cagliostro à sa semme, est

un présent connu & avoué par lui.)

» Un petit étui de galuchat verd , contenant fix bagues.

» La premiere, bague de femme, de cinq diamans, entourés de petits.

» La feconde, austi bague de femme, de deux diamars montés en forme de cœur, surmonté de petits diamans.

» La troisieme, aussi bague de femme, en forme de jarretiere, avec sa boucle garnie de petits diamans.

» Les trois autres, font trois joncs, dont deux de diamans,

& le troisieme de grenats.

» Une paire de boucles d'oreille en forme de mirzas, de neuf diamans chaque boucle, dans un étui de galuchat verd. (Ces mi zas sont auffi un présent fait à sa malheureuse femme.)

» Le portrait du fieur de Cagliostro, en médaillon, entouré de dix-fept gros chatons de diamans brillans, dans un étui de

galuchat verd. (eprésent est connu.)

» Un St. Esprit d'une grande forme, en diamans, avec son attache en pendeloque de quatre rangs de perles fines. (Autre prejent connu.)

» Trois rangs de collier de perles très-fines , plus petites.

» Deux boucles d'oreilles mirza, de petits brillans. » Deux petites boucles d'oreilles, de cheveux, entourées de petits diamans.

Ces quatre derniers objets, dans un étui de galuchat verd. » Deux bracelets de foie noire, avec leurs boucles, garnis de petits brillans.

n Un gros jone de dix gros diamans, dans une petite boîte d'or appelée journée.

» Une bague d'homme, compolée d'un gros diamant, entourée de huit autres.

» Une autre bague, d'un diamant appelé rose, entourée de

fept autres petites rofes.

Du rang de collier de perles fines, dont quelques-unes défilées, enfermé dans une petite tabatiere d'or émaillé, fond gris, avec son étni de galuchat verd.

» Une tabatiere de forme ovale, d'or de couleur, cizelé, avec

des attributs de jardinage, dans son étui de galuchat verd. » Une tabatiere de forme quarrée, en or, fond verd-ondé,

des tableaux en médaillon, camayeux gris, dans son étui de galuchat verd. (Cette boîte eft une boîte d'homme.)

» Une boîte ronde, bonbonniere en or, entourée de fleurs

émaillées, dans son étui de peau rouge.

» Une tabatiere d'or en forme de baignoire, fond gris de lin, entourée de fleurs émaillées, dans son étui de galuchat

» Une boîte à rouge, de trois or, avec un médaillon repréfentant un hôtel, dans son étui de galuchat verd.

- " Une autre boîte à rouge, en or, fond bleu, avec un médaillon entouré de petits brillans, dans son étui de galuchat
- » Une perite boîte d'or, en forme d'oignon étoilé, remplie de carmin.

» Un petit baradel ou encrier, en vieux lac, garni d'or, dans

fon étui de galuchat.

» Une tabatiere en favatte, de corne d'élan, garnie d'or, fur laquelle sont gravés des caracteres Grecs. (Ce bijou scientifique appartient au comte Arabe.)

m. Une bonbonniere d'écaille blonde, garnie d'or, dans son

étui de peau.

». Une bonbonniere de crystal de roche, en forme d'oignon, à cercle & charniere d'or.

» Une tablette de vieux lac, avec son aiguille, & garniture en or.

» Un souvenir en ivoire, garni en or, avec deux médaillons, portraits d'enfans.

"" Un petit étui d'or, à aiguilles.

» Un étui d'or de couleur, rempli d'aloës, dans fon étui de galuchat verd. (Meuble appartenant au phaimacien.)

» Daux couteaux, l'un à lame d'or, & l'autre d'acier, tous deux a manches d'ivoire peint en verd, dans un étui de galuchar verd.

» Un autre couteau à manche de nacre-de-perles, avec lame & virole d'or, dans sa gaîne de galuchat verd.

» Un couteau à ressort, à manche d'ivoire, cloux & virole d'or. (Appartenant au comte Alexandre.)

» * Une cuillere à punch , de métal jaune , à manche d'ébene.

» Cinq plaques de bracelets en or, avec médaillons de disférentes fortes.

» Trois médaillons d'or, dont un entouré de perles fines, un tenant à une chaîne d'or , & l'autre à une chaîne de grenat.

» Un couvert de vermeil , dans son étui de cuir rouge.

» Une cui lere à café, du même métal.

» Le portrait de Mme. Cagliostro, sans monture, dans un étui noir.

» Un petit coquetier & une passoire à thé, en argent.

» Une petite montre d'or, dans sa double boîte, bordée d'écaille, avec sa chaîne en or, à deux brins, médaillon & six breloques en or. (A l'ujage du fieur Caglioftro)

» * Une paire de boucles de Jouliers , à la d'Artois , montées

en pierres fausses, à deux rangs. Idem.

» Une autre paire de boucles de fouliers, de femme, d'acier d'Angleterre, taillées en diamans.

» Un couteau en forme de poignard, dans sa gaîne de chagrin noir, à laquelle est attaché un cordon de soie rose, en

» Une paire de boucles d'oreilles à poires, & nœuds en perles, dans son éeui noir.

» Un flacon de cryftal , avec fon bouchon & deux médail-

lons en or. » Une paire de cifeaux damafquinés en or, avec un bout d'étui de galuchat verd.

- » * Trois bagues d'homme, à pierres fausses, chacune dans fon étui noir. (A l'usage du COMTE.)
- » * Une paire de boucles d'oreilles ; avec leurs pendeloques ; une partie d'aigrette, une bague, & plusieurs épingles & pompons, le tout de pierres fauffis. (Ce sont peut-être les présens du COMTE à sa femme.)
- » Un étui rouge, contenant des instrumens de chirurgie, en argent. (Fonds de boutique.)

La plus grande partie de ces bijoux avoient été engagés par Cagliostro, à son arrivée à Londres, pour défrayer ses dépenses, & payer d'anciennes dettes. Mais ayant reçu, il y a environ deux mois, non pas de ses fermiers, ni de ses états, mais d'une main généreule & bienfaisante, une somme de 800 liv. sterl., qui lui fut envoyée de Paris pour dégager lesdits bijoux, afin de pouvoir les vendre; il les retira dans ce dessein. Une nouvelle somme de 2000 écus, qui devoit lui arriver de la même source, ayant été retenue à Paris quelques jours avant sa fuite de Londres, sur les instructions qu'a données à ses amis une des personnes qui y étoient venues exprès pour voir le fieur de Cagliostro, cet arrêt de fonds a fait son effet. Le prophete Egyptien voyant que la partie étoit perdue, a jetté ses cartes, & a disparu avec ceux des bijoux

1 449]

spécifiés dans la liste qui précède, qui n'ont pas encore été vendus. Il a emporté, dit on, jusqu'à quelques cuilleres & salieres d'argent, qu'il avoit achetées à Londres, & qui composient sa vaisselle.

Quand Mme. de Cagliostro ne seroit pas convenue que ces bijoux étoient des présens, dont la plupart lui ont été faits à elle - même ; quand cela ne seroit pas , en partie , consigné au procès, un si grand nombre de bagues, de boîtes & de tabatieres, d'une valeur & d'une forme à - peu - près égales, prouve clairement que si ce n'est pas un fonds de boutique, ce sont en effet des présens. Si les personnes qui les ont faits à Mme. de Cagliostro ont eu des raisons de les lui faire autrefois, elle en a plus besoin sujourd'hui que jamais: ce scra peu de chose pour elles de répéter cette marque de faveur, & ce sera beaucoup pour cette infortunée. Il nous a été affuré, de bonne part, qu'il ne lui reste plus aujourd'hui que l'excédent du produit de ses meubles, après avoir prélevé sur leur prix le loyer de la maison, & une dette de 100 liv. sterl. avec les frais qu'a entraînés la demande juridique de cette somme, dont le Sr. L-g, peintre, chez qui Mme. de Cagliostro s'est réfugiée, a été caution envers le Sr. Priddle, ancien procureur de son mari. Ces meubles qui ont été vendus à cent pour cent de perte au Sr. Christie, huissier - priseur dans Pall - Mall, n'avoient pas coûté 300 guinées originairement ; ainsi l'état de Mme. Cagliostro n'est pas bien brillant. Sans une vieille demoiselle, du nom d'Howard, qui demeure à Chiswick, & le Sr. L-g, elle seroit aujourd'hui sans ressource. Et un homme qui prétend à l'estime publique a osé dire « que Cagliostro avoit cent mille livres de rentes, & toujours une année de son revenu d'avance ! » Comment peut - on prostituer ainsi ses talens? Il peut être flatteur pour un jeune homme qui n'est pas encore connu de défendre un procès difficile à foutenir; mais ce n'est pas en outrageant la vérité qu'il peut parvenir à se concilier les suffrages des honnêtes gens.

Dans cette déconfiture générale des bijoux, des meubles, des effets de Cigliostro, nous ne devons pas oublier sa Lettre au Peuple Anglois, dont 1,000 exemplaires ont été vendus à deux sous la livre, par le fidele Augustin, le maître d'hôtel, le cuisinier & le valet-de-chambre du fugitif. L'avocat SEYDE se seroit-il douté, quand il faisoit ce beau chef-d'œuvre; quand d'une main tremblante & les yeux bandés, il secouoit son terrible poignard, & cherchoit de si bonne soi à obéir à son prophete, qu'il se dévouoit pour sa vie au ridicule, & que le poison dont il s'étoit abreuvé, après avoir égaré sa raison, finitoit par faire sur lui l'effet qu'il croyoit pouvoir faire sur les autres?

Nous allons, en attendant, répéter le signalement de Cagliostro, pour que dans tous les pays où il se présentera un homme de cette tournure, on soit en garde contre ses artifices. Ce seroit à tort que l'on nous imputeroit de mettre de la passion dans notre persévérance à poursuivre Cagliostro. On peut être sévere sans passion & sans injustice. Nous avons cru devoir au Public cette marque de vigilance, pour empêcher un fourbe, qui s'est fait un genre si dangereux pour les gens crédules, de porter plus loin ses déprédations. Le succès que nous avons eu a démontré que nous étions sondés à dire ce que nous avons dit.

Joseph Balsamo, soi-disant Cagliostro, né à Palerme, dans le royaume de Sicile, dans l'année 1743, est un homme d'environ cinq pieds un pouce, d'une taille épaisse, qui a le cou gros & court, brun de sigure, le front & la tête chauves, & qui a en général très-peu de cheveux, qu'il porte ordinairement frisés en rond, ou attachés en cutogan. Il a l'æil noir & assez vif; le nez gros & rond, les levres épaisses; il ouvre désagréablement la bouche en parlant, ce qu'il fait d'une maniere aigre-forte avec un accent Calabrois très-marqué, quand il parle Italien; c'est la seule langue qu'il entende passablement. Il s'énonce en François dans un baragouin presque inintelligible.

Nous sommes très-aises que des circonstances étrangeres au Sr. Cagliostro nous aient fait suspendre jusqu'à ce moment-ci la publication de ses Mémoires: ils seront d'autant plus intéressaujourd'hui, que nous avons la clef de ses intrigues & de ses projets les plus secrets; ils seront lus avec un nouvel intérêt, puisqu'il n'y a pas deux saçons de penser sur son compte.

A V I S.

Excellent VIN BLANC D'ANJOU,
A vendre à Calais.

Les fieurs Mouron de Caux & Compagnie, Commissionnaires à Calais, pour l'exportation & l'importation des marchandises, ont actuellement une partie considérable d'excellent
Vin Blanc d'Anjou, de premiere qualité, à vendre à 5 guinées
la barique, prise à Calais. Ils se chargeront de faire les expéditions pour ceux qui voudront les honorer de leurs ordres, soit
pour l'Angleterre, ou autre endroit quélconque.

N. B. La barique contient 260 bouteilles.

A V I S. dollaham

PASSAGE EN FRANCE

De Brighthelmstone à Dieppe, à commencer du mois de Mass jusqu'au mois de Décembre de l'année courante.

Le SPEEDWELL, Capitaine Charles Lind, partira régulièrement de Brighthelmstone pour Dieppe, tous les Jeudis de chaque semaine, & de Dieppe pour Brighthelmstone, tous les Lundis, si les vents ou le mauvais tems ne s'y opposent pas.

Le Capitaire Lind a l'honneur de prévenir le Public, que le Speedwell est un navire neuf, qu'il a fait disposer d'une manière commode pour les Voyageurs, ainsi que pour les marchandises & essets. Les voitures & chevaux doivent être envoyés la veille du départ.

N. B. Il part réguliérement tous les Mardis & Jeudis de chaque semaine, à quatre heures du matin, de l'auberge appellée le Nag's Head, dans le Borough, un chariot pour Brighthelinstone; & les personnes qui auront des effets à faire patter à Dieppe, Rouen & Paris, pour ront les adresser à Brighthelinstone, à M. Robert Killich, senior, qui les sera parvenir avec exactitude à leur destination.

Londres, le 13 Mars 1787.

CONCERTS SPIRITUELS.

SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTE'S.

Et fous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN , Président-Honoraire ;

Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Vicomte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Chevalier Watkin Williams Wynn, & de Joah Bates, Ecuyer; Vice-Présidens-Honoraires.

Il fera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYS DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5; dont les disférens Morceaux sont de la composition de l'immortel HANDEL. — Le produit en est destiné à l'accroissement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

L'Orchestre sera composée de

HUIT CENTS MUSICIENS.

Dont les principaux, qui ont généreusement offert leurs services, sont :—Pour la partie Vocale—Mme. Billington, Mille. Harwood, Mme. Warton, les Dlles. Mahon, Abrams, T. Abrams, & la Signora Storace. Signor Rubinelli, MM. Harrison, Kelly, Parry, Norris, Saville, Sale, Corfe, Knyvett, Champness, Mathews, &c. &c.—Pour la partie Instrumentale.—MM. Cramer, Crostill, Cervetto, Paxton, Parke, W. Parke, Borghi, Eissert, Ashley, Baumgarten, Hogg, Lyon, Parkinson, Florio, Decamp, Foster, Blake, Dance, Soderini, Mansani, Gariboldi, Billington, Hackwood, Scola Waterhouse, Napier, Shield, Sharp, Neibour, Sarjant, Kellner, Jenkins, Cantelo, Fitzgerald, Ashbridge, &c. &c.

Le prix des billets est d'une guinée pour chaque concert. On les distribuera le 2 Mai, à la Taverne de St. Alban, St. Alban's-fireet, & chez les sieurs Longman & Broderip, Luttiers, dans Cheapside, & sur le Hay-Market.—Le bureau dans St. Alban's-fireet, sera ouvert tous les Lundis, Mercredis & Vendredis, depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir, & les personnes qui voudront honorer ces concerts de leur présence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution devant en être suspendue aussitôt qu'on aura disposé d'un nombre suffisant pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

COMMERCE.

Arrivées & Départs qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

ARRIVÉES.

Dans la Tamise. De Groningue, le Two Brothers, le Good Hope, le Young Poter. D'Amsterdam, la Margaret. De Dort, l'Helena Margaretta. — A Stangate-Creek. De Nice, le

Regulator. De Zante, le Wesberty. — A Hull. D'Amsterdam, le Three Sisters. De Roterdam, le Francis. De Middlebourg, le Four Brothers, la Peggy. D'Ostende, le Benjamin. — A Liverpool. De Cadix, l'Adventure, — A Darmouth. De Vannes, l'Anne. — A Southampton. De Middlebourg, le Lark. — A Cowes. De Cherbourg, la Lioness. — A Portsmouth. De Roterdam, le Forrester, D'Amsterdam, le Two Sisters. — A Douvres. De Malaga, la Mary. — A Cork. De Bordeaux, la Queen Charlotte. — A Guernsey. De Cette, le Gustave Adolph. — Au Bengale. De l'Orient, le Baron de Breteuil, le Miromesnil. — A Pondichery. De l'Orient, le Comte d'Artois. — A Dublin. De Bordeaux, le Morning Star. — A Tobago. Du Havre-de-Grace, le Tobago, l'Empereur, le Bosquet d'Or. De Dunkerque, l'Atalanta, l'Ann.

DÉPARTS.

De la Tamise. Pour les grandes Indes, le Nottingham, navire de la compagnie des Indes. Pour Oporto, le Kirby-Hall. Pour Ossende, le Neptune. Pour Dunkerque, la Jane.

Il est arrivé à Elseneur 13 bâtimens, tant François, qu'Anglois, Hollandois, &c.

* Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, sels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 10 Avril 1787.

PRIX DES FONDS.

Actions de la Banque — Des Indes Traites de la compagnie — 3, Idem Conf. Billets de loterie

COURS DES CHANGES.

Amsterdam 2; Us. 36.8 à vue 36.5 — Roterdam 2 us. 36.9 — Hambourg 2; us. 34.6 — Altena 2; us. 34.7 Paris 1 jour date 29 — 2 usances 28; — Bordeaux dito 28; — Cadix 36; — Madrid 36; — Bilboa 35; Livourne 48; — Gênes 46; — Venise 49; — Lisbonne 5.6; Porto 5.7; — Dublin 8;

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Centi

MATIERES.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8.5. 1 l. Argent en lingot 5 3 l.

ARRIVÉES DES MALLES.

	MERCREDI.	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	VENDREDI.	
MALLES d'Irlande deHollande de Flandres de France de Portugal		Arrivées Dues	Arrivées Dues	

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangeres, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte.

uzut aux Ecttres particulieres & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnoissance, à l'adresse du Rédacteur du Courier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU VENDREDI 13 AVRIL 1787.

Conftantinople, le 30 Février 1787.

E ministre de Russie près la Porte, en a pris congé, ajoutant qu'il devoit accompagner sa souveraine dans son voyage; mais comme il a fait partir tous ses équipages avant lui, on soupçonne qu'il ne reviendra plus ici. Peu après un Russe de distinction, que l'on dit avoir été envoyé ici par l'ordre de sa cour, eut sur se champ une conférence avec le Reis-Essendi, & cette conférence a donné lieu à un conseil d'état, deux jours de suite. Le ministre des affaires étrangeres a donné réponse à ce Russe, qui est parti aussitôt pour Kiow: rien n'a transpiré de cette conférence; mais on assure que le Capitan-Pacha a eu ordre de revenir en diligence, & les autres de marcher avec leurs troupes vers les confins de l'Etat, & à la flotte de se rendre dans la Mer-Noire.

De Pétersbourg , le Ier. Mars 1787.

Les Jésuites qui vivent dans cet empire, sur-tout dans les gouvernemens de Polocz & de Mohilow, continuent de jouir de toute la protection de notre puissante souveraine. C'est, comme on sait, le sameux perc Gabriel Leukiwics, élu vicaire-général le 27 Septembre 1785, qui est le chef de l'ordre; il est âgé d'environ 65 ans, & réside à Polocz, sayant pour assistants les recteurs des trois colleges de Polocz, d'Orsha, & de Dunabourg, ainsi qu'un autre prêtre qui fait en même tems les sonctions de secrétaire de la compagnie. François Lubowicki provincial depuis le 22 Février 1786, réside à Dunabourg; il est dans la 63me année de son âge. Les 6 colleges de cette province sont dans ses villes de Polocz, Dunabourg, Mohilow, Mistislawl, Orsha, & Witebsk.

De Vienne , le 30 Mars.

Sa Majesté Impériale vient de dépêcher plusieurs couriers pour disférentes cours de l'Europe; elle en a dépêché aussi un pour Kiovie. On croit que ce dernier est chargé de témoigner à l'Impératrice de Russie, que notre souverain croit qu'il n'est avantageux, ni à l'un ni à l'autre, qu'elle continue son voyage à Cherson,

De Berlin , le 29 Mars.

Le Roi a déjà notifié son intention de faire un changement dans l'uniforme de ses troupes. Les chapeaux des soldats seront résormés, & on leur en substituera d'autres qui seront retapés de maniere qu'ils pourront se rabattre pardevant & parderriere, & réuniront le double avantage de préserver le soldat de l'ardeur du soleil & de la pluie. Il n'y aura qu'un enseigne dans chaque bataillon, au lieu de cinq, & il sera ajouté à chaque corps une compagnie de chasseurs.

De Lisbonne, le 20 Mars

L'envoyé de S. M. Britannique a reçu hier par le paquebot qui est arrivé de Londres, de nouvelles instructions de la part de la cour de S. James. Il les a présentées aujourd'hui au conseil des princes, qui a la direction de toutes les affaires publiques. Nous avons actuellement une preuve certaine de la réduction des droits de nos vins en Angleterre; ce qui étoit ardemment desiré. Les obstacles étant levés actuellement, le traité sera bientôt prêt à être signé.

L'escadre de S. M. destinée à croiser contre les Algériens, est composée de sept vaisseaux de guerre, aux ordres de Don Joseph de Mello. Cette escadre a reçu ordre de mettre à la voile, & l'on croit qu'elle aura passé le détroit du 15 au 20 du courant au plus tard.

De Liege , le 23 Mars 1787.

Il est survenu de grandes difficultés dans la ville de Verviers. La bourgeoisie ne veut pas garder plus long-tems en place les bourgmaîtres qui ont été continués l'année derniere contre son gré, par les commissaires du prince évêque, alléguant que la chose est contraire aux privileges de la ville. On assure que plus de 3000 habitans de ladite ville (c'est-à-dire à -peuprès la totalité) ont présenté une supplique conçue dans des termes assez forts, pour l'installation d'autres magistrats.

De la Haye , le 6 Avril 1787.

Le changement du réglement de 1675, dans la province d'Overyssel, est une opération plus difficile à consommer qu'on me s y actendoit ; les magnitrats de Awoil ayant donné connoilfance à Mgr. le Sadhouder que le corps de Bourgeoisie, dont ils sont les représentans, regarde sedit réglement comme annullé, & qu'en conséquence les n'enverroient point cette année la liste de nomination à S. A.; le prince leur a répondu qu'il ne pouvoit point acquielcer à une démarche aussi arbitraire , ni consentir à une violation aussi manifeste de ses privileges; qu'ainfi il s'attendoit à recevoir ladite liste de nomination à l'orcinaire, ou qu'il prendroit les moyens convenables pour maintenir son autorité. Ce ton suprême & décisif, appuyé par l'ordre-équestre de la même province, n'en impose gueres, à la vérité, aux corps de bourgeoisie, qui vont toujours leur train, fans s'en embarraffer : mais il arrête cependant la conclusion qu'il s'agit de prendre à l'assemblée des États de ladite province; opération indispensable pour donner à ce changement de réglement la fanction dont il ne peut se passer, pour avoir force de loi. Il est vraisemblable que l'on en viendra finalement à conclure fans l'aveu du Stadhouder : mais il est à craindre aussi que ce ne Soit pour l'avenir un sujet éternel de discorde, puisque la prorestation du Prince, & de ses adhérens, leur fournira toujours le moyen de pouvoir revenir contre cette décision.

Cette même source de troubles suturs ne peut manquer de rester ouverte pour les trois provinces à réglement de la république; savoir, Gueldre, Utrecht & Overyssel; il n'y auroit qu'un consentement unanime de toutes les parties intéressées qui pût couper court aux maux que l'on prévoit : aussi étoit-ce là le principal but de la mission de M. de Rayneval, de porter le Stadhouder à se désister amicalement des droits assez injustement acquis, & du moins rrès - onéreux pour la liberté civile, que lui donnent les réglemens établis en ces provinces dans des tems de détresse. La reintégration du Prince en Hollande étoir, pour ainsi dire, attachée à sa condescendance sur cet objet important; le conseil de S. A. ayant cru devoir rejetter toute proposition à cet égard, les difficultés se sont accrues, loinde diminuer; & l'esprit le plus prophétique, l'œil le mieux voyant, ne pourroit décider aujourd'hui en saveur de qui cette obstination, égale des deux parts, fera pancher la balance.

On présume avec beaucoup de fondement que la victoire remportée, ou arrachée, Vendredi dernier, aux Etats de Hollande par les membres attachés au parti Stadhoudérien, coûtera cher à ces derniers; du moins aux trois députés d'Amsterdam, qui ont été cause de la déroute patriotique en cette occasion. Tous les corps de bourgeoisie en général sont fermement déterminés à ne pas souffrir que des intérêts aussi chers que ceux dont ils s'agir, restent entre les mains de gens qui sont visiblement juges & parties dans cette affaire; des assemblées générales d'habitans se forment de toutes parts dans la province, pour le maintien des justes droits du peuple; & le moins qui puisse arriver, c'est la rejedion absolue du rapport, dont on devine d'avance les principes, d'après les sentimens connus des membres aristocrates qui sont chargés de le faire. Tout reste accroché jusqu'à ce moment; & il est probable qu'il ne se passer rien d'essentiel aux Etats de Hollande, jusqu'à ce que ce point soit, d'une sa-con ou d'autre, redressé.

Un des embarras, non moins grand, qui occupe l'affemblée souveraine, est la procédure entamée à Hoorn: les magistrats de cette ville, qui réclament en cette occasion contre la violence faite à la liberté de leurs droits municipaux, rétorquent en quelque façon l'argument employé contre Hattem & Elbourg., & s'opposent à tout ce que sait la commission envoyée par les Etats. Faudra-t-il en venir à la force ouverte pour les y faire acquiescer, & ce parti seroit-il le plussûr? C'est ce qui est bien problématique.

Le bruit court ici que la légion de Luxembourg, en garnifon à Ceylan, sera remerciée par la compagnie des Indes, & que le ministere de France l'employera pour le secours qu'il est question de donner au Roi de la Cochinchine. Paris, le 2 Avril.

Le départ de notre souveraine pour Bruxelles, est fixé, diton, au commencement de Juillet.

** Voyez à l'article Mélanges, &c. le Discours de M. de Callonne.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du Courier De l'Europe, odnt l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des Gazettes étrangeres, No. 35, Rue du Bout-du-Monde, qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la Poste aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume, pour les Provinces.»

GRANDE - BRETAGNE.

BULLETIN DE LONDRES. Du Vendredi 13 Avril.

Il a été donné des ordres pour mettre sous les yeux du conseil un état des dépenses encourues pour le maintien des prisonniers François, Américains, Espagnols & Hollandois, durant le cours de la derniere guerre, en distinguant ceux de chaque nation en particulier, ainsi que des sommes payées, & de celles qui sont dues à cette occasion. Il a été aussi ordonné qu'il sût remis un état des sommes payées pour le maintien des prisonniers Anglois pendant la même époque, ainsi que de celles qui pourroient être dues à cette occasion jusqu'au 25 du mois de Mars dernier.

Les officiers employés dans les divers chantiers de Sa Majesté, ont fait passer au bureau de l'amirauté les états des vaisseaux défarmés dans les ports désignés par ces mots en ordinaire. Voici le résultat de leurs rapports.

Il se trouve à Deptsord, 18 frégates, 12 sloops, & 3 cutters. A Wolwich, I vaisseau de 74 canons, I de 50, 19 frégates 10 sloops.

Sheerness, 7 vaisseaux de ligne, depuis 64 jusqu'à 74 canons, 1 de 50, 10 frégates & 9 sloops.

A Chatham, 35 vaisseaux de ligne, 8 de 50 canons, 21 frégates, & 11 sloops & cutters.

A Portsmouth, 45 vaisseaux de ligne de 110 à 64 canons ; 1 de 50, 28 frégates & 9 sloops.

A Plymouth, 37 vaisseaux de ligne, de 110 à 64 canons; 2 de 50, 12 frégates & 4 sloops.

Total 125 vaisseaux de ligne, 13 de 50 canons, 109 frégates, & 58 sloops ou cutters.

Depuis le dernier état de quartier, il a été lancé un vaisseau de 74 canons à Depusord.

Extrait d'une lettre de Portsmouth, du 10 Avril.

« Le vaisseau de guerre, le Leander, commandé par le caps Barclay, a mis hier à la voile pour Halifax ».

On devoit lancer Lundi dernier le Prince, vaisseau à trois ponts, de 90 canons, qui est sur le chantier de Woolwich; mais il ne sera lancé que le ter, du mois de Mai.

Il n'est pas douteux, dit le Morning-Herald, que les Fran-

oft conficulty for

253

çois n'excellent, & ne nous surpassent même dans la construction des vaisseaux. Témoin, le Foudroyant, le Courageux, le Bienfaisant, & la frégate l'Hébé, qui, selon tous les marin s, sont les meilleurs voiliers qui aient été employés dans la derniere guerre. Et le bureau de l'amirauté Angloise répugne, continue la feuille que nous traduisons, à se modeler sur les François, parce que ce seroit s'écarter des réglemens établis!

Il y a environ deux ans que quelques armateurs de Londres firent l'estai d'un voyage clandestin aux Indes Orientales; ce qu'ils firent en expédiant la frégate l'Hydre, que l'amiranté avoit fait vendre. Ils l'envoyerent en Amérique, où elle sur enregistrée comme vaisseau national. Elle sit voile de-là pour les Indes Orientales, où elle sit le commerce de la côte avec beaucoup d'avantage. Elle revint ensuite en Europe, & entra dans le port d'Ostende, d'où sa cargaison a été envoyée dans les ports qui promettoient un profit plus considérable aux propriétaires. On réveilla l'attention du ministre à ce sujet, mais ce sut sans effet. On assure que non seulement le même projet sera répété par le même vaisseau, mais qu'il en est deux autres prêts à faire voile pour une expédition semblable, & qu'un des magistrats de la cité de Londres est intéressé dans cet armement.

On procéda hier à l'hôtel de la compagnie des Indes, à l'élection du président & du député président de la compagnie, pour l'année prochaine. Le choix est tombé sur M. John Motteux, qui a été élevé à la présidence, & sur M. Nathaniel Smith, à la place de député-président. La cour des directeurs doit s'assembler aujourd'hui pour donner ses ordres à deux des capitaines des navires de la compagnie, qui doivent prendre congé pour se rendre à leurs destinations respectives.

On trouve dans le Morning-Chronicle, que plusieurs lettres arrivées derniérement du nouvel établissement formé à St. John, dans la Nouvelle-Brunswick, par les Loyalisses Américains, annoncent que cette colonie sera bientôt dans l'état le plus florissant, tant à cause de la fertilité du terrein, que de la très-grande abondance du poisson, & de toute sorte de gibier. Les grands daims d'Amérique, les sangliers & autres animaux utiles à la nourriture d'une nouvelle colonie, y abondent sur-tout.

Rien ne peut donner une preuve plus évidente de l'anéantiffement total de la contrebande, dit la feuille intitulée le Public-Advertiser, que l'état suivant:

« Les contrebandiers achetent le barril d'eau-devie contenant cinq gallons, tous frais compris jus- l. ch. d. qu'à bord, Il leur en coûte pour le frêt, 0 7 6

I 3 0

La même feuille ajoute que le négociant honnête pouvant acheter librement la même quantité pour 1. l. 5 ch. st., il ne restera au contrebandier que la perspective d'un profit de deux chelins par barril; ce qui n'est pas proportionné aux événemens auxquels il s'expose. Ce raisonnement tombe de lui-

même, quand on lit cet article avec attention; t 1.5 ch. est le montant des droits que doit payer le négociant honnête sur la quantité d'eau-de-vie que le contrebandier peut faire entrer sans droits. Quels que soient le prix & le frêt originaires, ils sont à-peu-près les mêmes pour tout le monde, & les cinq gallons, au lieu de ne présenter que la perspective de deux chelins de profit par batril de cinq gallons, lui assurent la totalité du montant des droits. Les profits des contrebandiers marins ont diminué, mais ils ne sont pas anéantis, puisqu'ils gagnent eux-mêmes le frêt & une partie des droits que paie le négociant honnête. D'ailleurs il est faux que les cinq gallons d'eau-de-vie coutent quinze chelins; le prix commun est d'environ deux chelins par gallon, & chaque batril ou demi-ancre n'en contient que quatre: tous les calculs de cet article sont saux d'un bout à l'autre.

Le Roi fit Mercredi dernier une partie de chasse. Un cere fut lancé entre Brackwell & Workingham, & parcourut un terrein immense. Le cheval de S. M. fut si harrassé pendant la chasse, que ce prince sut obligé de revenir à Windsor dans une voiture de louage.

Le projet de joindre la Severn à la Tamise, par un canal, s'exécute avec la plus grande diligence. Ce canal aura 36 miles & 3 stades de longueur. En l'année 1779, on en avoit déjà fait environ 7 miles, depuis la Severn à Fromiload jusqu'à Walbridge. En 1783, ce projet sut continué, & dans l'Eté de 1786, on a avancé cet ouvrage de 7 autre miles, jusqu'à un endroit appelé Daneway-Bridge. Depuis Walbridge jusqu'à ce dernier endroit, le terrein s'éleve de 241 pieds, difficulté qu'on a surmontée par 28 écluses. La navigation est entiérement ouverte jusqu'à Daneway-Bridge, où les propriétaires ont sait bâtir un magasin & plusieurs bâtimens commodes.

A quelque distance de Daneway-Bridge, les mineurs percent un roc, en droite ligne, qui a deux miles & demi de longueur, jusqu'à l'autre côté de la montagne, à une profondeur de 240 pieds au-dessous de la surface de la terre. Cette route souterraine sera mûrée de chaque côté, & voûtée; elle aura dans toute son étendue, la même hauteur & la même largeur jusqu'à son entrée. It y en a déjà 1500 verges de faites.

Depuis Siddington jusqu'à Leachdale, où le canal doit joindre la Tamise, il y a 13 miles & demi, avec une descente de 130 pieds: l'on doit y faire 14 écluses. On assure que ce canal sera fini dans trois ans au plus; cette navigation intérieure sera de la plus grande utilité pour la capitale en tems de guerre, & troplera au moins le commerce de Bristol.

Nous lifons dans une de nos feuilles, qu'un boucher de Leeda a tué derniérement un mouton de quatre ans, élevé à Barnton, près de Darlington, qui pesoit au-delà de 240 lb.; les quartiers étoient de 42 lb. & demie chacun; il a produit 50 lb. de suif. Cet animal qui avoit les os très-petits pour sa groffeur, étoit à-peu-près aussi large d'écarrure qu'il étoit long, du bas du cou à la queue : sa chair étoit couverte depuis trois jusqu'à cinq pouces de graisse. Il a été yendu 9 deniers steat.

de l'Europe, el

(18 fous de France) par livre, tout le monde ayant voulu en avoir par curiofité.

Extrait d'une lettre d'Alnwick , du 5 Avril.

« La grandeur démesurée de deux bœuss élevés à Howick, & qui ont été tués derniérement, l'un dans cette ville (Alnwick) & l'autre à Newcastle, ayant excité la curiosité de ceux qui les avoient vus, & principalement de ceux dont l'état est d'élever des bestiaux, on a fait des paris sur le poids de ces animaux, comparés à un autre de la même grandeur, qui sut tué il y a quelques années à Blackwell. Pour mettre d'accord les parieurs, & pour la satisfaction des curieux de la province, on a pesé ces deux bœuss, & on a trouvé que celui qui a été tué à Newcastle pesoit 2368 lb., & celui qui a été tué ici, 2360 lb. Le fameux bœus de Blackwell ne pesoit que 2270; les paris faits à ce sujet étoient trèsconsidérables».

M. Leorier de Lisse vient d'inventer en France une méthode de sabriquer du papier avec des mauves, des écorces & autres végétaux. Cette espece de papier est très-propre pour tapisser les appartemens. Il revient à meilleur marché que celui qu'on fait avec des chissons, & il se colore très-bien. Le même artisse a trouvé le moyen de faire avec les mêmes matériaux, une sorte de papier qui peut servir à l'impression, & on a imprimé à Paris pour essai un petit volume in-12 sur ce papier; ce qui a très-bien réussi.

Nous lifons dans une de nos feuilles, que Samedi dernier deux demoiselles du nom de Staples se promenant dans le Parc, furent accostées par deux jeunes gens affez bien mis, qui leur dirent : « Mes demoiselles , nous sommes des infortutunés que des joueurs ont dépouillés de tout leur argent ; nous n'avons pas un feul ami auquel nous puissions nous adresser pour les besoins les plus pressans & les plus nécessaires; nous vous prions donc TRE'S-INSTAMMENT, de nous remettre tout l'argent que vous avez dans vos poches : POINT DE DÉLAI Il nous le faut ». Ces deux jeunes demoiselles ne pouvant rélister à une priere aussi urgente, leur livrerent, en tremblant, tout ce qu'elles avoient d'argent dans leurs poches, qui fe monta à 3 liv. sterl. - α Souvenez-vous bien, mes demoifelles, leur dirent ces débutans, que nous ne vous avons pas volées : nous vous avons suppliées de nous affister dans notre détreffe, & vous avez eu la générofité de le faire ».

Deux baronets firent derniérement une mauvaise plaisanterie à un particulier, qui pourroit fort bien les faire repentir de s'être livrés à leur gaîté. En arrivant à Epping à l'entrée de la nuit, un voyageur monté sur un très-beau cheval, sut subitement assailli par les gens de la ville, qui crierent : « C'est lui.....C'est-lui....Arrêtez-le.....Arrêtez le voleur....Faites-le descendre....Prenez ses pistolets.....Au voleur....Au voleur....Au voleur....Arrêtez...Arrêtez...&c. &c. ". Tels étoient les cris de 500 perfonnes assemblées sur le récit qu'avoient fait dans leur auberge les deux baronets qui, arrivés avant le voyageur, avoient

donné son signalement, la description de ses habits, de son cheval, &c.

Ce particulier se voyant arrêté, eut beau protester de son innocence; ce fut en vain qu'il dit que l'objet de son voyage étoit d'aller voir son enfant dans une école voisine : non , non , il avoit volé deux gentilshommes qui l'avoient déclaré, & les gens du quartier ne disoient jamais que la vérité! Enfin , la populace mit le comble à ses outrages, en traînant ce galant homme dans un cabaret, & lui faisant vuider ses poches. On fouilla par-tout pour chercher les bourfes & les montres qu'il avoit volées. Comme au lieu de pistolets & de poignards, on ne trouva dans ses poches qu'un cornet de papier qui contenoit quelques dragées, cette circonstance fit ouvrir les yeux à la populace, qui, connoissant le maître de l'école où il dit que son fils étoit malade, finit par vérifier ce qu'il avançoit, & crut devoir à cet homme offensé une réparation authentique. en le conduisant dans l'endroit où logeoient ses dénonciateurs, qui étoient dans l'hôtel le plus fameux de la ville.

En entrant dans l'appartement des deux baronets, le prétendu voleur les reconnut, & tous deux partirent d'un éclat de rire, croyant qu'il prendroit l'affaire en riant; mais la plaisanterie ayant été poussée trop loin, l'offensé leur déclara que s'ils ne lui faisoient pas publiquement des excuses, il savoit comment il devoit se conduire. Ayant resusé de condescendre à cette juste demande, & étant partis dans l'instant pour New-Market sans paroître embarrassés des conséquences, la personne à qui cet événement est arrivé, est allée trouver un procureur, qui prépare, dit-on, les matériaux nécessaires pour poursuivre juridiquement les deux mauvais plaisans, à qui les loix donneront probablement une leçon qui les rendra à l'avenir plus circonspects.

— Le sieur Christie, huissier-priseur, qui a acheté les meubles du FUGITIF CAGLIOSTRO, croyant qu'il en tireroit quelque parti en les vendant à l'encan, vient de faire avertir que demain, 14me. du courant, il procéderoit à la vente d'un LIT A LA TURQUE, d'un piano-fortè, d'une tapisserie de toile de coton, & de plusieurs meubles de bois d'Acajou, appartenans ci-devant au fameux COMTE DE CAGLIOSTRO, No 4, Sloane-street, Knightsbridge.

Parmi les objets qui seront mis en vente, on trouvera les athanors, les creusets & les soussets de ce grand homme. Il ne s'attendoit pas, sans doute, quand il a acheté ses alambics, qu'il seroit contrarié dans ses passe-tems, & qu'on l'empêcheroit, aussi efficacement que nous l'avons fait, de continuer ses travaux, & d'extraire des sucs nourriciers, des simples qui le faisoient vivre.

Deux officiers ayant eu derniérement une dispute, se donnerent un rendez - vous pour la terminer au pistolet. L'un d'eux qui étoit Irlandois, avoit un de ses compatriotes pour second. Au moment qu'il alloit recevoir le seu de son adversaire, son second s'approcha de lui, & lui dit à l'oreille de ne pas oublier de faire une priere dans une circonstance aussi périlleuse: — Sur mon honneur, répliqua celui-ci, je n'en sais aucune Se rappelant ensuite d'avoir entendu un chapelain | lui , est en partie vrai , & en partie faux , & que l'iffue de ce faire la priere avant le repas chez un de ses parens ; il s'écria d'un ton plein de ferveur, for what we are going to receive, the Lord make us thankfull. Ce qui signifie à peu près, l'idiome ne peut pas être rendu exactement dans la traduction : remercions le Seigneur de ce que nous allons recevoir.

ANECDOTE.

Pendant les troubles du regne de Charles I, une jeune villageoise vint à Londres pour chercher à se placer dans quelque maison en qualité de servante. N'ayant pas trouvé de place, elle fut obligée d'entrer dans un cabaret, pour porter de la bierre dans les maisons. Le brasseur qui fournissoit le cabaretier chez lequel elle étoit , l'ayant un jour remarquée , & la trouvant jolie, ne voulut pas lui laisser continuer un état auffi vil ; il la prit à fon service , & s'attacha tellement à elle qu'il l'épousa quelque tems après. Devenue veuve, & possédant une très-grande fortune dont son mari l'institua héritiere, M. Hyde, avocat, qui devint ensuite si célébre sous e nom de comte de Clarendon, fut chargé de régler les affaires de la succession, & trouvant que sa cliente étoit immensement riche, il se mit sur les rangs, & réussit à obtenir sa main. De ce mariage il naquit une fille qui devint la femme de Jacques II, & qui fut la mere de Marie & d'Anne, Reines d'Angleterre.

Autre Anecdote.

Le lord Kinsale qui servoit dans les armées de la Grande-Bretagne, ayant été fait prisonnier à la bataille de Lawfeldt fut présenté, la tête couverte, à Louis XV, dont la tente n'étoit pas éloignée du champ de bataille. Le Roi ayant appris qu'une ancienne patente autorisoit ce lord à garder son chapeau sur sa tête, en présence de son souverain, le reçut avec beaucoup de complaisance. S. M. se prêtant au maintien de ce privilége, elle. Le lord Kinsale, qui auroit dû être sensible à cette faveur du monarque, lui répondit incivilement, Sire! je n'ai pas faim. Surpris de cette groffiereté, Louis XV lui répliqua: Je ne vous ai pas demande si vous aviez faim, Mylord, mais, feulement, si vous vouliez avoir l'honneur de diner avec le Roi de France.

ARTICLES DIVERS.

Tirés des Papiers, Journaux Anglois, &c.

Suppositions à la Mode.

Le Public - Ledger dit que les ennemis de M. Hastings qui fréquentent la Chapelle de St. Etienne (I), les casés, & autres lieux de culte positique, supposent qu'il sera bientôt trouvé coupable des chefs d'accusation portés contre lui, & qu'il sera rigoureusement puni.

Les amis de cet ex-gouverneur, qui ne sont pas moins nombreux, supposent qu'il sera déchargé de toute accusation, & honoré de toutes les marques de l'approbation publique.

Les gens modérés supposent que ce qu'on a allégué contre

procès trompera l'attente des deux partis.

La supposition générale est que si ceux qui se disent les avocats de la justice & de l'honneur national, s'adonnoient un peu à la pratique des vertus qu'ils préchent, ils s'en trouveroient beaucoup mieux eux-mêmes, ainsi que leurs créanciers.

Un plaifant suppose que certaines comtesses & duchesses qui sont joueules, peuvent être réduites, malgré les priviléges de la pairie, à donner tôt ou tard, des sûretés & hypotheques

personnelles pour leurs dettes de jeu.
L'auteur de cet article suppose que tous ses lecteurs ente n-

dront ce qu'il veut dire.

Le Proces de M. Hastings devant être bientôt instruit dans la Chambre des Pairs, nos Ledeurs ne seront pas fáchés de connoître les formes qui s'observent dans ces occasions solemnelles & extraordinaires.

Les communes envoient d'abord un message aux lords pour leur annoncer qu'elles ont accusé N... de certains crimes & malversations, & qu'elles produiront les articles spécifiques de l'impeachment, lorsqu'il en sera tems ; que l'accusé est sous la garde du sergent d'armes, & prêt à être remis ès mains de l'huissier à verge noire (2).

Les lords nomment alors un comité qu'ils chargent d'examiner de quelle maniere il doit être procédé, & de leur en faire le

Après ces préliminaires, qui durent nécessairement quelques jours , les communes envoient les articles de l'impeachment , au nom des chevaliers, citoyens & bourgeois de la Grande-Bretagne, affemblés en parlement, & au nom de toutes les communautés du royaume. On fait alors lecture de l'impeachment dans la chambre des pairs, après laquelle l'accusé est remis sous la garde de l'huissier à verge noire.

Il paroît à la barre, où il se met à genoux : c'est dans cette posture qu'on lui lit les articles. Cela fait, le lord chancelier

lui demande ce qu'il a à dire pour sa justification ?

L'accusé demande alors qu'il lui soit donné copie des chefs d'accusation; qu'il lui soit accordé un tems convenable pour y répondre ; un conseil pour l'assister , &c. &c. enfin il demande quoiqu'il ne vînt pas d'elle, invita ce prisonnier à dîner avec à être élargi sous caution. On commence par décider ces premiers points.

Lorsque le tems fixé pour répondre est expiré, l'accusé se rend à la barre de la chambre des pairs, où il remet sa réponse à genoux. On en fait lecture, & l'original est envoyé aux communes, qui prennent cette réponse en considération, & la rendent ensuite, en déclarant qu'elles sont prêtes à fournir leurs preuves.

Les lords fixent alors un jour pour commencer l'instruction du procès. Les communes leur font savoir qu'elles sont prêtes, & requierent que L. S. fassent préparer des siéges convenables

à la barre pour leurs députés.

La chambre des pairs présente une adresse à S. M. pour la supplier de donner des ordres, pour qu'il soit érigé un amphi-tréatre dans la salle de Westminster, pour y saire l'instruction

Lorsque tout est prêt, les lords en font part aux communes. Les juges ont ordre d'affister au procès. Les témoins sont appelés, & toute autre affaire est suspendue tant que le procès l'impeachment dure.

Le jour du procès, les pairs se rendent à leur chambre en obes de cérémonie, se mettent en prieres, & s'ajournent à la alle de Westminster, où ils se rendent de la maniere suivante.

Les greffiers, les rapporteurs de la cour de chancellerie, & es juges ouvrent la procession. L'huissier à verge noire vient enfuite, & les lords marchent deux à deux, felon leur rang.

⁽I) La falle où s'affemble la chambre des communes a retenu ce nom; elle est construite sur l'emplacement d'une ancienne Chapelle dédiée à St. Etienne.

⁽²⁾ Officier de la chambre des Pairs.

Le sergent d'armes précede le lord chancelier, & reste dans la

chambre pour annoncer l'ouverture de la féance. Arrivés dans la falle, le chancelier demande à la chambre de permettre que les juges soient couverts. On mande alors le prifonnier à la barre, où il se met à genoux jusqu'à ce qu'on lui ordonne de se lever. On fait la lecture de l'impeachment, de la réponse de l'accusé, & de la réplique des communes, & on leur annonce qu'elles peuvent administrer des preuves de leurs allégations.

Les membres de la chambre des communes doivent se trouver dans la falle avant que les lords y arrivent. Il n'y a que les

pairs & les juges qui puissent être couverts.

Toutes les avenues de la falle sont gardées, & personne n'y peut être admis sans des billets, qui sont distribués par le lord Chambellan.

Enfin on procede à l'instruction du procès, qui s'instruit en plusieurs séances, & le jugement est rendu à la réquisition de

l'orateur des communes.

Lorsque l'accusé n'est point pair du royaume, le chancelier préside au procès; mais lorsque c'est un pair, le Roi nomme un commissaire qui fait les fonctions de grand - sénéchal d'Angleterre.

IRLANDE.

De Dublin , 'le 3 Avril 1787. JOURNAL DU PARLEMENT. CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du Jeudi 29 Mars.

Le lord Farnham ayant proposé que les fonds qui se trouvent actuellement dans le trésor national fussent appropriés à liquider une partie de la dette publique, plusieurs lords s'y opposerent. L'archevêque de Cashel, fur-tout, prétendit que le corps légiflatif avoit agi très-fagement en laiffant l'emploi de cet argent à la discrétion du gouverneur en chef, dont toutes les mesures avoient toujours tendu au bien de la nation.

Séance du Samedi 31.

On examina en comité le bill de navigation. Quand on en fut à la clause qui dit que le capitaine & les trois quarts de l'équipage des navires employés à faire le commerce des colonies, doivent être Anglois, le lord Mountmorres fit un historiquede cet acte, & proposa un amendement à l'effet, « que les matelots » & navires Irlandois fussent regardés comme Anglois ».

Le lord chancelier s'opposa à cet amendement, comme étant inutile, puisque l'acte des douanes en Angleterre, de la treizieme & quatorzieme années du regne de Charles II, expliquoit la clause en faveur de l'Irlande, dans les mêmes termes que ceux de l'amendement proposé.

Le lord Farnham répliqua que l'acte de navigation avant d'abord été adopté par une loi Irlandoise, & que l'explication qui avoit suivi ayant été été obtenue par un acte Anglois, ele ne pouvoit avoir force de loi qu'après la fanction du parlemert

Le lord Mountgarret fut du même avis, & fit en paffant des observations très-séveres contre le traité conclu avec la France.

Le lord Mountmorres s'étendit for l'amendement qu'il avoir proposé, & dit que quoique l'explication donnée par l'acte de

la treizieme & quatorzieme années du regne de Charles II fût favorable à l'Irlande, cependant, comme c'étoit une loi Angloise, il falloit, pour la rendre valide, qu'elle fût adoptée par le parlement d'Irlande. Il ne fut pas de l'avis du lord Mountgarret, relativement au traité de commerce, qu'il dit devoir être très - avantageux à l'Irlande.

Son amendement fut rejetté, & la chambre s'ajourna au

Lundi fuivant.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Lundi 2 Avril.

La chambre s'étant formée en comité pour rechercher les causes pour lesquelles on ne s'étoit pas conformé aux clauses de l'acte relatif aux prisons, M. Stuart prétendit qu'il devoit y avoir un rapport spécial, où il seroit fait mention de tous ceux qui s'étoient rendus coupables de négligence, ou d'autres fautes dignes de censure ou de punition.

M. Griffith observa que dans le nombre des coupables se trouvoient les grands jurés, la cour du banc du Roi, la corporation de a ville de Dublin, & les commissaires de police; qu'il étoit en tonféquence à fouhaiter qu'il y eût une amnistie générale pour le passé, & qu'on fût plus régulier pour l'avenir.

L'avis du Docteur Browne, fut qu'il falloit punir ceux qui s'étoient rendus coupables d'une négligence aussi impardonnable, condamner à l'amende la corporation de la ville, admonester sévérement ses commissaires de police, & chasser le geolier. On ne prit cependant aucune résolution, & le comité fut renvoyé au lendemain.

M. Orde annonça ensuite à la chambre que le traité avec le Portugal tiroit à sa conclusion, & que les intérêts de l'Irlande y alloient de pair avec ceux de la Grande-Bretagne.

Plusieurs bills furent envoyés par la chambre des pairs à celle des communes, qui les approuva, & les renvoya avec son approbation pour être présentés au Lord-Lieutenant.

M. Orde proposa d'ajouter une clause au bill du revenu, pour que les vins d'Espagne fussent sur le même pied que ceux du Portugal, ou de la nation la plus favorisée. Cette clause fut admise, & le bill fut envoyé aux pairs.

On fit alors la seconde lecture du bill relatif à l'exécution des loix & à la réforme de la magistrature, &c., & il fut proposé que le bill seroit examiné en comité. Plusieurs membres s'opposerent à cette motion, mais elle passa avec une majorité de 94 voix contre 36.

INDES ORIENTALES.

Extrait d'une Lettre de Calcutta , du 19 Odobre 1786.

a Les François, qui ne payoient aucun droit lorsqu'ils importoient des marchandises par mer dans la ville de Chandernagore, étoient obligés, en les transportant hors des limites de la ville, soit à Calcutta, soit dans les provinces intérieures, de payer le droit du gouvernement, de 2; p. C. outre celui de 4 p. C. pour la douane de Calcutta, lorsqu'ils entroient leurs marchandises dans cette ville; ce qui faisoit en tout 6; p. C. Les Portugais, les Danois, & toutes les nations étrangeres, payoient les mêmes droits, tandis que le négociant An[257]

& par là jouissoit de l'avantage modéré de 2; p. c., en sa qua-

lité de sujet du gouvernement Anglois.

« Le bureau du Fort William, présidé par l'honorable John Macpherson, ayant jugé à propos d'exempter les agens de la nouvelle compagnie Françoise des Indes Orientales, de tout droit, excepté de celui de 2; p. c., les négocians de Calcutta firent des remontrances au bureau, contre cette préférence donnée aux François sur toutes les autres nations, & même sur les Anglois. Ils représenterent qu'un privilege aussi extraordinaire ne pouvoit que faire pancher la balance du commerce de l'Inde, en faveur des François, qui avec de l'activité, de l'intelligence, & un capital, ne manqueroient pas d'accaparer les importations de l'Europe, & de toutes les parties de l'Inde, & les exportations du Bengale, &c. &c.

« Leur mémoire conçu dans les termes les plus respectueux , fut favorablement accueilli, & le bureau leur fit répondre qu'il alloit s'en occuper, & leur fit espérer que cette affaire s'arrangeroit à la fatisfaction générale des négocians du Bengale. Cette premiere réponse fut adressée aux supplians le 17 Août 1786, & le 6 Octobre de la même année, le secrétaire du bureau eut ordre de leur communiquer, que l'exemption des droits, accordée le 4 Mars à la nouvelle compagnie Françoise,

avoit été annullée.

« M. Macpherson avoit accordé ce privilege aux François ; le lord Cornwallis le leur a retiré. »

MELANGES

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c.

Le début du discours prononcé par M. le Contrôleur - Général dans l'assemblée des Notables, le Lundi 12 Mars 1787, n'ayant pus encore été inféré dans notre feuille, nous croyons devoir le conferver, pour servir à l'histoire de ce qui s'est passe dans cette a Jemblée.

Messieurs.

Vous favez, que la totalité des propositions que S. M. a jugé à propos de vous communiquer, a été divilée en quatre parties ;

Que la premiere concerne particuliérement les impositionsterritoriales, & ce qui a rapport à l'agriculture.

La seconde, la liberté de la circulation intérieure, & les droits qui intéressent le commerce.

La troisieme, les domaines, les forêts du Roi, & d'autres objets domaniaux.

La quatrieme, diverses opérations relatives à l'administration des finances & au crédit.

Les objets de la premiere division ont été examinés dans chacun des sept bureaux, entre lesquels l'assemblée est partagée : vous avez formé vos avis : Monsieur les a tous remis au Roi: S. M. les a tous lus : elle veut les revoir encore avec la plus grande attention, & en peser les résultats dans son confeil : elle y a trouvé ce qu'elle attendoit de votre zele , les preuves de l'application suivie avec laquelle vous avez discuté chaque objet; elle a vu avec satisfaction, que vous étant pénétrés de l'esprit d'ordre & des intentions bienfaisantes qui dirigent toutes ses vues, vous vous êtes montrés animés du desir de contribuer à en perfectionner l'exécution; que vous n'avez recherché les difficultés dont elle pourroit être susceptible, qu'afin de les prévenir & d'appercevoir les moyens de les éviter; enfin que les objections qui vous ont frappé, & qui sont principalement relatives aux formes, ne contrarient pas les points effentiels du but que S. M. s'est proposé, d'améliorer

glois, qui importoit des marchandises dans des navires Britan- abus. Le Roi ne doute pas plus des sentimens qui ont dicté niques, ne payoit que le droit de douane de Calcuta de 4 p. c., vos observations, que vous ne devez douter de ceux dans lesquels S. M. les recoit : elles ne s'accorderoient pas avec l'attention paternelle qui l'a portée à vous affembler, si elles n'avoient pas ce caractere de franchise qui convient à des François consultés par leur Roi sur le bien de ses peuples. Assurée de vos dispositions, comme de votre juste reconnoissance, S. M. ne s'est point attendue à en recevoir un hommage passif & aveugle. C'est la vérité qu'elle cherche, & elle sait que la vérité s'éclair-

cit par le choc des opinions.

Les objets que nous sommes chargés de vous apporter aujourd'hui, ne méritent pas moins que les précédens, toute votre attention : ils réuniffent dans leur ensemble tout ce qui est nécessaire pour l'exécution complette d'un plan desiré depuis des sfecles, & duquel il est reconnu que dépend la vivifica-tion de tout le commerce du royaume, par conséquent la profpérité de l'Etat. C'est une chose bien digne de remarque, & qui doit, Messieurs, vous faire éprouver un sentiment de satisfaction que S. M. même se plait à parrager avec vous , qu'en ce jour les Notables du royaume, assemblés par ses ordres, vont recevoir la réponse aux cahiers présentés par les Etats-Généraux, en 1614: & sans doute qu'ils vont coopérer par leurs avis, par leur acclamation, à l'accomplissement du vœu que la nation entiere exprimoit il y a 173 ans, de la maniere la plus pressante: elle demandoit alors, que les barrieres sussent toutes reportées à l'extrême frontiere du royaume; que la circulation intérieure fût rendue libre; que le commerce fût affranchi de ses entraves ; qu'il y eût un régime uniforme pour les traites : le Roi l'accorde aujourd'hui, & c'est le but du plan que vous allez examiner.

Ainsi les tems se succedent, & la vérité leur survit ; ce qu'elle n'obtient pas dans un moment, elle le réclame avec succès dans un autre; des conjonctures fâcheuses accumulent les obstacles; des conjonctures plus favorables les dissipent; & tot ou tard, la voix puissante du bien public subjugue toutes les difficultés. L'origine du régime vicieux qu'il s'agit de réformer, date du 14me fiecle : ce ne fut qu'au commencement du 17me qu'on vit éclater formellement les plaintes du commerce & les doléances de la nation à ce sujet. Cinquante ans après, Colbert proposa à Louis XIV d'y mettre ordre, & concut le projet d'un tarif uniforme; mais il crut devoir en graduer l'exécution. Cette voie ne réuffit pas, & le régime se compliqua davantage; Louis XV s'occupa de le rectifier entiérement; le plan fut tracé en 1760; les bases du travail préparatoire furent posées; & l'on n'a pas cessé depuis cette époque, de rassembler tous les renseignemens nécessaires pour rendre ce travail complet : il l'est enfin; & Louis XVI va mettre la derniere main à cette œuvre importante, digne, Melfieurs, du vif intérêt avec lequel vous allez vous en occuper. Je n'entrerai point ici dans le détail des parties qui le compofent ; elles sont toutes développées dans les mémoires que nous fommes chargés de remettre à Monfieur, & que ce prince voudra bien faire distribuer dans chacun des sept bureaux. Le premier, qui est le plus considérable, vous présentera les élémens du tarif uniforme, & tout l'ensemble de l'opération; les sept autres traitent particuliérement dissérents points accessoires, dont le concours a paru nécessaire pour l'entier affranchissement de la circulation intérieure.

Ce seroit abuser du tems que vous consacrez à l'intérêt publc, que de vous dire en ce moment, ce que vous trouverez dans le contenu de ces mémoires; je me bornerai à vous tracer en peu de mots une idée générale du projet. (Ce qui a

Juvi n'étoit point écrit.)

AVIS AU PUBLIC.

Le S. Girard ; maître - ès - arts de la faculté de Paris , recu à S. Côme pour la guérison des Hernies, a inventé des Bandales finances, & de soulager ses peuples par la réformation des ges, qui, quoique très-doux & très-légers, contiennent sans fous-cuiffes, les descentes les plus forces, sans fatiguer les malades, même les plus délicars.

Les personnes qui montent souvent à cheval trouveront chez lui des Bandages de précaution d'une souplesse étonnante. Les Bandages qu'il a inventés pour les descentes du nombril & de la matrice, font aussi commodes qu'ingénieux.

Les personnes qui passent dans les isles, & qui desireront emporter une pacotille de ces bandages, les auront à très-bon compte.

Le fieur Girard demeure à Paris, rue de la Vieille Monnoie, No. 25, près celle des Lombards; il prie d'envoyer des mesures justes, de désigner le côté qu'occupe la descente, & d'affranchir les lettres.

Londres, le 13 Mars 1787.

CONCERTS SPIRITUELS.

SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTE'S. Et fous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN, Président-Honoraire;

Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Vicomte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Chevalier Watkin Williams Wynn , & de Joah Bates , Ecuyer ; Vice-Présidens-Honoraires.

Il sera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYE DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5; dont les différens Morceaux sont de la compofition de l'immortel HANDEL. --- Le produit en est destiné à l'accroiffement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

L'Orchestre sera composée de HUIT CENTS MUSICIENS,

Dont les principaux, qui ont généreusement offert leurs services, font :- Pour la partie Vocale-Mme. Billington, Mlle. Harwood , Mme. Warton , les Diles. Mahon , Abrams , T. Abrams, & la Signora Storace. Signor Rubinelli, MM. Harrison , Kelly , Parry , Norris , Saville , Sale , Corfe , Knyvett, Champness, Mathews, &c. &c. — Pour la partie Instrumentale.— MM. Cramer , Crofdill , Cervetto , Paxton , Parke , W. Parke , Borghi , Eiffert, Ashley, Baumgarten, Hogg, Lyon, Parkinfon, Florio, Decamp, Foster, Blake, Dance, Soderini, Man-fani, Gariboldi, Billington, Hackwood, Scola Waterhouse, Napier , Shield , Sharp , Neibour , Sarjant , Kellner , Jenkins , Cantelo , Fitzgerald , Ashbridge , &c. &c. &c.

Le prix des billets est d'une guinée pour chaque concert. On les distribuera le 2 Mai, à la Taverne de St. Alban, St. Alban's-street, & chez les sieurs Longman & Broderip, Luttiers, dans Cheapfide, & fur le Hay-Market .- Le bureau dans St. Alban's-street, sera ouvert tous les Lundis, Mercredis & Vendredis, depuis dix heures du matin jusqu'à fix heures du soir, & les personnes qui voudront honorer ces concerts de leur préfence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution devant en être suspendue aussitôt qu'on aura disposé d'un nombre suffisant pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

M M E R E.

Arrivées & Départs qui peuvens intéreffer le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

RRIV

Dans la Tamise. De Groningue, le Two Brothers, la Wrow-Rulla. De Middlebourg, le London. De Fast - Friesland, le Three Sisters. De Malaga, la Mary, de Rotterdam, le Duc d'York. — A Scarborough. D'Amsterdam, l'Industrie, de Rotterdam, le Howard, le Three Brothers, le May Flower. —A Bidlington. De Dort, la Diligence. D'Amsterdam, la Providence. — A Bristol, de Middlebourg, l'Alveston. — A Southampton. Du Havre-de-Grace, le Herald. — A Greenock. De Malaga, la Lucy. — A Londonderry. De Rotterdam, la Nancy — A Guernsey. De Cette, la Bonne-Mare — A Ostende D'Yarrough. L'Adigo. Mere. - A Oftende. D'Yarmouth , l'Active.

DÉPARTS.

De la Tamife. Pour Amsterdam, l'Helena - Anna. Pour Oftende, le Four-Friends. Pour Groningue, le Jonge-William. — De Clyde. Pour Rotterdam, le Mount-Stuart, la Nelly. — De Waterford. Pour St. Ubes, le Dispatch, le Hope. - A Youghall. Pour Livourne, le Lovely - Ann.

Il est arrivé à Elseneur 27 bâtimens, tant François, qu'Anglois, Hollandois, &c.

* * Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille , pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, sels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 13 Avril 1787.

PRIX DES FONDS.

Actions de la Banque 152? - Des Indes Traites de la compagnie - 3 Idem Conf. Billets de loterie

1693

COURS DES CHANGES. Amsterdam 2! Us. 36.9 à vue 36.6 - Roterdam 2 us. 36. 11 - Hambourg 2; uf. 34. 7 - Altena 2; uf. 34. 8 Paris I jour date 29! — 2 ufances 28!. — Bordeaux dito 28!. — Cadix 36! — Madrid 36! — Bilboa 35! Livourne 48! — Gênes 46! — Venife 49! — Lisbonne 5.6! Porto 5.7! — Dublin 8!.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Centi

MATIERES.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8. 5. 1 . Argent en lingot 5 3.

ARRIVÉES DES MALLES.

	MERCREDI.		THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE		VENDREDI.	
MALLES d'Irlande de Hollande de Flandres de France de Portugal		Dues 2	Arrivées	Dues 2	Arrivées	Dues I I I

Imprimé à Londres. On fouscrit à Paris, au Bureau-général des Gazertes Etrangeres, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulieres & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnoissance, à l'adresse du Rédacteur du l'europe, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU MARDI 17 AVRIL 1787.

Constantinople, le 28 Mars 1787.

LE 22, Ismael Bacha partit d'ici, avec le plus grand appareil, en qualité de Seraskier, ou commandant de 19 tégimens, pour se rendre à Oczakow; (1) ces troupes se mettront en route la semaine prochaine; 2000 Janissaires doivent aller renforcer la garnison de ladite forteresse.

Seid Achmet Bacha, cousin du Sultan, part demain pour Syapi, en qualité de Seraskier. 24 Chious doivent incessamment porter en Asie les sirmans pour une levée générale de troupes.

Aujourd'hui dix vaisseaux de guerre partent pour la Mer-Noire, au ordres de l'amiral Cassich Elvaste Oglu; ils s'arrêteront à Sinope, pour y attendre les autres forces maritimes.

Il y a quelques jours que M. Sergio, arrivé ici de Pétersbourg depuis un mois, se rendit près de la Porte, pour lui demander, au nom de la cour de Russie, la cession de la Bessarabie, comme un pays appartenant aux anciens Chans Tartares. Il reçut pour réponse, que la cour de Pétersbourg est à songer à la restitution de la Crimée & à sa propre désense.

Le grand - Seigneur a écrit lui-même aux sept classes de milice, qui se trouvent ici, pour les exhorter à combattre vaillamment; il déclare héros, tous ceux qui battront l'ennemi, parce qu'il s'agit de la désense de la foi du grand Prophète.

Les deux agens du Prince déposé de la Moldavie, viennent

(1) L'alarme étoit trop vive d'abord; Oczakow étoit pris felon plusieurs lettres: non-seulement il ne l'est pas aujourd'hui, mais il est probable qu'il ne le sera pas. Il est fort à desirer pour toute l'Europe que cette brillante fantaisie que l'on a prétendu avoir été adoptée par l'Impératrice de Russie sans en envisager les con séquences, puisse passer à cette souveraine sans coup-férir. Ce ne seroit pas la premiere fois qu'un empire se seroit écroúlé, en voulant s'étendre au-delà des limites que lui prescrivent ses forces.

d'être arrêtés ici : la Porte exige d'eux sept bourses pour ses relâcher.

En attendant, il se tient toujours des conférences secrettes entre le ministre Russe & le Reis-Essendi; il y a quelques jours que le premier partit pour son palais de Bujukdere, où il est fort occupé.

Du même lieu , le 2 Mars.

On ne doute plus des intentions hostiles de la cour de Pétersbourg, contre l'empire du Croissant. Tous les sacrifices que la Porte a faits jusqu'ici, n'ont servi qu'à irriter l'ambition de Catherine II, dont les vues sont d'envahir entiérement la domination Turque en Europe. Mais les autres puissances Chiétiennes resteront - elles tranquilles spe ctatrices de l'exécution du projet de cette souveraine? L'Angleterre & la France fouffriont-elles que les Echelles du Levant soient dévastées? Verra-t-on avec indifférence la destruction d'un empire qui fert de contre-poids aux puissances Russe & Germanique? L'Espagne même, qui vient de former des liaisons d'amitié avec la Porte, n'agira-t-elle pas de concert avec la France, pour nettre des bornes à l'ambition des Russes, si la cour de Verfalles ne vient à bout par son influence, de détourner l'orage qui se forme sur l'horison politique ? Il est donc probable, ou que la guerre n'éclatera point, ou que si elle éclate, l'Europeentiere en sera le théâtre. En attendant, la Porte, bien loin de vouloir faire de nouveaux facrifices, paroît fermement disposée à résister aux entreptises des Russes. Hadgi-Ismael est allé prendre le commandement d'un corps des troupes, destiné à couvrir la forteresse d'Oczakow, tandis que trois autres Pachas vont marcher du côté de la Crimée, à la tête de 20 mille hommes.

De Petersbourg, le 21 Mars 1787.

Les nouvelles de Kiovie, du moins celles qu'on répand dans le public, font très-favorables: Sa Maj. l'Imp. notre illustre souveraine, y jouit de la fanté la plus parfaite; on ignore encore le jour que l'Impératrice devoit partir pour contiauer la route pour Cherlon. Il y a ici quelques personnes, qui sontiennent que l'Impératrice sera de retour plutôt qu'on n'avoit ofé l'espérer; on va jusqu'à élever des doutes sur le couronnement projetté de S. M. à Cherson. On regarde enfin l'objet principal du voyage de cette souveraine, comme manqué.

De Vienne, le 30 Mars 1787.

Il est arrivé le 19 un courier de Versailles à M. le marquis de Noailles, ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne; Son Excellence eut aussi-tôt une conférence avec le prince de Kaunitz, & lui déclara par ordre de sa cour, « que l'ambas-» sadeur de son maître à Constantinople, avoit eu connoissance » des demandes extraordinaires faites à la Porte par la Rassie; » que sans doute les prétentions de l'Impératrice alloient occa-» fionner une guerre entre les deux empires : que S. M. Très-» Chrétienne, prenant un intérêt particulier à cette affaire, » autant à cause du système politique qu'elle a adopté, qu'à » cause des relations étroites de commerce de ses sujets, ne » pourroit pas rester spectatrice indifférente de cette guerre, » ni permettre que la Russie poussat la Porte à l'extrêmité; » que pour ces raifons, fon maître lui ordonnoit de donner » connoissance à la cour Impériale, que dans ce cas, la France » étoit déterminée à secourir la Porte, pour éviter les suites malheureuses que cette rupture pourroit entraîner; S. M. » T. C. prioit la cour Impériale de vouloir employer ses bons » offices auprès de l'Impératrice de Russie, pour l'engager à » se délister de ses prétentions ».

L'Empereur envoya avant-hier la réponse suivante à l'anbassadeur de France.

Sa Maj. Imp. dit, « qu'elle avoit reçu avec plaisir la déclaration du Roi Très-Chrétien, du 19, par laquelle il suifassoit part du desir qu'avoit S. M. de conserver la paix de l'Europe; mais que comme il y avoit de grands objets de disputeentre la Porte & la Russie, qui n'étoient pas terminés, & qu'une guerre entre ces puissances lui paroissoit à craindre; ildéclaroit, que si cet événement arrivoit, il resteroit neutre; qu'à l'exemple du Roi de France, il ne négligeroit rien pour mettre sin à toutes les dissicultés, si les parties étoier: disposées à la paix; mais que si ses efforts n'avoient arcun fuccès, il garderoit une parfaite neutralité ».

Ce Souverain vient de publier un édit, daté 8 du courint, qui prohibe dans tous les Etats d'Autriche l'importation des ouvrages de quincaillerie, coutellerie, ménuiserie, tabletetie; ainsi que de la papeterie, des cordages, des baleines, des gants, peaux, rubans, étosses de coton, toiles, montres, éventails, sils, sellerie, &c. Les individus pourront importer de ces articles, pour leur propre usage, mais non pour les mettre en vente; le même édit permet d'importer avec des passes, de la batisse, des gazes, du linon & de la mousse-line, en payant un droit de six slorins par livre pesant.

Extrait d'une lettre de Berlin, du 27 Mars.

« On lit, avec autant de surprise que d'indignation, dans un grand nombre de gazettes étrangeres, que le conseiller-

privé, de Boehmer, envoyé du Roi à Mayence, étoit chargé de négocier la co-adjutorerie de Mayence pour un des fils de S. M.: ce qui suppose le dessein de lui faire changer de religion. Il est incompréhensible qu'il puisse se trouver des perfonnes affez méchantes ou affez bêtes, pour inventer ou pour croire un mensonge aussi absurde. L'électeur & tous les chanoines de Mayence pourront & ne manqueront pas d'attester, que jamais le Roi n'a ambitionné rien de pareil, ni de près ni de loin. S. M. a plutôt, à l'exemple de son prédécesseur, adopté & fermement foutenu le système de conserver les archévêchés & évêchés à la noblesse & dans le sein des chapitres. D'ailleurs le Roi est trop connu par son ferme attachement à la religion Protestante, pour qu'il permette jamais que quelqu'un de sa famille change de religion dans la vue de quelqu'intérêt mondain. Nous nous empressons donc de contredire publiquement ce bruit malicieux, & nous défions ici qui que ce soit d'en produire la moindre preuve ».

De Mayence , le 4 Avril.

Enfin, notre électeur cédant aux vives instances de la cour de France, a défendu, sous peine de punition pécuniaire ou afflictive, à nos marchands, d'importer ce qu'on appelle ici les marchandises de Suisse, ailleurs qu'à Strasbourg. La ferme générale ayant fait des arrangemens qui ont fait hausser le droit de transit par Strasbourg, avoit déterminé nos négocians à préférer de faire passer leurs marchandises sur le côté du Rhin qui appartient à l'Allemagne; car l'expédition par Strasbourg est aujourd'hui plus coûteuse & plus lente : il est vrai qu'il subfiste à ce sujet un traité fait avec la ville de Strasbourg, mais on avoit peu tenu la main à fon exécution; aujourd'hui, il paroît décidé qu'il n'y aura plus de connivence en faveur de nos négocians, & que la convention de Strasbourg devra être suivie à la lettre. Quoique les sujets de l'Empereur & ceux du Palatinat perdent beaucoup par la nouvelle défense de notre électeur, le ministre Impérial, auquel on s'est adressé, n'a voulu se mêler en rien de cette affaire; on a remarqué, avec raison, cette indifférence, & on en augure que la cour de Vienne & celle de Versailles, s'entendent parfaitement sur cette affaire. Les Suiffes, qui ne veulent pas se soumettre à cette convention, sont déterminés à embarques leurs marchandises sur la Moselle.

De Buckebourg; le 22 Mars.

L'invasion des domaines du jeune comte de Buckebourg ; occasionnera probablement au prince de Hesse, une dispute sérieuse avec ses voisins. Les cours de Berlin & d'Hanovre, en particulier, ont fait de très-fortes représentations contre cette usurpation, & ont déclaré ouvertement que leur intention étoit de voir que justice sût rendue au jeune prince. De son côté, le Landgrave ne montre pas qu'il veuille céder.

De Madrid , le 23 Mars.

On prépare à Cadix une escadre de sept vaisseaux de ligne & de plusieurs frégates; elle est destinée à croiser dans la Méditerranée : on dit à la cour, que cette escadre d'évolution

qu'elle mettra en mer par précaution, vu qu'on ne doute gueres que la Russie ne déclare la guerre à la Porte. Notre cour a formé des relations étroites avec le ministere Ottoman, & il paroît qu'on y attache ici un grand intérêt.

De la Haye, le 10 Avril 1787.

Le voyage de M. de Wassenaer-Starembourg à Nimegue, n'a pas été long. Cette démarche étoit plutôt d'usage que de sollicitation. Ce n'étoit point au reste pour obtenir la place de baillif de la Haye : emploi qui, à raison des divers conflits de juridiction qui ont souvent lieu entre la cour de justice & la magistrature de cette résidence, devient non-seulement incommode à certains égards, mais encore ne peut gueres être rangé parmi les emplois compatibles avec les autres charges auxquelles un des premiers membres de l'ordre équestre peut prétendre Quant à la préfidence du conseil-comité, en l'absence du Prince, elle vient de droit à M. de Wassenaer. Jusqu'à présent il n'y a personne de nommé aux places de seu M. de Noordwyck.

Il paroît qu'il sera superflu , du côté des patriores , de faire aucun effort pour tâcher d'annuller la résolution qui leur a tant fait de peine, relativement à la commission pour l'examen de l'influence du peuple dans le gouvernement ; cette commission se dissoud en quelque saçon d'elle-même : déjà huit membres des plus distingués se sont récusés; quelques autres témoignent la même intention, & le reste de leurs confreres n'osera pas entreprendre une besogne que les corps de bourgeoisse ne voient pas de bon œil en de telles mains; ainsi, il est probable que l'on sera obligé d'en revenir à la premiere nomination des villes patriotiques, au grand regret des familles aristocrates &

Stadhoudériennes.

L'abonnement du Prince pour la comédie avoit encore un an à courir avant de devoir être renouvellé; la crainte que S. A. ne voulut le rompre cette année n'étoit que trop fondée : mais d'après les humbles instances du directeur, le Prince a bien voulu continuer son accord jusqu'à la fin. L'absence de la cour s'est manifestée à la Haye d'une autre maniere, savoir par les aumônes ordinaires du jour annuel de jeune : S. A. a cru devoir retrancher de la somme qu'elle donnoit aux pauvres, & qu'elle avoit encore envoyée l'année derniere. Le confiftoire de Nimegue en a profité.

M. le comte de Maillebois est attendu incessamment à son

gouvernement de Breda.

Des lettres particulieres & très-sûres de Pétersbourg, en date du 16 Mars, annoncent positivement qu'il est survenu du changement pour le voyage de l'Impératrice, lequel sera raccourci de plus de 1200 werstes, & qu'en conséquence cette souveraine retournera au mois de Juin dans sa capitale. Re in-

Les conférences pour la médiation d'Utrecht ne font pas prêtes à commencer : les Etats d'Amersfort foutenus par la cour de Nimegue, ont renouvellé toutes les difficultés qui coupent moyen à une conciliation, & de son côté la ville d'Utrecht tiont plus ferme que jamais.

On apprend de Livourne que l'escadre Hollandoise commandée par le capitaine Melville est heureusement entrée dans ce port en venant de Toulon. Elle est composée du vaisseau le Dordrecht, des frégates le Cheval Marin, le Jason, le Hof Souburg, la Syrene, & du cutter le Braak.

Les lettres de Berlin nous annoncent que la Princesse Anne Amélie de Pruffe, fœur du feu Roi & tante de S. M. actuellement régnante, y est décédée le 30 Mars, à l'âge de 64 ans.

Du même lieu le 13.

Ce n'étoit pas sans raison que nous avions parlé précédemment des obstacles qui s'élevoient en ce pays contre le desir de la cour de France d'établir un conful à Batavia : l'un des principaux colléges de la compagnie des Indes, savoir, la chambre

est uniquement destinée à exercer nos marins ; le public croit d'Amsterdam , est d'opinion que les constitutions & les intérêts de la compagnie ne peuvent permettre cette innovation. L'Angleterre fit la même demande, & que dans l'année 1763 l'Angleterre fit la même demande, & que l'on refusa d'y acquiescer: encore ne s'agissoit-il que d'établir un consul Anglois à Negapatnam, au lieu que la sollicitation actuelle est pour Batavia, centre des possessions & des intérêts les plus secrets de la compagnie ; ce qui motive d'autant plus la nécessité d'un refus. Les autres chambres ne s'étant point encore expliquées, & la cour de France pressant la conclusion de cet arrangement, on ne fait trop quel parti les Etats-Généraux pren-

dront à cet égard.

M. de Wassenaer-Starembourg est maintenant président de l'Ordre-Equestre, & pourra influer considérablement sur les

sentimens de cette illustre classe de l'Etat.

On croit avoir reconnuici, il y a quelques jours, le fameux Cagliostro, sur le signalement qu'en a donné le Courier de l'Europe. L'élève infortuné de la nature ne s'est point arrêté dans cette résidence, & a pris la route d'Amsterdam, théâtre beaucoup plus vaste, & où l'on peut plus aisément se perdre dans la foule. Les nouvelles de Londres, arrivées hier, annoncent qu'effectivement ce fameux adepte s'étoit écliplé furtivement, après avoir dépouillé sa chere Seraphine de tous ses bijoux. Les cachots de la ville d'Amsterdam ont été comme on le sait, l'écueil contre lequel a échoué le fameux Prince d'Albanie; cette catastrophe est d'un mauvais augure pour l'Altesse de Trébisonde.

> Prenez garde, Monfeigneur, Qu'un bourguemaître ne vous hape! De votre prédécesseur , Rappelez-vous le malheur.

Extrait d'une lettre de Campen, du 26 Mars 1787.

« S. A. S. le Stadhouder avoit adressé une lettre très-ferme ux Etats de cette province, qui ont tenu leur assemblée ordinaire dans cette ville. La réponse que les Etats ont faite à S. A. respire la modération, la sensibilité, & en même tems une fermeté décente, qui fait voir qu'ils ont pris leur parti. Ils s'y abstiennent de relever plusieurs passages de la lettre du Prince & se bornent à déclarer qu'ils sont prêts à recevoir les commis-saires que S. A. propose de seur envoyer. Les Etats fixent le 11 Avril prochain, pour la comparution desdits commissaires à Campen, & ils déclarent que s'ils ne se rendent pas à cette époque, ils procéderont à la réforme du réglement d'administration provinciale. Cette réponse a été approuvée par les députés de trois villes vo antes, & par huit membres de l'ordre équestre; ce qui forme la majorité des litats ».

Paris, le 9 Avril.

Le voyage de la Reine à Bruxelles est cause qu'il n'y en aura pas cette année à Compiegne. La cour ne fera non plus cet Eté aucun féjour à St. Cloud.

On compte qu'au moyen des mesures prises par le ministre des finances pour liquider les engagemens des agioteurs, & enfixer la condition, de maniere qu'elle ne puisse ni se continuer, ni s'étendre, tous les marchés à terme seront connus, compensés & soldés, d'ici à la fin de Juillet. On doit, au reste, cette justice à M. le comte de Mirabeau, que sa diatribe a produit une partie de l'effet qu'il defiroit; car depuis qu'il l'a publiée, les effets publics ont baiffé au moins pendant quelques jours. Ils sont remontés aujourd'hui.

On affure, aujourd'hui, qu'il y a quelque apparence

que l'affemblée des Notables suppliera Sa Majesté d'adou- légéreté avec laquelle le sexe confie sa vie à des voitures aussi cir le fort des débiteurs infolvables, dont la plupart font peres de famille, & parmi lesquels il en est qui gémissent dans les prisons depuis 10, 12 & 15 ans, par la dureté de créanciers opiniatres. Il ne seroit pas moins digne de la justice du monarque de promulguer une nouvelle loi qui ne confonde plus le débiteur de mauvaise foi avec celui qui n'est que malheureux.

Le 1er. Mai prochain l'éducation de Mgr. le Dauphin sera confiée à M. le duc d'Harcourt, son gouverneur; on croit que le lendemain Mme, la duchesse de Polignac partira pour Londres, & de là pour les eaux de Bath.

La commission nommée pour juger l'affaire des lettres de change falfifiées, a prononcé. Les juges, après avoir été trois heures aux opinions, ont condamné MM. Tourton & Ravel, & M. Gallet de Santerre, au paiement, aux dépens & aux intérêts, depuis le jour du protêt. Quelques heures avant le jugement, ces Messieurs avoient répandu à l'audience une consultation signée de Me. Benoist, & fortifiée de la signature de vingt - huit maisons de banque, à la tête desquelles étoient MM. Girardot & Haller, le Coulteux, &c.; mais cette précaution n'a pu contre-balancer dans l'esprit des juges l'effet des plaidoyers de M. de Seze, avocat des porteurs des effets. On affure que MM. Tourton & Ravel, & Gallet de Santerre, se proposent de se pourvoir en cassation.

Il y a quelques jours qu'une pierre se détacha de la voûte de l'Eglise St. Barthelemy. On manda sur le champ un expert, qui , après avoir visité l'édifice , conseilla de l'évacuer. On transporta en conséquence tous les ornemens dans l'église des Barnabites, & on y célébra les offices. L'événement a prouvé que cette précaution étoit sage, car Mercredi au soir, à l'heure où se font les prieres, l'église abandonnée s'écroûla sur ses fon-

Il y a quelques semaines que la demoiselle Rosalie, si intéressante dans le rôle d'Antonio, conduisant elle - même, suivant la mode, un wisky dans Paris, froissa rudement un avocat. Sur les représentations modérées qu'il crut devoir sui faire, la jeune étourdie répliqua si vivement, que le légiste doublement offensé, fut porter ses plaintes. Ayant obtenu un ordre pour la faire arrêter, le vindicatif avocat l'a gardé en poche jusqu'aux fêtes de Longchamp. A cette époque il a fait exécuter l'ordre, & on a conduit à la Force la demoiselle Rofalie. Il étoit bien sûr que la circonstance rendroit la punition plus sensible. Les amateurs ont trouvé ce rafinement peu courtois : la plupart même ont jugé qu'il eût été plus digne de la galanterie Françoise de profiter de la réparation, en lui proposant de devenir son captif pendant la huitaine, au lieu de la tenir en prison.

Il y avoit long - temps que Longchamp n'avoit été aussi brillant que cette année. Beaucoup de femmes de la cour s'y sont montrées dans des wiskys très-lestes, conduits par nos jeunes seigneurs. On est étonné de l'imprudence d'adopper cette forte de voiture sur un chemin raboteux, & de la

élassiques, dont l'impétuosité de six chevaux augmente encore le danger à travers la multitude & l'embarras des carroffes qui remplissent l'espace depuis Paris jusqu'au terme de la promenade: un de ces wiskys où se trouvoient trois dames de haut parage, a été heurté. La foule aussitôt s'est empressée à leur porter du secours : on craignoit quelque malheur, mais deux de ces dames qui ont été jettées hors du wisky, en ont été quittes pour la peur.

Extrait d'une Lettre de Paris , du 10 Avril.

« Avant-hier, à dix heures du foir, M. le comte de Montmorin a remis une lettre du Roi à M. de Calonne, par laquelle S. M. lui demandoit sa démission. Le souverain a eu la bonté d'annoncer à ce ministre, que les circonstances exigeoient qu'il lui demandat cette démission, mais qu'il n'en étoit pas moins résolu à suivre son plan : à quoi S. M. a ajouté, qu'elle desirois qu'il restat à Versailles pour travailler avec son successeur, qu est M. de Fourqueux. Le lendemain M. le président de Lamoignon a été nommé Garde des Sceaux, fur la démission de M. Hue de Miromesnil. On parle aussi de la retraite de M. le premier Préfident, mais son successeur n'est pas encore connuon croit que ce sera M. d'Ormesson ".

AUX SOUSCRIPTEURS.

a MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des Gazettes étrangeres, No. 35, Rue du Bout-du-Monde, qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la Poste aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume, pour les Provinces. »

GRANDE - BRETAGNE. BULLETIN DE LONDRES.

Du Mardi 17 Avril.

Il arriva Vendredi dernier, vers les quatre heures, à Saint-James's, un courier chargé de dépêches de la régence d'Hanovre, qu'on dit être relatives à l'affaire du comté de Buckeburgh-la-Lippe, dont le prince de Hesse s'étoit emparé. On affure que cette affaire est sur le point de s'arranger à la satisfaction de toutes les parties.

Le Gazetteer annonce que le traité avec le Portugal est définitivement convenu pour ce qui concerne les articles effen. tiels, & que la publication n'en est suspendue que jusqu'à ce que certaines matieres de forme soient arrangées.

La balance du commerce avec le Portugal, en faveur de la Grande-Bretagne, ne sera pas, dit - on, de plus de quatrevingt-treize mille liv. fter.

L'affaire la plus effentielle qui doit être agitée cette femaine dans la chambre des pairs, fera celle de la confolidation des droits de douane, réunie avec la clause qui sanctionne le traité de commerce. Les lords ont été sommés de se trouver Jeudi prochain dans leur chambre pour entendre la seconde

lecture de l'acte qui établit cette consolidation & donne force de loi au traité.

La balance de notre commerce avec la Russie nous est trèscertainement contraire, dit l'Universal-Register. La même
feuille ajoute, que l'opinion de M. Hanway qui a long-tems
résidé à Pétersbourg, ainsi que celle de M. Postlethwayte, est
que cette balance peut être portée annuellement à un million
sterling. Quelque exactitude qu'il y ait dans les calculs qu'ils
ont faits, il est difficile de déterminer positivement cette
balance, parce que nos négocians étant obligés de porter des
dallers en Russie pour le paiement des droits sur les marchandises qui y sont importées, les opérations qui ont été faites
pour fixer la balance du commerce par le change ne peuvent
jamais être exactes.

Il y a eu un deficit considérable dans la recette des douanes du dernier quartier de 1786. Il a toujours été reconnu que ce quartier est le moins productif; mais comme ils ont tous un peu baissé, les états de l'année donnent un résultat de 500,000 liv. st. de moins que ceux de l'année précédente.

Le bureau de contrôle de l'Inde est occupé à faire les recherches les plus exactes des sommes dues au gouvernement par la compagnie des Indes, relativement aux troupes employées pendant la guerre à son service. Le gouvernement a pourvu au paiement de ces troupes, quoiqu'elles dussent être à la charge de la compagnie, depuis le moment de seur embarquement: cette dette excede la somme de 400,000 l. st.

Dans le cours des derniers examens faits à la barre de la chambre des communes dans l'affaire de M. Hastings, quelques faits furent avancés, qui présentent les circonstances atroces de l'assertant juridique du malheureux Nundocomar, qui sur condamné à mort dans l'Inde, en vertu d'une loi Angloise, contre le faux, qui n'est pas en force dans l'Indostan. Cela formera une partie de la premiere charge contre un certain juge qui doit aussi avoir son impeachment; l'événement déterminera, disent nos seuilles, si ce juge, doux & pacifique, n'a pas ensanglanté aussi bien que dégradé son hermine.

Le comité secret chargé de rédiger l'impeachment contre Warren Hastings, écuyer, a déjà procédé à l'examen des papiers qui lui ont été sournis à l'hôtel de la compagnie des Indes. Le plan que l'on a adopté, mettra les membres en état de présenter le bill d'impeachment à la chambre des communes avant la fin de ce mois.

On apprend par une lettre particuliere de Portsmouth qu'il a été donné des ordres de préparer en toute diligence la frégate la Vestale, & d'y embarquer des provisions pour un an. Depuis la réception de ces ordres les ouvriers qui étoient occupés à la réparer, font des journées doubles, & les continueront jusqu'à ce que les réparations soient achevées. L'équipage de la Vestale doit être composé de matelots actuellement en service sur les vaisseaux en ordinaire, qui seront remplacés par d'autres. Cette frégate sera, dit-on, expédiée avec des dépêches pour le lord Cornwallis.

Une lettre écrite à bord du paquebot le ford Hyde, arrivé de que si le cheval : New-York à Falmouth, annonce, que la veille de son départ, avoit été battu.

le vaisseau se General Washington, de 20 canons, étoit arrivé de Madere à New-York, chargé de vins, & avoit amené avec lui un corsaire Algérien, dont il s'étoit emparé après un engagement qui a duré une heure & demie. Le capitaine Henderson, qui commandoit le Washington, n'ayant point de fers sur son bord, & en ayant trouvé abondamment sur ce lui du corsaire, s'en étoit servi pour s'assurer des ses prisonniers, qui commençoient à devenir très-turbulens. On se propose d'envoyer ces prisonniers au Dey, en échange contre des prisonniers Américains. Si cet échange est resusé, alors ces prisonniers resteront esclaves, & on les traitera de la même maniere que les Algériens traitent les leurs.

On vient d'équiper à Berwick quatre navires de 300 tonn. chacun, que l'on destine à la pêche de la morue sur les côtes d'Ecosse; on s'en promet les plus grands avantages.

Le plan qui a été donné dans le Gazetteer, il y a deux ans, de lever la taxe sur les fenêtres en proportion de leur grandeur aussi bien qu'en proportion du nombre, doit aujourd'hui être adopté, dit cette seuille. Ce plan va nécessairement faire naître une question dans le comité des boutiquiers; sayoir, si le vîtrage qui sert de fermeture aux boutiques doit être assujetti au paiement de la taxe, en raison de sa largeur, &c. Si tel est le projet de l'administration, ce nouveau réglement imposera sur les boutiquiers un nouveau fardeau qui va leur paroître insupportable; ce sera une nouvelle taxe sur les boutiques. On avoit suggéré ce moyen pour donner au ministre une taxe qui pût faire révoquer celle sur les boutiques; il seroit sort singulier qu'on les perçût toutes les deux, & que le ministre adoptât pour tegle de sa conduite l'axiome connu, opportet unum facere, & altsrum non omittere.

Nous avons omis de parler dans notre feuille derniere, de l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie des Indes, qui cut lieu Mercredi dernier , 11 du courant , pour élire , à la plurdité des voix, six directeurs pour quatre ans. L'élection commença à 6 heures du matin, & finit à 6 heures du foir. Les Srs. James Moffat , William Devaynes , Stephen Lushington , Nathaniel Smith , Thomas Fitzhugh , & Thomas Patte , junior, furent élus; les trois autres candidats qui s'étoient mis fur les rangs, & qui ont perdu l'élection, font, Sir Benjamin Hammett , les sieurs James Fraser ; & John Lewis , écuyers. Le parti ministériel a mis tout en œuvre pour faire élire M. Fraser, mais ses efforts ont été inutiles. Une dispute qu'il à eue avec un capitaine Stuart, au fervice de la compagnie, qui l'a publiquement accusé d'avoir voulu se faire payer, après la mort du capitaine Hamay, d'un billet de 1000 liv. st. qui avoit été acquitté du vivant de son débiteur, & qu'il avoit gardé, lui a fait manquer son élection.

Le colonel O'Kelly doit recevoir du lord Egremont un dédit de 500 guinées, que ce dernier a perdu par un pari fait entre eux, play or pay (1), il y a quatre ans, sur une

⁽¹⁾ Play or pay est une expression technique, qui signifie que si le cheval ne court pas, le pari est perdu comme s'il avoit été battu.

course qui devoit être déterminée cette année-ci entre Soldier, cheval qui appartient au colonel qui a fait le pari, & un poulain du lord Egremont, né la même année que Soldier. Le cheval du lord Egremont étant mort il y a trois ans, le Colonel O'Kelly vouloit alors la tenir quitte de son pari pour 100 guinées; ce qui fut refusé par ce lord, en disant qu'il attendroit la chance de la mort du colonel O'Kelly, ou de son cheval, avant le tems où la course devoit avoir lieu: l'un ou l'autre événement eut mis le lord Egremont à but.

ARTICLES DIVERS.

Tirés des Papiers, Journaux Anglois, &c.

Extrait d'une Lettre de Jerfey, du 19 Mars.

« Je me rendis hier à cheval à la baie de St. Owen, pour y voir plusieurs arbres qui ont été découverts dernièrement sous l'eau. Ils sont en si grand nombre, qu'il semble que c'est une forêt qui a été renversée & engloutie. Il s'en trouve dans un espace de terrein de plusieurs arpens, qui forme la plage, mais ils paroissent s'étendre bien avant dans la mer. Plusieurs de ces arbres sont entiers, & ont au-delà de 40 pieds de longueur. La preuve qu'ils ont crû dans cet endroit est évidente, puisque leurs racines sont adhérentes à la terre. Ce qui rend cette découverte plus surprenante, c'est que dans l'espace de plusieurs miles autour de cette baie, la surface du sol est entièrement couverte de sable à une très - grande épaisseur, & que l'on n'y voit pas un seul arbrisseau ».

IRLANDE. De Dublin, le 6 Avril 1787.

JOURNAL DU PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES,

La chambre examina en comité le bill pour la réforme de la magistrature. Lorsqu'on en fut à la clause qui dispense les juges à paix de la qualification qu'ils devoient avoir ci-devant, cestà-dire de jouir d'un revenu annuel de 200 liv. sterl. de propriété fonciere, M. Griffith s'y opposa, en disant que cette clause alloit directement contre le but du bill, qui étoit de rendre les magistrats plus respectables; que si elle passoit, il étoit possible de voir les fonctions de la justice exercées par des gens sans ressource, & conséquemment capables de chercher à s'en procurer en se laissant corrompre.

M. Conolly attaqua non-seulement cette clause, mais tout le bill, qu'il dit contenir le système le plus arbitraire. C'étoit une maréchaussée déguisée qu'on alloit établir. Le commissaire de quartier en chef étant nommé par le gouvernement, & étant à sa solde, il seroit le chef de bande de tous les commissaires inférieurs, qui étant armés, seroient autant de satellites déguisés qui obéiroient aveuglément à ses ordres. Ce membre calcula ensuite les dépenses de ce nouvel arrangement pour l'Erat, & les présenta comme une addition de 40,000 l. st. par an, &c.

Toutes ces observations n'empêcherent pas que la clause ne passat par une majorité de 111 voix contre 41.

On procéda alors à la lecture de la clause relative à la nomination des commissaires de districts. M. Orde déclara, que le bill ne devoit pas s'étendre dans toutes les provinces du royaume; que le nombre des commissaires ne scroit qu'en proportion de la nécessité qu'il y auroit de mettre le bill en sorce; qu'au reste, il ne s'opposoit pas à ce qu'on le limitât; mais qu'il croyoit qu'il seroit plus à propos de laisser le tout à la discrétion du Lord-Lieutenant & du conseil privé.

Le procureur - général fit alors une sortie vigoureuse contre le parti de l'opposition. La violence avec laquelle on avoit d'abord attaqué se bill, sui avoit donné, dit-il, l'espoir d'entendre des argumens très-solides contre cette mesure; mais il avoit été frustré dans son attente. Ceux qui avoient soutenu que le bill étoit contraire à la constitution, ne la connoissoient point. C'étoit déclamer d'une maniere bien pitoyable que d'appeler les gens de la police une armée de masques. S'étant étendu sur les avantages qui devoient en résulter, il désia les membres de l'opposition de combattre ce bill, & les engagea de mettre en œuvre toute leur sagacité, pour lui prouver qu'il avoit été trompé dans son espoir.

M. O'Neill ramassa le gantelet, non-seulement pour attaquer le bill, mais pour condamner toutes les mesures proposées en parlement par le procureur-général; comme le bill pour assurer la liberté de la presse, qui la détrussoit en esset; les poursuites par corps; le bill de police; le bill pour empêcher les assemblées tumultueuses, &c. &c.

Enfin, après avoir dit beaucoup de mots, le bill qui étoit l'objet des discussions des membres, passa sans division.

Extrait d'une Lettre de Dublin , du 4 Avril.

« La meute de M. Charles Crymble poursuivoir Samedidernier un lievre dans le voisinage de Bally-Clare, lorsqu'un aigle fondit subitement sur le pauvre animal, & l'emporta en l'air à perte de vue. Quelque tems après les chiens firent lever un autre lievre, que l'aigle emporta de la même maniere, avec cette différence qu'on ne vit aucune trace du premier, & que le second tomba à quelques centaines de pas presqu'entiérement dépouillé de sa peau, & ayant la gorge coupée & les entrailles hors du corps ».

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Extrait d'une Lettre de la Virginie , du 21 Novembre 1786.

« Je viens de visiter les parties occidentales de l'Etat de Virginie, & voici les observations que j'ai faites sur les lieux.

Les hautes montagnes Alligany suivent à peu près la même direction que l'Océan Atlantique qui baigne nos côtes, & qui est en général à 200 miles du point où commencent ces montagnes, entre les rivieres de James & le Potomack. La premiere chaîne, qui est appelée la Chaîne Bleue, se rétrécit vers le Sud. Dans la Virginie, les terres qui sont entre ces deux chaînes, sont depuis long-tems cultivées. On y voit des fermes très-riches, & on les divise en sept comtés, qui sont arrosés par les eaux de la riviere Potomack. Il y a dix-huit ans que ces terres se vendoient 2 ch. 6 den. l'arpent : aujourd'hui elles se vendent dedepuis 6 jusqu'à 10 liv. sterl.

En allant vers l'Ouest, du sommet de ces montagnes, on voit de vastes forêts d'arbres de haute-futaie, ainsi que des plaines & des collines immenses, couvertes d'une superbe verdure. La riviere du Tigre, qui prend ensuite le nom de Monongalia, tire sa source de la même montagne que celle du Potomack. Le corps légissait de la Virginie, persuade qu'une communication facile entre les habitans de l'Est & de

l'Ouest, produiroit de très-grands avantages, ordonna la levée d'une somme considérable, pour ouvrir une route dans la partie la plus convenable, & établir une compagnie, sous la direction du général Washington, pour y faire un canal. Ces ou-vrages se font avec beaucoup d'ardeur. Plus de 200 bras y sont constamment employés, & la communication sera bientot ou-verte; ce qui décuplera la valeur de ces terres, & sera d'un profit immense pour l'état de la Virginie.

« L'agriculteur ne peut pas trouver un pays où il puisse exercer son industrie avec plus de fruit & d'agrément, que dans celui-ci. Le climat est tempéré & salubre. Les loix y sont équitables, & s'y exécutent avec douceur. On y jouit de la tolérance religieuse ; le sol est très fertile, & très-ailé à culti-

AMERIQUE ESPAGNOLE.

Extrait d'une lettre du Cap Gratia, à Dios, dans le pays d Honduras, du II Janvier 1787.

« Les habitans de cette colonie sont très-irrités que vos ministres aient confenti à abandonner un pays, qu'on étoit accourumé depuis long- tems à regarder comme une colonie Angloise; un pays qui sous la protection de la Grande-Bretagne, seroit bientot devenu le jardin de l'univers. Il est reconnu que la partie du pays que l'on a défrichée, & où l'on a fait des plantations, produit beaucoup plus qu'aucune des isles Occidentales, dont toutes les productions croiffent ici dans la plus grande perfection. Nous avons en abondance du manioque, du plantin & du bled, & la plûpart des plantes les plus précieuses de l'Europe. Le riz y rend davantage, & est supérieur en qualité à celui qui croît dans quelqu'autre partie du monde que ce foit; les cannes à sucre & l'indigo y viennent très-bien. Le pays abonde en gibier de toute espèce, entr'autres en daims & fangliers d'Amérique, & en divers oiseaux sauvages, d'un goût délicieux. Il ya une si grande quantité d'oies, de canards, de farcelles, &c. que d'un feul coup de fufil, on est toujours affuré d'en abattre plufieurs. »

a Nos rivieres sont remplies de poissons. Si l'on jette un filet qui ne soit pas bien fort, il se rompt par la quantité de poissons qu'il contient ; nous avons aussi une si grande abondance de tortues de mer, que quand même il y auroit ici dix mille personnes aussi voraces que les aldermen de Londres, il n'y auroit pas à craindre qu'elles nous manquassent. Tout le pays est plat, & il faut parcourir plusieurs centaines de miles, avant d'appercevoir une montagne, excepté du côté de la riviere Noire, & vers le Sud. On n'y voit que de vastes prairies & des bois immenses. La nature n'est stérile nulle part dans ce

« Les rivieres ont un cours très-long, & sont fort étroites. Tous leurs bords sont converts de bois presque impénétrables, ainsi que les ruisseaux qui serpentent dans les campagnes, &

« Les hameaux des habitans sont petits, mais très-nombreux; ils sont répandus sur toute la surface du pays, Ils sont compolés en général, de dix ou douze hutes, & contiennent environ cinquante personnes : ils sont d'un accès très-difficile, pour tout autre que pour les Indiens. Comment les Espagnols, malgré les préparatifs qu'on dit qu'ils font, pourront-ils venir à bout d'extirper une nation brave & active, qui est située de maniere à pouvoir continuellement les harasser, si elle peut rendre chaque arbre fatal à sesennemis, & le moindre buisson peut lui servir d'embuscade ?

« Les pauvres Musquites qui sont ainsi bassement livrés aux Espagnols, leurs implacables & cruels ennemis, sont nonfeulement inquiets pour leurs villages , n'ayant pas su l'intention du gouvernement Britannique affez à tems, pour mettre leurs habitations en état de défense; mais ils paroiffent trèsfachés d'être obligés de se séparer des Anglois, dont ils ont été invariablement les amis. Comptant sur notre amitié, ils à Paris.

nous ont recus dans leur sein , & nous cherchons à les poignarder! Leur attachement pour les Anglois, les a souvent portés à faire au-delà de ce qu'ils pouvoient; ils se sont soumis à nous; ils nous ont fervi de guides dans tout leur pays; ils auroient mieux aimé sacrifier leur vie, que de permettre qu'un Anglois recût la moindre injure : & nous les abandonnons !

« Les habitans infortunés de cette côte ont jetté tour le blâme sur leurs chefs , qu'ils soupçonnent de les avoir trahis , & d'avoir vendu le pays, en s'occupant de leur sûreté. Il est à craindre qu'ils ne soient bientôt sacrifiés au ressentiment de

ces malheureux.

« Les Indiens conservent toujours la même animolité contre les Espagnols, & je suis convaincu que ces derniers ne tireront jamais aucun avantage de ce pays-ci. Les Indiens ont déjà commencé à se préparer pour la guerre, qui aura des suites terribles. Ils transpor ent leurs familles dans les parties les plus reculées, & ils paroissent déterminés à harasser les Espagnols, & à ne recevoir d'eux, ni leur accorder aucun quar-

MELANGES

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c.

La vie de Mme. de Maintenon, institutrice de la maison royale de S. Cyr, se vend chez Buisson, libraire à Paris, rue des Poiterins, hôtel de Megrigny, No. 13. Le prix de l'ouvra-ge avec le portrait de Mme. de Maintenon est de 3. 1. broché, vendu chez lui; & 31. 10 f. rendu franc de port, en province, par la poste.

Cet ouvrage raffemble les époques qui tiennent à l'histoire de Louis XIV, & les anecdotes qu'on trouve dans la vie de cette femme célébre, qui mérita d'avoir pour panégyristes, Pierre-le-Grand & les personnages les plus distingués de

l'Europe.

Les mémoires de la Beaumelle n'ont ni l'exactitude, ni la

précision qui caractérisent cette nouvelle histoire.

On trouve au même prix , chez le même Libraire , l'Histoire de Kentuke, nouvelle Colonie à l'Ouest de la Virginie, traduite de l'Anglois, pout servir de suite aux Lettres d'un Cultirateur Américain, avec une carte. Cette histoire qui est en ur vol. in-8º, est pleine de descriptions & d'anecdotes piquantes. & sera lue avec le même plaisir par ceux qui ont voyagé en Amérique, & par ceux qui voyagent de leur cabinet.

Un ouvrage d'un autre genre, qui n'est pas moins intéresfant par son utilité , est un traité intitulé , Observations Pratiques sur les Bêtes à laine , dans la Province du Berry , par M. le cheval er de Lamerville, un volume in 8vo. prix 3 1. 5. broché, & 31. 15 s. franc de port par la poste. Cet ouvrage se trouve chez le même Libraire. L'auteur a su le rendre intérestant par une éloquence convenable au sujet. On y trouve par-tout le praticien, l'observateur instruit, l'ami des hommes, qui rapporte ce qu'il a fait, & ce qu'il a vu faire, sainement. Un ouvrage d'une utilité si marquée mérite d'être distingué d'une foule de livres sans but & sans nécessité, dont on est accablé tous les jours.

A V I S.

Les Freres Pagés, de Berlin, ont l'honneur d'avertir le public, qu'ils ont exposé à Paris, aux Arcades du Palais-Royal, No. 15, au premier, la Figure, en grandeur natu-relle, du seu Roi de Prusse, Frédéric II, moulée d'après nature, & plusieurs habits que Sa Majesté a portés en son vivant : pour preuves desdits faits, ils se sont munis d'attestations, tant de la Famille Royale que de MM les Ministres d'Erat & envoyés réfidans à Berlin. Les Freres Pagés avertiffent auffi le Public qu'ils ne s'arrêteront que fort peu de tems

CONCERTS SPIRITUELS.
SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTES, Et sous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN, Président-Honoraire;

Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Vicomte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Chevalier Watkin Williams Wynn , & de Joah Bates , Ecuyer ; Vice-Prélidens-Honoraires.

Il fera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYE DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5 ; dont les différens Morceaux font de la compo-fition de l'immortel HANDEL. — Le produit en est deftiné à l'accroiffement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

L'Orchestre sera composée de HUIT CENTS MUSICIENS,

Dont les principaux, qui ont généreusement offert leurs services, tont:—Pour la partie Vocale—Mme. Billington, Mile. Harwood, Mme. Warton, les Dlles. Mahon, Abrams, T. Abrams, & la Signora Storace. Signor Rubinelli, MM. Harrifon , Kelly , Parry , Norris , Saville , Sale , Corfe , Knyvett, Champnefs, Mathews, &c. &c .- Pour la partie Instrumentale .-MM. Cramer , Crofdill , Cervetto , Paxton , Parke , W. Parke , Borghi, Eiffert, Ashley, Baumgarten, Hogg, Lyon, Parkinson, Florio, Decamp, Foster, Blake, Dance, Soderini, Manfani , Gariboldi , Billington , Hackwood , Scola Waterhouse , Napier , Shield , Sharp , Neibour , Sarjant , Kellner , Jenkins , Cantelo , Fitzgerald , Ashbridge , &c. &c. &c.

Le prix des billets est d'une guinée pour chaque concert. On les distribuera le 2 Mai, à la Taverne de St. Alban, St. Alban'sffreet, & chez les fieurs Longman & Broderip, Luttiers, dans Cheapfide, & fur le Hay-Market.—Le bureau dans St. Al-ban's-ffreet, fera ouvert tous les Lundis, Mercredis & Vendredis, depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir, & les personnes qui voudront honorer ces concerts de leur préfence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution devant en être suspendue aussitôt qu'on aura dispdé d'un nombre suffisant pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

AVIS AU PUBLIC.

Les Sieurs JOHNSON & Co., Marchands de Liqueurs fines, No. 78, Hay - Market, a Londres, se proposent d'ouvrir un Entrepôt pour toutes fortes de Marchandises de France, mentionnées dans le tarif, sur-tout pour les Vins & les Eaux-de-Vie qu'ils vendroient par commission, & dont le montant seroit remis en argent ou en marchandifes du pays auffitôt la vente effectuée, déduction faite d'une commission modique.

Les Sieurs JOHNSON & Co., se flattent que la réputation d'intégrité qu'ils ont constamment soutenue, leur assurera la confiance des étrangers. Leur établissement au centre de la Cour & de la Ville, leur garantit des débouchés sûrs & un prompt débit; mais par cette même raison aussi ils ne peuvent absolument se charger que des marchandises de la premiere qualité, & prient ceux qui seroient disposés à profiter de leur offre, de vouloir bien se conformer strictement à cette derniere condition. En leur écrivant à l'adresse ci-dessus;

Londres, le 13 Mars 1787. MM. JOHNSON & Co. donneront tous les renseignemens nécessaires aux personnes qui se trouveroient disposées à contracter avec eux.

M R E E.

Arrivées & Départs qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

ARRIVEES. Dans la Tamife. De Groningue, la Vrow Egletina. De Gaverland , le Huskel. - A Briftol. D'Oporto , l'Elizabeth. -A Plymouth. De Malaga, le Batavier, vaisseau de guerre Hollandois .- A Pool. Du Havre-de-Grace, l'Aurora. D'Ostende, l'Active. - A Portsmouth. De Cherbourg, la Sally. Du Havre-de-Grace, le St. George. - Dublin. De Malaga, le Torbay .- A Beifast. De Roterdam , la Charlotte.

DÉPARTS.

Dans la Tamife. Pour Ostende, le Jonge Jan, le William. Pour Dunkerque, la Nancy. Pour Roterdam, l'Elizabeth. Pour Hollande, la Vrow Elsein.— De Hull. Pour Oporto, la Britannia. Pour Anconne, l'Anconna. - De Darmouth. Pour Bilbao , le Bon Fils. De Portsmouth. Pour le Havre-de-Grace, le Herald.

Il est arrivé à Elseneur 7 bâtimens, tant François, qu'Anglois, Hollandois, &c.

* * Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille , pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & lee principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 17 Avril 1787.

PRIX DES FONDS.

Actions de la Banque 1523 - Des Indes Traites de la compagnie - 3 Idem Conf. Billets de loterie

COURS DES CHANGES.

Amsterdam 2; Uf. 36.9 à vue 36.6 - Roterdam 2 uf. Addition 29 California 201. 36.9 a vue 36.6 — Roterdam 2 us.

36. 10 — Hambourg 2; us. 34.7 — Altena 2; us. 34.8

Paris 1 jour date 29; — 2 usances 29; — Bordeaux dito 29. — Cadix 36; — Madrid 36; — Bilboa 35; Livourne 49 — Gênes 46; — Venise 49; — Lisbonne 5.6

Porto 5.7; — Dublin 8;

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cents

MATIERES.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8. 5. 1 . Argent en lingot 5 31.

ARRIVÉES DES MALLES.

A STORAGE	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
MALLES d'Irlande de Hollande de Flandres de France	I	Dues I I	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	The second second	Arrivées I I	
de Portugal			1			-

Imprimé à Londres. On fouscrit à Paris, au Bureau-général des Gazertes Etrangeres, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulieres & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnoissance, à l'adresse du Rédacteur du Loudres, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres.

VOL. 2 I (FORMANT LA COLLECTION DES SIX PREMIERS MOIS DE 1787.) Nº. 43

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU MARDI 29 MAI 1787.

De Pétersbourg , le 29 Avril.

l'Amirauté a donné ordre d'équiper promptement une escadre à Cronstadt. Elle doit être composée des vaisseaux suivans: de la San Catherine, de 86 canons; d'El Moscow, de 70; d'Anna Petrowna, de 70; de San Isidore, de 68; de la Rouisse, de 68; de l'Elisabeth, de 66; de la Nerva, de 60; de la Danguessow, de 60; de la Borissowe, de 40; de l'Alaimeck, de 32; de la Lastrienne, de 28; & du Druïde, de 24 canons. Comme tous ces vaisseaux avoient été rassemblés dans le mois d'Octobre dernier, & qu'on avoit mis les provisions à bord, ils seront équipés en moins d'un mois. La plus grande difficulté sera d'avoir des matelots, qui sont très-rares ici.

De Vienne, le 10 Mai 1787.

Le bruit est constant depuis quelques jours que M. de Bulgakow, avant de partir de Constantinople, avoit eu une courte conférence avec un des ministres de la Porte, dans laquelle il avoit fait sentir à ce dernier l'impossibilité où l'Impératrice, sa souveraine, se trouvoit de se désister de la demande qu'elle avoit faite concernant la Bessarabie, cette province étant incontestablement une dépendance de la Crimée. Du reste, la grande flotte de vaissea ux de ligne dont les seuilles publiques ont parlé, n'existe point dans le canal de Constantinople; & la petite escadre d'observation que S. H. destinoit pour les parages d'Oczakow, n'avoit pas encore mis à la voile, comme on l'a gratuitement supposé.

Le nouvel édit de l'Empereur, concernant les banqueroutiers, ordonne que ceux qui ne pourront pas prouver que des malheurs réels les ont forcés à faillir, seront poursuivis par la partie publique, & subiront des peines corporelles, s'ils sont convaincus de fraude. Il permet de faire arrêter ceux qui seront soupçonnés de vouloir s'évader, & déclare incapables de commercer à l'avenir, soit en leur nom, soit sous celui de tout autre, comme associés, ceux qui, étant dans ce cas, ne payeront pas au moins quatre-vingt-huit pour cent à leurs créanciers.

De Naples , le 7 Mai 1787.

L. M. Siciliennes sont sur le point de partir pour aller faire le tour de l'Italie, & de-là se rendre en Espagne. Le Coimbre, vaisseau de guerre de 60 canons, sur lequel elles doivent s'embarquer pour Livourne, est déjà dans la rade, avec les autres vaisseaux qui doivent les accompagner. Le Roi & la Reine visiteront Florence & Rome, d'où L. M. se rendront à Barcelone, & de-là elles voyageront par terre jusqu'à la capitale des Etats de S. M. Catholique. On ne sait point encore sous quel nitre voyageront L. M.

Extrait d'une lettre de Livourne , du 5 Mai 1787.

« Un bâtiment Ragulais, venant d'Alger, a mouillé hier dans ce port; il a apporté les plus fâcheuses nouvelles de cette ville: dans un espace de vingt jours il y est mort, le mois dernier, quatre mille personnes, & la mortalité en enlevoit lors de son départ plus de 300 par jour; les corsaires de cette régence sont néanmoins sortis, & ont déjà pris trois bâtimens Napolitains. Le commissaire de Naples a été sur le champ chez le Dey faire sa réclamation contre cette infraction à la trêve qu'il a conclue, & qui ne doit expirer qu'à la fin de ce mois. Le Dey répondit à ces plaintes, que cette courte suspension ne regardoit que les bâtimens de guerre Napolitains: il est certain qu'avec cette régence il faut s'expliquer d'une manière claire & précise.

Le consul d'Espagne, par la facilité qu'il a laissé voir au Dey en accédant à toutes ses prétentions, la condes endance & même l'empressement qu'l a montré de traiter du rachat des esclaves à un prix excessif, plus fort que celui des Napolitains, & beaucoup au-dessus de celui qu'avoit primitivement offert le Comte d'Expilly, se trouve à présent contraint de céder aux nouvelles demandes que lui font chaque jour les moindres membres du Divan. Le peu d'union qui regne à la maison d'Espagne, où sont renfermés les deux négociateurs, dont la régence prosite pour ses intérêts, sait qu'elle s'applaudit tous les jours d'avoir si brusquement renvoyé le comte d'Expilly.»

De la Haye, le 20 Mai 1787.

Le général-major Van Reyssel, commandant des troupes qui forment le cordon, a envoyé à L. N. & G. P. une liste des noms des officiers du régiment de Stuart, qui ont déclaré ne vouloir pas obéir aux ordres des Etats de Hollande; il a été résolu de les démettre & de déclarer leurs places vacantes. Les officiers de la plupart des régimens à la solde de cette province a

suivent ce système scandaleux d'insubordination & de désobéisfance ; on ne peut s'empêcher de remarquer ici les effets d'une espèce de conjuration formée contre la souveraineré de la province, & de déplorer les fuites funestes de l'abus infigne de l'autorité, confiée par les Etats au capitaine-général-héréditaire fur les troupes. Rien ne prouve mieux la nécessité d'une limitation bien stricte de cette autorité dangereuse, & rien aussi ne justifie plus évidemment la suspension de l'exercice de la charge de capitaine-général, que la conduite de la plûpart des officiers militaires. On voit clairement aujourd'hui combien il auroit été facile au capitaine-général de les faire servir à ses vues, fi les Etats de Hollande n'avoient eu la sage prévoyance d'obvierau danger qui menacoit & leur liberté & leur souveraineté. L'officier commandant du régiment de Hesse-Philipstha a porté même la hardiesse jusqu'à écrire à L. H. P., « qu'il avoit jugé à propos n de désobéir aux ordres des Etats de Hollande; » l'officier-commandant du régiment de Waldeck a écrit à L. N. & G. P.; « qu'il avoit envoyé leurs ordres au Prince de Waldeck en Al-» lemagne; » cet officier pense sans doute, que les ordres du fouverain qui le paie, doivent être foumis à la censure du colonel du régiment, payé comme lui par les mêmes Etats. L'officier-commandant du régiment des Gardes-dragons, a écrit une lettre à L. N. & G. P., par laquelle il leur donne connoifsance, « que sur une patente de M. le capitaine-général, il a » fait marcher un détachement de 120 hommes pour se rendre » à Amersfort ». Ce régiment est à la solde de la Hollande; il a eu ordre de quitter la Gueldre & de rentrer en Hollande; le régiment n'est plus sous les ordres du capitaine-général, puisque l'exercice de cette charge est suspendu par la province de Hollande; & le commandant ofe écrire qu'il a pris une patente du Prince, & qu'il a fait partir un détachement pour Amersfort, afin de servir à la réduction de la ville d'Utrecht ! L'insulte faite à la souveraineté des Etats, ne peut être plus marquée. Cette licence est hautement punissable; les Etats l'ont resentie vivement, & ils ontréfolu sur le champ de commencer par mettre ce régiment hors de solde, & de faire informer quels sont les officiers qui se trouvent de ce détachement. Si ces désordres restoient impunis, ils auroient nécessairement les suites les plus affreuses.

Le plan de la lettre pour servir de réponse à celle des Etats de Gueldre, a été arrêté tel qu'il a été rapporté aux Etats, 12 voix

Les Etats d'Amersfort ont fait remettre une lettre à l'affemblée des Etats de Hollande, pour se plaindre de l'attaque faite par les hussards & les chasseurs de la légion de Salm, sur le dé-

sachement du régiment de cavalerie de Thuyl.

Les Etats ont résolu d'en faire écrire au général van Reyssel; de lui demander un rapport de cette affaire, & de lui ordonner, fi le cas l'exige, de faire une correction à ces huslards, & d'ordonner aux troupes à ses ordres, de se tenir sur la défensive, pour remplir par-là le but des Etats, lorsqu'ils ont envoyé leurs

troupes au secours de la ville d'Utrecht. Les Etats de Gueldre ont écrit une seconde lettre à ceux de Hollande, d'un ftyle & d'un ton difficile à concevoir. Ils infiftent sur ce que les Etats de Hollande mettent hors d'exécution la résolution prise par eux, « de retirer leurs troupes de Guela dre, & de leur ordonner de se rendre dans les places de la » généralité qui leur sont indiquées, sous peine de ne pas » laisser porter sur l'état de guerre la somme que ces mêmes >> Erats doivent fournir pour le paiement de leur folde ». MM. de Gueldre ont aussi écrit aux Etats-Généraux, pour les prier d'infister de leur côté, pour que cette résolution soit abrogée; & au cas que, contre toute attente, les Etats de Hollande s'y refusent, de vouloir biempayer les troupes, de la caisse de la généralité, ou de faire un emprunt au nom & pour le compte des Etats de Hollande, afin de pourvoir à la folde de ces régimens, délobériffans à leur souverain spécial,

Du même lieu, le 23. Les Etats d'Amersfort, ne voulant pas se départir de leur système d'oppression, viennent de prendre un ton vis-à-vis cessivement les fonds des pensions à 18 millions, & depuis mon

ceux de Hollande & de Westfrise, qui démontre suffisamment que l'opiniâtreté & l'emportement reglent toutes les résolutions d'une assemblée provinciale, où la sagesse, la modération & la prudence devroient être uniquement consultées. Ce concilia-bule désordonné, a fait parvenir une lettre aux Etats de Hollande, par laquelle il déclare, que E. N. & G. P. ont attaqué hostilement le territoire de leur province, & que pour repousser cette attaque, ils invoqueront le secours de leurs confédérés, pour pouvoir avec eux développer toutes leurs forces contre les aggresseurs ; puisqu'ils regardent dans le sens le plus strict, la conduite des Etats de Hollande comme offensive .-Sans entrer dans aucune discussion, les Etats de Hollande ont résolu de demander par lettre, aux prétendus Etats d'Amersfort, une réponse cathégorique, en deux fois 24 heures, sur les menaces qu'ils font à L. N. & G. P., pour que la province de Hollande puisse aussi penser aux moyens de sûreté qui lui paroîtront les plus convenables. Cette réponse, dictée sans contredit par la modération & la fagesse les plus scrupuleuses, n'a pourtant pas eu l'approbation de l'ordre équestre, & les villes connues pour être entiérement dévouées au parti Stadhoudérien, l'ont regardée avec indifférence, & n'ont pas voulu s'expliquer fur fon contenu.

Paris, le 24 Mai.

Réponse faite par S. M. aux arrêtes des bureaux , dont nous avons parlé dans notre derniere feuille.

u J'ai annoncé à l'assemblée que j'étois fortement résolu à prendre les mesures les plus efficaces, non-seulement pour faire disparoitre le deficit actuel, mais pour empêcher qu'il ne se reproduise dans aucun cas; & j'ai vu avec satisfaction que les bureaux ne m'en ont proposé presque aucunes que je n'eusse déjà adoptées.

» Je suis persuadé que la publicité de ce qui concerne la finance ne peut qu'affurer la bonne administration, me garantir des surprises, & maintenir l'ordre dans toutes les parties; en conféquence j'avois arrêté qu'un état de recotte & de dépenfe, discuté préalablement dans un conseil des finances, seroit rendu public au moins tous les trois ans : je verrai s'il est utile que la publication de cet état soit encore plus fréquente.

» Les bureaux m'ont proposé des vues sur le conseil des finances, fur sa composition & sur ses fonctions : je les examinerai; mais l'organifation d'un tel conseil ne peut être déterminée fans de mûres réflexions. Je ne négligerai rien pour luit donner les formes les plus analogues à la constitution du royaume, & en même-tems la plus propre à inspirer la con-

» Un état de recette & de dépense contiendra en particulier tout ce qui intéresse la dette publique : il fera connoître l'utile destination qui sera faite des fonds d'amortissement; je sais l'attention qu'ils méritent, & la publicité de leur emploi foutiendra le crédit & empêchera l'abus.

» C'est dans ces mêmes vues que j'ai ordonné que les acquits comptans ne fusient employés que pour certaines dépenfes auxquelles ils sont absolument nécessaires; je donnerai en même-tems l'attention la plus suivie à rapprocher la comptabilité trop reculée; & au moyen de ces deux précautions, toutes les dépenses se trouveront, peu de tems après qu'elles auront été faites, foumises à la vérification de ma chambre des comptes : je compte fur fon zele, & qu'elle s'empressera par un travail prompt, & le moins dispendieux possible, à seconder

» Je suis disposé à faire connoître habituellement toutes les penfions & dons que je pourrai faire, & je fuis perfuadé que cette publication fera une nouvelle grace pour ceux qui les auront obtenus.

« Au furplus , j'ai annoncé aux bureaux que je réduirai fuc-

[357]

avénement au trône j'ai prescrit plusieurs dispositions relatives à leur distribution, que je ferai renouveller & exécuter.

« l'ai aussi fait connoître la résolution où je suis de ne point emprunter sans établir pour les intérêts & remboursemens, un fonds particulier qui tourne au profit de mes peuples après l'extinction de l'emprunt auquel il aura été affecté.

« En général je n'omettrairien pour proportionner la dépenfe à la recette, & cette volonté ferme de ma part est le plus sûr garant des précautions que je me propose de prendre.

« L'époque actuelle est celle d'un ordre nouveau que je maintiendrai exactement pour ma gloire & le bonheur de mes peuples. »

Cette réponse ayant été communiquée aux dissérens bureaux, il a été arrêté dans les comités de cette semaine que S. M. seroit suppliée de vouloir bien, avant la dissolution de l'assemblée des notables, établir d'une maniere invariable & solemnelle:

1º. Les réformes projettées & annoncées :

2º. La forme des affemblées provinciales ;

3°. Le mode de perception de subvention territoriale; & 4°. Le détail des objets sur lesquels doit être assis l'impôt du timbre.

On affure toujours qu'il y aura une taxe sur les maisons, pour remplacer d'une maniere équivalente l'imposition des gabelles, qui seroit supprimée. Quand cette taxe devroit s'étendre sur toutes les villes du royaume, il semble que personne ne pourroit regretter de racheter à ce prix un impôt qui pese à la bonté paternelle du Roi, autant qu'il nuit à la liberté du commerce.

On ne présume pas que les séances se prolongent au-delà de cette semaine, à moins que de nouveaux incidens ne donnent lieu à de nouveaux arrêtés.

La Reine ne va point en Flandres cette année; & Monsieur a aussi remis son voyage de Cherbourg à un autre tems, de même que M. le comte d'Artois celui qu'il étoit dans le dessein de faire en Suisse.

M. de Salis, officier Suisse d'un grand mérite, & l'un de nos inspecteurs, va passer à Naples, où il est demandé par le Roi, qui veut mettre son armée de terre sur le meilleur pied. M. de Salis emmene avec lui deux lieutenans-colonels & deux majors, tous Allemands ou Suisses. Sa place d'inspecteur a été donnée à M. le duc de Laval.

Un courier, arrivé ici de Kiovie, a apporté les magnifiques présens que l'Impératrice a envoyés, à l'occasion du traité de commerce avec la France. Le fils aîné de feu M. le comte de Vergennes a reçu une boîte, garnie de diamans, remplie de toutes les médailles d'or, frappées en Russie à l'occasion des grands événemens. Mme. la comtesse de Montmorin a reçu une superbe tabatiere d'or, garnie de brillans d'un très grand prix; les autres présens à M. le comte de Montmorin & à Madame la comtesse douairiere de Vergennes, ne sont pas moins magnifiques & moins beaux.

Par quelques lettres particulieres apportées par le même courier, l'Impératrice de Russie doit être partie de Kiovie, pour Cherson, le 7 ou le 8 de ce mois. L'armée Russe, rassemblée aux environs de Kiovie, & qui paroît devoir suivre l'Impératrice, est de cent mille hommes; l'armée Turque, sur

la rive opposée du Boristène, est encore plus nombreuse: malgrécela, on ne pense pas qu'on en vienne à des hostilités, au moins de quesque tems.

Les lettres de Lisbonne nous annoncent que l'Astrée, frégate du Roi, qui étoit entrée dans ce port, pour remplacer le mât de misaine qu'elle avoit perdu, remit à la voile le 17 du mois dernier, avec le général Conway, & sa suite. Cette frégate est destinée pour Pondichéry, où ce général se rend en qualité de commandant pour le Roi, dans tous les établissemens François situés à l'Est du Cap de Bonne-Espérance. Cet officier, le vicomte de St. Riveul, & les officiers de l'Astrée, furent présentés le 14 à la Reine de Portugal par l'Ambassadeur de France.

On écrit de Copenhague que le 9 d'Avril, tout un quartier de la ville de Christiana fut détruit par le feu. On fait monter la perte à 100,000 rixdales.

Réglement, du 28 Janvier dernier, sur l'entretien, la garde & la conservation des vaisseaux du Roi, & sur le service des officiers de la marine dans les ports.

Ordonnance du Roi du ter Mai, pour attacher aux neuf escadres, établies par l'ordonnance du ter Janvier 1786, les entretenus de la marine destinés pour la mer.

Le 4me tirage de la loterie royale, établie par arrêt du confeil, du 4 Octobre 1783, a été fait en la grande salle de l'hôtelde-ville de Paris, les II, I2, I3, I4, I6, & I7 Avril dernier. Les numéros sortis sont au nombre de 7000, & la somme
générale des lots monte à 3,919000 livres. Les lots seront acquittés à la caisse des amortissemens, chez le sieur Darras, trésorier de ladite caisse, place de Louis-le-Grand, les Lundis &
Vendredis de chaque semaine, à compter du Ier Octobre jusqu'au 31 Décembre prochain.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE, » dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont » priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne » soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau-Général des » Gazettes étrangeres, No. 35, Rue du Bout-du-Monde, » qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la Poste » aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume, » pour les Provinces ».

GRANDE-BRETAGNE. JOURNAL DU PARLEMENT. CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du Lundi 28 Mai.

Quarante-quatre bills ont été passés dans cette séance par commission. Le chancelier, l'archevêque de Cantorbery & le lord Sydney, ont été les commissaires nommés par S. Maj, pour donner sa sanction à ces différens bills.

L'huissier à verge noire ayant ensuite informé la chambre que M. Burke, accompagné d'une députation des communes, demandoit à être introduit à la barre, ce membre s'avança sur le consentement des pairs, & présenta quatorze nouveaux chess d'accusation contre M. Hastings, qui lui-même se fit amener à la barre après que les titres des charges eurent été

Ius, pour demander qu'il lui en fût remis des copies; qu'on lui permît de se désendre par avocats sur ces nouveaux chess, & que l'on ratissat le cautionnement qu'il avoit donné sur les sept premiers; ce qui lui sut accordé.

La chambre ayant entendu la troifieme lecture de plusieurs bills publics & particuliers, s'ajourna au Mercredi suivant, qui est demain.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Seance du Lundi 28.

Les 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, & 21 mes. chefs d'accusation contre M. Hastings ayant été lus pour la troisseme fois, il sut décidé unanimement, que M. Burke les présenteroit à la chambre des pairs, malgré l'opposition du major Scott, qui reprocha à la chambre de les adopter sans les avoir lus, & qui assura qu'en ayant pris connoissance, il les avoit trouvés aussi absurdes que ridicules.

La motion de M. Grey sur les abus qui s'étoient glissés à la poste, ayant été rejettée par l'adoption de la question préliminaire, c'est-à-dire, que la motion ne seroit pas lue par l'orateur, la discussion de ces abus sut renvoyée à trois mois. Ce qui dans le fait envoie au calandrier Grec, puisque le parlement ne siègera point alors. Il est reçu en parlement, quand on ne veut point s'occuper d'une affaire, de s'en débarrasser de cette maniere. Nous donnerons dans notre seuille prochaine ce que les débats de cette séance ont eu de piquant pour la curiosité.

M. Sheridan ayant fait une autre motion dans la même féance, relative à une réforme nécessaire dans la représentation de l'Ecosse en parlement, elle fut rejettée, & la chambre s'ajourna également jusqu'au Mercredi, qu'elle siégera pour la derniere fois de cette session.

BULLETIN DE LONDRES, Du Mardi 29 Mai.

Extrait de la Gazette de la Cour, du 26 Mai.

Du Palais de Carleton , le 23.

Il a plu à S. A. R. Mgr. le prince de Galles, de faire les promotions suivantes dans sa maison :

De nommer le lord Southampton, premier gentilhomme de la garderobe,

Les lords-Vicomtes Parker, Melbourne, & St. Afaph, & le lord Spencer Hamilton, gentilshommes de la chambre.

Henry Lyte, écuyer, tréforier. L'hon, M. Hugh Conway, gentilhomme de la gar

L'hon, M. Hugh Conway, gentilhomme de la garderobe, & tréforier,

Le colonel Samuel Hulfe, contrôleur de sa maison,

J. Kemys Tinte, écuyer; le colonel Sir J. Dyer, baronet; l'hon. G. Fitzroy, le colonel Stevens, le lieutenant-colonel S. Leger, le lieut.-colonel Stanhope, Warvick-Lake, écuyer, le lieut. colonel Slougter, & l'honorable Edward-Bouverie, gentilshommes ordinaires.

Le lieutenant-col. Symes, le cap. Wynyard, & le capitaine Birch, huissiers de la chambre.

A. Robinson, écuyer, le major J. Mackay & W. Wilson, écuyer, huissiers ordinaires.

Le Rd. Dr. J. Lochman secrétaire du cabinet.

Le col. Lake, premier écuyer.

Le col. Ch. Leigh, Ed. Scott, écuyer, le major Churchill, l'honorable capitaine Ludlow, & Mr. St. Leger, écuyers particuliers.

F. G. Lake, écuyer, & Ed. J. S. Byng, écuyer, pages d'honneur.

Vendredi dernier, au soir, S. A. R. Mgr. le Prince de Galles se sentit incommodé pendant qu'il étoit au bal de lady Gideon, ce qui sorça S. A. R. à se retirer. Son indisposition faisant des progrès violens, on sit appeler ses médecins; S. A. R. passa une très-mauvaise nuit. Le lendemain (Samedi) Sir Richard Jebb, les docteurs Warren & Hallisax déciderent qu'il falloit faire saigner le Prince, ce qui sut fait par M. Keate, son chirurgien.

Les médecins prononcerent que la maladie de S. A. R. étoic une fiévre inflammatoire, dont les symptômes furent très-violens pendant toute cette journée, ce qui rendit nécessaire de réitérer la saignée. Dimanche la siévre continuant encore, les médecins ordonnerent une autre saignée. S. A. R. a passé la nuit du Dimanche au Lundi plus tranquillement que les deux précédentes, & hier au matin le Prince commença à sentir du mieux.

Dans la journée du Dimanche plus de deux mille personnes se sont fait écrire à Carleton-House. (1) Le bruit de cet événement qui se répandit bientôt dans le monde, sit naître la plus grande consternation, & chacun montra les plus vives inquiétudes.

Hier au matin l'état du Prince étoit encore très-inquiétant; mais une crise favorable se manisesta dans la soirée, & on croit S. A. R. hors de danger. Le Roi & la reine envoyerent plusieurs fois dans le courant de la journée demander de ses nouvelles. Il étoit beaucoup trop mal pour que LL. MM. pussent lui rendre visire.

L'agitation violente dans laquelle a dû se trouver S. A. R. pendant tout le tems qu'a duré la négociation dont l'issue s'est terminée à la satisfaction générale, a pu contribuer à la révolution qui s'est faite dans ses humeurs; d'ailleurs depuis sa réconciliation avec son auguste pere, le Prince s'est trouvé à toutes les sêtes que la noblesse a données à cette occasion. La sensibilité de son cœur aux démonstrations de joie qui lui ont été données, les nuits que ce Prince a passées pour témoigner alternativement à tout le monde la satisfaction qu'il éprouvoit du vis intérêt qu'on prenoit à lui, ont porté le seu dans son sang, & amené la maladie dont il a été atraqué. On desire ardémment que la force du tempéramment du Prince le saffe résister àce choc, & qu'il prenne à l'avenir le plus grand

⁽¹⁾ Palais du Prince.

gleterre.

CONCERTS DE WESTMINSTER,

SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTÉS.

Le premier concert, annoncé depuis si long-tems dans notre feuille, a eu lieu hier 28 à l'Abbaye de Westminster; trois mille personnes, au moins, étoient déjà assemblées à onze heures du matin. A midi, Leurs Majestés avec la Famille-Royale, excepté S. A. R. le Prince de Galles, arriverent, & quelques minutes après le concert commença. Il faut avoir entendu HUIT CENS MUSICIENS réunis dans un amphithéâtre construit avec autant d'in elligence que l'est celui qui occupe la nef du magnifique Temple de Westminster ; il faut avoir vu réunis la Famille-Royale, entourée de toute la cour, & tout ce que l'Angleterre a de plus grand & de plus imposant, par le rang & la fortune, & de plus frappant, par les charmes & la beauté, pour se faire une idée de ce spectacle. Il est malheureux pour les boutiquiers de Londres que la cour ait été en deuil ; c'est une perte considérable pour les habitans de la capitale, mais c'étoit une addition à la solemnité & à la pompe majestueuse d'un concert donné dans un lieu sacré, Jamais on n'a vu d'ensemble aussi frappant, & il n'est pas une des personnes qui ont joui de ce spectacle, qui n'en ait été enchantée. Il étoit près de quatre heures quand le concert finit. Les divers musiciens nommés dans l'avertissement que nous avons publié à la réquisition des directeurs, se sont acquittés de la partie qu'ils avoient à remplir avec une supériorité qui interdit toute espece d'éloge.

Cet établissement offre un superbe exemple à suivre à toutes les capitales de l'Europe. Un pareil concert donné tous les ans à Paris dans la cathédrale, & dont le produit seroit employé en partie à pensionner le pauvres musiciens, comme cela se fait à Londres, & le reste ajouté aux revenus des hôpitaux, feroit fouscrire des milliers d'étrangers riches à leur entretien, & seroit une addition aux agrémens de cette résidence : la quinzaine de Pâques semble demander qu'on substitue aux spectacles profanes un établiffement de ce genre. Cette émulation entre les deux premieres villes du monde, seroit aussi utile aux arts qu'elle seroit encourageante pour les artistes, & agréable aux étrangers qui abondent dans Paris.

Samedi dernier, à dix heures moins un quart du matin, LL. MM. accompagnées de trois des Princesses, du duc de Montagu, du lord Aylesbury, du lord Denbigh, de la duchesse d'Ancaster & de lady Harcourt, se rendirent dans Chiswellstreet, pour visiter la fameuse brasserie de M. Whitbread. L'examen de la pompe à feu que M. Whitbread a adoptée le premier à l'usage des brafferies, prit plus d'une demi - heure. S. M. expliqua à la Reine & aux Princesses les principaux effets de cette machine, avec autant de précision que de clarté.

Il y avoit dans le grand magafin 3007 tonneaux à biere. La Reine & les Princesses eurent la curiosité de descendre

foin d'une vie qui est si précieuse & si chere à toute l'An- dans la grande citerne de pierre, qui peut contenir 4000 pipes. La fameule tonne d'Heidelberg, placée auprès de ce réservoir, perdroit bien de sa célébrité. Deux cens ouvriers & So chevaux étoient en mouvement dans la brafferie & employés aux divers travaux qui feur font affignés, pendant que LL. MM. visitoient les bâtimens.

sent ce e en l'andaleux d

Le peuple qui s'étoit réuni autour de la brafferie, pouffa des cris de joie tout le tems que la Famille - Royale, qui de tems en tems se montroit à une croisée, resta chez M. Whitbread.

De da brafferie, LL. MM. passerent dans la maison, & y trouverent des rafraîchissemens servis avec la plus grande magnificence. Il y avoit de toutes fortes de vins au buffet; mais le porter, qui est le vin du fol, n'avoit pas été oublié.

Le Roi & la Reine prirent congé de M. Whitbread & de sa fille, à deux heures, & retournerent à Buckingham-

On a donné ordre de préparer au château de Windsor les appartemens que le Prince de Galles y occupoit autrefois, parce que S. A. R. doit paffer une partie de l'Eté à Windsor, & l'autre à Brighthelmstone.

La Princesse Elisabeth & deux de ses sœurs doivent aller prendre les bains de mer, après l'anniversaire de la naissance du Roi, & faire leur résidence à Eastbourne.

Le bureau de contrôle s'assembla hier à Whitehall pour l'avant - derniere fois de cette faison. Les directeurs de la compagnie des Indes s'y rendirent, & eurent une conférence avec les membres du bureau sur les dépêches que la cour est sur le point d'envoyer au gouverneur - général, ainsi qu'à Sir A. Campbell, gouverneur de Madras.

On a fait derniérement un marché avec la compagnie des Indes Orientales pour une importation, du Bengale, de 4000 tonneaux de falpêtre, qui doivent être livrés d'ici au mois de Janvier 1790. Il a été statué dans ce marché qu'ils seroient remis dans les magafins de Sa Majesté, conformément à la destination qui fera affignée aux divers chargemens des navires des Indes dans les différens ports du royaume.

La fession actuelle du parlement a été une des plus courtes que l'on ait vu depuis plusieurs années. La noblesse n'aura guere habité la capitale que pendant quatre mois pleins; & il se passera peut-être huit mois avant qu'on ne revienne en ville; ce qui portera, disent nos feuilles, un préjudice confidérable aux détaillans, &, fuivant le Gazetteer, entraînera leur ruine, attendu que les nombreuses & fortes taxes qu'ils sont obligés de payer, & qui portent principalement, & d'une maniere partielle (c'est toujours le Gazetteer qui parle) sur la capitale, tombent fur-tout fur les boutiquiers.

La raison pour laquelle il existe une loi qui défend au fils aîné d'un pair d'Ecosse de servir en parlement pour l'Ecosse, dans la chambre des communes, est afin de restreindre dans de justes bornes l'influence de la noblesse. C'est pour cette raison que cette loi, qui est très-ancienne, fut confirmée par los articles de l'Union. S'il étoit permis à un pair Ecossois de faire élire son fils aîné un des 45 membres qui représentent le

& à l'égard de la constitution desdits capitaux, nous accordons Jugée sommairement & sans frais, sauf l'appel en notre cour la faculté de l'opérer jusqu'au 30 Mars de l'année 1788 inclu-fivement, passé lequel tems, la jouissance de la rente viagère n'aura plus lieu que du premier jour du quartier dans lequel

la constitution sera effectuée.

5º. Les fonds nécessaires pour le paiement des arrérages desdites rentes seront remis, selon les états qui en seront arrêtés en notre conseil, aux payeurs desdites rentes, & pris sur le produit de nos revenus, ainsi qu'il est d'usage pour le paiement des arrérages des autres rentes, tant perpétuelles que viagères, assignées sur aucuns de nos revenus, sans que lesdites rentes présentement créées, puissent être retranchées ni réduites en aucun tems, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être.

60. Les fonds qui demeureront libres par l'effet des extinctions successives des arrérages dudit emprunt, seront employés à la diminution de la portion d'imposition que nous y aurons

spécialement affectée.

7º. Toutes personnes, de quelque âge, sexe & condition que ce puisse être, pourront acquérir lesdites rentes, en faire passer les contrats sous les noms qu'elles voudront choisir, avec les réferves de jouissance & autres clauses & conditions qu'elles jugeront à propos, dont sera fair mention dans les quittances du garde de notre trésor royal, pour en jouir pendant la vie des personnes qu'elles auront choisies, tant par elles, que par celles qu'elles nommeront, quand & ainsi qu'elles l'aviseront.

80. Les arrérages desdites rentes seront payés de six en six mois par les payeurs des rentes de notre hôtel-de-ville, en la même forme & maniere que les autres rentes viagéres, & conformément aux différens réglemens qui ont été faits pour la police desdites rentes ; la dépense du paiement desquelles rentes sera passée & allouée sans difficulté dans les comptes desdits payeurs, conformément aux contrats qui en auront été paffés.

90. Les rentes qui auront été constituées sur une seule tête feront payées jusqu'au jour du décès de ceux sur la tête desquels elles auront été constituées ; & celles qui l'auront été sur deux têtes, feront payées jusqu'au jour du décès du survivant : le tout à ceux qui se trouveront en avoir droit, en rapportant, avec l'extrait mortuaire, en bonne forme, & autres piéces justificatives, la grosse du contrat de constitution, à compter du jour duquel décès, seulement, lesdites rentes demeureront

éteintes & amorties à notre profit

10. Les étrangers non-naturalisés, demeurans en notre royaume, même ceux demeurans hors de notre royaume, pays, terres & seigneuries de notre obéissance, pourront, ainsi que nos propres sujets, acquérir lesdites rentes, encore bien qu'ils fussent sujets de princes & états avec lesquels nous ferions en guerre : voulons en conféquence que lesdites rentes & arrérages qui en seront dûs au jour du décès de ces rentiers, foient exempts de toutes lettres de marque & de repréfailles, droit d'aubaine, bâtardises, confiscation ou autres qui pourroient nous appartenir, auxquels nous avons renoncé & renoncons, conformément àce qui est ordonné pour les autres rentes dudit hôtel-de-ville, par édit du mois de Décembre 1674, & autres subséquens.

11. S'il survient quelque contestation sur le paiement des arrérages desdites rentes viagéres, formes ou validité des acquits de Hollande fournis par les rentiers, nous en attribuons la connoissance, de Flandres cour & juridiction en premiere instance, au prévôt des marchans & échevins de notre bonne ville de Paris, pour être de Portugal

de parlement de Paris, sans préjudice duquel les jugemens rendus par lesdits prévot des marchands & échevins, seront exécutés par provision.

Si donnons en mandement, &c. Signé, LOUIS. Et plus bas , par le Roi. Signé , LE BARON DE BRETEUIL. Vifa , DE LAMOIGNON. Vu au Conseil, L'ARCHEVEQUE DE Toulouse. Et scellé du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge & verte.

M M E R E.

ASSESSED TO PROPERTY OF THE PR

ârrivées & Départs qui peuvens inséresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

ARRIVÉES.

Dans la Tamisc. Du Bengale, le Northumberland, le Duc de Montrose, navires de la compagnie des Indes. De la Charante, le London paquebot.—A Southampton. Du Havre-de-Grace, le Mercury. - A Cowes. De Cherbourg, la Lioness. - A Dublin. De Bordeaux, la Favourite Nancy, le Lark. - A Cork. De l'Orient, le Morning Star, le Pamo. De Bordeaux, la Mary, la Jenny.—A Tabago. Du Havre, le Rouen.

—Au Havre. De Tabago, la Maria.

D E P A R T S.

De la Tamise. Pour Calais, la Liberty, le Cumberland.

Pour Dunkerque, le Prosperous. - De Portsmouth. Pour le Havre, le Herald.

Il est arrivé à Elseneur 14 bâtimens, tant François, qu'An-

glois, Hollandois, &c.

* * Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille , pou ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçanses de l'Europe, tels qu'ils se trouvent fur la Liste de ce soir, 29 Mai 1787. PRIX DES FONDS.

Actions de la Banque — — Des Indes Traites de la compagnie -- 3 Idem Conf.

Billets de loterie 16 l. I f. 6. d.

COURS DES CHANGES. Amsterdam 2½ Us. 36.8 à vue 36.5 — Roterdam 2 us. 36.9 — Hambourg 2½ us. 34.6 — Altena 2½ us. 34.7 Paris 1 jour date 29½ — 2 usances 29½. — Bordeaux dito 29½. — Cadix 36½ — Madrid 36½ — Bilboa 36½ — Cadix 36½ — Wadrid 26½ Libbara 36½ Livourne 49! — Gênes 46—; Venise 49!—Lisbonne 5.6
Porto 5.6! — Dublin 9.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Centa MATIERES.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8.5.11. Argent en lingot 5 31.

ARRIVÉES DES MALLES. MERCREDI. JEUDI. VENDREDI. MALLES Arrivées Dues Arrivées Dues Arrivées Dues d'Irlande I I 1 Ŧ I de France

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangeres, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulieres & Nouvelles , on les recevra toujours avec reconnoissance , à l'adresse du Rédacteur du Courier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8, Coventry ffreet, à Londres.

VOL. 2 I (FORMANT LA COLLECTION DES SIX PREMIERS MOIS DE 1787.) Nº. 46

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo diferimine agetur.

DU VENDREDI 8 JUIN 1787.

De Constantinople , le 19 Avril.

ENTRE le 10 & le 14 du mois dernier, neuf personnes sont mortes de la peste, sans compter quelques autres dans les jours suivans du même mois: mais il y a vingt jours que les symptômes de cette eruelle maladie ont heureusement disparu. Cependant nous avons beaucoup de sièvres malignes, qu'on attribue à la continuation du tems froid & humide.

De Kiow , le 3 Mai.

S. M. l'Impératrice doit ce matin, après avoir assisté au service divin à la Cathédrale, s'embarquer à bord de la slotte qui est composée de 50 bâtimens de dissérentes grandeurs, qu'on a préparés pour recevoir cette souveraine, ainsi que sa nombreuse suite, qui doit descendre le Nieper. L'Impératrice continue à jouir d'une santé parfaite. L'anniversaire de la naissance de S. M. Imp. sut célébré, hier ici avec les plus grandes réjouissances.

De Vienne, le 19 Mai 1787.

L'Empereur ayant été attendu comme il a été déjà dit, le 13 à Cherson, on se flatte de voir S. M. de retour en ses Etats, au moins dans la Hongrie, vers la fin de ce mois.

Un courier arrivé ici depuis deux jours de Kiow, nous apprend que l'Empereur étoit en parfaite fanté à Brody le 16 du courant, & qu'il devoit partir le lendemain pour Cherson.

Le 13 de ce mois, après les huit heures du soir, on apperçut fur l'horison une espece d'étoile polaire à la hauteur du 70me. degré, qui dans un mouvement continuel forma un météore ressemblant à un arc-en-ciel d'une couleur rouge de seu, qui disparut vers les 10 heures de la nuit, sans laisser la moindre trace après soi.

De Berlin , le 24 Mai.

Des lettres de la Pologne nous apprennent que ce fut le 6 de ce mois, que l'Impératrice de Russie eut, à bord de sa galer Impériale, une entrevue avec le Roi de Pologne, sur le Nieper: & le lendemain cette souveraine a suivi sa route par eau pour Cherson.

Avant - hier notre monarque fit favoir qu'il avoit fait une grande promotion militaire, dans laquelle il a nommé trois nouveaux généraux d'infanterie, quatre de cavalerie, quatre lieutenans - généraux d'infanterie & cinq de cavalerie, & un grand nombre de colonels, de majors, & d'autres officiers de grades inférieurs.

Du Ferrol, le 2 Avril 1787.

On a aujourd'hui lancé ici le vaisseau nommé le Sauveur du Monde, de 112 canons, sur le chantier duquel on va incessamment poser la quille d'un vaisseau de 74. On continue avec activité la construction du St. Léandre, de 64 canons, & de la frégate la Ste. Léocadie, de 34; la Ste. Thérése, frégate de même port, a été lancée au mois de Mars dernier.

Les nouvelles de la Havane, nous apprennent que l'on y a mis sur les chantiers en Janvier dernier, le Royal Charles, de 112 canons, le St. Pierre d'Alcantara, de 64, & la frégate la Sœ. Catherine, de 34. On construit aussi à Carthagène, un vaisseau de 74 canons, & le St. Fulgencio, de 64.

De Bruxelles, le 25 Mai 1787.

Les Etats de Brabant paroiffent déterminés à maintenir la conflitution dans ses principes fondamentaux. Ils ne se séparent point, & n'accordent pas les subsides demandés pour cette année, malgré la lettre de L. A. R. Le peuple applaudit à cette sermeté. Mais l'Empereur cédera-t-il à cette résistance des Etats? Ses ordres seront-ils conformes à ceux que le gouvernement-général a expédiés provisionnellement? C'est ce qu'on est impatient d'apprendre.

Les magistrats & conseil de la ville, à Mons, ont resusé de procéder à l'élection des juges qui doivent composer le tribunal de premiere instance à établir dans cette ville; & ils ont exposé à L. A. R. que le maintien de la cour à Mons, faisant partie des stipulations expresses de la constitution du pays, ils ne pouvoient pas y renoncer sans compromettre leur honneur, & trahir leur devoir, &c.

De Deventer , le 22 Mai.

La bourgeoisse de cette ville a présenté une requête au magistrat, pour demander une nouvelle convocation des Etats, afin de rappeler les députés aux Etats-Généraux, & de les obliger à y venir rendre compte de leur conduite. La bourgeoisse demande aussi que le général Van der Hoop soit privé de sa paie. Sa requête a été savorablement accueillie par le conseil de régence. Cette démarche a été imitée par la bourgeoisse de Zwol, & doit l'être par celle de Campen.

D' Amfierdam , le 31 Mai.

La fédition, préparée de loin dans cette ville, & que les convulsionnaires du Cattenbourg nous annonçoient comme très-prochaine depuis 15 jours sur-tout, a enfin éclaté avanthier au foir à huit heures & demie : déjà la veille , sur les dix heures du soir, les charpentiers & autres ouvriers de l'amiranté s'étoient rendus armés de coûteaux, de sabres, de pistolets & de bâtons, dans un cabaret fameux, où la requête antidotale a été signée ces jours passés. Ces misérables y insultoient les paffans, en vomiffant leurs imprécations ordinaires contre les patriotes, & en célébrant dans leurs orgies, le nom du Prince d'Orange. Cette troupe effrénée fut enfin dissipée, & promit de revenir le lendemain: elle tint parole ; un nombre de plus de deux cents de ces perturbateurs du repos public, se rendit exactement au rendez-vous, avec des armes plus meurtrieres encore. Le fignal de la révolte fut donné par le cri ordinaire de guerre & de lédition, en faveur de la maison d'Orange. Les pailibles bourgeois furent insultés; trois d'entr'eux furent blessés; ceux-ci se rendirent chez le grand bailli, pour l'avertir du danger; celui-ci demande des preuves contre ceux qui les avoient bleffés, promettant de les faire arrêter, fi les plaignans pouvoient les reconnoître: cependant M. le grand bailli envoya quelques-uns de ses gens audit cabaret pour têchet d'y rétablir l'ordre. La bonne bourgeoisse, se voyant ainsi insultée par ces furieux , s'assembla devant la porte du Bouchon-Orange, & se croyant assez forte, quoique sans armes, pour donner la chasse aux séditieux, se porta en foule dans la mai-son où ils s'étoient résugiés. Une compagnie de la bourgeoisse armée arriva fur ces entrefaites, les féditieux prirent la fuite & se retirerent dans leur quartier, où ils furent porter l'alarme. La populace furieuse & donnant un libre cours à sa vengeance, la poussa à un excès impardonnable: elle se dispersa dans a ville, & le défordre fut complet. Les tambours battirent l'alarme dans tous les quartiers , & les compagnies bourgeoiles prirent les armes. On comprend que tout ceci exige un certain tems: avant que le secours pût arriver, cinq ou six maisons étoient pillées, entre autres celles de MM. les bourguemaîtres Rendorp & Beels; celle de M. le boarguemaître Dedel fut sauvée, parce qu'une compagnie bourgeoise y arriva assez tems pour la conserver. Cependant les Catembourgeois n'étoient pas plus paisibles dans leur quartier : ces insolens, la cause unique de tous les désordres, avoient levé le pont, par lequel seul ils communiquent avec la ville, & pilloient tout à leur aife, les maisons des patriotes, leurs infortunés concitoyens dans leur quartier. L'alarme devint générale dans toute la ville, & plusieurs compagnies bourgeoises se rendirent au fuldit quartier pour y rétablir l'ordre , s'il étoit possible : le pont étoit levé & les Catembourgeois rangés en bataille sur la place, à la tête du pont, commencerent à faire un feu affez régulier sur les bourgeois armés & postés à l'autre côté du canal, à la portée du mousquet; le combat s'engagea avec beaucoup de vivacité de part & d'autre : tout-à-coup les Catembourgeois ayant amené quatre petites pieces de canon, d'une livre de balle, s'en servirent, & tirerent à grappe & à boulet sur les bourgeois : il fallut employer les mêmes armes contre ces forcénés; on vint prendre trois pieces de canon à l'arienal de la ville: aussitôt qu'elles furent amenées sur le champ de bataille, on les fit jouer avec avantage; mais les Catembourgeois ten nt toujours le pont levé de leur côté, ne recu'oient pas : on arme un petit bateau plat, pour les attaquer en flinc; un jeune matelot, qui se trouve sur ce bateau, en passant près du pont, s'élance & s'accroche à la balustrade de ler , grimpe intrépidement sur le haut de la potence du

pont levis; coupe le cable qui affujettissoit la chaîne de fer & qui empêchoit le ponton de tomber; il saute dans le bateau plat, & abat facilement le pont: la communication étant ouverte, la bourgeoisse armée, commandée par un brave capitaine, M. Valentyn, passe le pont, & les Catembourgeois, ne pouvaint plus tenir, s'ensuient, se dispersent & se cachent dans leur quartier. Cette attaque finit à dix heures du matin: elle a coûté aux bourgeois, un canonnier tué sur la place, & ils ont eu plusieurs blessés: les mutins ont laissé sur le charup de bataille, quatre morts; ils ont un nombre considérable de blessés, & doivent avoir quelqu'autre mort; ils abandonnerent leurs quatre pieces de canon, dont une chargée, & la plupart de leurs armés.

Toute la journée d'hier a été employée à faire des perquisitions dans le quartier, où l'on a fait environ 40 prisonniers, entre lesquels se trouvent une douzaine des chefs de bande connus pour les ameuteurs subalternes; car les principaux, ou pour mieux dire les chefs illustres de cette conjuration, ne font pas encore juridiquement connus. Jusques-là, tout se feroit affez bien paffé, excepté le pillage des maifons, qui est absolument condamnable dans les deux partis, & que tout homme honnête doit détester; mais vers les six heures, une bande effrénée de plus de deux cents poliçons, hommes & femmes de la lie du peuple, se sont mis à parcourir la ville; & sous prétexte de chanter le triomphe du parti patriotique, armés de haches & de bâtons, qu'ils avoient ramassés sur le champ de bataille au Cattenbourg, se sont mis à piller plusieurs maisons de bourgeois, notés pour leur attachement au parti Stadhoudérien : les compagnies bourgeoifes ont fur le champ fait des nombreules & fréquentes patrouilles : on a placé des piquets devant les portes de ceux de ces malheureux bourgeois, qu'on croyoit devoir être la victime de ce faux & furieux patriotisme ; néanmoins le désordre a duré une partie de la nuit, & la tranquillité n'est pas encore rétablie : plusieurs de ces vils perturbateurs ont été arrêtés & conduits en prison ; on ne douté pas qu'ils n'expient leur crime à la potence, à côté de ceux qui ont été pris les armes à la main, pour égorger les patriotes & les immoler au Despotisme & à l'Aristocratie ; les uns & les autres méritent également d'expier, par le supplice, leur fureur & leur crime contre la fociété.

Toutes les réflexions nous paroiffent inutiles, & la relation que nous donnons pour exacte & authentique dans les principaux détails, n'en fournit que trop contre les ennemis de la liberté civile, feuls responsables de tous les maux qu'ils ont

faits, & qu'ils préparent à sa chere patrie. Le magistrat de cette ville a rendu & fait afficher une publi-

cation relative au tumulte de ce jour; on promet mille florins à celui, ou à ceux qui découvriront avec sûreté les chefs des perturbateurs de l'ordre public.

De la Haye , le 31 Mai 1787.

L'ambassadeur de Prusse a remis à L. H. P. un mémoire dans lequel il est dit, que si l'on persiste dans la résolution de priver le Prince d'Orange de ses places, de ses revenus, & des privileges dont tous ses prédécesseurs ont joui, le Roi son maître fera tous ses essorts, conjointement avec quelques autres puissances, pour rétablir S. A. S. dans ses justes droits.

On assure aussi que l'ambassadeur d'Angleterre a notifié aux Etats-Généraux, que le Roi son maître ne verra pas de sang-froid l'injure que l'on veut faire à S. A. S. L. H. P. déliberent sur les moyens les plus propres à amener une réconciliation avec la maison d'Orange, de maniere à contenter les deux partis. Les Etats s'assemblent tous les jours, mais rien p'a encore transpiré de leurs délibérations; cependant comme les

[381

ambaffadeurs de Pruffe & d'Angleterre ont demandé, dit-on, une réponse précise & immédiate à leurs mémoires, on apprendra bientôt les résolutions de L. H. P.

Mardi pasté il a été présenté au nom d'un nombre de 33,000 (dit-on) bourgeois & habitans des plus notables de la ville d'Amsterdam , une requête à L. N. & G. P. les Etats de cette province, fervant à fixer les moyens pour faire celler les diffenfions qui malheureusement ont lieu depuis quelques années dans le pays ; la piece étant trop prolixe pour l'inférer entiérement dans cette feuille, nous nous contentons d'en donner les points effentiels, qui sufficont pour faire juger de l'importance de la piece en question :

« A laquelle fin , les soussignés prennent la liberté de proposer comme des points les plus essentiels à V. N. & G. P., avec tout le respect du , & de les solliciter qu'il plaise à Vos Nobles

& Grandes Puillances;

1. De rétablir S. A. S. Mgr. le Prince d'Orange, dans ses hautes & éminentes dignités, comme Gouverneur, Stadhou-der-Héréditaire, Capitaine & Amiral-général, avec toutes ces dignités, prééminences & prérogatives, qui ont été cédées à S. A. S., & dont il s'est chargé en effet l'année 1766, en anéantiffant la suspension entreprise, tant à l'égard du commandement, que des autres branches différentes de l'exercice de ses hautes dignités.

Et en second lieu, de rétablir dans l'exercice de leurs charges, les dignes & légitimes régens des villes, que l'on a entrepris, d'une maniere aussi illégale que violente, de déposer dans quelques vittes, de leurs posses de régens, & de démettre les régens prétendus, des charges qui leur ont été déférées illéga-

lement, & du serment qu'ils ont fait.

En 3me lieu, de rétablir dans leur rang & quali é, les colonels & les capitaines de la bourgeoisse de la ville d'Amsterdam, qui ont été aussi déposés d'une façon illégale, & de décharger les personnes qui ont été admises à leur place, & d'annuller les commissions qui leur ont été données, comme aussi le serment

imformel qu'ils ont prêté.

En 4e lieu, de maintenir & de protéger les bons bourgecis & citoyens des villes, comme austi les habitans du plat pays, un chacun dans ses libertés, prérogatives & privileges, qui leur reviennent quant à l'égard du lieu où ils sont; d'anéantir & de rétablir toutes les infractions, qui ont eu lieu à cet égard, & de les faire jouir de tous ces droits, auxquels ils peuvent prétendre, selon la constitution établie.

Qu'en se lieu, il plaise spécialement à V. N. & G. P. de maintenir les habitans de ces pays dans leur privilege de non evocando, & de pourvoir à cet égard qu'ils ne soient plus, sous quelque prétexte que ce soit, soustraits à leur juge compé-

tent & ordinaire.

Qu'en 6e lieu, l'on prenne les mesures les plus efficaces, de rentermer dans des bornes Lonnêtes, la licence déréglée de l'impression, & de faire ainsi cesser le cours des libelles injurieux & médifans, par lesquels le souverain, les personnes les plus diftinguées de la régence, & tant d'autres dignes personnes, sont diffamées, calomniées & irritées.

Qu'en outre, en 7e lieu, l'on anéantisse & abroge tous les soidifans corps francs & sociétés d'exercice, séparés des bourgeoilies réglées, sous quelque nom qu'ils aient lieu, comme la retraite d'où la pomme de discorde sort continuellement, &

fi préjudiciables à tous égards pour l'état bourgeois. Qu'en 8e lieu, l'on pourvoie aussi aux abus des bourgeoisses; à accorder des patentes, à les armer fans la connoissance &

l'avis des bourgmestres & régens des villes.

Et qu'enfin en 9e lieu, il plaise à V. N. & G. P. d'interdire de recueillir des deniers, pour payer des troupes étrangeres & irrégulieres, comme étant opposé à tout bon ordre,

au service & à la solde sde personnes particulieres; se rapportant encore à la confidération respectable, s'il ne seroit pas à propos de déclarer nuls les engagemens & les souscriptions déjà faits & pris à cet égard, interdisant d'y satisfaire, & d'insister

à cet égard.

Les foussignés prennent la liberté, avec rout le respect imaginable d'exposer leurs confidérations sous les yeux de L. N. & G. P., se flattant que l'approbation à leurs instances, posera le premier fondement pour parvenir à ces vues grandes & falu-taires, dont V. N. & G. P. pénétreront fans doute toute la nécessité, dans l'attente respectueuse que V. N. & G. P. ne refuseront pas de satisfaire au piutôt à la priere des soussignés, on bien prendront à cet égird telles mesures équivalentes, ou y pourvoiront, d'une maniere que la haute sagesse de V. N. & G. P. le jugera à propos pour le bien de l'Etat & de ses habitans.

Les soussignés insistant en outre, que pendant les délibérations de V. N. & G. P. fur la supplication des soussignés, que l'on abroge d'abord la suspension du Capitaine-Général, & que l'on rende sans délai le commandement de la garnison de la Hayeà S. A. S. n

Paris , le 2 Juillet.

La manière ferme & réfolue avec laquelle le Turc a recu les propositions qui lui ont été faites par Catherine II, comme à un ennemi qu'on craint peu de ménager, ont rappellé la Czarine à des procédés moins fiers & plus pacifiques. On parle en ce moment de déterminer les barrieres qui doivent léparer les deux empires. On croit que Joseph II faisira cette occasion de faire déterminer aussi les limites de ses Etats voisins de la Turquie .- Des lettres de M. le comte de Ségur, notre ambaf. sadeur en Russe, annoncent que la tranquillité est rétablie dans la Crimée & qu'il compte être de retour ici pour le mois de Septembre prochain.

Après le discours de Monsieur, M. le duc de Fleury, faisant les fonctions de grand-chambellan, ayant annoncé que le Roi. permettoit de parler , M. l'Archevêque de Narbonne remercia S. M. pour le clergé, M. d'Aligre pour les parlemens, M. de Nicolaï pour la chambre des comptes, M. de Barentin pour la cour des aides, M. l'abbé de la Fare pour les pays d'Etats, M. le lieutenant-civil pour le Châtele: , & M. de Morfontaine, prévôt des marchands, pour les officiers municipaux. Nous donnerons le discours de M. le garde des sceaux, dans notre feuille prochaine, & ceux des membres de l'affemblée ci-deffus nommés, dans la fuivante.

La féance finie, tous les Notables se rendirent à l'Eil de Bœuf, d'où ils passerent dans le cabinet du Roi, à qui Monfieur les présenta, en les nommant l'un après l'autre à S. M.

M. le garde des sceaux indiqua de la part du Roi, pour le 1 I du mois prochain, une Assemblée-Royale, & non un Lit de justice : l'une differe de l'autre en ce que , dans la premiere chaque membre peut porter la parole, au lieu que, dans un lit de justice , il n'y a que le Roi & son garde des sceaux qui parlent, à moins que S. M. n'ordonne à d'autres personnes de parler.

Le Roi dans cette Assemblée-Royale fera enregistrer tous les édits qui réfultent des dispositions qu'il a annoncées. On a prétendu qu'il s'éleveroit des difficultés de la part des parlebe sujet aux suites les plus dangereuses, qu'il y air des soldats mens ; mais comme le Roi s'est pénétré du bien qui doit répuissent arrêter long-tems l'enregistrement des édits proposés.

On parle depuis quelque tems d'un nouvel arrangement pour les contre-seings. Le changement des cachets qui se renouvelloit avec chaque ministre, étoit une source d'abus par leur multiplicité, chaque ministre retiré conservant le sien. Les administrateurs ont obtenu qu'il n'y en auroit plus qu'un seul marqué aux armes du Roi, & portant le nom de chaque département. De cette maniere le nombre en sera nécessairement restreint, & cette diminution tournera au profit de la ferme des postes.

On avoit répandu que l'administration de la poste aux chevaux seroit réunie à celle de la poste aux lettres; mais cette nouvelle n'offre encore rien de certain, & paroît juqu'à préfent n'être qu'un bruit sans fondement.

On imprime, dit-on, en ce moment deux arrêtés des bureaux de M. le duc de Bourbon & de M. le duc de Penthievre, qui ont paru profondément réfléchis, & rédigés avec beaucoup de force.

Il court aussi des copies manuscrites d'un apperçu de M. l'évêque de Nevers, qui porte en titre ces mots sacramentaux: ni emprunts, ni impôts. Cet apperçu préconisé d'avance dans le monde par ceux qui le connoissoient, & par le mérite perfonnel de l'auteur, contient un tableau de réformes & de bonifications, qui présente une masse de 149 millions, plus que suffifante par conséquent pour couvrir le deficit actuel, & produire pour l'avenir un ordre & une économie d'où renaîtroient bientot la richesse de l'état & le bonheur du peuple ; mais il reste toujours à douter que des projets aussi séduisans sur le papier réalisent ce qu'ils semblent promettre, & se soutiennent au même degré dans l'exécution.

Ce qu'il y a de plus positif, c'est que de toutes ces idées particulieres d'administration, aucunes n'ont paru propres à changer le fond du système nouveau d'après lequel il paroît évident que le deficit sera couvert. Le plan qu'on a cru devoir adopter pour cette taxe proportionnelle, est d'élever les provinces non vérifiées au même taux des provinces qui l'ont été, en prennant pour base le tarif de 1749.

Au milieu des intérêts puissans qui occupent toutes les têtes, un particulier, le fieur Kornmann, vient de fournir un nouvel aliment à la curiofité publique, en répandant avec autant d'éclar que de profusion un libelle disfamatoire, où, sous présexte d'établir une question d'adultere, il met en cause différentes personnes, sur lesquelles son teinturier a versé avec profusion les plus noires couleurs, & cela en affectant une modération dont le libelle s'écarte continuellement. Quels que soient les motifs du Sr. Kornmann, il ne se présente guere que comme un esprit foible, que des gens animés par l'intérêt de nuire, ou de se venger, ont mis en avant avec méchanceté, pour en faire l'instrument de leur haine & de leur vengeance, Ce libelle impriméfurtivement, fans nom d'auteur, fans fignature d'avocat, fans inftruction juridique qui l'ait devancé & motivé, joint elles revinrent le foir à Buckingham-Houfe. aux formes les plus illégales, un caractere d'atrocité peu com-

sulter des nouveaux plans, on n'imagine pas que ces difficultés | mune. C'est l'ouvrage d'un forcené, qui paroît avoir mis en avant un somnambule pour lui faire porter, les yeux fermés, des coups qu'il n'a pas ofé adreffer lui-même ; l'avocat magnétifeur qui a écrit ce mémoire est connu , & l'on est fâché de voir que le fieur Kornmann ait fouffert qu'on le mît en crife.

> La cause du sieur Kornmann est entiérement bonne, & elle n'a besoin que de preuves ; ou elle n'est rien moins que telle . & les injures qu'on lui fait adresser aux personnes qu'il attaque . ne sauroient la rendre meilleure. Ce qu'il y a de vrai, & ce dont le défenseur du fieur Kornmann se garde bien d'instruire le public aussi ingénuement, que de l'infidélité dont il fait l'histoire, c'est que son malade a reçu de sa femme une dot de 400,000 liv. qu'il lui seroit, sans doute, très-commode de ne pas lui rendre. Cette confidence est nécessaire pour dévoiler le motif secret d'une accusation intentée avec autant de scandale: c'est précisément la seule que l'auteur du libelle ait jugé à-propos de taire.

> Le Pape, disent des lettres de Rome, est parti le 28 Avril de cette ville pour se rendre à Terracine, où il doit avoir une entrevue avec le Roi de Naples, dans laquelle il s'agit de régler entre S. S. & S. M. Sicilienne, la nomination des évêchés & des bénéfices de ce royaume.

> Les numéros sortis au tirage de la loterie-royale de France . le 1er. de ce mois, font:

54, 19, 60, 87, 46. Le prochain tirage se fera le 16 du courant.

> GRANDE-BRETAGNE BULLETIN DE LONDRES.

> > Du Vendredi 8 Juin.

Carleton House , du Mercredi 6 Juin. S. A. R. Mgr. le Prince de Galles a eu fix heures de profond fommeil, & fe trouve beaucoup mieux. Son poulx s'est considérablement affoibli, & l'oppression de poitrine qui fatiguoit beaucoup S. A. R. a confidérablement diminué. Ce prince supporte son mal avec une force, un calme, & une réfignation peu communes.

Du Jeudi 7.

L'attention que la faculté a apportée à veiller à la santé de S. A. R. a eu les plus heureux effets ; les forces du Prince se rétablissent d'un moment à l'autre. La fiévre est arrêtée.

Du Vendredi 8.

Les médecins de S. A. R. Mgr. le Prince de Galles ont enfin formellement déclaré à la famille royale, que le Prince étoit absolument hors de danger.

Selon le Gazetteer, on a dépêché la femaine derniere un courier de la cour à Hanovre, pour annoncer à S. A. R. le duc d'York, l'état alarmant du Prince de Galles, & l'engager à revenir sur le champ en Angleterre. Cette feuille ajoute que ce prince est attendu ici à chaque instant. Ce bruit s'est accrédité dans le public.

L. M. & deux des Princesses furent diner hier à Kew, d'où

Il doit être tenu aujourd'hui un conseil privé à St. James

après le lever de S. M. au sujet des affaires de la Hollande.

Le Gazetteer de ce jour donne comme un fait positif, que le messager d'Etat (courier du cabiner) qui fut expédié d'ici la semaine darniere pour la Haye, a été arrêté, & que ses dépêches lui ont été enlevées par les patriotes de Hollande. Il a cependant remis ses instructions secrettes au chevalier James Harris; mais deux lettres adressées au duc d'York par le lord Sydney sont, dit-on, tombées entre leurs mains. On ignore si elles contenoient quelque avis important, mais cet événement nous montre comment ils procèdent, & que les patriotes regardent l'Angleterre comme ayant pris un parti décisif dans leurs querelles avec le Stadhouder.

La déclaration faite par S. M. dans le discours qu'elle prononça le jour de la clôture du parlement, nous indique, dit la même feuille, la part que le gouvernement a intention de prendre dans les troubles qui agitent la Hollande. Elle annonce aussi qu'il su expédié hier au soir un courier de cabinet à Sir James Harris à la Haye, avec ordre de quitter la Hollande, à moins que la médiation de la Cour Britannique pour rétablir le Stadhouder dans ses droits, ne soit acceptée. Un autre courier de cabinet a eu ordre de se tenir prêt au bureau du marquis de Carmarthen, pour partir pour le même lieu au premier moment.

La crise des affaires en Hollande est telle, dit le Public-Ledger, qu'il sera bientôt tems que ce pays prenne sérieusement des mesures en faveur du Prince d'Orange; car si on laisse prendre le dessus à la faction actuelle, qui est entiérement dans les intérêts de la France, la charge de Stadhouder sera anéantie, & les Provinces-Unies tomberont dès ce moment dans la dépendance de cette nation rivale. L'effet naturel de la révolution projettée seroit que toutes les sois qu'une branche de la maison de Bourbon jugeroit à propos de se brouiller avec la Grande-Bretagne, la Hollande se déclareroit contre nous. Au lieu que si le Stadhouder est rétabli dans ses prérogatives, ce pays trouvera toujours en lui un ami disposé plutôt à s'unir à nous qu'à se joindre avec nos ennemis.

Par des lettres de Bombay, apportées en Angleterre par le navire de la compagnie le Besborough, datées du mois de Janvier dernier, on apprend que le navire de la compagnie, le Rockingham, devoit en partir bientôt avec une cargaison complette pour l'Angleterre. Les mêmes lettres disent que Tippoo Sultan avoit eu un engagement avec les Marattes; que la victoire s'étoit déclarée en sa faveur, & qu'il avoit emmené en triomphe la plus grande partie de l'équipage du camp ennemi. Il y a eu ensuite quelques petites escarmouches, où les deux partis ont alternativement remporté quelques avantages.

Ce qui fit croire un moment au bruit faux qui se répandit Lundi dernier, que S. A. R. Mgr. le Prince de Galles étoit mort, fut que le drapeau placé au haut du clocher de l'église de St. George, Southwark, ayant glissé jusqu'à moitié du mât sur lequel on le hisse, (ce qui l'empêcha de se déployer) quelques courtiers de change tirerent parti de cetre circonstance pour faire circuler cette nouvelle. Les intéresses à sa propagation eurent l'assuce de faire descendre les drapeaux de plusieurs navires sur la riviere, de la même maniere, sur l'avis que quelques gens payés à cet esset donnerent immédiatement aux capitaines & aux équipages, de se conformer à l'étiquette usitée en pareil cas, & de suivre les signaux qui leur seroient donnés du haut du clocher de l'église St. George. Cette fausse nouvelle eut son esset à la riviere elle parvint à la Bourse, & les sonds baisserent un moment. On recherche aujourd'hui les auteurs de cette filouterie, pour les poursuivre.

Pendant que les filous de cette classe jouoient ce tour à la bourse, ceux d'un ordre inférieur en jouoient un autre dans les avenues du palais de St. James, qui ne fut pas moins efficace. Comme ces avenues étoient remplies de gens que la curiolité avoit attirés pour voir les personnes qui alloient à la Cour Lundi dernier, (anniversaire de la naissance de S. M.) d'autres courtiers subalternes sâcherent un gros chien qu'ils avoient mené en lesse, au milieu de la foule; & au moment où cet animal mis en liberté cherchoit à se faire jour à travers la populace, ils crierent qu'il étoit enragé. Cette rumeur occasionna une si grande confusion parmi le peuple, que tous les spectateurs se jetterent les uns sur les autres. Ceux qui étoient dans le secret saisissant ce moment. firent une abondante récolte de bourses, de montres, de tabatieres, qui, dans le tumulte, changerent de poche en un clin-d'œil.

Le duc de Richmond fit Samedi dernier l'examen public des éléves de l'école royale de Woolwich. Sa Grace fut reçue par la compagnie des cadets gentilshommes sous les armes. Ils exécuterent quelques manœuvres avec toute la précission possible. Ces éléves furent ensuite examinés par les professeurs de mathématiques, d'astronomie, de fortification, d'artillerie, &cc. Le duc de Richmond, ainsi que les différentes personnes qui accompagnoient ce Seigneur, témoignerent leur plus grande satisfaction des progrès des éléves, & ils se répandirent en éloges sur ceux qui sont chargés de leur instruction. Après l'examen, qui dura sept heures, on se rendit à la taverne, appelée Ship Tavern, où il y eut un grand diner, auquel assistement un grand nombre d'officiers, ainsi que ceux des cadets gentilshommes qui, à la suite de cet examen, furent élevés au grade d'officiers.

Il est arrivé dans un bureau public, dit l'Universal Register, un événement qui peut avoir des suites très-sérieuses:

Un commis qui venoit de recevoir 60 guinées, fut obligé d'aller parler au chef de son bureau. S'étant rendu près de lui à la hâte, il laissa l'argent & la lettre d'avis sur sa table, & ne sur absent que quelques minutes; à son retour il ne retrouva ni l'argent ni la lettre. On a offert 100 l. st. pour découvrir l'auteur du vol; mais jusqu'ici toutes les recherches ont été inutiles.

Quelques ouvriers en creusant derniérement un canal près

de Coalbrook Dale, découvrirent une substance épaisse & glu- choses à la fois; qu'il n'avoit qu'à faire des affidavits, à les tineuse, qui sortoit en abondance de la fente d'un rocher. En l'examinant de près, on trouva que c'étoit du pétrole, qui paroît d'une qualité excellente. On en a déjà recueilli plusieurs centaines de barils. Ii sort tous les jours de cette fource une quantité considérable de la même matiere.

La clôture du théâtre de Drury-Lane est, dit-on, fixée à Lundi prochain, & celle du théâtre de Covent-Garden au 15 du courant : après quoi les théâtres d'Eté de Wellclose-Square & de Hay-Market commenceront leur récolte.

DE WESTMINSTER, CONCERTS SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTÉS.

On donna Mardi dernier à l'Abbaye de Westminster, le Messie, chef-d'œuvre de Handel. On ne pouvoit pas faire un meilleur choix pour terminer cette fête annuelle, qui fait honneur à la nation en général, à ceux qui en ont eu les premiers l'idée, & à ceux qui la favorisent. Cette piece aura certainement laissé de fortes impressions sur l'esprit des auditeurs, qui ont fur-tout paru très - satisfaits des quatre grands chœurs, qui ont été exécutés avec beaucoup de précision & de force. Comme le nombre de musiciens dont parlent les feuilles publiques, pourroit peut-être décourager ceux qui auroient envie de faire donner à Paris des concerts femblables, nous croyons devoir dire que fur les HUIT GENS SIX personnes qui composoient l'orchestre, il n'y a eu qu'environ DIX muficiens qui aient chanté feuls, & à-peu-près le même nombre d'instrumens supérieurs : les muficiens de province, les enfans de chœur de trois ou quatre chapitres, & les amateurs qui figurent aux lutrins des églifes principales de quelques villes du royaume, ont formé le reste de ce nombre. Nous ne croyons rien hasarder, en disant que la ville de Paris, sans le secours des provinces, pourroit fournir un orchestre aussi nombreux & aussi bien composé. Le Sr. Rubinelli & la dame Mara, la Dlle. Storacce & le Sr. Morelli, font les seuls musiciens extraordinai es qui s'y soient faits remarquer.

GORDONIANA.

Le lord George Gordon se rendit Mardi dernier à Guildhall, pour confulter le chevalier Buller, juge, sur la maniere dont il devoit se conduire à l'égard de ses témoins. Il observa qu'il y en avoit un dont il ne pouvoit pas approcher, & qui avoit déclaré qu'il ne se présenteroit point devant la cour, quand il recevroit de lui cent affignations. Le juge Buller eut beau lui répondre que ce n'étoit pas à lui à donner son avis, le lord George n'en continua pas moins à se plaindre du marquis de Carmarthen, &c., & à dire qu'une cabale de Catholiques Romains A ces mots, M. Buller l'arrêta, & lui dit qu'il ne pouvoit point discuter tant de royaume.

présenter à la cour, & qu'on les entendroit.

Cette réponse parut satisfaire le lord George, qui sortit; mais trois heures après il revint, & demanda que le jugement de son procès fût différé, jusqu'à ce qu'il pût obliger ses témoins à paroître. A quoi le juge répondit, qu'il ne pouvoit point accéder à sa demande.

Enfin hier, la loi dont les pas ont été si tardifs, & ont laissé ce maniaque parcourir une carriere si longue, l'atteignit au but : dans les premiers jours de la fession qui commence aujourd'hui, il apprendra qu'il n'a rien perdu pour attendre. On ne peut pas encore déclarer quelle sera sa punition; mais comme il a été reconnu par des jurés choisis dans la classe la plus honnête, & dénommés Special Juries , qu'il étoit coupable des délits pour lesquels il a été poursuivi, il est certain qu'il sera puni : LE PILORI, ou L'EMPRISONNE-MENT, ou UNE AMENDE SEVERE, peut-être tous les trois, apprendront à cet insensé, qu'on n'outrage pas impunément, quoique la plus noire malignité se présente sous l'apparence de la folie, les loix du pays, & les perfonnages les plus respectables. Nous ne nous permettons pas d'anticiper sur ce jugement, pour prononcer sur la punition qui lui sera infligée; mais la loi qui condamne le lord George est positive, & les délits qu'il a commis font prouvés.

Premier Proces intenté à George Gordon, écuyer, communément appelé lord George Gordon.

Ce procès fondé sur les efforts qu'avoit faits le lord George pour prêcher la réfistance aux pendus & aux candidats destinés à peupler la nouvelle colonie, fut jugé Mercredi dernier à Guildhall. Dès les neuf heures du matin, le juge devant qui s'est faite l'instruction étoit arrivé. Mylord préfenta à la cour un affidavit, dans lequel il déclaroit que les assignations destinées à Mme. Fitzherbert & au marquis de Carmarthen, ainsi qu'au juge Gould, &c. &c., n'ayant pas pu avoir leur effer, il supplioit la cour de remettre à une autre époque le jugement de ce procès. Sa requête n'ayant pas été admise, le procureur - général procéda à l'exposé de l'affaire. Il observa « que le lord George avoit écrit un pamphlet au nom des prisonniers de Newgare, dans lequel il avoit osé avancer que ceux qui étoient sous sentence, n'avoient été condamnés que par des loix injustes, sanguinaires & contraires aux principes de la loi Mosaïque, qui veut qu'on ne punisse de mort d'autre crime que le meurtre, &c. &c. Le procureurgénéral ayant ensuite fait allusion à l'émeute de 1780, pour faire voir le danger des soulevemens fomentés par le lord George, S. S. observa, que cette circonstance étoit étrangere à la question présente, & le procureur - général n'en parla plus. Il se borna à faire voir combien le pamphlet contre lequel on féviffoit étoit dangereux, puisqu'il pouvoit répandre l'esprit de sédicion & de révolte dans toutes les prisons du Plusieurs témoins futent entendus à ce sujet, & le fait du libelle sut clairement établi.

Le lord George Gordon plaida sa cause lui-même. Il prétendit qu'il n'avoit eu aucun motif séditieux, en écrivant son pamphlet; que c'étoit simplement en philosophe qu'il avoit traité cette matiere, voulant sauver d'une mort ignominieuse ou d'un exil infâme tant de membres de la société, dont les crimes, produits par l'inspiration du diable, ne méritoient pas une punition aussi sévere. Sa Seigneurie voulant prouver qu'elle se connoissoit en inspirations diaboliques, raconta qu'un de ses domestiques, à qui elle avoit ordonné d'acheter une poularde pour son diner , la lui avoit fait payer quatre chelins & fix fols ; qu'ayant découvert qu'elle n'avoit coûté que trois chelins , elle s'étoit plaint de cette infidélité , & avoit interrogé fon voleur, qui lui avoit avoue avec candeur, que le diable l'avoit pousse à commettre ce vol. Cet aveu lui avoit fair faire des réflexions très-lérieuses sur les délits & les crimes ; il les avoit communiquées de vive - voix à M. le juge Gould, qui l'avoit prié de les lui écrire, &c. &c.

Plufieurs témoins ayant été examinés, après que Mylord eut fini l'histoire de sa poularde, il eut beau se démener & se débattre, les inspirations du diable ne lui servirent à rien; satan n'inspira pas les jurés, & ils le trouverent guilty (atteint & convaincu) d'avoir publié le pamphlet séditieux pour lequel il étoit poursuivi. C'est à la cour actuellement à prononcer sur la punition qu'il mérite.

Après la décision de ce premier chef d'accusation, on procéda à l'instruction du second procès intenté au sord George par le procureur-général, au sujet d'un autre libelle beaucoup plus absurde qu'il n'est offensant, contre le ministre & le chargé d'affaires d'une puissance étrangere, qui, tout en méprisant les injures grossieres d'un homme qui ne peut sûrement pas leur inspirer d'autres sentimens que le mépris, ont dû à la dignité de leur place, de consentir à ce qu'il sût poursuivi pour l'exemple. Les Petites - Maisons n'ont jamais offers de scène aussi humiliante pour l'humanité que celle qui sut donnée au Bancdu - Roi dans le cours de cette instruction.

Le sombre & noir maniaque lord George, qui même en affectant plus de désordre dans ses idées qu'il n'en a réellement, n'en a pas moins ses trente-fix carats de folie bien comptés, indigna tellement la cour par sa conduite & ses outrageans propos, qu'on fut obligé plusieurs fois de lui imposer filence. S'il ne se fût pas précipitamment retiré, il auroit bien pu ne sortir de la cour que pour être envoyé dès ce moment parmi fes camarades à Newgate. Il est à desirer pour la famille à qui il appartient qu'on puisse trouver le moyen de l'établir dans cette résidence, & le soustraire par-là aux suites de quelqu'atrocité future. La conduite que tient depuis quelques années ce perturbateur du repos public ; a appris à l'Angleterre que si elle a des loix sages, il s'y trouve des lacunes qui sont bien dangereuses, puisqu'elles ne connoissent pas de milieu entre le supplice & la liberté, & qu'un fomentateur de troubles & de séditions, qui n'est pas pendu, quand même il

auroit été fur le point de l'être, rentre tout simplement dans la société. Si quand on a fait le procès au lord George Gordon , pour les ameutemens qu'il avoit excités en 1780, on eût pu, après l'avoir sauvé pour l'honneur de sa famille, l'envoyer à Phópital des fous, comme un homme trop dangereux pour lui rendre sa liberté, il n'auroit pas dix fois depuis cette époque donné des preuves qu'une folie cauteleuse & méthodique est infiniment plus dangereuse que l'on ne pense, & que la folie furieuse n'est rien en comparaison. Il ne peut réfulter que quelques accidens de cette derniere : la premiere peut occasionner les désordres les plus terribles, & on en a eu des preuves funestes dans l'exemple du lord George, puisque plusieurs centaines de malheureux ont été sacrifiés à cet insensé dans l'année 1780. N'est - il pas à desirer qu'un homme qui ne médite que le mal, qui ne cherche que les moyens de pouvoir le faire, & qui cependant a affez d'astuce pour s'occuper toujours des moyens de le faire impunément, & d'échapper quelquefois, par les formes, aux peines qu'il mérite, fasse faire de sérieuses réflexions au public, & finisse par être privé des moyens de suivre son détestable penchant? N'y auroit - il donc qu'une forte de déshonneur pour une grande maison? N'est - il pas plus cruel pour l'illustre famille qui porte le nom que le lord George prostitue depuis si longtems, de voir un pareil être en liberté, que s'il étoit le commenfal des empereurs de la lune, des chevaliers du foleil & de tous les princes, généraux & grands - officiers qui compofent la cour de la fameuse Margaret Nicholson ? On dira peut - être que ce ne font pas des punitions que mérite le lord Gordon ; que quelques saignées , de la tisane & force sceaux d'eau fraîche, verlés d'un bras vigoureux sur cette tête mal organisée, conviennent plus à son état que tout autre remede. Pourquoi donc, fi cela est ainsi, ne pas lui administrer ces douches salutaires ? Pourquoi laisser à un sou que l'on dédaigne trop, les moyens de faire pendre les fots qu'il persuade ? Il faut un milieu entre le supplice & la liberté. C'est à Bedlam que l'on trouvera le méridien sous lequel doit vivre le lord George.

MELANGES

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c.

Quoique le nom & les aventures de l'imposseur Cagliostro ne puissent plus inspirer à nos lecteurs aucune sorte d'intêrêr, & qu'il soit généralement reconnu pour un fourbe, nous croyons devoir à une personne respectable qui nous a envoyé de Palerme le resevé des recherches qui ont été faites sur la naissance de cet aventurier, de leur donner place dans notre feuille. Depuis long - tems nous avions en main la lettre écrite au commissaire Fontaine, dont il est fait mention dans les pieces juridiques qui nous ont été envoyées. Mais nous n'avons pas cru devoir imprimer cette lettre par deux raisons. La première, c'est qu'elle ne dit rien que nous n'eussions prouvé.

4

La seconde, c'est qu'elle étoit anonyme. Il n'en est pas de même ; » précédente. Les Errata doivent être destinés dans une d'une information prise juridiquement, & attestée par un ma- » feuille publique à rectifier les fautes effentielles, & non à gistrat résidant sur les lieux. Cette information donne tous les renfeignemens que pourroient desirer les perfonnes qui ont opposé le plus de réfisfance & d'incrédulité aux preuves que nous leur avons administrées sur l'origine & les déportemens de Balfamo.

Des lettres de Cagliostro portent, à ce qu'on nous assure, que cet imposteur a été reçu citoyen de Basle, & qu'il a la permisfion d'exercer la médecine à Bienne. Si le premier fait est vrai, le titre de Citoyen de Baste peut-il être regardé comme honorable? L'humanité se révolte contre le second. Quelques cures dues au hafard, à l'audace ou à quelques remedes administrés par l'ignorance, qui peuvent tuer l'homme qu'ils ne guériffent pas, ne sont sûrement pas des titres qui puissent rendre un homme arbitre de la vie ou de la mort de ses semblables. Quel reproche n'auroit pas à se faire les Citadins Baslois de s'être donné un concitoyen aussi peu digne de porter la couronne civique? Quand il les aura désabusés par quelques-uns des traits dont il est capable, ils regretteront bien de l'avoir prostituée aussi honteusement. Citoyens de Basse! Magistrats de Bienne! fongez que vous êtes aujourd'hui responsables à l'humanité de l'ignorance de Cagliostro! C'est à vous que l'on reprocheroit avec justice les crimes qu'il pourroit commettre parmi vous, fi ce miférable proferit par tous les autres gouvernemens de l'Europe, trouvoit, chez une nation aussi renommée par fa droiture que l'est la nation Suisse, une retraite qui ne fut pas simplement en refuge.

* Nous donnerons dans notre feuille prochaine les preuves juridiques que nous annonçons dans celle - ci.

AUX SOUSCRIPTEURS DU COURIER DE L'EUROPE.

« Il s'est glissé, par erreur, une répétition dans le No. 44, sur » laquelle il ne nous est pas permis de garder le filence. L'ar-» ticle répété est un extrait de la réponse du Roi à l'assemblée » des Notables, qui nous étant parvenue de deux côtés, la » premiere version fut retranchée du No. 43, parce qu'elle » étoit la moins détaillée, pour lui substituer l'autre. L'Impri-» meur chargé du soin de mettre en page, n'ayant pas distri-» bué le premier article, il s'est retrouvé parmi les épreuves » du No. 44, dans lequel il a été inséré par mégarde. Nous » aurons foin qu'il n'arrive plus de pareils accidens.

» Il seroit souvent nécessaire, nous le sentons, d'imprimer n des Erraia, fi nous croyions devoir nous occuper de la » malignité des personnes qui n'ont d'autre but que celui de » chercher des fautes dans le Courier. Mais ce seroit faire » injure à nos lecteurs que de leur dire dans une feuille qu'il » s'est trouvé une lettre de moins ou de trop dans la feuille

» fatiguer le lecteur, en lui disant ce qu'il a vu, & ce qu'il » a rectifié lui-même. Ceux qui connoissent la célérité avec » laquelle une gazette s'imprime, ne s'attachent pas à des » erreurs minutieuses, dont ils ont à peine le tems de s'ap-

C M E R M

Arrivées & Départs, qui peuvent intéreffer le Commerce de la France avec la Grande-Bretagne, & des navires François, dont les arrivées & départs dans les différents Port de l'Europe se trouvent consignés dans les Listes publiées en Angleterre.

ARRIVÉES.

Dans la Tamise. Du Havre-de-Grace, le Cæsar. De Dunkerque, le Prince of Orange, l'Eagle. D'Ostende, la Mary. - A Southampton. Du Havre-de-Grace, le Johanna, le Mercury. — A Portsmouth. Du Havre-de-Grace, la Diana paquebot. — A Clyde. De France, la Peggy. — Au Havrede-Grace. De Virginie, le Spiers.

DEPARTS. De la Tamise. Pour Calais, la Liberty. Pour Dunkerque, le John and Ann. - De Cowes. Pour Cherbourg, le Thomas and Jane, le Welcome. Pour St. Malo, la Lionness. - De

Portsmouth. Pour le Havre, la Diana. Il est arrivé à Elseneur 39 bâtimens, sant François, qu'An-

glois, Hollandois, &c.

** Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se PRIX DES FONDS.

Actions de la Banque - Des Indes Traites de la compagnie 62 - 3 Idem Conf. Billets de loterie 16 l. I.f. o. d.

COURS DES CHANGES. Amsterdam 2; Us. 36.7 & a vue 36.3 — Roterdam 2 us.
36.8 — Hambourg 2; us. 34.8 — Altena 2; us. 34.9
Paris I jour date 28; — 2 usances 28; — Bordeaux dito 28; — Cadix 36; — Madrid 36; — Bilboa 36; Livourne 49; — Gênes 46; — Venise 49; — Lisbonne 5.6
Porto 5.6 — Dublin 9.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent. MATIERES.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8.5.1; Argent en lingot 5 2!

ARRIVÉES DES MALLES.				
	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	
MALLES	Arrivées Dues	Arrivées Dues	Arrivées Dues	
d'Irlande deHollande	I -		1 -	
de Flandres			1	
de France		I	1	
de Portugal		mainen la la		

Imprime à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazerres Etrangeres, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier dell'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulieres & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnoissance, à l'adresse du Rédacteur du Courier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres. VOL. 2 I (FORMANT LA COLLECTION DES SIX PREMIERS MOIS DE 1787.) Nº 47

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU MARDI 12 JUIN 1787.

De Constantinople , le 25 Avril.

DES Tartares expédiés par le Capitan-Pacha, ont apporté la nouvelle d'une derniere bataille qui a été décisive en Egypte. Les troupes des rebelles ont été entiérement détruites, & plusieurs des Beys ont été tués. Murath & Ibrahim, après avoir perdu tous leurs équipages & leurs trésors, ont été forcés de se jetter dans les montagnes qui séparent le Nil de la Mer-Rouge, & dont on prétend en Egypte que jamais aucun sugitif n'est revenu, sans doute parce qu'ils périssent de misere, ou parce qu'ils sont massacrés par les Arabes qui habitent quelques endroits de cette stérile contrée. Le Capitan-Pacha alloit s'embarquer, lorsqu'il a fait partir ses couriers. Suivant toute apparence, il ne tardera pas à arriver ici avec les trésors considérables qu'il a recueillis.

L'Envoyé de Russie auprès de la Porte, a mis à la voile avant hier pour Cherson; l'internonce de Vienne étoit parti pour la même destination le 18.

De Pétersbourg , le 29 Mai.

On n'a jamais rien vu d'aussi brillant & de mieux ordonné, que la slotille préparée pour l'Impératrice de Russie. Elle est composée de 50 galiotes, dont cinq sont très-magnisques. Avant son départ du Dnieper, on rangea toutes les galiotes à côté les unes des autres, & elles formoient une espèce de rue. On pouvoit passer de l'une à l'autre avec beaucoup de facilité. La galiote Impériale a sept appartemens, & une salle à manger où l'on peut mettre une table de 40 couverts. Il y a une galiote pour le comte Czernichef, & une autre pour les ministres étrangers. L'Impératrice en a donné une pour les dames de sa cour, qui est faite en forme de cloître, au milieu de laquelle est un vestibule ovale, avec de petits appartemens tout autour où elles couchent. Les autres galiotes servent pour la cuisine & pour porter les provisions, & les gens de la suite de S. M. I.

D'Elfineur , le 12 Mai.

On équipe actuellement dans ce port, avec toute la diligence possible, les vaisseaux suivans, dont le commandement a été donné au commodore Diedere, sayoir:

Vaiffcaux.	Canons.	Vaif.	Can.
Le Groenlands Le Wariensh	68	La Guilpe Le Werwagell .	32 20
La Princesse Le Morin	56	La Schouen	14

On ignore encore la destination de cette flote, & on ne peut même former là-dessus que des conjectures incertaines. Le Sund est actuellement ouvert, & les navires y passent journellement; sept navires Russes l'ont traversé aujourd'hui.

De Leyde , le 6 Juin.

Le conseil de ville de Leyde a pris la résolution de charger ses députés aux Etats de Hollande, de voter pour la suspension absolue des trois charges dont Guillaume V se montre si peu digne; de retenir tous ses traitemens & appointemens, & enfin de ne plus contribuer à la généralité aucune sinance quelconque. Les autres villes formant la majorité des Etats de Hollande ont déjà pris, ou sont prêtes à prendre la même résolution; ainsi on doit s'attendre, au premier moment, à voir la Hollande contrainte de se séparer de l'Union, & à former une république particuliere, si Guillaume V persiste à vouloir opprimer la liberté civile.

Quel contraste ne fait pas aujourd'hui la paix & la tranquilité rendues aux Brabançons, & autres citoyens des Pays-Bas-Autrichiens, par un monarque puissant, (par Joseph II enfin) avec la guerre qu'un simple ministre de la république ose déclarer à la plus puissante des Sept Provinces-Unies, uniquement pour usurper les droits de la souveraineté & réduire ses concitoyens à l'esclavage le plus ruineux! L'Empereur vient de donner une grande leçon à Guillaume V; heureux s'il sait en profiter!

D'Amflerdam , le 7 Juin.

On ne peut plus révoquer en doute l'existence d'une conjuration contre la province de Hollande, dans la province même. L'émeute populaire qui a eu lieu ici la semaine derniere, en fournit la preuve la plus complette. Tout est découvert, & la trame étoit des plus horribles; heureusement que l'exécution en avoit été confiée à de téméraires imprudens, qui ont précipité deux jours trop tôt le complot que les ches leur avoient confié. Les dispositions des malheureux instrumens du despotisme, qui sont aujourd'hui dans les cachots, les amas d'armes trouvées dans le quartier du Cattembourg, d'où on

0

les a enlevées; la fuite de quelques citoyens d'un rang distingué à connus pour les chefs de la cabale Orange dans cette ville, ne permettent plus à un homme raisonnable d'être en suspens

fur le jugement qu'il doit porter à ce sujet.

La tranquillité publique est parfaitement rétablie dans cette ville, mais comme elle est menacée du dehors, & que le manifeste de Guillaume V annonce une invasion hostile de sa part dans la province, on redouble de précaution ici, pour se mettge à l'abri de toute surprise & se préparer à une vigoureuse défense, en cas d'attaque. Les compagnies bourgeoiles montent réguliérement la garde les unes après les autres. Le manifeste de Guillaume V a produit son effet de deux façons opposées : les troupes mal-intentionnées, qui forment le cordon, ont presque levé l'étendard de la rébellion; les régimens qui sont dans des villes, ou forts sur la frontiere, ont déjà déclaré ne vouloir obéir qu'aux Etats-Généraux, & se moquent formellement des ordres des Etats de Hollande. Plusieurs officiers démis, casiés, & déjà remplacés par d'autres que les Etats de Hollande avoit nommés, sont revenus à leurs régimens depuis la publication du manifeste, & ont repris leur rang & leur service, en chassant ceux qu'on avoit nommés à leur place. Le colonel Van der Duin, du régiment de dragons de Byland, a donné l'exemple de cette détobéissance au souverain. Si d'un côté, on a tout à craindre de la révolte de quelques régimens du cordon , provoquée par le manifeste , & autorisée par les quatre provinces qui forment la majorité aux Etats-Généraux, d'un autre côté, le patriotisme plus actif que jamais, se montre en ce moment avec tout ce qu'il a de grand, de généreux & d'héroïque. Les bourgeoisies-armées & les corps-francs de la province, sont déterminés à marcher contre l'ennemi de l'Etat, & à le combattre en rase campagne, s'il le faut.

On doit s'attendre à de grands événemens dans peu de jours. La réponse de la cour de France au Roi de Prusse décidera beaucoup, car on continue d'assurer, que S. M. Prussienne a envoyé à Versailles un courier chargé de dépêches de la plus

grande conséquence.

La tranquillité de notre ville paroît se rétablir peu-à-peu; néanmoins, on ne perd pas de vue toutes les précautions les plus propres à la maintenir : pour cet effet, plusieurs compagnies de la bourgeoisie, montent la garde nuit & jour : la garde du magasin de l'amirauté, situé au Cattembourg, a été consiée à la bourgeoisie; une compagnie y monte la garde nuit & jour : cette précaution est d'autant plus nécessaire, qu'il est moralement sûr, que les mutins sirent seu sur la bourgeoisie, des senètres de ces magasins, le jour que ce quartier sut pris d'assaut.

On a pendu Samedi dernier, un des pillards qui avoit été pris sur le fait; le procès des séditieux se poursuit avec activité. Le canonnier du Cattembourg, qui a été tué en pointant le canon contre la bourgeoisse, a été porté aux sourches patibulaires, & y est pendu par un pied.

Le canonnier de la ville, tué en faisant le fervice auprès du canon pointé contre les rebelles, a été enterré hier avec une pompe extraordinaire. Le corps a été accompagné par les ma-

gistrats & la milice bourgeoise.

De la Haye, le 7 Juin 1787.

Mardi passé, il a été remis, dit-on, par le conseil d'état à L. H. P., un plan de médiation qui tendroit à faire cesser toutes hostilités, retirer de part & d'autre les troupes de la province d'Utrecht, une partie vers le cordon Hollandois, & l'autre vers la province de Gueldres, & desuspendre le remplacement des officiers dispensés par les Etats de Hollande, lequel plan a été remis à la commission personnelle pour servir d'avis, après que copie en avoit été demandée par toutes les provinces.

Diverses requêtes ont été présentées hier à L. N. & G. P.; comme une de la ville de la Brielle, fignée par 360 bourgeois & habitans; une de Oud Beyerland & Hynenoort, fignée par 400 habitans; une de Soetermeer & Zigwaart, fignée par 149; une de Rhynzaterwoude, Alpen, Boskoop, Warder-

veen & Aalsmeer, fignée par 443; une de Scheveningen, fignée par 400; une de Pynocker, fignée par plus de 160; de Binthuiser, fignée par 39; une de Ter Heide, fignée par 67; une de Loosduines, fignée par 113; une de Monster & Poeldyst, fignée par 119; & une de Moer-Cappel, fignée par 56 habitans, toutes tendantes au rétablissement de S. A. S. Mgr. le Prince Stadhouder, dans toutes ses hautes dignités & charges.

L'on apprend que la province de Zelande a proposé à l'assemblée de L. H. P., que vu l'embarras dans lequel les officiers & les soldats devroient se trouver, & dans lequel quelques-uns se trouvoient déjà, en parant aux ordres de L. H. P., du premier de ce mois de Juin, il ne seroit pas à propos que L. H. P. accordassent des patentes, pour se rendre d'abord avec les troupes, sur le territoire de la généralité, ou sur celui d'une

province voiline.

Guillaume V, las sans doute de jouer le premier rôle derriere la toile, s'est enfin déterminé à paroître comme auteur principal sur la grande scène de la révolution qu'il a fait préparer a ses amis, pour en retirer tout le fruit. Ce Prince, qu'il n'est plus possible de représenter à l'Europe comme abusé, séduit & trompé par de vils adulateurs, vient de dévoiler tout son plan dans un manifeste bien caractérisé, qu'il vient de publier à Nimègue, & dont il a envoyé l'original à ses maîtres, Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de Westfrise. Cette piece, qui dans le fonds n'est qu'un mémoire inflammatoire contre les chefs des vrais républicains en place, & qui n'en est pas moins menaçant pour les Etats eux-mêmes, n'est pas propre à ramener les esprits en sa faveur, & encore moins à porter les Etats de Hollande à se relâcher de leur rigueur envers un ministre qui ose avancer à la face de toute l'Europe, que les premiers chefs de l'Etat forment une cabale contre sa personne & contre son autorité, pour asservir eux-mêmes la république! Ce manifeste accélérera la résolution des Erats, que les bourgeoisses des plus grandes villes de la République sollicitent fortement depuis deux semaines, par des adresses aussi respectueuses , qu'elles sont énergiques , contre Guillaume V. Il faudra enfin en venir à l'interdire absolument de toutes ses charges dans cette grande province, & prendre les moyens les plus efficaces pour la garantir des menaces que son manifeste fait plus que laisser entrevoir. Il ne manquoit plus que ce dernier acte pour détruire entiérement dans la nation , le reste d'attachement & de considération pour une maison qui, sans doute, a rendu de grands services à la république, mais dont les Princes d'Orange, & Guillaume V en particulier, n'ont cessé de rappeler le souvenir, sans jamais faire mention des bienfaits en tout genre qu'ils en ont reçus à divers tems, même lorsque la nation n'avoit que trop sujet de se mésier de seur ambition, & d'y mettre des bornes, pour ne rien dire de plus. (Nous donnerons dans notre feuille prochaine le manifeste de Guillaume V.)

Le gouvernement général de la République va se trouver dans une anarchie complette, s'il n'y est déjà. Les Etats Généraux, c'est-à-dire, les quatres provinces de Gueldre, de Frise, de Zélande, & la soi-disant province d'Utrecht, sai-sant la majorité, ont pris une résolution, dont ceux qui ne savent pas que les députés de ces quatres provinces sont les partisans déclarés de Guillaume V, doivent être aussi surpris, que toute l'Europe le sera, lorsque la nouvelle en sera parvenue chez l'étranger. L. H. P. ont resolu de donner ordre au général Van Reyssel & à tous les chess des régimens Hollandois formant le cordon, d'évacuer la province de Hollande sur le champ, & de marcher dans les pays de la Généralité; ces ordres ont été expédiés de suite, & portent la peine de cassation contre les désobéissans : en supposant que ces quatre provinces aient le droit de faire la loi aux trois autres, dans des affaires purement domessiques à chaque province, l'équité, l'impartialité & la prudence, exigeoient que L. H. P. sissent expédier les mêmes ordres aux troupes Gueldroises & autres

(389)

qui forment le cordon fur le territoire de la ville d'Utrecht : c'est ce qui n'a pas été ordonné, quoique ce cordon se fortifie tous les jours & qu'on fasse des préparations guerrieres pour l'armée de Guillaume V, qui annoncent le dessein formé de soumettre Utrecht par la force, & d'envahir la province de Hollande : tout homme un peu au fait de l'histoire de cette république, ne peut s'empêcher de découvrir dans cette conduite extraordinaire, tous les caracteres de celle qu'on tint jadis, quand on voulut augmenter la puissance des Stadhouders, & sur-tout quand on força la province de Hollande de révoquer l'édit perpétuel. Les Etats de Hollande & de Westfrise, instruits de cette résolution sur le champ, par le grand-pensionnaire, en ont pris une contraire, & ont défendu sous les mêmes peines au général Van Reyssel, & autres commandans des régimens du cordon, d'obéir aux ordres de L. H. P., & leur ont ordonné très-sérieusement, de rester au cordon jusqu'à nouvel ordre. On craint qu'une grande partie des régimens, dont les fentimens ne font que trop connus, n'obéiffent aux Etats-Généraux, & ne désobéifsent au souverain qui les paie, & qui feul a droit de leur donner des ordres, au moins lorsqu'ils font dans leur province.

La proposition de faire sortir du territoire de Hollande, & par conséquent de la Haye, les députés des quatre provinces qui s'arrogent aux Etats-Généraux la dictature suprême de la république, a été faite aux Etats de Hollande; elle a été rendue commissoriale, & on croit que le rapport en sera fait & adopté demain, 4 de ce mois. Si cette proposition passe, voilà une seission formelle de l'Union, & les quatre provinces pourront aller tenir leurs Etats ailleurs; dès ce moment, la province de Hollande sait elle seule une république particuliere, & a le droit de se procurer des secours efficaces par-tout où elle en trouvera, pour se garantir d'une invasion hossile, dont véritablement elle est menacée. Le manifeste de Guillaume V ex-

plique tour ceci d'une maniere très-claire.

Paris, le 3 Juin.

Des lettres de Russie portent, « que le voyage de l'Impératrice ne sera suivi dans ce moment-ci d'aucun acte d'hostilité contre les Turcs ; ce voyage n'est que la premiere trace d'un grand plan dont les effets, quoiqu'indubitables, font encore éloignés. Il convenoit à la politique de l'Impératrice qu'en quittant Pétersbourg, où elle laisse l'héritier présomptif du trone, elle affurât son retour en emmenant avec elle l'élite de ses troupes. Cette précaution étoit nécessaire dans un pays où les révolutions s'operent par des foldats. La nature de fon gouvernement exigeoit aussi qu'elle pût laisser, à son retour, des forces considérables dans les environs du pays dont elle convoite la conquête future, & qu'une partie de son armée qui s'augmentera par des recrues faites sur les lieux pendant l'hiver, cantonnât dans les provinces voifines d'Oczakow. Elle a habilement sais ce prétexte pour couvrir sa marche, affurer sa retraite, & pourvoir avec plus d'économie à la réunion de ses troupes au printems prochain, & à leur conservation pendant la faison rigoureuse. Lorsque la marine Russe aura été augmentée dans la Mer-Noire, où l'on comptera 24 vaisseaux, dont douze de ligne, en moins de six mois, la Czarine pourra se montrer avec plus d'avantage & de décision dans ces parages. Il sera alors très-aisé à cette souveraine, qui a des réclamations interminables à faire, de faire naître, dès qu'elle se sentira en force, une nouvelle dispute, & de faire sortir du port de Cherson une flotte en état de décider si la Bessarable doit lui appartenir, ou rester au Turc.

« Au reste, ce n'est pas là le plus important de ses projets. La Russie, tributaire du Khan des Tartares en 1687, a ajouté cet empire à ses possessions; & si cette souveraine n'est point arrêtée dans sa carriere, son projet favori de rétublir l'empire Grec aura à coup sûr son effet, pourvu que les autres puissances de l'Europe se contentent de partager les avantages de cette révolution. L'agrandissement de l'Empereur du côté des provinces foumises au Croissant, n'est nullement à craindre pour nous. L'extension de l'empire Russe l'est encore moins , puisqu'elle entraîneroit une division nécessaire, & il ne nous seroit pas indifférent de nous faire donner un équivalent que la possession de l'Egypte & celle de l'isle de Candie nous présentent. Quels qu'aient été jusqu'ici les intérêts politiques qui nous ont fait protéger la Turquie, des avantages aussi précaires n'équivalent pas à un agrandissement qui nous assureroit une partie considérable du commerce de l'Inde, & nous procureroit peut-être exclusivement celui de l'Arabie: & de la partie la plus riche de l'Afrique. Il n'est pas même bien décidé qu'il ne nous restât pas autant de commerce avec les Grecs que nous en avons aujourd'hui avec les Mufulmans. Ces projets sont vastes, mais leur exécution est facile; elle dépend entiérement de la France & de l'Angleterre, qui peut trouver dans l'Inde & dans l'Archipel des avantages. auffi importans que ceux que trouveroit la France dans cette: révolution. »

** « Quoique ce système ne soit qu'un rêve politique, is nous a paru frappant; peut-être le verra-t-on se téaliser, & ajouter aux merveilles qui termineront ce siecle. Ce ne s'eroit pas le premier rêve qui auroit été suivi de son effet, Les convenances y sont ménagées, & le Sultan même pour-roit y trouver son compte, en s'agrandissant du côté de l'Asie. Il pourroit se dédommager par-là de ce qu'il auroit perdu en Europe. Son empire étant arrondi, il auroit plus de force, & ne seroit pas perpétuellement déchiré par des guerres intestines avec des Pachas rébelles, qui ne sont aucun cas de ses ordres, & dont il n'est, à proprement parler, le souverain que de nom.

Des lettres d'Alexandrie du 26 Février, reçues à Conftantinople, nous avoient déjà appris que le Capitan-Pacha a réellement remporté en Egypte les succès précédemment annoncés; & que, bien loin d'y avoir péri, il faisoit des dispositions pour assurer la puissance Ottomane dans cette province.

Avant de se quitter pour regagner chacun leurs soyers, MM. les Notables ont voulu finir leur tâche commune par où les affaires importantes s'entament ordinairement dans les familles, c'est-à-dire, par se voir à table & le verre à la main. Quelques-uns pressés de revoir leurs pénates, ne se sont pass donné le tems de participer à l'accueil général qu'on leur préparoit : d'autres moins ennemis des honneurs & des amusemens qu'ils ont cru propres à les dédommager d'une longuee & fatiguante assiduité, ont répondu aux dissérentes invitations qu'ils ont reçues de la part des présidens ou des principaux membres des bureaux.

M. le duc de Penthievre a invité à sa table tous ceux qui composoient le bureau qu'il présidoit.

M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes & membre du bureau de Mgr. comte d'Artois, a pris la liberté d'inviter ce prince & tous les notables qui avoient eu l'honneur de l'avoir pour chef, en rappelant à S. A. R. qu'en 1626, Monsieur, frere de Louis XIII, avoit bien voulu, en pareille circonstance, accepter l'offre d'un Nicolaï, & que Henri IV lui - même avoit daigné faire le même honneur à un de ses ayeux.

M. le premier président d'Aligre n'avoit point cru pouvoir comprendre dans son invitation Monsieur, qui s'est fait un plaisir de le surprendre, & d'augmenter le nombre des convives.

L'affemblée royale est confirmée pour le 12; mais elle se tiendra à Versailles, & non à Paris, comme on l'avoit annoncé. Les principaux objets destinés à l'enregistrement sont, la formation des assemblées provinciales; l'abolition de la corvée en nature; la liberté du commerce des grains: quelques - uns ajoutent la réformation du code criminel. Ce qu'on peut au moias assurer, c'est qu'il y a un travail d'arrêté sur ce chapitre important, & qu'on doit s'attendre par conséquent à le voir incessamment paroître. Trop d'exemples sunesses récens ont ouvert les yeux sur le vice d'une législation dont les formes souvent barbares, presque toujours douteuses, exposent l'innocence même à périr victime d'une interprétation incertaine.

On remarque avec plaisir qu'un des premiers effets du régime arrêté dans l'assemblée des notables, & des réformes qui l'ont suivi, a été de stimuler puissamment la confiance publique. Non - seulement le nouvel emprunt se trouve entiérement rempsi, mais le cours des effets royaux se soutient avec plus de faveur; & quoique la progression n'en soit pas aussi rapide qu'on le desireroit, on doit en concevoir une espérance flatteuse pour l'avenir, & s'étonner même de cette heureuse révolution, qui sembloit d'autant plus difficile, que la plaie faite au commerce, par le caustique dévorant de l'agiotage, étoit plus profonde. Il paroît qu'on a pris les mesures les plus sages pour empêcher que ce monstre destructeur ne se reproduise.

Chacune des affemblées provinciales sera composée de 48 membres, dont quatre seront nommés par le Roi, pour la premiere sois seulement. La noblesse & le tiers - état composeront ces comités patriotiques. On assure que les notables ont itérativement résolu de ne recevoir aucuns honoraires. Voilà ce qui constitue la qualité de notable; le bien de la patrie doit être la seule récompense & la plus douce satisfaction. Tels devroient être les sentimens de tous les administrateurs des lieux pies, & même de toute administration qui auroit trait au bien public; mais aussi seroit-il du devoir de la nation de les combler d'honneur, & de ne jamais croire seur avoir assez témoigné de reconnoissance.

On vend actuellement rue S. Louis au Marais, hôtel du marquis d'Ecquervilly, les chevaux, les chiens, les armes, & autres instrumens du vautrait : ainsi voilà la réforme qui commence à s'effectuer.

Le mémoire de M. de Beaumarchais, qu'on attendoit impatiemment, est sorti de la presse. S'il restoit encore à des esprits séduits quelque penchant à croire une partie des accusations calomnieuses répandues dans le libelle diffammatoire publié contre M. le Noir & lui, ils doivent avoir les yeux desfillés, en lisant dans la réponse à ce libelle les lettres originales où le fieur Kornmann, n'ayant point alors à son service le Docleur Bergasse, montre son ame à nud, & se barbouille lui - même à la Silhouette. Et voilà celui qu'on nous peignoit comme le modele des maris, comme le prototype de l'innocence & de la vertu! Puis, fiez - vous à ces plumes complaifantes , qui , enhardies par l'espoir de l'impunité, cherchent dans la mauvaise foi & dans la rage d'autrui, l'occasion de répandre au hasard le fiel dont elles surabondent... Au reste il faut lire dans le mémoire de M, de Beaumarchais toutes les naïvetés niaifes, tous les épanchemens de cœur de M. Guillaume ; c'est - là qu'on voit quel degré de confiance méritent les apostrophes anodines dont il gratifie les personnes qu'il accuse de le persécuter encore. A mesure que cette affaire fortira du cahos immonde où le fieur Kornmann l'a plongée . nous rendrons compte des détails successifs qui pourront contribuer à redresser les faits controuvés, & à faire luire aux yeux du public le jour pur de la vérité.

AUX SOUSCRIPTEURS.

"MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE dont
"l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés
d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne soit
fujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des
Gazettes étrangeres, N°. 35, rue du Bout - du - Monde,
qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la
Poste aux Lettres, dans toutes les Villes principales du
Royaume, pour les Provinces ».

GRANDE - BRETAGNE. BULLETIN DE LONDRES. Du Mardi 12 Juin.

S. A. R. Mgr. le Prince de Galles, dont la santé se fortisse de jour en jour, sortit Samedi dernier pour la premiere sois en voiture. Le lendemain, Dimanche, ce Prince sut prendre l'air dans sa voiture le matin & le soir. S. A. R. ne partira pour Brighthelmstone que lorsque Madame Fitzherbert sera parfaitement rétablie de son indisposition actuelle. Cette Dame, qui depuis le commencement de la maladie du Prince ne l'a pas quitté un instant, a succombé à ses soins empressés, & a ellemême été attaquée d'une siévre semblable à celle que le Prince a eue. Les docteurs Jebb & Warren, médecins de S. A. R., ont soin de Madame Fitzherbert dans cette maladie.

L'alarme continue parmi les courtiers, qui craignent de perdre à chaque poste deux ou trois pour C. sur leurs spéculations dans les fonds; mais ce ne sont pas leurs inquiétudes qui doivent en donner au public au sujet des affaires de la Hollande, Ce qu'elles présentent réellement d'inquiétant, est 1 391 1

l'espece de nécessité où paroissent être aujourd'hui ses autres puissances d'intervenir, & de proposer seur médiation. Pour rendre cette médiation effective, il faudra peut-être que les puissances qui cherchent à rétablir la paix parmi ses Hollandois tassent respectivement des démarches qui mal interprêtées, en produiront d'autres, qui pourroient bien n'admettre aucune interprétation. Ce sont de dangereux négociateurs que les marins. Trop souvent, quand un capitaine de vaisseau a été le maître de suivre son penchant, on l'a vu prendre le parti d'abréger le travail des négociateurs en faisant ses ouvertures politiques avec des boulets. Il seroit bien cruel pour les puissances politiques qui veulent porter le calme dans les affaires de la Hollande, de se voir obligées de prendre sur elles de terminer leurs différends.

Les troubles de la Hollande fournissent aux spéculateurs des moyens de faire éprouver aux fonds des variations trèsmarquées. Samedi dernier on répandit le bruit à la bourse que l'on avoit donné des ordres de préparer dans nos ports vingtcinq vaisseaux de ligne, pour aller croiser sur les côtes de la Hollande. Cette terreur panique sit d'abord baisser les sonds d'un & demi p. C.: cependant ils remonterent ensuite au prix où ils étoient avant que le bruit se sût répandu. Ce qu'il y a de vrai pourtant, c'est qu'une lettre de Portsmouth, porte qu'il a été ordonné d'équiper une escadre composée de six vaisseaux de ligne, & plusieurs frégates, & de les disposer à mettre immédiatement en mer sous les ordres du capitaine Levison Gower; mais c'est seulement pour exercer nos matelots.

Le vaisseau neuf le Prince, de 90 canons, fut lancé la femaine derniere dans le chantier de S. M. à Woolwich. Il est ordonné de mettre ce vaisseau en état de se rendre à Portsmouth, où il sera mis à l'ordinaire.

Extrait d'une lettre de Chatham , le 8 Juin.

« Il a été reçu ici ce matin des ordres pour préparer le vaisseau le Sandwich, ci-devant de 90 canons, & actuellement encore à l'ordinaire dans ce port, pour servir de lazaret à Stangate-Creek, à la place du vaisséau le Newark, de 80 canons, qui tombe en pièces.

« On a aussi reçu des ordres de préparer le vaisseau le Bristol, de 50 canons, pour servir de chapelle dans ce port, à la place du vaisseau le Revenge, qui a été vendu à l'encan depuis quelques jours.

« Le sloop le Wasp, & le cutter le Surprize, qui ont été mis en commission pour faire le service de la Manche, sont prêts à mettre à la voile, »

Le prix des cotons, qui, en raison des spéculations qui avoient été formées depuis la passation du traité de commerce, avoit été porté très-haut, dit le Gazetteer, a considérablement diminué, & les sabriquans de Manchester commençent à voir qu'ils ont été trompés dans leur attente. Les marchandises-de nos sabriques étant d'un transport facile, elles étoient propres à passer en contrebande, & assurant à ceux qui fai-foient ce commerce un bénésice certain, que la réduction des droits ne promet 'plus; la consommation sera certainement la

même; effe pourroit bien aussi être plus considérable; la seule différence qu'il y a, c'est que la vente des marchandises est légale, & que les prosits d'entrée seront perçus en France par le site, & deviendront un avantage public, au lieu de tourner à l'avantage des contrebandiers.

Mardi dernier on jugea à Guildhall un procès intenté par le fieur Hay, marchand de vin de Québec, contre Sir F. Haldimand, ci-devant gouverneur de la province de Canada, pour faux emprisonnement. Cet ex-gouverneur l'avoit fait arrêter sur un soupçon de haute trahison, durant la guerre de l'Amérique, & il l'avoit lassé dans un cachot obscur durant l'espace de trois ans & seize jours. Un témoin déposa que le plaignant avoit été envoyé à la prévôté, prison militaire de 16 pieds sur 24, avec sept autres prisonniers; que cette prison étoit si remplie d'ordures, que la santé du plaignant en avoit soussers de lui avoit été impitoyablement; que tout accès auprès de lui avoit été impitoyablement refusé; que sa femme même n'avoit pu le voir qu'en se déguisant en Canadienne, &c. &c. &c.

Le célebre avocat Erskine chercha à justifier l'ex-gouverneur sur les raisons d'Etat. Cependant comme il ne parut pas qu'il y cût des preuves suffisantes pour justifier cet emprisonnement, les Jurés condamnerent le désendeur à 200 l. st. de dommages.

Le procès intenté par le fieur Desenfans, brocanteur de tableaux, au fieur Vandergucht, qui en est marchand, fut jugé Jeudi dernier à Guildhall : le plaignant , comme nous l'avons déjà dit, avoit acheté du défendeur, pour la fomme de 700 l. ft. un tableau connu sous le nom de la Vierge aux Enfans, & M. Vandergucht le lui avoit vendu comme étant de Pouffin. Mais quel cruel coup pour les amateurs qui croient avoir des Raphaël & des Corrèges dans leurs collections rembrunies! Il ne falloit que déterminer si le tableau étoit réellement de Poussin. Quinze témoins furent examinés pour décider cette question; le plus grand nombre pencha pour l'opinion que ce n'étoit pas un Pouffin; mais les meilleurs juges maintinrent que c'en étoit un : malgré cette incertitude, le plus grand nombre l'emporta, & M. Desenfans a gagné son procès. Ila, à la vérité, sacrissé sa réputation de connoisseur pour recouvrer un billet de 700 guinées qu'il avoit donné en paiement à M. Vandergucht. Il s'agit de savoir si cette réputation valoit fon billet.

M. West, un des témoins examinés, déclara qu'il étoit trèsdifficile de décider avec certitude & précision, si le tableau en litige étoit un Poussin; qu'il étoit rempli de défauts que n'avoit pas ordinairement ce grand maître; que les caracteres en étoient très-mal rendus; que la main de la Vierge étoit roide & trop grande; que les extrêmités en général étoient défectueuses; que les airs de têtes des enfans manquoient de cette grace & de cette correction, dans lesquelles Poussin avoit montré tant de supériorité; que si c'étoit un Poussin, cet artisse devoit avoir fait ce tableau lorsqu'il étudioit le Titien & l'école Vénitienne. [392]

L'évêque de Peterborough avoua qu'il l'avoit cru d'abord de Poussin, mais que l'ayant examiné plus attentivement, il n'y avoit pas trouvé cette corredion, & cette simplicité qu'on admiroit dans les ouvrages de ce peintre, notamment dans un tableau représentant le même sujet, qui est dans la collection du duc de Devonshire.

L'opinion de M. Taffaert fut que ce n'étoit pas un Poussin, mais il ne put pas dire pourquoi il avoit cette opinion.

Le Sr. Antonio Poggi fut du même avis, parce qu'il n'y avoit point de chaleur dans la composition de ce tableau, & point de ces beautés de paysage dans lesquelles Poussin excelloit.

M. Gainsborough dit qu'il avoit toujours été charmé de la douce simplicité de l'effet des ouvrages de Poussin, & de l'élégance de ses dessins; mais qu'il n'avoit ressenti aucune émotion, en voyant le tableau qui étoit l'objet du procès; en l'examinant attentivement, il n'y avoit trouvé ni harmonie, ni goût, ni élégance, & il n'auroit pas été tenté d'en donner 5 chelins s'il l'avoit vu vendre pour ce prix. On demanda à M. Gainsborough si la seule inspection suffisoit pour juger de quel maître il étoit? A quoi il répondit, que l'œil d'un peintre étoit au moi is aussi juste que la langue d'un avocat.

M. Copley dit qu'il ne pouvoit pas affirmer que ce ne fût pas un Poussin, quoiqu'il n'eût rien de ces beautés admirables qui caractérisent les ouvrages de ce peintre, après qu'il eut quitté l'école Vénitienne, & qu'il eut formé son goût par l'étude des grands maîtres.

M. Donjeux & M. le Brun, de Paris, eurent beau dire que par une tradition non interrompue dans la famille qui avoit possééé ce tableau en France, il avoit toujours passé pour être de Poussin, & qu'ils le croyoient de ce maître; ce témoignage ne put point infirmer l'opinion des autres témoins, & Mr. Vandergucht sut condamné à reprendre son tableau, & à rendre à M. Desensans son billet de 700 liv. st. Qui osera, après cette décision, s'aviser d'acheter des tableaux sur la foi des prétendus connoisseurs qui se trouvent les premiers pris?

La clôture du théâtre de Drury-Lane se sit Samedi dernier, par la représentation de Venice preserved. (Venise sauvée) Mme. Siddons eut dans le rôle de Belvedere les succès les plus éclatans. Le public toujours juste envers cette actrice célébre, lui prodigua les applaudissemens que ses rares talens lui ont toujours fait obtenir; après quoi le compliment d'usage sut prononcé par M. King, & le rideau tomba pour ne se relever qu'au mois d'Octobre prochain.

Samedi dernier la belle terre de Claremont qui ci-devant appartenoit au lord Clive, & dont le château a été conftruit depuis 20 ans aux dépens des Nababs Indiens, fut vendue publiquement par le Sr. Christie, pour la somme de 18,900 guinées. Les fermes dépendantes de cette terre ont été divisées en quatre lots; le premier qui étoit composé d'une maison à Esher & d'une portion de terre considérable, a été vendu à M. Dawes, banquier, 10,000 guinées; les autres trois lots ont été retirés par le chavalier John Lade, qui, selon nos seuilles, a fait l'acquisition de cette terre d'un coup de cornet.

Derniérement la diligence qui porte la malle de Douvres à Londres, versa à la descente de Calcraft, entre Dartsord & Gravesend. Plusieurs des voyageurs qui étoient dans la voiture furent blessés dans cette chûte, & Sir George Mannock, baronet, qui se trouva malheureusement dans la diligence, donna si violemment de la tête contre terre qu'il n'a survécu à cetaccident que jusqu'au lendemain au soir. Son domessique est aussi très-dangereusement blessé, & n'a pas été en état d'être transporté plus loin que Dartsord, où il est à toute extrêmité: plus de cinquante accidens du même genre arrivés depuis l'établissement des carosses de malle, sont payer bien cher à plusieurs samilles plongées aujourd'hui dans le deuil, le peu d'heures que peut gagner la poste par une marche aussi extravagante que funeste.

ANECDOTE.

A l'époque de la restauration, Charles II se rendant à Londres dans un caroffe à fix chevaux, le peuple accouroir en foule sur son passage dans toutes les villes & villages de la route pour voir son souverain. Le monarque eut l'attention d'ordonner à son cocher d'aller lentement, afin que le peuple eût la satisfaction de le voir plus long - tems. Un honnête fermier croyant qu'ii n'auroit que cette occasion de voir son Roi, appuya sa main fur une des portieres du caroffe, & marchoit avec la voiture les yeux fixés sur le visage de Sa Majesté. Le Roi lui dit à plusieurs reprises avec beaucoup de bonté de retirer sa main, de peur que quelques épagneuls qu'il avoit dans son caroffe ne la faififfent; mais cet homme ne faifant aucune attention à l'avis que lui donnoit S. M., à la fin les chiens fe jetterent fur sa main & le mordirent : cet homme retirant alors sa main avec précipitation, s'écria avec autant de loyauté que de mauvaise humeur: Dieu bénisse V. M.... mais qu'il damne vos chiens!

Autre Anecdote.

Quand le feu Roi nomma le général Wolfe pour commander l'expédition contre Québec, le duc de Newcastle représenta à Sa Majesté le danger de cette nomination, attendu que le général Wolfe n'étoit pas un général, mais un fou, un enragé. « Est-il bien vrai qu'il soit enragé, dit le Roi? Eh! bien, je souhaite qu'il morde tous mes autres généraux, & qu'il leur communique sa maladie. »

IRLANDE.

De Dublin , le 30 Mai 1787.

Le cours du change entre cette place & Londres étant audessus du pair, si cela continue, il se se a une exportation considérable d'or & d'argent monnoyé; ce qui nuira infiniment à nos négocians & à nos fabriquans.

Une personne qui ne sait que d'arriver de Greenock, rapporte, que le brig le Earl of Elgin étoit entré dans ce port, il y a environ huit jours, venant de New-York, & que le capitaine avoit assuré que le fameux Shea avoit été pris près de Trenton, déguisé en pêcheur, & qu'après 18 heures d'emprisonnement, il avoit trouvé les moyens de s'échapper à bord d'un navire Espagnol, qui étoit alors à Sandy - Hook, & qui mit à la voile pendant la nuit pour St. Sebastien en Espagne. Voilà, du moins, ce que l'on suppose; cette supposition est

d'autant plus probable qu'on ne put retrouver Shea aucune part, & que le navire Espagnol étoit si pressé de partir, qu'il coupa le cable de son ancre, & se mit en mer avec la plus grande promptitude. On soupconne le capitaine de ce navire d'avoir recu un présent considérable.

MELANGES

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c. NAISSANCE ET BAPTÊME DE CAGLIOSTRO.

Ce feroit manquer aux égards que nous devons aux perfonnes respectables, qui, à notre sollicitation, ont bien voulu
prendre sur les lieux des informations sur la famille & les
déportemens du Balfamique CAGLIOSTRO dans sa jeunesse,
que de ne pas insérer dans notre feuille le résumé de ces
informations. Elles sont sans doute inutiles aux honnêtes gens
qui connoissent cet étrange personnage; mais elles peuvent
fervir à ceux qui ne le connoissent pas bien. D'ailleurs, elles
fermeront la bouche à deux ou trois fripons qui rompent encore des lances pour lui dans ce pays-ci, quand ils croient
avoir affaire à des dupes. Nous avons dit, & nous le répétons
hautement, qu'il n'y a plus que des complices ou des sots qui
puissent être GAGLIOSTRIENS. Nous devons au public de le
mettre en garde sur tous les points, contre l'imbécillité des
uns & les projets sinistres des autres.

Déclaration Juridique du Sieur Bernard, Maître de Langue
à Palerme.

Je soussigné, déclare que M. le procureur-général de la Grand'Cour, sous le nom d'avocat-fiscal, & aujourd'hui chef de la magistrature de l'isse de Sicile, m'a présenté la copie d'une lettre en date du 2 Novembre 1786, adressée à M. Fontaine, commissaire au Châtelet de Paris, dans laquelle se trouvent plusieurs anecdotes sur le fameux comte de Cagliostro; & que mondit Sr. procureur-général m'a demandé si j'avois écrit cette lettre à M. Fontaine : à quoi j'ai eu l'honneur de lui répondre, que j'avois recueilli lesdites anecdotes d'Antoine Bracconieri, oncle de Joseph Balsamo, soi-disant comte de Cagliostro, comme il est dit, & que je les envoyai à Naples, à un Parissen, le 2 Juin 1786; qu'ayant lu dans la gazette de Leyde du 25 Septembre 1786, article de Paris, du 22 du même mois, que M. Fontaine, commissaire au Châtelet de Paris, avoit en main un procès-verbal & d'autres pieces qui donnoient les plus forts soupcons, que Balsamo n'étoit autre que Cagliostro, & ayant aussi lu dans les nouvelles publiques, que ce prétendu comte de Cagliostro faisoit des imputations honteules à des personnes respectables, par leurs noms & leurs charges, j'ai cru comme bon parriote, devoir adresser lesdites anecdotes à M. Fontaine, commissaire à Paris; je n'ai pas signé ma lettre, pour ne pas faire valoir une démarche aussi simple en elle-même que celle de prouver mon zele pour ma patrie; trop heureux si je puis contribuer à empêcher que beaucoup de gens respectables soient trompés plus long-tems par ce fourbe. En foi de quoi , j'ai fait la présente déclaration , à Palerme le 9 de Mars 1787.

(Signe) BERNARD.

Rapport que le Sr. Gugino, Avocat-fical de la grand'cour de Palerme, a envoyé en forme de lettre au Vice-Roi de Sicile, le 10 Mars 1787, à la suite des informations prises sur la vérité des faits attestés dans la lettre du sieur Bernard. Excellentissime Seigneur,

Ayant rempliavec l'exactitude & les foins accoutumés les ordres de V. E. pour éclaireir tout ce que renferment sur les anecdotes du comte de Cagliostro, les deux lettres écrites en François, & adressées à Palerme à M. le commissaire Fontaine, que je renvoie ci-jointes, je vais vous en soumettre le rapport.

L'auteur de ces deux lettres, en date du 22 Juin & 2 Novembre 1786, est un nommé M. Bernard, maître de langue Françoise, qui m'a été indiqué par le sieur Bracconieri, nommé dans ces lettres. Ayant demandé audit sieur Bernard s'il avoit écrit lesdites deux lettres, il m'a répondu qu'oui, après les avoir lues, & l'a confirmé par un certificat ci-joint, écrit &

figné de lui. (Voyez la déclaration qui précede.)

Tout ce qu'il assure lui avoir été dit par Antoine Bracconieri, commis dans la maison de commerce du sieur François Aubert & Co., & oncle de Joseph Balsamo de Palerme, pour lui démontrer que le foi-disant comte de Cagliostro étoit la même personne que son neveu, est véritable, puisqu'ayant mandé ledit Antoine Bracconieri, non-seulement il m'a confirmé tout ce qu'il avoit dit à Bernard, mais qu'il m'a encore ajouté plusieurs circonstances particulieres, qui confirment que Balsamo se cache sous le feint titre de comte de Cagliostro. Je lui ai fait écrire & signer sa déposition, que j'envoie ci-incluse en original à V. Ex., avec le mémoire imprimé à Paris pour ledit Cagliostro, dont il est parlé dans ces deux lettres, & que Bracconieri, à qui je l'ai demandé, m'a remis.

Par suite de tout ce qu'affirme Bracconieri, j'ai trouvé que Joseph Balsamo, fils de Pierre Balsamo & de Felice Bracconieri, a été baptisé le 8 Juin 1743, dans l'Eglise cathédrale de cette ville; je m'en suis fait délivrer l'extrait, signé par le grand chapelain, & par le co-adjuteur des sacremens.

Comme dans le sussité de baptême, je vis que l'enfant avoit été tenu par Jospeph Bazile, par procuration de VINCEN-TE CAGLIOSTRO, j'ai fait rechercher l'acte de procuration, & il s'est trouvé dans les minutes du notaire Antoine Romasino.

De ces lettres & actes publics, il réfulte un accord parfait, & toutes les circonftances s'accordent à prouver que le foi-difant comte de Cagliostro est Joseph Balsamo, de Palerme, &c. &c.

Le sieur Bernard m'a rendu compte en outre, qu'il s'étoit informé près d'un Messinois, s'il y avoit à Messine une famille de Cagliostro, & que celui-ci a dit en connoître deux familles. Antoine Bracconieri m'a également consirmé qu'une sœur de sa mere, ayeule de Joseph Balsamo, avoit épousé un nommé Joseph Cagliostro, & que c'est cette affinité qui a fait que Joseph Balsamo auta sans doute pris le titre de comte de Cagliostro. Cette opinion est appuyée de deux actes publics, qui ne peuvent laisser aucun doute; ce sont l'acte de Baptême, où on lit que Joseph Bazile a tenu sur les fonds baptismaux Joseph Balsamo, par procuration de Vincente Cagliostro, & la procuration elle-même, où Vincente Cagliostro, tante de Joseph Balsamo, établit pour sa procuratrice ladite Bazile, &c. &c.

De plus, l'âge que Cagliostro affure avoir dans son mémoire, répond, à peu de chose près, à celui de Joseph Balsamo né en 1743. Ce qu'il dit dans le même mémoire d'avoir été en Sicile, à Malthe, à Naples & à Rome, & d'avoir parcouru la plus grande partie de l'Europe, ne differe pas non plus de tout ce que rapporte Antoine Bracconieri de son neveu Joseph Balsamo. (Voyez la désostion dudit. Antoine, & c.)

veu Joseph Balsamo. (Voyez la déposition dudit Antoine, &c.)
J'ai fait appeler Matthieu Navarrchy, Allemand, jouaillier a
Palerme, qui a vu le portrait de Cagliostro entre les mains
de M. le baron Irobia, pendant qu'il demeuroit ici, qui l'a
emporté avec lui à Naples, où il est actuellement; ayant
questionné ce bijoutier sur la couleur, la stature & les traits de
Cagliostro, a répondu qu'il ne pouvoit rien dire sur sa couleur,
ni sur sa stature, parce que ce portrait n'étoit qu'à mi-corps,
& non-colorié, & seulement dessiné à la plume. Mais il m'a

me l'a dépeint Antoine Bracconieri, &c. &c.

Je fuis, &c. (Signé)

JOSEPH MARIE GUGINO, Avocat-Fiscal.

** Nous donnerons dans notre feuille prochaine la déposition qu'a faite ledit fieur Antoine Braccomeri, commis de M. Aubert, négociant à Palerme, pardevant le susdit sieur Joseph Marie Gugino, avocat-fiscal. Nous avons abrégé le rapport de ce magistrat autant que cela nous a été possible , les réfléxions qu'il fait pour établir des probabilités nous ayant paru surérogatoires, après l'immensité de preuves que nous avons présentées au public.

Historia succinda Hospitalis S. Elizabetha, extra muros Imperialis Monasterii S. Maximini Ordinis S. Benedidi prope Treviros, Josepho secundo Imperatori Ecclesia Reformatori dedicata: cui accedunt Dagoberti Regis, Ottonis & aliorum Imperatorum diplomæ: necnon Pontificorum Romanorum Bulla, signis sigillisque suis firmata. Prostat venalis Londini.

AVERTISSEMENT

D'une Edition authentique & originale de Euvres de FREDERIC II , ROI DE PRUSSE.

Elle est actuellement sous presse à Berlin, aux frais & pour MM. Voss & Fils, libraires du Roi, & sous l'inspection immédiate du Comte DE HERTZBERG, Conseiller-Privé & Minis-

Cette édition se fera sur les manuscrits du monarque philosophe, qui pour vérifier l'exactitude de l'édition, seront déposés à la bibliotheque du Roi. Il n'en falloit pas moins pour conserver dans toute leur intégrité sa touche mâle & sa maniere de penser. On ne sauroit autrement garantir ses mânes contre les fraudes & les attentats des éditions furtives.

Elle fera au moins de douze volumes, d'un grand octavo, & on se fert du caractere de Baskerville. Elle contiendra:

1º. Mémoires de Mon Temps. Ils renferment l'histoire, tant politique que militaire de ce qui s'est passé depuis l'année 1740 , jusqu'à la paix de Dresde .- 2. Histoire de la guerre de 7 Ans.-3. Histoire de ce qui s'est passédepuis la paix de Hubert-sburg, jusqu'à celle de Teschen.-4. Essai sur les formes de gouvernement, & fur les devoirs des souverains.- 5. Examen du système de la nature.-6. Remarques sur le système de la Nature .- 7. De l'innocence de l'erreur de l'esprit .- 8. Trois dialogues des morts .- 9. Trois volumes de poélies .- 10. Avant-Propos sur la Henriade.-11. Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe.-12. Plusieurs centaines de lettres de S. M. à plusieurs écrivains célébres, tels que Voltaire, Fontenelle, Rollin, le marquis d'Argens, d'Alembert, le préfident Hainault, Algarotti, &c. avec leurs réponfes.

Les termes sont : I. De payer en souscrivant, pour l'édition Françoise, deux guinées & demie, & deux guinées pour une traduction authentique en Allemand, qui s'imprime fous la de France même direction,—II. A la livraison de l'ouvrage complet, on de Portugal

dir qu'il avoit le front large, & le nez un peu gros, comme | fixera son prix avec la justice la plus scrupuleuse, vû qu'à l'heure qu'il est, on ne peut pas encore exactement déterminer le nombre des volumes. Si la collection ne forme que douze volumes, il restera peu ou rien à suppléer au prix avancé -III. La souscription sera ouverte ici à Londres jusqu'au dernier de Décembre de cette année, & les exemplaires seront délivrés francs de port, par MM. F. C. Spilitgerber & Co., No. 1, Little Trinity-Lane.

E M M R E.

Arrivées & Départs, qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec la Grande-Bretagne, & des navires François , dont les arrivées & départs dans les différents Port de l'Europe se trouvent consignes dans les Listes publiées en Angleterre.

ARRIVÉES.

Dans la Tamise. De Roterdam, la Peggy, l'Hector. — A Portsmouth. Du Havre-de-Grace, le Herald paquebot. — A Douvres. De la Chine , le Gustavus III. - A Copenhague. De Marseille, le Prince Frederick.

DÉPARTS.

De la Tamise. Pour Calais, la Liberty, le Mermaid. Pour Rochesord, le Hope. Pour Dunkerque, le Sisters. Pour Rouen, la Diligence. Pour Bordeaux, la Molly.—De Cork.

Pour Bordeaux, l'Active. Il est arrivé à Elseneur 19 bâtimens, tant François, qu'An-

glois, Hollandois, &c.

** Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etas du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se PRIX DES FONDS.

Actions de la Banque 152 - Des Indes Traites de la compagnie 62 - 3 Idem Conf.

Billets de loterie 15 l. 19 f. o. d.
COURS DES CHANGES. Amsterdam 2! Us. 36. 10 à vue 36. 6 — Roterdam 2 us. 36. 11 — Hambourg 2! us. 34. 8 — Attena 2! us. 34. 9 Paris 1 jourl date 29! — 2 usances 28! — Bordeaux dito 28! — Cadix 36! — Madrid 36! — Bilboa 36! Livourne 49! — Gênes 46! — Venise 49! — Lisbonne 5. 5! Porto 5. 5! — Dublin 9. Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent.

MATIERES. Portugailes 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8.5.2. Argent en lingot 5 4.

ARRIVÉES DES MALLES. MERCREDI, Arrivées Dues JEUDI. VENDREDI. MALLES Arrivees Dues Arrivées Dues d'Irlande deHollande de Flandres 2

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangeres, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier dell'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Courier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres.

VOL. 2 I (FORMANT LA COLLECTION DES SIX PREMIERS MOIS DE 1787.) Nº 48

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur:

DU VENDREDI 15 JUIN 1787.

De Kaniew , le 7 Mai.

TIER au matin la flote à bord de laquelle est S. M. l'Impératrice de Russie avec sa suite, a mis à l'ancre dans la riviere opposée à cette ville, & à la distance d'environ un mile des frontieres de la Pologne. Cette flote sut saluée par une décharge de 100 pieces de canon, placées sur une éminence voisine. La galere de S. M. Imp. répondit à ce salut; ce qui sut successivement imité par toutes les galeres de la flote, qui sit seu des deux bords. S. M. le Roi de Pologne ayant accepté l'invitation de l'Impératrice, dina avec cette souveraine à bord de sa galiote, & reçut de ses mains le cordon & les marques de l'ordre de St. André. A huit heures du soir S. M. Polonoise prit congé de Catherine II, qui partit le lendemain matin de bonne heure pour continuer son voyage.

De Cherson , le 10 Avril.

L'arrivée prochaine de l'impératrice de Russie & de l'empereur d'Allemagne, met ici tout en mouvement. Il ne se passe pas de jour qu'il n'arrive des troupes Russes, soit pour renforcer la garnison, soit pour former un corps d'observation du côté d'Oczakow.

De Madrid , le 18 Mai.

Le Roi a nommé le marquis de Santa-Cruz à la place de grand-maître de sa maison, vacante par la démission du duc de Medina-Céli.

Depuis trois jours l'infant don Ferdinand est légérement incommodé d'une espece de phlegmon qui lui est survenu à la joue gauche. Ce prince est sans sievre, & on attribue cette indisposition à la dentition.

D'Amfterdam , le 11 Juin.

Samedi passé cinq des pillards furent souettés sur l'échasaud; un d'eux sut mis sous la potence avec la hart au col, & ensuite marqué avec un ser rouge: quatre autres de ces coquins surent conduits avec ceux-ci dans la maison de force. Les informations ne sont pas sinies, & il y a encore un grand nombre de prisonniers à juger.

Il est parti d'ici un détachement de 300 bourgeois-armés, divisés en cinq compagnies, ayant tous leurs officiers & bas offi-

ciers, commandés par M. le capitaine de Wilde, en qualité de lieutenant-colonel, pour se rendre à Muyden, petite ville à trois lieues d'Amsterdam, place importante à cause des écluses au moyen desquelles on pourroit inonder notre ville. Il est pareillement sorti de Harlem, un détachement de cent cinquante bourgeois pour se rendre à Nieuwersluys, à cinq lieues de Harlem, afin d'y tenir aussi garnison, & pour la même raison qu'à Muyden. Ces deux places sont sur le cordon Hollandois; mais la désobéissance de quelques régimens, & la mauvaise intention de quelques autres, ont nécessité ces précautions.

De la Haye, le 10 Juin 1787.

Réfolution de L. H. P. les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Du 8 Juin 1787.

Que tous les officiers & foldats qui auront observé les ordres, le serment sait à L. H. P., & qui s'y conformeront à l'avenir, peuvent s'en rapporter à la protection de L. H. P., & à la continuation de la paie de leurs gages & soldes à l'écheance des jours fixés, pour le compte de la Généralité, & qu'il se fera une négociation de deux cens mille florins, provisionnellement, pour le compte des provinces de Gueldre, Utrecht & Frise, sous la garantie de L. H. P., sans aucune charge pour la province de Zeelande.

Arrêté & résolu par la Gueldre, Zeelande, Utrecht & la Frise.

L. N. P. les Seigneurs-Etats de Gueldre & d'Utrecht ont résolu d'accorder aux troupes qui se trouvent dans leurs provinces, une augmentation de douze sous de solde par semaine, à compter depuis le 4 de ce mois de Juin.

Du même lieu le 12.

Ce n'est pas seulement dans la province de Hollande que le maniseste du Prince a produit le plus mauvais esset; il a été vu de plus mauvais œil encore, s'il est possible, dans celles de Groningue & d'Overyssel. A Zwoll sur-tout, la bourgeoisse a pris l'alarme à la lecture de cette piece, & sur le champ elle a formé une adresse aux Etats, dans laquelle elle demande qu'il soit fait immediatement une alliance particuliere avec les provinces de Groningue & de Hollande, pour une désense mutuelle, & qu'il soit arrêté sans délai un plan propre à saire échouer les vues despotiques qu'annonce ledit maniseste.

La province de Hollande est finalement à la veille de se séparer des autres, & notamment de la Gueldre, & d'Amersfoort: mais avant d'en venir à cette extrêmité, on a pris une voie qui rétablira les choses d'une maniere légale, & ra nenera les Etats-Généraux du côté patriotique: on a pris le parti de

décliner formellement la légitimité de l'affemblée d'Amersfoort, & de faire convoquer à Utrecht même, de nouveaux Etats. Ladite convocation a eu lieu hier Lundi, & nous attendons im-

patiemment la nouvelle de ce qui y sera arrivé.

Le parti de Nimègue met en œuvre tous les petits moyens dont il peut s'aviser: il a soudoyé quelques mauvais sujets, qui se sont chargés pour la somme de 10,000 florins, d'enlever le Rhingrave de Salm, & de le transporter à Amesfoort. Ces malheureux ont été pris à Utrecht, & sont actuellement en

Le Prince d'Orange, sur l'invitation d'une petite majorité de l'affemblée d'Amesfoort, s'est rendu dans cette ville dans la vue de diriger les opérations militaires contre la province ; mais il est apparent que ces scenes scandaleuses touchent à leur fin, & que le Stadhouder n'aura bientôt plus d'autre ressource que d'éloigner de lui les gens qui lui font fiire tant de fausses

démarches.

On a découvert juridiquement à Amfferdam, qu'un armurier de Liége a expédié 600 fusils, pour les habitans du Cattem-bourg, & que son paiement lui a été fait par des gens attachés à la cour Stadhoudérienne.

Aujourd'hui les Etats de Hollande s'affemblent ; on préfume qu'ils prendront des résolutions de la plus grande vigueur pour anéantir enfin les mesures violentes des trois provinces anti-patriotiques, qui ont poussé l'animosité jusqu'à suspendre, de leur chef, le général Ryssel, qui commande le cordon Hollandois.

Voici une piece bien importante pour toutes les puissances

de l'Europe.

Missive de S. A. S. Mgr. le Prince Stadhouder Héréditaire des Provinces-Unies , à Leurs Hautes Puissances les Etats-Genéraux.

Hauts & Puissans Seigneurs,

Les malheureuses divisions qui regnent entre les hautsconfédérés, & plus particuliérement encore dans quelquesunes des provinces de cette république, font montées à un fi haut degré, que la chere patrie paroît être menacée d'une rup-zure totale de l'Union & du renversement de la constitution établie; c'est pourquoi nous avons cru devoir à nous-mêmes & au pays, de nous mettre par une déclaraion publique de nos sentimens & desseins, non-seulement hors de toute responsabilité à cet égard, vis-à-vis de la nation & de la postérité, mais de témoigner aussi encore une fois notre bonne volonté & désir ardent, en ce danger pressant, de contribuer de tout notre pouvoir, & par tous les moyens possibles, au rétablissement de "Union & de l'ordre, & à prévenir par-là la destruction de cette zépublique, jadis si puissante & si florissante.

A ces causes, nous avons cru ne pouvoir mieux satisfaire à cette obligation, que par la déclaration que nous faisons parve-nic ci-jointe à V. H. P. Nous nous flattons que V. H. P., les Etats particuliers, & généralement toute la nation, voudront bien de leur côté, chacun dans sa vocation, & selon son pouwoir, foutenir de la maniere la plus forte, nos efforts bien in-

Avec quoi, &c. sentionnés.

Hauts & Puissans Seigneurs (Etoit figné) G. P. D'ORANGE.

Nimègue, le 26 Mai 1787.

MANIFESTE.

Nous Guillaume, par la Grace de Dieu, Prince d'Orange & de Nassau, Stadhouder - Héréditaire, Capitaine & Amiral-Général des Provinces-Unies, &c. &c. &c. Et à tous ceux qui verront ou entendront lire ceci, Salut :

Les calomnies & les infultes atroces que nous avons vues mettre en œuvre, dans quelques-unes des Provinces-Unies, & fur-rout dans celle de Hollande, depuis quelques années, sans que nous l'ayons en rien mérité, sous les yeux, & sans l'empêchement du fouverain, de la maniere la plus basse & la plus dé-

restable, non-seulement pour nous priver de tout ce qui nous est le plus cher & de ce que nous avons le plus à cœur, qui est honneur & l'amour de la nation, mais même pour exciter contre nous & contre noire direction, le mécontentement & la défiance : manœuvres cependant par lesquelles on n'a pu porter aucune atteinte réelle à nos vues les plus justes, & à norte maniere d'agir la mieux intentionnée & la p'us integre, mais par lesquelles cependant on a fourni, de plus en plus, matiere augmenter les soupcons les plus odieux & les plus erronés, ans aucun frein ni bornes : les atreintes multipliées & publiques faites a nos droits légitimes & héréditaires, en vertu de cette même défiance, les mécontentemens continuels, les peines, les chagrins & les défordres enfin qui ont agité d'une maniere si terrible, & sans discontinuer, notre chere patrie, nous auroient pu donner le droit, depuis long-tems de faire des déclarations, de publier des manifestes, & de prendre les melures qui pourroient être regardées comme les plus con-venables, pour nous opposer de la maniere la plus forte, contre les intentions & les manéges de ce petit nombre de membres & de ministres du gouvernement, qui font un usage indigne & mal-intentionné de leur influence sur l'esprit d'une partie de la nation, ainsi que des délibérations du souverain, dans l'unique vue d'effectuer des troubles, des désordres, & renverser, au moyen de ces mêmes troubles, la constitution actuellement établie dans les différentes provinces, de même que celle de toute l'Union, & de produire en sa place, un nouveau plan de gouvernement, lequel, quand bien même il pourroit être considéré comme indifférent à notre propre influence, & pour notre propre pouvoir, doit cependant touours être regardé comme fondé sur des principes arbitraires, illusoires & dangereux au plus haut degré, pour les véritables intérêts de la chere patrie. Ce n'est que par notre inclination naturelle & manifeste pour les voies de douceur, par notre amour pour la tranquillité & pour le bien-être en général, que nous avons jusqu'ici regardé ces déréglemens avec un oil tranquille, & avec mépris, & que nous n'avons cherché à conferver nos droits, que de la maniere la plus douce, & par les moyens les plus pacifiques: d'autant plus, que nous voulions éviter soigneusement toutes les démarches qui auroient pu donner lieu à quelques nouveaux mécontentemens, ou à l'accroissement des embarras & dissentions dans ces pays

Austr long-tems néanmoins, que les liens sacrés de l'Union ont subsissé entre les différentes provinces; que leurs membres intégrans, & les villes sont restés en jouissance de leurs droits, priviléges, libertés & autorité, par la force seule du nœud qui les lie, & ont été attachés à leur gouvernement légitime, nous avons cru, tant par la nature des dissentions mêmes, que par l'exemple des tems antérieurs, trouver des motifs suffisans pour attendre que (en épargnant autant que possible la fougue de la multitude, & conservant ainsi la tranquillité publique) les intrigues & les vues de leurs instigateurs se découvriroient manifestement, comptant par cette voie-là, que tous les soupcons déplacés, & les vues tendantes à des nouveautés dangereuses, devroient non-seulement se dissiper d'elles-mêmes, mais encore que, par le rétablissement de tous les torts qu'on nous a faits, la concorde & la confiance renaîtroient : confiance par laquelle notre république, jusqu'au commencement des troubles actuels, a été conservée dans la pureté de sa religion & dans sa liberté, & par laquelle elle étoit montée au com-

ble de la gloire & de la prospérité.

Il y a peu de tems encore, que nos espérances à cet égard, paroissoient devoir se réaliser par l'issue la plus heureuse. Les régens les plus habiles & les plus fideles, de même que la majeure partie de la bonne bourgeoisse, habitans & citoyens de chaque province, & sur-tout de la Hollande, donnoient déjà en diverses occasions les marques les plus manifestes de leut aversion contre les plans dangereux & les résolutions injustes qu avoient étéadoptées illicitement , par l'infligation & l'influence de quelques chefs conjurés, ainfique par la voie de violence & réclamations du plus grand nombre de leurs concitoyens, & contre les vues les plus claires de leurs régens légitimes. Le moment paroiffoit même très-prochain où l'on alloit prendre, dans l'affemblée des Etats de Hollande même, de telles mesures qui eussent pu être regardées comme les plus convenables, pour fatisfaire aux desirs connus de la plus forte & de la meilleure partie de la nation, de rétablir chacun dans ses droits, & de nous remettre nous-mêmes en état d'exercer nos dignités légirimes, & de pouvoir en outre fixer par des délibérations paifibles, les moyens les meilleurs, pour prévenir d'autres disfentions, qui pouvoient menacer la patrie & la liberté. Cepen-dant, à notre grand regret & douleur, nous avons éprouvé que ces justes des régens & bourgeois bien-intentionnés, bien loin de ramener les chefs de la cabale à quelque vue falutaire, & de les détacher de leur système opiniatre de nouveautes, n'ont fait au contraire qu'exciter au dernier point leur passion, & les ont poussés jusqu'aux plus grandes extrêmités, lesquelles entraînent indubitablement de jour en jour la violation des droits de leur province, & brifent entiérement le lien de l'Union.

On ne s'est pas contenté de forcer, la bayonnette au bout du fusil, les régences de quelques villes en Hollande, à prendre & adopter des résolutions qui avoient été rédigées au préalable par les chefs des corps armés, & cela fous le prétexte d'humbles requêtes, fignées par des gens forcés ou vendus dans cette intention, comme fi tel eût été le vœu unanime de la nation; mais encore on a ofé, par les mêmes moyens de violence, démettre des régens, en établir d'autres, & faire passer pour pure affaire domestique une violation manifeste des droits, privileges & octrois, quoiqu'il fût clair que les intérêts mêmes du souverain y étoient léfés, ainsi que ce qui appartient à nos charges , lesquelles nous ont été confiées par une commission affermentée; & cela malgré les représentations des bons régens & du peuple. Par toutes ces usurpations & influences mal-intentionnées, on a renversé & violé la légitimité & l'ordre de l'asfemblée des Etats de Hollande de la maniere la plus étrange. De la part de plufieurs villes, on ne porte que rarement à l'affemblée la voix libre de leurs conseils, lesquels cependant font les uniques représentans du peuple, & qui, comme vrais membres de l'Etat par leur commission, y doivent avoir voix; on y fait valoir au contraire les intentions arbitraires d'un trèspetit nombre de citoyens, qui se sont appropriés violemment & injustement une supériorité sur les délibérations de leurs

Les affemblées des conseils des deux villes les plus puiffantes, Amsterdam & Roterdam, ont été, par ces changemens & remotions forcées, mifes à ce point d'incertitude, que nonseulement les régens démis (pour ne pas parler du reste des citoyens), mais encore leurs co-membres même, restés en charge, ont déclaré ces résolutions illégales; & que, suivant leur ferment & leur devoir, ils ne pouvoient participer aux délibérations; & cependant on reste encore constant à persister dans l'assemblée des Etats, à accepter lesdites régences, rem-

placées par le seul droit de la force.

Par ces arrangemens arbitraires, toutes les bonnes intentions des braves régens ont été renducs vaines ; & après avoir cherché à s'affurer d'autant de voix à l'affemblée des Etats, qu'il leur en falloit pour former une ma orité, les chefs & instiga-teurs de l'entreprise ont enfin passé à une violation publique de l'Union. Le plan de défense de la province de Hollande, dans fon exécution, ayant toujours été d'accord avec les intentions des corps armés, ladite province a cru pouvoir prendre fur elle, de violer ouvertement le territoire d'un souverain confédéré, non-seulement par des troupes illicites de bour-geois, mais encore par des troupes légeres à la solde particuliere, & de troubler ainsi par des actes d'hostilités récentes, les lieux où s'éccient rendues les troupes de la généralité, qu' avoient marché pour la confervation du territoire, à la de-

armemens de bourgeois féduits, contre les représentations & mande du souverain même de la province, munies de nos parentes, & liées par le serment ordinaire fait à la généralité, aux intérêts de cette même province.

(La fuite l'ordinaire prochain.)

Paris, le 8 Juin.

Le 4 de ce mois, l'académie Françoise a tenu une séance publique pour la réception du fieur de Rhuliere, à la place vacante par la mort de l'abbé de Boilmont; l'affemblée a été très-brillante; le discours du récipiendaire a été très-bien accueilli, ainfi que la réponse que lui a fait le marquis de Chaftellux, en qualité de directeur de l'académie. L'abbé de Lille a terminé la féance par la lecture d'un morceau de poéfie, qui paroît destiné à entrer dans une nouvelle édition de son Poëms des Jardins, ou à lui servir de supplément.

Dans la dernière féance du bureau de Monfieur, M. le duc de la Rochefoucault, fit une propolition relative au fort des Protestans dans le royaume, & à la réforme du code criminel; mais comme ces objets n'avoient pas été soumis à l'examen du bureau, cette motion ne fut pas admife. Cependant le premier de ces deux objets a été accueilli par le bureau présidé par Mgr. comte d'Artois, & on y arrêta, fur la motion de M. le marquis de la Fayette, « que le Roi feroit supplié de voulois » bien accorder un état civil aux Protestans de son royaume. »

Du même lieu le 11.

Cette semaine a été fertile en opérations importantes que le public attendoit comme le résultat des intentions bienfaifans de S. M. Les principaux changemens projetés dans l'administration des finances ont eu lieu Mercredi. Ils con-

- 19. Dans la suppression de l'ancien conseil des finances.
- 2º. Dans celle du comité contentieux, préfidé par M. le
- 30. Dans celle du conseil du commerce & des intendans de cette partie.
- 49. Enfin dans celle des quatre maîtres des requêtes-rap-

La retraite accordée aux conseillers d'Etat supprimés dans les différens conseils, est de 8000 l. chacun.

Le Roi a créé en même tems un nouveau conseil de finances, qui sera composé de tous les ministres d'Etat, de M. le Garde des Sceaux, & de MM. d'Ormesson & Lambert, conseillers d'Etat. S. M. ayant nommé ministre d'Etat M. le duc de Nivernois & M. de Malesherbes, Teur a donné en cettequalité l'entrée dans ce conseil. Le choix de S. M. a cause une sacisfaction universelle. La réputation de lumieres & desagesse des nouveaux ministres, est tellement établie qu'on ne doute point que leur influence dans l'administration, n'en garantifie les salutaires effets. Ce conseil s'assemblera au moins: une fois tous les mois, & l'on attend les arrêts de réglement qui doivent en affigner la forme & les fonctions.

Il y aura un comité des finances qui s'affemblera tous less quinze jours, & plus souvent s'il le faur. Il sera composé de M. l'archevêque de Toulouse, de M. de Nivernois, de M. de Malesherbes, de M. d'Ormeffon, de M. Lamberr, & de

M. de Villedeuil, contrôleur - général. On a nommé quatre intendans des finances; M. de la Milliere, pour le département des ponts & chaussées, les hôpitaux, la mendicité & les remedes gratuits; M. de la Boulaye, pour la ferme & la régie générale; M. de Forge, pour les eaux & forêts, les domaines & droits domaniaux; M. Blondel, pour les impositions & les municipalités.

M. le contrôleur-général aura tous les autres départemens supprimés.

Les quatre intendans n'auront point séance au conseil des finances, mais ils seront appelés au comité, pour y porter les comptes de leurs départemens; ou lorsqu'il sera question de faire quelqu'arrangement dans les détails dont ils sont chargés. Leur traitement sera de 15,000 liv. chacun.

Il n'y aura qu'un seul intendant du commerce: le Roi a nommé à cette place M. de Tolozan.

Les maîtres des requêtes, ci - devant chargés de départemens, conserveront leurs appointemens jusqu'au ter. Janvier prochain, & Sa Majesté se réserve de seur témoignes sa satisfaction, en les nommant aux premieres intendances vacantes dans les provinces.

La chambre des comptes a vérifié & paraphé les registres de M. de Serilly, trésorier de l'extraordinaire des guerres, & M. de Biré a fait sa soumission de continuer l'exercice. Le plan de M. l'archevêque de Toulouse est, dit - on, de supprimer l'une des deux charges dans tous les départemens, & de charger le trésor royal seul de faire les sonds de tous les services, en versant chez les trésoriers-généraux, sur le certificat du premier commis des finances, l'argent nécessaire à chaque département : ce nouvel ordre est d'autant plus utile, qu'en donnant une connoissance habituelle de la situation des finances, il ôteroit tous les moyens de fraude ou d'abus.

La santé du Roi a donné ces jours derniers quelqu'inquiétude. Sa Majesté se plaignoit depuis quelque tems d'un dégoût insurmontable, & Vendredi elle eut une indigestion qui paroît avoir eu pour cause une plénitude d'humeurs. On espere que les précautions prises épargneront à tous les citoyens les alarmes que la moindre altération d'une santé si précieuse & si chere est capable de répandre.

Sa Majesté a nommé le comte de Caraman commandant en chef en Provence, à la place de M. le comte de Thiard, qui passe au commandement de Bretagne.

Mercredi dernier, vers midi, un violent incendie a éclaté au palais des Thuileries, dans les combles du pavillon de Flore. Malgré la promptitude des secours, on n'a pu se rendre maître du seu que sur les trois heures. Les pompiers ont été obligés de couper le chemin du seu, tant du côté des appartemens de la Reine, que de la galerie destinée à un Museum. La direction du vent, qui portoit les slammes du côté de la riviere, a heureusement préservé les appartemens de Sa Majesté. Il n'y a d'endommagé que la charpente du pavillon, qui s'est absimée intérieurement. On attribue cet incendie à la négligence de quelques domestiques qui couchoient dans les mansardes.

Le même jour la dame de la Motte ayant trompé la vigilance de ses gardiens, a trouvé le moyen de s'évader de l'hôpital où elle étoit enfermée. On ajoure que la femme Desrues ayant voulu tenter une même fuite, a été moins heureuse. Les gardes l'ont arrêtée & ramenée parmi ses compagnes d'infortune.

L'affaire du Sr. Kornmann continue de fixer la curiosité publique. Il paroît depuis hier un second mémoire du Sr. Bergasse, qui se soutient sur le même ton que le premier. Les portraits y sont toujours à la maniere noire & la plus noire. C'est un style de fanatisme & de confrairie, qui fait voir le degré d'intimité & les s'apports intimes (1) qui se trouvent entre l'avocat magnétifeur & le client magnétifé. Il ne faut point oublier de dire que ce sensible & généreux avocat, après avoir peint son client exténué, expirant sous les coups redoublés de ses ennemis, a tellement pris goût à ce moyen d'apitoyer ses lesteurs, qu'il se représente lui-même comme un être chétif, & n'en pouvant plus. C'est un moyen plus touchant & plus doux d'en imposer au public.

Le Sr. Kornmann, de son côté, poursuit ses projets de vengeance, & il a obtenu, dit-on, qu'il sût lancé un décret de prise,
de corps contre le prétendu corrupteur de sa femme, laquelle
heureusement n'est décrétée que d'un assigné pour être ouie.
Cette formalité ne change point l'opinion qu'on a du caractere
& de la cause du magistrat de Strasbourg; son attaque est violente, & appuyée d'allégations que l'accusé absent n'a pu encore
détruire: sans doute il paroîtra sur la scene armé de toutes
pieces, pour combattre le champion valeureux qui se promene
serément dans l'arene en l'attendant; c'est dans ce combat que
nous verrons qui des deux est l'imposteur. M. le Noir a publié
une courte défense, où il consirme ce que M. de Beaumarchais
avoit déjà prouvé: que l'accusateur dans ses attaques n'a pas
craint d'ajouter le mensonge à la forme révoltante d'un libelle.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE dont » l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés » d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne soit » sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des » Gazettes étrangeres, N°. 35, rue du Bout - du - Monde, » qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la » Poste aux Lettres, dans toutes les Villes principales du » Royaume, pour les Provinces ».

GRANDE-BRETAGNE

BULLETIN DE LONDRES.

Du Vendredi 15 Juin.

Selon les dépêches reçues Dittianche au soir de la Hollande ; nous apprenons qu'en réponse à la déclaration publiée par le Prince d'Orange, la faction opposée à S. A. S. a fait un contremanifeste, qui s'est répandu avec rapidité d'Utrecht, d'où il est émané, dans les différentes provinces.

10. On y nie rondement la plupart des affertions contenues dans la déclaration de S. A. S. le Stadhouder.

⁽¹⁾ Expression consucrée & connue.

T 399 1

20. On accuse directement S. A. d'être la seule cause des dissentions actuelles, & on représente ce Prince comme l'ennemi de sa patrie.

3°. Le contre-manifeste contient un appel au peuple des différentes provinces, en faveur des mesures déjà prises, qu'on déclare avoir été absolument nécessaires pour la conservation de la liberté publique & individuelle.

4°. On y invite tous ceux qui font bien intentionnés pour les Provinces-Unies, à se montrer dans la crise actuelle où se trouvent les affaires, & à prêter efficacement leur assistance.

Enfin le manifeste annonce une résolution solemnelle de désendre, jusqu'à la derniere goute de leur sang, la cause de la liberté contre les usurpations du Stadhouder, auquel on donne le nom de tyran. En un mot, cette piece quia été fabriquée à Utrecht, n'est propre qu'à enslammer les esprits, & à hâter l'explosion de la guerre civile, dont les essets ne peuvent être que terribles à la République entiere, si les puissances voisines ne se réunissent pour amener une réconciliation.

Plusieurs commissions furent signées Mercredi dernier au bureau de l'amirauté; des ordres émanés du même bureau ont aussi été envoyés dans les ports.

Le commodore Levison Gower, les capitaines Swinson & Berkley ont pris congé de S. M. le même jour, avant leur départ pour se rendre à bord des vaisseaux qui vont mettre en mer.

Le capitaine Levison Gower, est un des lords de l'amirauté; il a, comme nous l'avons annoncé dans notre derniere seuille, été nommé commandant de la flote que l'on vient d'équiper à Portsmouth, & doit mettre en mer au moment que les vaisseaux seront prêts. On ne sait point encore quelle est la destination de cette flote; on conjecture seulement que l'état alarmant des troubles des Provinces-Unies a occasionné cet armement.

Le 6 du courant les 3 p. C. consolidés étoient à 77; ; ils ont été vendus Mercredi dernier à 70; la veille ils étoient à 74; ; cependant Mercredi, avant la fin de la Bourse, quelques manœuvres furent pratiquées, qui firent floter les fonds entre 70 & 72.

Les ordres ont été envoyés à Blackwall pour faire partir incessamment pour Portsmouth le paquebot de la Compagnie des Indes Orientales, à bord duquel doivent être mises les dépêches pour l'Inde. La principale cause qui retarde le départ de ce paquebot, est l'attente où l'on est de voir bientôt arriver de l'Inde le paquebot le Tryal.

Ces dépêches furent envoyées Samedi dernier de l'hôtel de la compagnie des Indes au bureau de contrôle, pour être prifes en confidération.

M. Elford qui a été nommé derniérement lieutenant-gouverneur de St. John, de Terre-Neuve, a mis à la voile Jeudi dernier pour se rendre à sa destination.

Le vaisseau de guerre le Salisbury, de 50 canons, & la frégate le Winchelsea ont mis à la voile pour Halifax.

On a reçu Mercredi au soir des dépêches de St. Jean de Terre-Neuve, qui annoncent l'arrivée dans ces parages de près de 100 navires pêcheurs, & qu'il étoit probable que la pêche seroit fort avantageuse.

Extrait d'une lettre de Portsmouth , du II Juin.

α Ce matin le vaisseau le Ganges est sorti du port pour se rendre dans la rade de Spithead. Samedi dernier un des gens de l'équipage de ce vaisseau est tombé de haut d'un mât, & a été tué sur le pont.»

On attend durant le cours de cet Eté trois vaisseaux de guerre Napolitains dans un des ports de cette isle. Cet événement qui est tout-à fait nouveau pour ce pays, fournit à nos politiques ample matiere à des conjectures qu'il est assez difficile de résoudre. On assure que ces trois vaisseaux viendront dans la Tamise. Il y a bien des années que le pavillon Napolitain ne s'étoit montré dans ces parages.

La maladie que le Prince de Galles vient d'effuyer, dit le Ge zeral-Advertiser, a tourni àS. A.R. le duc d'York, une occasion de montrer la bonté de son cœur. Un seigneur qui avoit jusqu'ici joui de la confiance de ce Prince, ayant envoyé un exprès en Allemagne pour lui faire part de la maladie de son auguste frere, se permit dans sa tettre, qui contenoit cette nouvelle, de parler de l'extrême danger dont la vie de l'héritier présomtif étoit menacée, en des termes qui approchoient d'une congratulation pour le Duc d'York. L'auteur de cette lettre s'y étoit même étendu avec complaisance sur la consolation que le public recevroit de la perte du Prince de Galles, en voyant dans son successeur un Prince qui possédoit les vertus les plus éminentes, &c. &c. Ce courtifan s'étoit flatté que son zele précoce lui procureroit la plus haute faveur auprès du Prince; mais il a été cruellement déçu dans ses espérances. S. A. R. le Duc d'York, qui lui faisoit l'honneur de lui écrire ordinairement de sa propre main, lui a fait écrire par un secrétaire, qu'il avoit été vivement affligé en apprenant l'indisposition de son auguste frere, & qu'il avoit ressenti la plus haute indignation contre l'homme qui avoit pu & ofé le croire affez destitué de sensibilité pour se réjouir d'un événement aussi désaftreux, affligeant & cruel pour fon cœur.

Hier étoit le jour fixé pour prononcer le jugement du lord George Gordon, ainsi que celui de M. Bowes; mais ni l'un ni l'autre ne se sont présentés à la cour; & après les proclamations d'usage, pour ordonner que les parties comparussent, les juges ont donné ordre qu'elles fussent arrêtées par-tout où on les trouveroit.

Le lord George qui avoit cherché pendant long-tems, Mercredi dernier, l'avocat-général, le trouva dans un café, & après l'avoir accosté poliment, lui demanda s'il étoit en son pouvoir de lui accorder un délai de quatre jours pour arranger ses affaires particulieres. L'avocat-général lui ayant répondu que cela ne dépendoit point de lui, Sa Seigneurie dit qu'elle se slattoit que les juges lui accorderoient cette saveur; à quoi l'avocat-général ayant répliqué, qu'il n'en

croyoit rien. Vous croyez donc qu'on me refusera ce court d'invitation qui fut laissé au château; comme venant de la part délai, & que l'on m'enverra en prison? Ceta est très-probable. -Sans rien répliquer à cette réponse, le lord George s'éloigna , & s'est permis de prendre lui - même le tems que la cour auroit pu lui refuser. Les huissiers sont dans ce moment-ci après ses trouffes, & notre feuille prochaine annoncera son incacération, ou fa fuite.

La clôture du théâtre de Covent - Garden se fit Mercredi dernier par la représentation du Man of the World (l'Homme du Monde). Le compliment d'usage fut prononcé par le Sr. Lewis, qui recut pour lui & ses camarades les applaudissemens du public. Ce théâtre est fermé jusqu'au mois d'Octobre prochain.

Plusieurs de nos feuilles ont affuré que le Sr. Gallini, directeur de l'opéra, s'étoit battu ces jours - ci au pistolet avec le fils d'un homme de très - haute qualité. Nous avons pris des informations sur ce duel, qui nous a été confirmé par quelques personnes, tandis que d'autres ont débité que c'étoit un conte : on a dit d'un autre côté que le combat avoit eu lieu, mais que les pistolets n'étoient chargés qu'avec de la poudre ; connoissant le Sr. Gallini pour un homme raisonnable, nous sommes fort embarraffés entre toutes ces versions, & nous n'imprimons cet article que parce que nous en avons été requispar un de ses amis, qui a témoigné le plus grand desir de voir cette anecdote connue, & qui nous l'a garantie. Si c'est une plaisanterie qu'on a voulu faire, nous ne la faififfons pas, & nous prions ceux de nos lecteurs qui la faisiront, de vouloir bien nous instruire de ce qui a occasionné cette affaire, ou fait naître le bruit qu'elle avoit eu lieu.

Il y a eu aujourd'hui une éclipse de soleil, qui a commencé à Londres à 4 heures 12 minutes de l'après midi : le plus grand obscurcissement a été à 4 heures 57 minutes : l'émersion s'est faite à 5 heures 47 minutes : l'immersion a commencé à droite, & la lune a quitté le disque du soleil, à la gauche de sa partie supérieure. Sa durée a été d'une heure 35 minutes, & sa grandeur de 5 degrés 24 minutes.

Cette éclipse a été totale dans les parties Septentrionales de la terre.

ANECDOTE.

La mere du célébre Foote, dont les affaires étoient aussi dérangées que celles de son fils, se trouvoit souvent dans les embarras les plus fâcheux. Ayant été un jour arrêtée pour une dette de peu de conséquence, & connoissant le cœur de son fils , elle lui écrivit ces mots : Cher Sam , (1) je fuis en prifon. Le pauvre Sam se trouvoit dans la même situation, & lui sépondit auffi briévement : Ma chere mere, j'y suis aussi.

IRLANDE.

De Dublin , le 5 Juin 1787.

Le prompt retour de S. G. le duc de Rutland dans cette ville, est du à un tour qui lui a été joué, que l'on raconte de la maniere suivante. Quelque personne, enviant le plaisir que S. G. étoit allée prendre à la campagne, contresit un billet

(1) Abréviation familiere de Samuel.

du Lord-Maire, a par lequel ce chef de la magistrature prioit le Lord-Lieutenant à un dîner de cérémonie qu'il devoit donner le Samedi suivant à toute la noblesse ». Le duc de Rutland, dont l'extrême affabilité se fait remarquer dans toutes les occafions, se pressa d'arriver de bonne heure le Samedi au château pour s'habiller, & se rendit à l'heure indiquée à l'hôtel du Lord-Maire. Mais ce dernier étoit absent, & le portier de l'hôtel dit à S. G. lorsqu'elle se présenta, que son maître ne lui avoit donné aucun ordre, & qu'il n'avoit pas même entendu parler qu'il dût y avoir un dîner. Le Vice - Roi se retira fort fàché d'avoir été joué par un mauvais plaisant, qui lui avoit fait quitter les amusemens dont il jouissoit à la campagne, où il retourna dès le même foir.

INDES ORIENTALES.

Extrait d'une lettre de Bombay, du 26 Janvier.

« On a donné ordre de porter notre établissement militaire usqu'à 12 bataillons : mais où est notre fonds pour maintenir tant de troupes en tems de paix ? Et s'il survient une guerre, aurons - nous les mêmes reflources que nous eûmes dans la derniere ? La compagnie jouissoit alors d'un grand crédit ; elle n'avoit pas encore faussé sa foi; mais à l'avenir, quel est l'homme affez fou pour lui prêter une demi - couronne pour recevoir un chelin 11 fous en paiement?

MELANGES

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c. SPECTACLES.

Au Rédasseur du Courier de l'Europe.

De Paris , le II Juine

a Monsieur,

« L'opéra de TARARE a été donné Vendredi avec un succès qui prouve que la cabale ne peut rien contre un bon ouvrage, & que le public ne se laisse pas aussi aisément entraîner qu'on le pense. On ne peut pas se faire une idée des efforts qu'ont faits les ennemis de M. de Beaumarchais, pour faire tomber cet opéra; mais les événemens y font enchaînés avec tant d'art, ils sont si intéressans, & si multipliés, que quand cette piece n'auroit pas le mérite de présenter un nouveau genre de spectacle, qui réunit la pompe & l'éclat des grands opéras, aux agrémens des poëmes de Sedaine, les amateurs du genre lyrique auroient secondé les efforts de l'auteur pour soutenir cet essai courageux contre les gens apostés pour le faire manquer. Il n'y a pas eu besoin d'efforts pour repousser les cohortes ennemies qui s'étoient dispersées çà & là dans la falle. Des applaudissemens continuels ont imposé silence à l'envie, à la malveillance & à l'intrigue. On a goûté également le poême & la musique; excepté une fête donnée dans les jardins du Sultan d'Ormus, qui a paru un peu longue, toutes les fituations ont paru faire le plus grand plaisir. On a demandé l'auteur à grands cris; mais il s'est constamment refusé à parositre, & a supplié ses amis de vouloir bien l'excuser. Le public continuant à le demander ainsi que l'auteur de la musique, M. Salieri a paru & a reçu es complimens de la plus nombreuse assemblée qui se soit trouvée à l'opéra depuis la construction de la falle. Je vous envoie, Monsieur, l'analyse de cette piece s intéressante.

J'ai l'honneur d'être, &c. w.

* Il ne nous est pas possible de donner cette analyse dans la feuille de ce jour ; l'abondance des matieres nous oblige à la remettre à l'ordinaire prochain.

NAISSANCE ET BAPTÉME DE CAGLIOSTRO.

Déposition d'Antoine Bracconieri, oncle maternel de Joseph Balfamo, dit Cagliostro, datée de Palerme en Sicile, le 9 Mars 1787.

Joseph Balfamo, est fils d'une de mes sœurs, appelée Félicie, femme de Pierre Balfamo, demeurant à Palerme, dont elle n'a eu que deux enfans, une fille encore vivante, & veuve, appelée Marie-Anne Capitammino, & l'autre ledit Joseph, né le 2 Juin 1743, baptifé dans la Cathédrale, & ayant eu pour parain Jean-Baptiste Burone, Génois établi à Palerme.

Peu de mois après la naissance dudit Joseph, son pere mourut subitement en le laissant à la mamelle & au berceau, ainsi que la sœur, âgée d'environ deux ans, qui furent reçus avec leur mere chez leur ayeul Dn. Joseph Bracconieri, mon pere, qui regardoit ses petits-enfans comme ses enfans propres, & particuliérement Joseph, à qui on donnoit toute l'éducation que l'on pouvoit lui donner pour pouvoir en faire quelque chose, & le mettre en état d'être un jour le soutien de sa mere, veuve, & de sa sœur.

Mon pere mourut en 17:4, Ballamo resta sous la conduite de sa mere, qui chercha à le faire religieux, & lui fit prendre l'habit de frere de la Charité. Après avoir fait les dispositions nécessaires à cet effet, il fut envoyé à Caltagironne pour y faire

fon noviciat. Mais lui n'ayant point de goût pour l'état religieux, voulut quitter l'habit. Ses parens le voyant un jour paroître en habit féculier, & ne voulant cependant pas le perdre, mais seulement lui faire éprouver quelque châtiment, le mirent aux PP. Capucins pour le tenir enfermé dans leur couvent; comme il inquiétoit ces religieux, ils ne voulurent pas le garder davantage & le chafferent. Sa désobéiffance ne faisoit qu'augmenter. Ne faifant aucun cas des corrections ni des châtimens, ses parens se virent forcés de l'abandonner.

Se voyant affranchi du joug de ses parens, & en liberté, il imagina de faire accroire à un nommé Vincent Marrano, or-févre, qu'il lui feroit découvrir un tréfor, pourvu qu'il lui avançat une certaine somme d'argent, qui devoit servir à acheter quelques drogues précieuses pour en faire une composition nécessaire pour la découverte dudit trésor. Marrano s'étant procuré l'argent, le remit à Balfamo, qui l'ayant en sa possession, s'entendit avec des gens qu'il avoit mis dans sa confidence, & s'enfuit en Calabre, où il fut dépouillé par ses complices, & obligé de se rendre à Rome, où il se mit à dessiner à la plume; il se maria dans cette ville avec une jeune personne appelée Laurence, fille d'un homme de bien, fondeur en cuivre. Il s'arrêta peu dans cette ville, où l'on dit qu'il fut protégé par un Cardinal, (1) & s'enfuit ensuite en France accompagné de sa femme.

Dans cet état des choses, du jour où Balsamo s'éloigna de Palerme, ses parens n'en eurent plus de nouvelles pendant plufieurs années. Me trouvant à Naples en 1773, pour quelques affaires, je me promenois une après-dînée sur la place du PalaisRoyal, lorsque je vis passer un perruquier de Palerme, nommé David La occa, qui étoit de ma connoissance : lui ayant demandé d'où il venoit, il me répondit qu'il étoit arrivé depuis peu de jours à Naples, & qu'il avoit voyagé en Russie, en Angleterre, en Espagne, ien France & dans toute l'Italie : poullé par la curiolité, je lui demandai fi dans ses voyages il n'avoit pas vu Joseph Ballamo, mon neveu; il fit mine d'abord de ne pas le connoître, mais ensuite voulant me faire une surprise, il m'engagea d'alter avec lui, & me conduisit dans une maison vis-a-vis le théâtre-royal; je restai interdit en entrant, en me voyant présenter Balsamo; m'étant retourné vers Larocca pour lui reprocher de s'être moqué de moi, Balsamo me dit que cet homme étoit à son service en qualité de valet de chambre; ensuite, après les complimens, Balsamo me pria de l'attendre en cet endroit, pendant qu'il iroit chercher sa femme, Dona Lorenza; en effer, au bout d'une demi-heure il revint avec la femme dans un bon équipage, avec des domestiques, & nous allâmes ensemble voir une maison qu'il

avoit louée ce jour même.

Emerveillé de l'état magnifique de Balfamo, & plus encore de l'entendre appeler par ses gens le Marquis de Pellegrini, je me tins fur la réferve, & je ne voulus pas accepter l'offre qu'il ne cessoit de me faire de venir demeurer chez lui ; mais m'ayant confié l'idée dans laquelle il étoit d'aller à Palerme, pourvu qu'il obtint du Roi un pardon général pour se retirer dans sa patrie, & tâther d'y vivre tranquillement & honnêtement, j'implorai la protection de M. le Prince de Butera, qui eut la bonté de me donner une lettre de sa main pour son fils, le Prince de Pietra-Perfia , afin qu'il aidât Balfamo de son crédit auprès du gouvernement. Ayant obtenu cette lettre, je partis tout de suite pour Palerme, conduisant avec moi Balsamo & sa femme, que je logeai chez moi. Ils y demeurerent 17 jours, après lesquels Balsamo, ennuyé des bons avis que je lui donnois journellement, fans aucun égard, & fans m'en prévenir, fortit de chez moi & alla habiter une maison qu'il avoit louée, afin d'être en pleine liberté & sans aucune dépendance.

L'orfévre Marrano, par considération pour moi, laissa Balfamo tranquille, tant qu'il fut dans ma maison; mais l'en voyant forti, il porta ses plaintes à M. le président Airoldi, qui le fit arrêter & emprisonner. Mais M. le Prince de Pietra-Persia voulant alors faire honneur à la recommandation de son pere, fut trouver M. le président, qui sit sortir de prison Balsamo, à condition que sous 24 heures il s'éloigneroit de Palerme. Balfamo se conforma sur le champ à cet ordre, & s'embarqua sur un bâtiment qui alloit à Malthe, il s'y transporta avec sa femme; l'appris qu'après y avoir demeuré pendant quelques jours, il fe rembarqua pour l'Italie.

Depuis cette époque, je n'ai plus eu de nouvelles de Balfamo, & n'ai point cherché à en avoir, m'inquiétant peu d'un ausli mauvais sujet; il m'étoit revenu d'ailleurs que Balsamo se plaignoit fort de moi, croyant que j'avois été d'intelligence avec Marrano, pour le faire mettre en prison, parce qu'il étoit forti de chez moi fans mon agrément.

En 1784, (si je ne me trompe) j'entendis dire que Joseph Balsamo étoit revenu à Naples (1); qu'il avoit été à Maroc, & en plufieurs autres endroits, & qu'il se faisoit appeler le comte Cagliostro.

En 1785, les gazettes Françoises annoncerent qu'il y avoit à Paris des affaires, dans lesquelles on nommoit ce comte Cagliostro, qui étoit détenu à la Bastille avec des personnes confidérables; & defirant par les raisons ci-dessus détaillées, lavoir si ce comte Cagliostro étoir Joseph Balsamo, je sis écrire à Paris à un négociant, pour me procurer un livre qu'on disoit contenir sa vie. Ce négociant répondit : « le petit ouvrage demandé a à peine paru, qu'il a été retiré, parce qu'il

⁽¹⁾ C'eff fans doute le Cardinal Orfini; nous avons découvert qu'il avoit logé dans son palais, & qu'il avoit été de sa suite. C'estlà où le rauvre Ricciarelli eut le malheur de faire sa connoi fance. Note Rédacteur.

⁽¹⁾ C'est le voyage pendant lequel il a prétendu que le chevalier d'Aquino étoit mort dans ses bras. Note du Redacteur.

étoit plein de fables, insultant, & composé par quelque ennemi du comte Cagliostro. Je substitue à ce livre un mémoire où il est défendu contre les imputations qu'on lui a faites, & qui est fort intéressant', parce qu'il contient un détail de sa vie & de sa détention à la Bastille. »

L'ami de Paris envoya donc ce mémoire, & je le donnai à mon frere, en le priant de travailler à le traduire en Italien. J'ajouterai enfin, qu'ayant remarqué dans ce mémoire, que le comte Cagliostro (ainsi dénommé) appelle sa femme Serafine Feliciani, quoique le nom de la femme de Balfamo foit Laurence, je suppose qu'il se sera servi des noms de baptême d'une de ses tantes, & de celui de sa mere, parce que la femme de Don Malter Bracconieri, mon frere, & oncle de Bal-famo, s'appelle Dona Serafine, & sa mere Dona Felicie; il en aura composé ces noms, Serafine, Peliciani, qu'il donne à la femme.

Cela posé pour l'éclaircissement de la vérité, je dis :

1º. Que Joseph Balsamo est né à Palerme le 2 Juin 1743, & a été baptifé à la Cathédrale.

2º. Qu'il est fils de Pierre Balfamo.

30. Que sa mere veuve est vivante, pauvre & sourde depuis plusieurs années, & qu'elle s'appelle Dona Felicie.

4º. Que sa sœur, veuve de seu J. Baptiste Capitammino, est

ausli vivante, & s'appelle Marie-Anne.

5º. Les proches parens de Balfamo, à Palerme, font ledit Malter Bracconieri, mon frere, & moi Antoine Braconnieri.

Balfamo est d'une taille moyenne, les yeux vifs, cheveux & fourcils noirs, front large, la peau brune, le nez un peu gros & arrondi

Dona Lorenza, i a femme, est assez belle; elle a le visage & les traits délicats, blanche, les yeux bleus, cheveux chatain-clair, le front large, le nez petit & un peu aquilin, de flature moyenne. Elle peut avoir actuellement trente-trois

Comme la mere de Bracconieri avoir une fœur nommée Dona Vicenza, mariée à Don Joseph Cagliostro, de Messine, agent du prince de Villa-Franca, mort en 1726, ainsi que je l'ai entendu dire à mes pere & mere, l'on croit que Balsamo aura pris ce nom de famille: la susdite Dona Vicenza n'a eu de Don Joseph, son mari, qu'une fille appelée Josephe, actuellement vivante, & mariée à François Marzola.

C'est tout ce que j'ai pu déposer, & je le confirme par ma signature.

A Palerme, ce 9 Mars 1787.

(Signe) ANTONIO BRACCONIERI.

AVIS AUX VOYAGEURS.

LE GRAND HOTEL', dans Covent Garden, dont le Sieur Isasc Froome est propriétaire, & qu'il tient depuis nombre d'années, est un des plus beaux, des plus agréables & des mieux situés de la ville de Londres, étant près de la cour, de l'opera, & des deux grands théatres, & dans le centre de la capitale; les appartemens en sont commodes, spacieux & meublés avec goût, & l'excellence du cuifinier & des vins ne laiffe rien à desirer aux amateurs de la bonne chere. On y trouve à louer toutes fortes de voitures & de très-beaux chevaux de felle.

AVIS AU PUBLIC.

Il est échu une succession à Paris au nommé Louis Joseph Augustin Marival, né en France en la ville de Laon, province de Picardie; l'on prie très-instamment les personnes qui peuvent avoir connoissance de ce jeune homme, de vouloir bien en écrire à sa mere, qui se nomme Mme. Durival, femme Carré, horloger audit Laon.

M ME R

Arrivées & Départs, qui peuvent intéreffer le Commerce de la France avec la Grande-Bretagne, & des navires François, dont les arrivées & départs dans les différents Ports de l'Europe se trouvent consignés dans les Listes publiées en Angle-

ARRIVÉES.

Dans la Tamise. De Calais, l'Association, la Mermaid. De Dunkerque, la Betzey, le London Merchant. -- A Southampron. De Dunkerque, le Vine. - A Portsmouth. Du Havre - de - Grace, la Diana. - A New-York. De Canton l'Experiment.

DÉPARTS.

De la Tamise. Pour Calais, la Liberty, la Queen Charlotte. Pour Boulogne, le Four Friends. - De Portsmouth. Pour les Indes Orientales, le Belvidere, navire de la compaguie. - De Clyde. Pour France, le Lily.

Il est arrivé à Elseneur 71 bâtimens, tant François, qu'An-

glois, Hollandois, &c.

* * Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille , pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, sels qu'ils se PRIX DES FONDS.

- Des Indes Actions de la Banque Traites de la compagnie 60 - 3 Idem Conf. 1

Billets de loterie i 5 l. 17 f. 6. d.
COURS DES CHANGES. Amsterdam 2! Us. 36.10 à vue 36.6 - Roterdam 2 us. 36. 11 - Hambourg 2; uf. 34. 8 - Altena 2; uf. 34. 9 Paris 1 jour date 29 — 2 usances 28!. — Bordeaux dito 28!. — Cadix 36! — Madrid 36! — Bilboa 36! Livourne 49! — Gênes 46 — Venise 49! — Lisbonne 5.5! Porto 5.5! — Dublin 9!.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent.

M A T I E R E S.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8. 5. 2. Argent en lingot 5 4

ricces da r	n t w to p c	16 4	7	
AR		DES MA		
to be positive.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	
MALLES	Arrivées Dues	Arrivées Dues	Arrivées Dues	
d'Irlande	I -		1	
deHollande		1	I	
de Flandres de France	2		1	
de Portugal	ALCOHOL: NAME OF THE PARTY OF	some of		
I de zortugui	COST CONTRACTOR	Continues and	The second of	

Imprimé à Londres. On fouscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangeres, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier del Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Let tres particulieres & Nouvelles , on les recevra toujours avec reconnoissance , à l'adresse du Rédacteur du Courier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8. Coventry freet, à Londres.

